MONTRÉAL
charnière de l'Est
PAGE 13

■ **la météo**
Généralement ensoleillé et plus froid. Maximum de 15 à 20.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office fénal | VOL. LXIV NO 33 | Montréal; vendredi 9 février 1973 | 15 CENTS

Jamieson attend du Québec un plan

par Claude Lemelin

OTTAWA – Le ministre fédéral de l'expansion économique régionale, M. Don Jamieson, attend du gouvernement Bourassa qu'il lui soumette un plan d'ensemble de développement économique pour le Québec.

Sans plan d'ensemble, M. Jamieson estime qu'il lui sera difficile de reviser les programmes de développement de son ministère – comme d'ailleurs ceux des autres ministères fédéraux – de manière à ce qu'ils soient le mieux adaptés aux besoins économiques du Québec. Or, de l'avis du ministre, ce plan, ou cet ensemble cohérent d'orientations du développement québécois, doit nécessairement être conçu par Québec, plutôt que par Ottawa.

"La responsabilité des gouvernements provinciaux est prépondérante en ce qui a trait à la détermination des objectifs et à la pondération de l'importance relative de chacune, dans leur province respective", d'affirmer M. Jamieson.

C'est la position qu'a exposé le ministre fédéral lors d'une longue entrevue qu'il a accordée au correspondant parlementaire du DEVOIR.

Au cours de cet entretien, M. Jamieson a dévoilé les grandes lignes du programme de revision et d'extension de tout l'effort de développement régional d'Ottawa, qui est présentement en cours. Ce programme, piloté par le ministre de l'expansion économique régionale, avait déjà été amorçé par M. Jean Marchand, avant sa mutation aux transports; mais il s'agit dorénavant d'un projet interministériel, puisqu'il remet en cause l'activité – tout au moins dans sa dimension régionale – de tous les ministères fédéraux à vocation économique: industrie et commerce, finances, transports, approvisionnements, agriculture et le reste.

Cet "aggiornemento" coincide avec le renouvellement de la plupart des programmes administrés par le MEER, qui expireront bientôt: subventions d'infrastructure en zones spéciales, stimulants à l'investissement en régions désignées, ARDA et FRED, programme de stimulants spéciaux pour la région de Montréal, etc. Il s'agit donc, pour M. Jamieson, de donner un "second souffle" à la politique élaborée et mise en oeuvre par son prédécesseur depuis 1968.

Pour désamorcer la controverse politique à laquelle M. Marchand a été en butte, le nouveau ministre est résolu à sortir la politique de développement régional de son "ghetto" – le MEER – et à embrigader tous les ministères et organismes fédéraux dans la lutte contre les disparités régionales. Somme toute, M. Jamieson veut que le MEER, en plus d'administrer ses propres programmes, fonctionne en quelque sorte comme un ministère "horizontal" en rappelant sans cesse aux autres administrations la portée régionale de

Voir page 2 : Don Jamieson

Les Québécois partent en claquant la porte du congrès de la FCA

OTTAWA (PC) – Le président de l'Union des producteurs agricoles, M. Albert Allain, à la tête de la délégation québécoise, a causé un vif émoi hier à Ottawa en quittant avec fracas le congrès annuel de la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA).

L'incident est survenu à un moment intense des délibérations concernant le conflit de la mise en marché des grains de provende d'une région à l'autre du Canada.

Après avoir reconsidéré et jugé préjudiciable une solution temporaire soumise la veille aux congressistes pour régler le problème des grains de provende, les 13 membres de la délégation québécoise ont quitté la salle de délibérations.

L'hypothèse fut même soulevée que l'Union des producteurs agricoles en vienne à la conclusion d'abandonner les rangs de la Fédération canadienne de l'agriculture.

Néanmoins, le président de l'UPA, M. Albert Allain, indiquait que cette importante décision est le ressort exclusif de l'Organisation des fermiers du Québec et sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

Invité à commenter le geste spectaculaire de la délégation du Québec, le président de la Fédération canadienne de l'agriculture, M. Charles Munro, visiblement troublé, a reconnu qu'il s'agissait là d'une situation pour le moins fâcheuse.

Le conflit que la délégation québécoise vient de mettre en relief concerne une formule visant à établir que le prix des gains de provende soit le même dans le centre du Canada que dans les Prairies.

La veille, c'est le Québec qui avait réussi à faire adopter cette proposition mais la délégation de la Saskatchewan devait revenir à la charge pour faire voter un amendement ayant pour effet de neutraliser le sens de la résolution québécoise.

Alors que le président de la délégation de la Saskatchewan, M. Ted Turner, voit dans son amendement la seule façon d'assurer des taux de vente réalistes aux fermiers des Prairies, le président de l'UPA, M. Allain ne doute pas de la bonne foi des gens de la Saskatchewan mais explique que de l'accepter ouvrirait la porte à toutes sortes de facteurs incontrôlables.

De son côté, s'adressant au 50e anniversaire de la Coopérative fédérée de Québec, à Montréal, le premier ministre Bourassa exprimait l'opinion que les agriculteurs québécois subissent les conséquences économiques qu'impose l'attitude du gouvernement fédéral d'une part et des provinces de l'Ouest d'autre part.

"Le problème, affirmait M. Bourassa, ne sera réglé que lorsque le prix jugé acceptable pour le commerce des grains à l'intérieur des Prairies sera le même pour les acheteurs de l'Est. Il n'existe aucune théorie économique qui puisse justifier l'écart purement artificiel jusqu'ici imposé à l'industrie animale du Québec."

Enfin, le ministre fédéral responsable de la Commission canadienne du blé, M. Otto Lang, donnait l'assurance que son gouvernement prendrait les mesures qui s'imposent dans les plus brefs délais.

Bien fait, déclare le ministre

par Gérald LeBlanc

QUEBEC – Le ministre de l'agriculture du Québec, M. Normand Toupin, est entièrement d'accord avec le geste posé par la délégation québécoise qui s'est retirée, hier, des délibérations de la Fédération canadienne de l'agriculture.

Il est inutile, selon lui, de discuter plus avant avec les provinces de l'Ouest qui ne cèderont jamais les privilèges dont elles jouissent présentement au chapitre du double prix des grains de provende.

M. Toupin ajoute que l'expérience faite par M. Albert Allain, président de l'Union des producteurs agricoles (UPA), auprès des producteurs des autres provinces est identique à celle qu'il vit depuis deux ans avec les ministres de l'agriculture.

Le ministre fédéral promet toujours d'apporter une solution dans les prochains mois mais rien ne vient. D'autre part, les ministres provinciaux prétextent la complexité de la question pour refuser de l'aborder franchement.

Or, d'après M. Toupin la situation actuelle du double prix des grains de provende est nettement injuste à l'endroit des éleveurs du Québec.

Le refus que vient d'essuyer la délégation québécoise de la Fédération canadienne de l'agriculture ne vient que confirmer

Voir page 6 : Bien fait

Ces places libres sont celles de la délégation québécoise au congrès annuel de la Fédération canadienne de l'agriculture. Dirigés par le président de l'UPA, M. Albert Allain, les treize membres de la délégation ont quitté les lieux pour protester contre l'adoption d'une résolution de la Saskatchewan. (Téléphoto CP)

45 prisonniers américains seront libérés avant lundi

SAIGON (Reuter et AFP) – Quarante-cinq prisonniers de guerre américains et environ un millier de Sud-Vietnamiens seront échangés lundi contre environ 2,000 prisonniers communistes, annonce-t-on de source militaire à Saïgon.

Ces prisonniers représentent à peu près un dixième du total détenu de part et d'autre au Vietnam.

La Commission militaire quadripartite met la dernière main aux modalités de l'échange (voir les autres informations, page 11).

Les prisonniers seront échangés à Guan Loi, près d'An Loc, ville située à 76 milles au nord de Saigon et à Tuang Tri, juste au-dessous de la zone démilitarisée, entre le Nord et le Sud-Vietnam.

De même, deux hauts fonctionnaires américains, représentant l'un le département d'Etat et l'autre le département de la Défense, se faisant l'écho des informations recueillies à Saïgon et Washington, ont déclaré hier aux Philippi-

Voir page 6 : 45 prisonniers

Pour les travailleurs du bâtiment

La FTQ réclame le salaire garanti

par Pierre Richard

Convaincue d'être la principale sinon la seule force dans l'industrie de la construction, la Fédération des travailleurs du Québec exigera, au cours de négociations qui s'ouvrent dans cette industrie, l'institution d'un salaire annuel garanti.

Dans une entrevue exclusive au quotidien LE DEVOIR, M. André Desjardins, directeur du Conseil provincial des métiers de la construction et vice-président de la FTQ, a déclaré que l'obtention d'un salaire annuel garanti est l'objectif central de son groupe dans les présentes négociations et il se dit convaincu que les travailleurs sont prêts à aller jusqu'à la grève pour avoir gain de cause sur ce point.

L'homme fort de la FTQ dans la construction a dévoilé les grandes lignes du régime qui garantirait un salaire annuel aux travailleurs de la construction; la FTQ n'a pas encore explicité cette demande à la table de négociation.

Grosso modo, un tel régime fixerait pour chaque métier le salaire que devrait gagner un membre de ce métier qui a travaillé toute l'année durant. A la fin d'une année, les membres de ce métier, qui n'ont pas pu gagner le salaire fixé par suite d'un manque d'emploi, se font rembourser la différence à même un fonds constitué par des prestations versées par les employeurs.

Les employeurs se plieront-ils à un tel régime qui nécessitera, de leur part, des déboursés considérables si l'on tient compte du taux de chômage élevé dans l'industrie de la construction?

"Les employeurs doivent choisir entre l'institution d'un tel régime dont le principal effet sera de pacifier l'industrie de la construction en accordant une sécurité complète aux travailleurs et la prolongation indéfinie du bordel actuel qui signifie de lourdes pertes à cause des nombreux arrêts de travail légaux ou pas", répond le directeur du Conseil des métiers de la construction, qui regroupe toutes les unions internationales de la construction affiliées à la FTQ.

M. Desjardins se dit confiant que les employeurs opteront pour la solution la plus raisonnable et qu'un règlement négocié interviendra avant la fin d'avril, date à laquelle expire le présent décret et à partir de laquelle une grève légale peut être déclenchée.

Par ailleurs, le porte-parole de la FTQ laisse entendre que l'attitude qu'il adoptera au cours de ces négociations, dans lesquelles le gouvernement est indirectement impliqué, dépend aussi de l'attitude qu'adoptera ce même gouvernement par rapport à l'incarcération des présidents des trois centrales FTQ, CSN et CEQ. M. Desjardins n'a pas voulu préciser davantage sa pensée sur cette question, mais il se pourrait bien que l'annulation de la peine imposée aux trois leaders syndicaux ou, du moins, la façon dont cette peine sera appliquée (permissions de sortir, etc) devienne un enjeu qui influera sur le cours des négociations et plus précisément sur la décision de faire ou non la grève en mai prochain.

Principale cible de la CSN au cours de la campagne de maraudage (on l'a accusé d'être lié au crime organisé), M. Desjardins et le Conseil des métiers de la construction ont décidé de négocier comme si la CSN n'existait pas. Ils ont refusé de s'asseoir à une même table que les représentants de la CSN et n'ont pas l'intention d'ajuster leurs demandes à celles de la CSN.

Voir page 2 : La FTQ

Le défilé des preneurs aux livres a débuté à l'enquête sur la pègre

par Jean-Pierre Charbonneau

Les preneurs aux livres qui ont opéré ces dernières années dans la région métropolitaine ont commencé, hier, à défiler devant l'enquête de la Commission de police du Québec sur le crime organisé et à dévoiler leurs intérêts financiers et leurs investissements "légitimes".

Ainsi, M. Joseph Frankel, 48 ans, de Côte Saint-Luc, après avoir admis qu'il avait été preneur aux livres (bookies ou bookmaker) vers les années 1966-67, a indiqué qu'il était actuellement propriétaire des compagnies suivantes: Hygienic Laundry Ltd., Location Bonaventure Ltd., Trans-World Sanatary & Chemicals Products, Canadian Coat & Apron et Fat Joe's Restaurant.

Au sujet de la compagnie Clean Linen Supply Registrer dont Me Robert Cupper, l'un des procureurs de la commission d'enquête, lui a cité le nom, Joe Frankel a dit qu'elle avait été achetée par Canadian Coat & Apron. Quant à la firme New System Vending (Machine) dont le propriétaire est un certain Hyman Martin, le témoin a dit qu'il recevait d'elle $100 par semaine.

Le témoin a aussi indiqué que son associé dans la compagnie Canadian Coat & Apron était Angelo Lanzo (l'ancien propriétaire du cabaret Chez Paree, fermé il y a un an et demi à la suite d'une enquête du Bureau de recherche sur le crime organisé). Frankel a toutefois nié avoir eu des intérêts quelconque dans le Café Métropole (un autre cabaret fermé par la police où le gérant général était Angelo Lanzo et dont le propriétaire était Nicholas Diorio).

D'ailleurs, Me Cupper a demandé au témoin s'il connaissait Nick Diorio. Frankel a répondu non. Mais il s'est repris lorsque le procureur lui a parlé de Monsieur Colas (l'alias de M. Diorio). Il a alors dit connaître le témoin puisqu'il venait de temps à autre voir Angelo Lanzo.

– "Pourquoi?", lui a demandé Me Cupper.

– "Demandez-les lui", répondit Frankel.

Joe Frankel a aussi indiqué que sa principale place d'affaires était la compagnie Hygienic Laundry qu'il exploitait avec un dénommé Abe Rapaport et dans laquelle travaillent une cinquantaine d'employés. (Il s'agit d'une entreprise de blanchissage qui dessert un grand nombre de commerces et d'édifices publics).

" Y a-t-il des relations entre vos activités dans le "bookmaking" et la compagnie Hygienic Laundry?", a demandé Me Cupper.

"Définitivement non", a répondu Frankel.

Le témoin, à qui le président de l'enquête, le juge Rhéal Brunet, a refusé le privilège d'une audience privée, a aussi déclaré avoir un compte de banque personnel et trois comptes d'affaires. Quand Me Cupper lui a donné les noms de deux autres banques, Frankel a expliqué que ces comptes n'étaient plus utilisés.

– "Etes-vous familier avec Solly Levine?", a demandé le procureur.

– "Oui", a répondu le témoin.

– "Depuis 1965, quelles sont vos relations avec lui?"

– "Amitié".

– "Quelles sont vos relations d'affaires avec lui?"

Voir page 6 : Preneurs aux livres

Dupuis somme Bois de prouver ses accusations contre le Parti

QUEBEC (Le Devoir) – Dans une déclaration publique qui ne laisse planer aucun doute quant à sa volonté d'affirmer son autorité sur un parti longtemps divisé, M. Yvon Dupuis vient de sommer M. Armand Bois de faire la preuve des graves accusations qu'il a portées la veille selon lesquelles la pègre se serait infiltrée au congrès créditiste, particulièrement dans l'entourage de M. Dupuis.

"Si M. Bois a reconnu des membres de la pègre, déclare M. Dupuis, qu'il les nomme. S'il n'a aucune preuve à apporter, s'il n'a aucun nom à citer, qu'il se taise. Si quelqu'un de son entourage l'a induit en erreur, qu'il ait le courage de s'excuser d'avoir agi en irresponsable."

Défait dès le premier tour de scrutin dimanche dernier, M. Bois a lancé cette bombe mercredi sur la foi de renseignement que lui auraient transmis des organisateurs de sa campagne au leadership. M. Bois a cependant annoncé à la presse qu'il entend demeurer membre du Ralliement, notamment pour veiller à l'intégrité de la doctrine créditiste.

(On trouvera plus bas le texte intégral de la déclaration faite hier par M. Dupuis).

D'autre part, il se confirme qu'une "purge" est déjà commencée dans le Ralliement. M. Dupuis s'étant engagé à établir "l'ordre, la paix et la discipline".

Parlant au nom de M. Dupuis, le whip en chef du parti, M. Antoine Drolet, a déclaré hier que les jours de MM. Yves Germain et Fernand Ouellet étaient comptés au sein du Ralliement.

Principaux organisateurs de la campagne au leadership de M. Armand Bois, les deux personnes dénoncées par M. Drolet ont participé, mercredi, à la conférence de presse au cours de laquelle M. Bois a laissé entendre que la pègre avait joué un rôle durant le congrès.

Président du congrès, M. Drolet accuse M. Bois de se laisser manipuler par des "fossoyeurs professionnels" qui seront bannis d'un parti "appelé à diriger le Québec sous peu".

Aucune mesure de représaille n'a encore été prise à l'endroit de M. Bois lui-même mais les communiqués émis,

Voir page 6 : Yvon Dupuis

La hausse des prix est due principalement aux aliments

OTTAWA (CP) – Les hausses répétées des prix des aliments depuis douze mois ont contribué largement dans la poussée de l'indice des prix à la consommation, a révélé hier un porte-parole de Statistique Canada, au cours d'une séance d'audition du comité spécial des Communes canadiennes sur le prix des aliments.

Le statisticien chef de Statistique Canada, Mme Sylvia Ostry, a fait valoir dans le mémoire présenté au comité gouvernemental que, de décembre 1971 à décembre 1972, la montée des prix des aliments est intervenue pour 45% de celle de l'indice total des prix à la consommation et la hausse de ces mêmes prix au cours des six derniers mois, correspond à 55% de celle de l'ensemble de l'indice.

Voir page 6 : Les aliments

La Cour d'appel étudie deux autres requêtes

Le juge Marcel Crête de la cour d'appel du Québec a pris en délibéré deux autres requêtes en évocation rejetées par la cour supérieure et visant à faire surseoir les audiences de la Commission d'enquête sur le crime organisé en attendant que la question de la constitutionnalité de la loi de police soit examinée sur le fond.

Mes Maurice Hébert, Antoine Geoffrion, Jacques Bouchard ont déjà plaidé devant le juge Crête pour faire valoir leurs arguments selon lesquels un sursis doit être accordé aux témoins requérants en vertu de l'article 847 du code de procédure relatif au bref d'évocation.

Au nom de 24 témoins convoqués à l'enquête sur le crime organisé ces avocats ont demandé à la cour d'appel d'infirmer les jugements des juges Nolan, Barbeau et Vallerand.

Il se pourrait que le juge Crête rende son jugement dès aujourd'hui. De toute manière la prochaine audience de la Commission est prévue pour mardi et les commissaires enquêteurs ont d'ores et déjà décrété qu'ils n'entendraient pas

Voir page 6 : Cour d'appel

A consulter:
Nos annonces classées
Pages 10 et 11

suites de la première page

DON JAMIESON

leur activité.

Enfin, pour couper court aux accusations de favoritisme à l'endroit d'une région ou l'autre – le Québec et les provinces de l'Atlantique, en l'occurrence – le nouveau ministre entend élargir la vision régionale d'Ottawa pour embrasser l'ensemble du pays. Dans cette perspective, le MEER assumerait donc, désormais, l'élaboration et la mise en oeuvre de cinq programmes de développement régional, pour chacune des régions économiques du Canada, chaque programme étant adapté à la condition socio-économique et aux besoins propres à chaque région.

Au cours de son entretien avec le correspondant du DEVOIR, M. Jamieson a insisté à plusieurs reprises sur la situation précaire dans laquelle se trouve l'économie de la région de Montréal comme, d'ailleurs, celle du Québec tout entier. Le ministre fédéral a souligné l'urgence de concevoir et de mettre en oeuvre des correctifs vigoureux et efficaces; et c'est en grande partie dans la perspective d'une "restauration" de l'économie québécoise – intégrée, bien sûr, au développement d'ensemble de toute l'économie canadienne – qu'il a situé la revision et l'extension des politiques de développement régional du gouvernement fédéral.

Pour les fins de cette revision, M. Jamieson a confirmé que son ministère mettait la dernière main à une série de cinq analyses de la structure économique et des tendances du développement des cinq régions du pays: provinces de l'Atlantique, Québec, Ontario, Prairies et Colombie-Britannique. Une sixième étude, de moindre envergure, porte sur les régions nordiques de l'ouest canadien.

Le ministre fédéral a reconnu aussi que la série d'études sur la région métropolitaine de Montréal, commandées par son ministère au Centre de recherche en développement économique (CRDE) de l'université de Montréal, fournirait les matériaux de base de l'analyse de l'économie québécoise que poursuit son ministère. Plus tôt, cette semaine, LE DEVOIR a résumé, dans une série d'articles, les conclusions et recommandations du CRDE.

De toute évidence, M. Jamieson était bien au fait des travaux de cette équipe de chercheurs. A plusieurs reprises, au cours de l'entrevue, le ministre s'est référé à un digeste statistique sur l'économie québécoise préparé par ses fonctionnaires.

Soulignons toutefois que les propos de M. Jamieson rapportés dans cet article ne sauraient être interprétés comme une "réaction" au dossier publié par LE DEVOIR, puisque le ministre ignorait encore, au moment de l'entretien, vendredi dernier, que le journal avait pu prendre connaissance des études du CRDE.

Lors de cet entretien le ministre fédéral, en plus d'esquisser à grands traits sa conception du développement régional, a exposé les positions suivantes.

● Il s'est dit "extrêmement préoccupé" par la stagnation démographique du Québec. "En 1946, a-t-il rappelé, la population québécoise représentait 90 pour cent de celle de l'Ontario; en 1972, la proportion était tombée à 77 pour cent. "En conséquence, M. Jamieson soutient que le Canada doit se doter sans délai d'une politique démographique, "non seulement pour renverser les tendances observées au Québec, mais pour encadrer l'évolution démographique de toutes les régions du pays."

● Le ministre a soutenu que la revision du programme de stimulants aux investissements dans la région de Montréal est tout à fait prioritaire puisque ce programme, lancé peu après la crise d'octobre 1970, expire bientôt. "Il est absolument nécessaire, affirme le ministre, de maintenir une présence du MEER dans la métropole québécoise"; il n'est cependant pas encore en mesure de préciser quelle forme cette présence pourrait prendre à l'avenir, ni même si le régime de subventions spéciales sera maintenu. La décision fédérale, semble-t-il, dépendra fortement des propositions qu'avancera le gouvernement du Québec, au cours des négociations amorcées depuis peu.

● Le ministre s'inquiète aussi du fléchissement de l'industrie financière de Montréal survenu ces dernières années. Sans vouloir encore se prononcer sur les moyens les plus efficaces de renverser cette tendance, M. Jamieson est disposé à étudier attentivement la possibilité d'instituer à Montréal une bourse d'obligations; il entend aussi examiner avec son collègue des affaires urbaines, M. Ron Basford, la possibilité d'installer dans la métropole québécoise la bourse fédérale d'hypothèques qui sera créée bientôt.

● Plus généralement, M. Jamieson est persuadé que le système financier du Canada, et en particulier le secteur bancaire, tel qu'ils sont organisés à l'heure actuelle, ont tendance à accentuer sans cesse le mouvement de concentration de l'économie canadienne dans le sud-ouest ontarien. En conséquence, il pressera le ministère des finances d'accorder plus d'attention à la dimension régionale de l'activité des institutions financières.

● Pour restaurer quelque peu l'équilibre, le gouvernement songe à rattacher la Banque d'expansion industrielle, une filiale de la Banque du Canada, au ministère de l'expansion économique régionale. La réforme de cette banque d'affaires contrôlée par l'Etat orienterait aussi résolument son activité financière vers les régions plus faiblement industrialisées et lui permettrait de prêter aux petites et moyennes entreprises à des conditions plus avantageuses.

● M. Jamieson estime que, si l'on veut maximiser le rendement des subventions au développement régional, les programmes du MEER devront être coordonnés beaucoup plus étroitement par le passé avec les nombreux autres programmes fédéraux d'assistance à l'industrie, "afin que les fonds de chaque programme soient considérés comme faisant partie d'un réservoir commun de capitaux". Cela est particulièrement nécessaire, selon lui, dans le cas des subventions du ministère de l'industrie et du commerce qui, en favorisant surtout le développement d'industries de pointe dans les régions les plus prospères du pays (l'Ontario et la Colombie-Britannique), ce qui a souvent pour effet de "neutraliser" l'impact des subventions du MEER dans les régions excentriques.

● A ce propos, une compilation préparée à la demande de M. Jamieson a démontré que le ministère de l'industrie et du commerce avait octroyé aux entreprises des provinces riches, ces dernières années, un volume de subventions légèrement supérieur à celui que le MEER a accordé aux entreprises des régions désignés, faiblement industrialisées. Le ministre se propose d'utiliser ces chiffres pour réfuter une fois pour toute les accusations de "favoritisme" et d'"injustice" adressées à son ministère par certains porte-parole des partis d'opposition et de certaines provinces.

● Dans la révision des programmes de stimulants aux investissements en régions désignées, M. Jamieson étudie présentement diverses façon d'insérer des clauses de "récupération" dans les ententes que son ministère conclut avec les entreprises, particulièrement les plus puissantes et les plus prospères. Parmi les formules à l'étude, il en est une qui permettrait au MEER d'exiger une participation au capital-actions de l'entreprise. "La principale difficulté, avoue le ministre, c'est de s'engager dans cette voie sans annuler l'effet d'incitation des programmes". M. Jamieson envisage aussi d'assouplir quelque peu le programme orienté vers les régions désignées et de favoriser davantage, grâce aux interventions du MEER, l'essor des entreprises sous contrôle canadien.

● Enfin, le ministre est d'avis qu'il faut reviser de fond en comble la politique canadienne des transports – particulièrement en ce qui a trait à la tarification s'appliquant au fret – de manière à ce que cette politique contribue efficacement à l'atténuation des disparités régionales. De son passage au ministère que dirige désormais M. Marchand, M. Jamieson a gardé la conviction que les régimes universels de subvention du transport sont d'une efficacité douteuse et peuvent constituer à l'occasion un gaspillage de fonds publics. Le nouveau ministre de l'expansion économique régionale entend collaborer avec M. Marchand pour mettre au point un système plus sélectif, visant à favoriser des régions et des industries bien identifiées, qui ont vraiment besoin de subventions au transport et qui en profiteront vraiment pour se développer.

LA FTQ

Si les associations patronales consentaient à signer tel quel le projet de convention présenté par la FTQ, elles signeraient, du moins sur papier, la disparition de la CSN dans l'industrie de la construction. On sait, par ailleurs, que les employeurs ont accepté de négocier avec la CSN, que ce soit à une table distincte ou à une table centrale.

La possibilité d'un règlement négocié achoppera sans doute sur le droit de veto que détiennent la FTQ et la CSN; selon la loi, ni l'une, ni l'autre ne peut conclure une entente sans le consentement de l'autre. Si aucune entente n'est signée, le gouvernement imposera alors un règlement par voie de décret.

A ce sujet, M. Desjardins est catégorique: "Un tel décret imposé par le gouvernement devra contenir les points que nous aurons obtenus au cours de la négociation. Si non, ce sera une guerre totale et coûteuse dans l'industrie de la construction".

Autre demande importante du Conseil des métiers de la construction: il exige que, désormais, tout employeur avant de pouvoir ouvrir un chantier fasse la preuve de sa solvabilité à la Commission de l'industrie de la construction et garantisse les salaires qui seront payés sur ce chantier.

Cette preuve de solvabilité vise à éliminer les employeurs frauduleux qui disparaissent sans payer les salaires dus et qui, souvent, réapparaissent sous un autre nom. Chaque année, des centaines de milliers de dollars de salaires sont ainsi perdus.

La FTQ a aussi l'intention de mettre l'accent sur les avantages sociaux, particulièrement sur le fonds de retraite. Elle propose d'abaisser l'âge de la retraite de 65 à 60 ans et d'augmenter sensiblement les pensions versées (la hausse qui sera demandée n'a pas encore été dévoilée).

Au chapitre de la sécurité sur les chantiers, la FTQ, tout comme la CSN, réclame des pouvoirs accrus pour les délégués syndicaux sur les chantiers. Selon le projet de la FTQ, un délégué de chantier aurait le pouvoir de faire arrêter les travaux dans les cas où il jugerait que les conditions de travail "sont extrêmement dangereuses".

Selon M. Desjardins, le salaire annuel garanti s'attaque au coeur du problème des ouvriers de la construction, qui est l'insécurité perpétuelle. Un tel salaire annuel garanti signifie la sécurité d'emploi et forcera le gouvernement et les employeurs à contingenter la main-d'oeuvre, limitant l'accès à cette industrie aux seuls vrais travailleurs de la construction.

Etant donné qu'un tel système de garantie du salaire s'appliquerait par métier ou par groupe de métiers, qu'adviendrait-il de la main-d'oeuvre non spécialisée (journaliers et manoeuvres) qui est la plus touchée par le chômage saisonnier?

M. Desjardins répond: "Le gouvernement ne pourra pas accepter deux classes de travailleurs dans la construction: ceux qui jouiraient du salaire garanti et les autres. Il sera forcé de contingenter la main-d'oeuvre non spécialisée et la formule du salaire annuel garanti serait alors applicable pour cette catégorie de travailleurs. En premier lieu, le gouvernement sera obligé de réintroduire le permis de travail obligatoire pour les travailleurs non spécialisés."

Fait à noter, le salaire annuel garanti s'appliquerait non seulement par métier mais aussi par union ou syndicat. C'est-à-dire que le fonds, constitué par les contributions des employeurs, qui garantit les salaires dans un métier, serait limité aux travailleurs représentés par un même syndicat; ainsi, les électriciens représentés par la FTQ auraient leur fonds et ceux représentés par la CSN le leur. C'est là une autre conséquence de la guerre à outrance que se livrent la FTQ et la CSN dans l'industrie de la construction.

Les fonds qui garantiraient les salaires seraient constitués par les prestations versées par les employeurs; pour chaque heure travaillée, l'employeur devra verser un certain montant dans le fonds (par exemple $0.25). Et, à la fin d'une année, si un travailleur a droit à un salaire de $10,000 (selon la norme négociée pour son métier) et qu'il n'a gagné que $7,500, il reçoit $2,500 de ce fonds.

Il est évident, a expliqué M. Desjardins, que le travailleur devra remplir certaines conditions comme celle d'être un travailleur reconnu de la construction et celle de ne pas avoir refusé un emploi "convenable". Tout ceci devra faire l'objet d'une réglementation précise et implique la constitution d'un conseil d'arbitrage pour les cas litigieux.

LES AVOCATS

Suite de la page 3

juge dans une atmosphère empreinte de sérénité. Me Forest a dit que personne n'avait le choix de son juge en vertu des principes de notre droit mais que toujours selon ces mêmes normes d'équité, on ne pouvait désigner un juge exclusivement pour une catégorie de justiciables.

Rappelons que 50% des causes au pénal sont des causes de l'assistance judiciaire. Hier, les avocats de l'AJ qui devaient plaider devant le juge Anctil l'ont fait et ils le feront aujourd'hui pour terminer leur mandat de la semaine.

La semaine prochaine, le juge Anctil ne siège pas mais à compter du 19 février, alors qu'il reviendra sur le banc, on se demande si sa cour ne sera pas complètement vide, Les avocats de l'assistance judiciaire espèrent que le juge en chef prendra les dispositions qui s'imposent pour référer les dossiers de l'AJ devant d'autres juges comme cela existe déjà pour les avocats de pratique privée, à quelques exceptions près.

Quant à l'incident qui a impliqué Me Silver, c'est ce dernier qui a donné la version des faits.

Il a raconté qu'il était 16h20, mercredi, lorsqu'il attendait toujours avec sa cliente et alors qu'une autre cause était instruite devant le juge Anctil. Il aurait alors demandé au juge une remise étant donné l'heure tardive et le greffier aurait fixé la date de la procédure au 30 avril. Comme Me Silver dirigeait ses pas vers la sortie de la cour, le juge l'interpella pour lui faire valoir que le 30 avril, un témoin ne pourrait être présent. Il proposa alors la date du 5 mars à l'avocat. Ce dernier, après avoir consulté son agenda, informa la cour qu'il ne pourrait pas être disponible ce jour là. C'est alors que le juge Anctil aurait décidé d'interrompre l'affaire courante et de mettre tout de suite en accusation la cliente de Me Silver de manière à être saisi de la cause quitte à fixer une autre date.

Me Silver contesta tout de suite cette singulière et inhabituelle procédure et intima à sa cliente l'ordre de demeurer assise. Il aurait alors commencé à faire des représentations lorsque le juge lui ordonna de s'asseoir et d'assister à la mise en accusation de sa cliente. "Non! Je refuse!" s'écria alors l'avocat aux manières ordinairement distinguées et dont la réputation honore le bureau de l'assistance judiciaire. Le magistrat l'aurait alors cité pour outrage au tribunal et condamné à $200 d'amende ou à 5 jours de prison.

Me Silver a déclaré hier qu'il n'entendait pas payer et qu'il avait décidé de ne pas se pourvoir en appel. "Je ferai mes 5 jours de prison dans deux mois." C'est le délai que le juge lui a accordé.

C'est cet incident qui a décidé les avocats de l'assistance judiciaire à mettre un terme au système en vertu duquel un juge en particulier est désigné par le maître des rôles pour n'entendre que des causes de l'AJ.

Depuis le 1er janvier, avec l'entrée en vigueur de la loi 10 sur l'aide juridique, le Bureau de l'AJ ne dépend plus d'un conseil formé par le Barreau mais d'un conseil régional nommé par Québec. Me Forest a déclaré que désormais les avocats de l'AJ agissaient librement et pouvaient entreprendre l'organisation sérieuse d'un contentieux qui occupe une place importante devant nos tribunaux.

Quant aux avocats de pratique privée, Me Franklin Shoofey a déclaré à la presse, hier, que les avocats de son étude légale spécialisée en droit pénal avaient déjà fait part au juge André Fabien de leurs griefs contre le juge Anctil. Selon Me Shoofey, le juge Fabien aurait alors ordonné au maître des rôles, M. Réjean Saulnier, de ne plus assigner leurs causes devant le juge Anctil. Me Shoffey a de plus affirmé qu'il en était de même pour d'autres criminalistes.

CONSTRUCTION

Suite de la page 3

de la construction. De plus, la CIC doit voir à l'application des normes de sécurité sur les chantiers et administre le fonds de pension des ouvriers de la construction ainsi que le fonds pour les vacances; ces fonds totalisent plusieurs dizaines de millions de dollards.

"Jamais nous n'accepterons que ces fonds qui appartiennent aux travailleurs passent sous le contrôle du gouvernement", a affirmé M. Desjardins.

Quant à l'accusation de la CSN selon laquelle la FTQ a fait main basse sur la CIC, M. Desjardins a soutenu que la FTQ continuera à tenter de "placer ses gars" partout où elle pourra, "parce que les travailleurs veulent que leurs affaires soient contrôlés par leurs représentants et non pas par des représentants des patrons ou du gouvernement".

Enfin, de préciser M. Desjardins, si jamais une mise en tutelle est inévitable, la FTQ exige que celle-ci prévoit un droit de regard pour les représentants syndiquaux.

HIER aux Communes

Les Communes se sont réunies à 14 heures. La conservatrice Flora Macdonald propose une motion requérant le consentement unanime de la Chambre afin que le premier ministre comparaisse devant le comité parlementaire sur les Affaires indiennes et le Grand Nord pour expliquer la position du gouvernement sur les droits légaux des Indiens. Il n'y a pas consentement unanime et la motion est rejetée. Le néo-démocrate Stanley Knowles propose une motion, qu'il aimerait voir secondée par le ministre des Finances M. John Turner ou un autre ministre, et qui se lit ainsi: "Le projet Stol, à Rockliffe, ayant été arrêté par suite de protestations de citoyens dirigés par Mme John Turner, la Chambre invite le gouvernement à reconsidérer les protestations émises à l'endroit de l'aéroport Sea Island et celui de Pickering puisque ces protestations sont conduites respectivement par MM. Ron Basford et Alastair Gillespie" (le premier étant ministre des Affaires urbaines et le second ministre de l'Industrie et du Commerce). Le président juge avoir entendu trois députés s'opposer à cette motion. Elle est rejetée. Le conservateur Alex Patterson propose une motion afin que le ministre de l'Environnement donne priorité au financement d'un projet affectant le fleuve Fraser. Il n'y a pas consentement unanime et la motion est rejetée. Le conservateur Jack Murta propose une autre motion qui obligerait le ministre responsable de la Commission canadienne de blé à dévoiler toute information relative au blé de l'Ouest. Motion qui est rejetée, ne recueillant pas le consentement unanime de la Chambre. Le créditiste Léonel Beaudoin propose qu'un débat spécial ait lieu afin qu'on étudie l'élaboration d'une politique des grains de provende à la grandeur du pays, politique qui respecterait équitablement les droits de chacun des producteurs. Il n'y a pas consentement unanime. Le conservateur Paul Yewchuck propose, sur l'article 26 des règlements de la Chambre, l'ajournement immédiat de celle-ci pour discuter des droits aboriginaux au Canada. Le président juge cette motion non-recevable. Période de questions orales.

Les grains de provende

M. Adrien Lambert (CS-Bellechasse): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Etant donné que le ministre responsable de cette commission a dernièrement donné un exposé de la politique du gouvernement en matière de commercialisation des grains de provende devant la Fédération canadienne de l'agriculture, et que les producteurs du Québec étaient représentes par l'Union des producteurs du Québec et la Coopérative fédérée, est-ce que le ministre est au courant de la scission qui vient de se produire au sein de la Fédération canadienne de l'agriculture, par le départ des représentants de l'UPA et de la Coopérative fédérée, relativement à une divergence d'opinion sur la question fort importante des grains de provende.

M. Otto E. Lang (ministre de la Justice et ministre responsable de la Commission canadienne du blé): Monsieur le président, j'ai suivi de près les différences d'opinions qui existent au Canada, autant à l'intérieur de mêmes régions qu'entre des régions différentes, en ce qui concerne ce problème. Ce que j'ai expliqué à la Fédération canadienne de l'agriculture, hier, c'était la confiance qu'a le gouvernement que les éleveurs de bétail s'entendent tous sur la nécessité de procurer à tous les éleveurs, de quelque région qu'ils soient, des grains de provende (ou moulée) à des prix équitables pour tous. Toutes les parties acceptent cela et le discours du Trône a adopté ce principe. Nous avons aussi indiqué, précédemment, que nous aurions, au début de la nouvelle saison agricole, une solution qui mettrait fin à la situation inéquitable des quelques dernières années. Pour autant que je sache, ceci a été accepté notamment par la Co-op fédérée comme un pas important pour assurer le principe auquel toutes les parties adhérent.

M. Adrien Lambert: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Etant donné la réponse encourageante que le ministre vient de donner à la Chambre, l'honorable ministre pourrait-il nous dire s'il projette de présenter, ou son collègue à l'Agriculture, un projet de loi à cet effet, tel qu'il avait été annoncé dans le discours du Trône afin de prendre des mesures dans l'immédiat pour corriger une situation qui s'aggrave de jour en jour?

M. Lang: Monsieur le président, en ce qui concerne la situation actuelle, je pense que la plupart des gens, y compris les producteurs et l'association à laquelle l'hon. député fait référence, se rendent compte que la situation n'est pas aussi critique qu'elle l'était il y a un an ou deux et aussi que la Commission canadienne du blé a offert des grains de provende aux producteurs de l'Est du Canada à des prix inférieurs à ceux qu'ils auraient pu obtenir de l'etranger. Je dis cela pour reconnaître l'importance du marché des grains de l'Est pour les producteurs de l'Ouest. Il va de soi que le ministre de l'Agriculture et moi-même allons discuter les diverses solutions que nous envisageons avec les divers groupes agricoles intéressés. Je ne crois pas qu'il sera nécessaire de présenter un projet de loi, mais c'est toujours une possibilité.

M. Léonel Beaudoin (CS-Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre. Entend-il donner suite à la suggestion du premier ministre du Québec qui a déclaré, hier, qu'il entendait bien proposer que la question des grains de provende et du prix du lait soit intégrée à l'agenda de la prochaine conférence fédérale-provinciale des premiers ministres des provinces canadiennes?

M. P. E. Trudeau (premier ministre): Il est possible, Monsieur le président, que le premier ministre du Québec ait déclaré cela, mais je n'en ai pas eu connaissance; sans doute qu'il m'écrira à cet effet. La Chambre sait que lorsque nous établissons les ordres du jour de ces conférences nous tenons compte des demandes raisonnables de toutes les provinces.

M. Marcel Roy (L-Laval): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Suite à la décision de l'Union des producteurs agricoles de se retirer de la fédération canadienne de l'agriculture, relativement au problème des grains de provende, est-ce que le ministre a l'intention de recevoir les représentants de l'Union des producteurs agricoles et de la Coopérative fédérée afin d'éclaircir la situation des grains de provende le plus tôt possible?

M. Lang: Monsieur le président, je serais certainement heureux de faire rencontrer mes fonctionnaires et les responsables de ces organisations. En fait, nous avons eu de telles rencontres et je leur ai indiqué, hier, que je verrais à ce que de telles rencontres se poursuivent dans l'avenir.

Le front commun

44 leaders syndicaux devant la Cour suprême

OTTAWA (PC) – Quarante-quatre employés syndiqués, les syndicats et les associations de neuf hôpitaux québécois, impliqués dans la grève des fonctionnaires provinciaux du Québec, l'an dernier, ont demandé à la Cour suprême du Canada d'en appeler de leur condamnation pour outrage au tribunal.

Ces condamnations pour outrage au tribunal ont été prononcées par le juge Georges Pelletier, de la Cour supérieure du Québec, les 19, 20 et 27 avril 1972, lorsque ces employés syndiqués, syndicats et associations ont refusé de se soumettre à l'injonction de retourner au travail.

Certains d'entre eux ont été condamnés par le juge Bergeron de la Cour supérieure du Québec.

Le 13 novembre 1972, la Cour d'appel a maintenu ces condamnations et a ordonné aux syndicats et individus de payer leurs amendes et à certains syndiqués de purger des peines de prison.

La semaine dernière, la Cour suprême du Canada a refusé d'entendre l'appel des leaders des trois principales centrales syndicales du Québec, MM. Louis Laberge de la FTQ, Marcel Pepin, de la CSN, et Yvon Charbonneau de la CEQ.

Comme dans le cas des leaders syndicaux, la requête des employés d'hôpitaux demande la permission d'en appeler.

La requête devrait être entendue le 19 février.

Selon les syndiqués des hôpitaux, qui sont représentés par des avocats impliqués dans les causes précédentes, Mes Guy Bertrand et Clément Richard, la Cour d'appel a erré en considérent l'injonction émise par le juge Pelletier, comme un acte judiciaire.

Selon les avocats, le juge Pelletier agissait comme arbitre.

De plus, selon ces procureurs, les condamnations ont été faites en fonction de l'article 99 du Code du travail, et il prévoit des peines en cas de refus de travailler, alors que celles imposées l'ont été en vertu du Code de procédure civile.

Les hôpitaux impliqués dans la demande sont Charles-Le Moyne, La Pieta, Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Joseph de Rivières-du-Loup, St-Jean-de-Dieu, Youville de Saint - Jérôme, Laurentian Chest Hospital, Cooke, Hôpital Général de Québec et Saint-Julian.

Disques-midi

PARIS (AFP) – Le Centre culturel canadien, à Paris, a inauguré une nouvelle série d'activités, intitulée "Disques-midi 45". Il s'agit de séances musicales commentées qui auront lieu un jeudi sur deux.

La dernière réunion était consacrée à "l'art du ténor". S'inscrivant dans le programme de la radiodiffusion française, "Musique de A à Z", elle était animée par M. Michel Hoffman. L'invité d'honneur était Raoul Jobin, conseiller culturel auprès de la délégation du Québec à Paris mais qui, pendant de longues années, a appartenu à la troupe de l'Opéra de Paris en qualité de ténor.

Les variétés de ténor, du très léger au ténor "héroïque", l'entretien de la voix, l'éducation musicale, l'influence du climat, les impératifs du chanteur, ne pas forcer sa voix, ne pas commencer trop jeune, ne pas chanter plus de 6 ou 8 fois par mois, ont été évoqués par M. Jobin.

L'interview de M. Jobin était entrecoupée d'auditions de pièces qu'il avait interprétées autrefois et enregistrées sur disques: "Roméo et Juliette", "Siegfried", "La damnation de Faust" et "Werther".

Évêque auxiliaire de Sault Ste-Marie

CITE DU VATICAN (PA) – Le pape Paul VI a nommé Mgr Alfred-Roger Despatie, évêque auxiliaire de Sault Ste-Marie, comme nouvel évêque du diocèse de Hearts, Ont. Agé de 45 ans, Mgr Despatie est originaire de Sudbury.

Menus à prix fixe
Faites votre choix

$6.00
(taxe et pourboire non inclus)

Choix de:
Crêpe au Homard
½ doz. Esgargots
Soupe aux Palourdes
Soupe à l'Oignon
Vichyssoise

Choix de:
Pétoncles de Digby,
Éperlans de l'Atlantique,
Fillet de Perche Océan,
Croquettes au Thon,
Filet de Sole,
Pâtisserie

$9.00
(taxe et pouboire non inclus)

Choix de:
Crêpe au Homard
Coquetel de Crevettes

Choix de:
Soupe à l'Oignon,
Soupe aux Huitres,

Choix de:
Daurade de Floride,
Sole Anglaise,
Steak Minute,
Scampi,
Cuisses de Crabes Alaska

Choix de:
Pâtisserie
Meringue Glacée

chez Desjardins
1175 rue Mackay, Montréal
RÉSERVATIONS: 866-9741

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF
(COURS COLLÉGIAL)

● Collège reconnu d'intérêt public
● Collège mixte - résidence pour étudiants seulement.

PROGRAMME:
● Le cours collégial (diplôme d'études collégiales).

COURS PRÉ-UNIVERSITAIRE CONDUISANT AUX:

1- Sciences de la santé
2- Sciences pures et appliquées
3- Sciences humaines
4- Sciences de l'administration
5- Arts
6- Lettres

DATE LIMITE DE L'ADMISSION - 1er MAI 1973

Renseignements:

BUREAU DES ADMISSIONS

Cours collégial
3200, chemin Sainte-Catherine
Montréal 250 (Québec)
Tél.: 342-1320 poste 255

(Le collège offre aussi un cours secondaire complet de 5 ans)

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, vendredi 9 février 1973

Construction: la CSN doit être délogée de la CIC, dit la FTQ

par Pierre Richard

S'opposant avec vigueur à la demande de mise en tutelle de la Commission de l'industrie de la construction (CIC), le Conseil provincial des métiers de la construction (FTQ) a demandé au gouvernement québécois de désigner lui-même des remplaçants aux représentants de la CSN qui boycottent les réunions de la commission afin d'entraîner sa mise en tutelle.

On sait qu'après avoir vainement réclamé pendant plusieurs mois la mise en tutelle de la CIC, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) a décidé de forcer la main au ministre du travail Jean Cournoyer ou à tout le moins de lui fournir un prétexte pour une mise en tutelle en empêchant la CIC de se réunir. En effet, toutes les parties doivent être présentes pour que la commission puisse siéger et la CSN a décidé de boycotter les réunions de la commission.

M. André Desjardins, directeur du Conseil des métiers de la construction et vice-président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), a fait parvenir au ministre Cournoyer un télégramme dans lequel il souligne que le gouvernement a légalement le droit de remplacer les délégués d'un groupe à la CIC qui refusent de siéger.

Selon M. Desjardins, il est faux de prétendre que le refus par une partie de siéger à la commission doit entraîner une mise en tutelle de la commission à cause d'une incapacité à fonctionner; il souligne que, dans un tel cas, le gouvernement peut lui-même désigner des remplaçants à ces délégués qui refusent de siéger.

A l'appui de ses dires, M. Desjardins cite la loi 55, qui a modifié en juin 1971 la loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction (bill 290); selon cette loi, le mandat d'un délégué à la CIC prend fin "par refus d'agir constaté par le ministre" et si l'association concernée ne remplace pas ce délégué, "le poste est comblé d'office par le lieutenant-gouverneur en conseil".

Le directeur du Conseil des métiers de la construction a déclaré au Devoir qu'il trouve "aberrant de voir une centrale syndicale faire des pieds et des mains pour remettre au gouvernement un organisme que les travailleurs peuvent actuellement contrôler et qui administre plusieurs millions de dollars qui leur appartiennent".

On sait que la CIC est un organisme paritaire, dirigé conjointement par les associations patronales et les centrales syndicales, dont la principale tâche est de faire appliquer le décret qui régit les conditions de travail dans l'industrie

Voir page 2 : Construction

Une expérience concluante

UCLUELET, C.B. (CP) – Une expérience tentée par le gouvernement canadien il y a six mois a donné des résultats positifs partiels, a-t-on appris au ministère des Pêcheries. Des homards transplantés de l'Atlantique dans le Pacifique ont réussi à survivre et, semble-t-il, à se reproduire. Toutefois, les autorités gouvernementales n'ont pas voulu se prononcer quant à la possibilité de créer un jour une industrie viable de la pêche au homard le long des côtes du Pacifique par la transplantation de très grande quantité de homards adultes. Soulignons que sur la côte de l'Atlantique, l'industrie de la pêche au homard représente des revenus annuels de l'ordre de $25 millions. On voit ici le ministre de l'Environnement du Canada, M. Jack Davis, qui a visité le centre de recherches fédéral d'Ucluelet, en Colombie-Britannique. Le ministre, qui était accompagné d'un biologiste du centre de recherches, M. Ray Ghelardi, a contemplé des homards adultes de forte taille. (Téléphoto CP).

Classification : un groupe d'étude formé par Québec

par Gilles Provost

Le ministre de l'éducation, M. François Cloutier a causé hier une réelle surprise chez les syndicats d'enseignants en annonçant la création d'une commission d'étude sur la classification des enseignants de niveau pré-scolaire, élémentaire, secondaire et collégial.

Malgré cela, les premières réactions des leaders syndicaux sont relativement pessimistes. Pour les uns, il s'agit simplement d'un moyen de remettre le problème à plus tard. Pour d'autres, cela pourrait même être une catastrophe si cela signifie qu'on va encore modifier la classification des enseignants selon de nouveaux critères dans une année ou deux.

Selon le communiqué de presse du gouvernement, cette commission de cinq membres devra faire rapport au ministre de l'éducation avant le 30 juin 1974 après avoir étudié les systèmes de classification en vigueur dans les autres provinces canadiennes et dans certains Etats américains.

Elle devra aussi analyser les facteurs susceptibles d'influencer la classification, comme, par exemple, le niveau de l'enseignement, les exigences de l'emploi, les conditions de certains apprentissages, les conditions du marché du travail, etc. Elle devra aussi recevoir les avis et les mémoires que tous les organismes intéressés voudront bien lui faire parvenir.

Le ministre de l'éducation précise explicitement qu'il n'est pas question de modifier immédiatement le système de classification actuel qui restera en vigueur au moins jusqu'au 30 juin 1975.

Etabli unilatéralement par le Gouvernement, ce système évalue la formation des enseignants en fonction du nombre d'années de leur scolarité et du nombre des années d'expérience dans l'enseignement.

La grande difficulté, c'est que le système scolaire québécois n'était pas très rationnel jusqu'à récemment de telle sorte que le même diplôme ne représente pas toujours le même nombre d'années de scolarité. Le système scolaire n'est pas identique du côté anglophone et francophone et certains diplômes n'ont aucun équivalent dans le système de l'autre langue. Il y a aussi des cours plus difficiles que d'autres qui demandaient quand même le même nombre d'années.

Enfin, plusieurs enseignants ont suivi des cours de recyclage organisés par

Voir page 6 : Classification

Avis aux automobilistes

La police de la Communauté urbaine de Montréal, secteur Saint-Laurent, incite vivement les automobilistes à ne pas emprunter le boul. Laurentien, direction nord, entre Côte-Vertu et boul. Gouin à cause de travaux d'excavation qui dureront entre 2 et 3 semaines.

Libération pour un jour de deux chefs syndicalistes?

M. Jean Gérin-Lajoie, délégué syndical de la FTQ auprès du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre (CCTM), s'est dit hier profondément alarmé par l'incapacité du gouvernement à confirmer la présence de MM. Louis Laberge et Marcel Pepin à une réunion "capitale" du CCTM prévue pour le 15 février.

"Je m'alarme, a dit M. Gérin-Lajoie, de la possibilité que le gouvernement refuse aux deux présidents de sortir de prison à cette occasion: pour éviter d'y parler comme prévu du bill 89, pour mieux saborder la consultation ouverte que permet le CCTM et pour retourner à un lobbying privé et occulte qu'il semble préférer."

Le délégué syndical ajoute qu'à la suite du retrait de son délégué par la CEQ, lors de son dernier congrès, l'absence des présidents de la FTQ et de la CSN prive le CCTM du quorum indispensable à ses réunions.

"Le gouvernement d'aujourd'hui semble s'apprêter, non pas à dissoudre le CCTM, mais à le vider de sa substance en lui préférant le lobbying privé, et occulte, de conclure M. Gérin-Lajoie. En elle-même, une telle manoeuvre est dangereuse pour la santé et la démocratie. De plus, elle constitue une menace pour la sauvegarde des droits syndicaux, une menace dont l'indice le plus récent est le bill 89 lui-même."

L'incendie du Blue Bird : une poursuite de $111,000

La soeur et la mère d'une dame qui a péri avec son mari dans l'incendie du cabaret Blue Bird, le 1er septembre prochain, ont inscrit en cour supérieure, hier, une action en dommages de $111,000 contre le propriétaire du fond de commerce, le propriétaire de l'édifice, la ville de Montréal et les trois individus qui ont mis le feu à l'établissement le soir du 1er septembre.

Les demanderesses sont Mmes Georgiana Merrell, soeur de la victime Mme James Bowles, et Yvy Rickman Merrell, mère de Mme Bowles. Les défendeurs sont M. Léopold Paré, propriétaire du cabaret, Prudential Insurance Co of London, propriétaire de l'édifice, la ville de Montréal et les trois hommes déjà condamnés, Gilles Eccles, James O'Brien et Jean-Marc Boutin.

Mme Georgina Merrell était dans le cabaret au moment où le feu s'y est déclaré et, bien qu'elle ait miraculeusement échappé aux flammes, elle réclame $25,000 personnellement pour incapacité partielle permanente. Elle réclame $71,000 en surplus au titre de tutrice des cinq enfants mineurs de son infortunée soeur, Mme Bowles, devenus orphelins.

Dame Ivy Merrell, la mère, réclame $15,000 pour souffrances morales à la suite de la perte de sa fille et de son gendre.

Ces requérants prétendent en substance que le cabaret Blue Bird était une véritable "trappe à feu" (fire trap) que M. Paré a fait preuve de négligence, d'imprudence et d'incompétence en gérant une telle entreprise. Les demanderesses affirment que le cabaretier a omis, négligé ou refusé de se conformer aux normes prescrites par les règlements municipaux en matière de sécurité contre les incendies et notamment en décorant les murs et le plafond avec du matériel très inflammable. Ellesallèguent, au surplus, que cet établissement violait les dispositions des lois provinciales sur les édifices publics, que les accès aux sorties de secours étaient illégalement obstrués par des panneaux, des tables trop grandes, un poêle et des meubles, et qu'en général il n'y avait pas l'équipement de base nécessaire pour préserver la vie en cas d'incendie. Les mêmes allégués sont invoqués contre Blue Bird Cafe Inc. Quant aux propriétaires londoniens, les demanderesses prétendent qu'ils n'ont pas exercé la surveillance adéquate de leur propriété.

La ville de Montréal est accusée pour sa part d'avoir toléré les installations qui, selon les demanderesses, ont contribué à faire de cet incendie la tragédie qui a coûté la vie à 37 personnes.

La ville aurait permis que les fenêtres de devant soient illégalement bouchées par des panneaux, que la sortie nord soit bloquée et que les autres sorties de secours soient obstruées. Selon les demanderesses, la ville, en octroyant les permis de rénovation et d'occupation de tels endroits, devait exiger que ses règlements soient observés avant de délivrer les permis d'exploitation.

Quant à Eccles, Boutin et O'Brien, déjà condamnés à la prison à vie, on leur reproche d'avoir été à l'origine du feu.

Les avocats de l'assistance judiciaire boycotteront un magistrat des sessions

par Guy Deshaies

Les avocats de l'assistance judiciaire assignés aux cours criminelles refuseront systématiquement, à compter de lundi prochain, de plaider devant le juge Jacques Anctil de la cour des sessions de la paix.

Cette décision prise par les 31 criminalistes concernés a été annoncée, hier, au juge en chef André Fabien et elle fait suite à une condamnation pour outrage au tribunal prononcée mercredi par le juge Anctil contre l'un de ces avocats, Me Jos Silver.

Mais la décision de boycotter la cour du juge Anctil est due à un problème beaucoup plus sérieux, qui dure déjà depuis longtemps et concerne autant les avocats de pratique privée que ceux de l'assistance judiciaire.

Ces derniers, en tout cas, se demandent pourquoi depuis deux mois environ le juge Anctil n'est saisi exclusivement que des dossiers de l'assistance judiciaire alors que les causes des avocats de pratique privée sont toutes assignées devant d'autres magistrats.

"Je ne peux concevoir, a déclaré hier Me Robert Forest, directeur de la section pénale du bureau de l'assistance judiciaire, que le juge en chef ne soit pas au courant de ce hasard."

Me Forest a déclaré que les avocats criminalistes avaient toujours eu de nombreux problèmes avec le juge Anctil, que plusieurs brefs de prohibition avaient été émis, que des outrages au tribunal avaient été prononcés et que désormais les avocats de pratique privée refusaient de plaider devant ce magistrat. "Alors pourquoi nous en exclusivité?" de demander Me Forest qui a donné à entendre qu'il était impossible de défendre adéquatement les justiciables devant ce

Voir page 2 : Les avocats

aujourd'hui

A 10h30, début de l'enquête du coroner relativement à la mort d'un travailleur à la raffinerie Fina.

●

A 12h30, au local B-537 du Cégep Rosemont, conférence de Charles Gagnon intitulée: "Organisation politique des travailleurs: nature et fonction des syndicats".

●

A 14h, au 150 Wellington à Ottawa, le Conseil des sciences du Canada rend public un rapport sur les problèmes d'une politique des richesses naturelles au Canada.

●

A 16h, à l'hôtel Bonaventure, conférence de presse de l'Association canadienne des fabricants de jouets à l'occasion du Salon du jouet et de la décoration qui s'ouvrira le 11 février.

●

A 18h, à l'hôtel Reine-Elizabeth, dîner mensuel de la section Ville-Marie de l'Association nationale des secrétaires.

●

A 19h, au Cercle universitaire, à la Cité du Havre, dégustation de vins et fromages organisée par la Société des traducteurs du Québec.

●

A 19h30, au 3553 rue Saint-Urbain, meeting de solidarité organisé par diverses organisations haïtiennes de Montréal.

LETTRISME par Mika

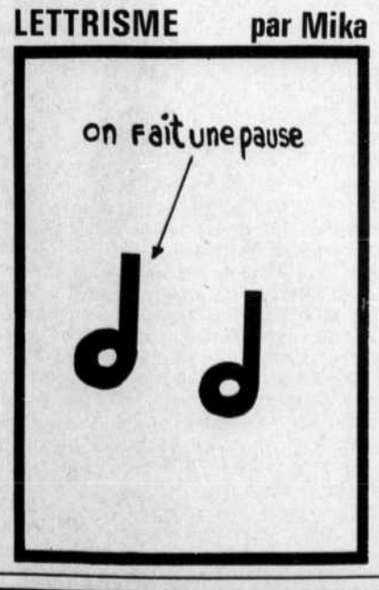

Faculté de Droit

Université de Montréal

Réunion spéciale d'information relativement aux frais de scolarité

Vendredi le 9 février à 10h.30 A.M.

Amphithéâtre A

Cette convocation s'adresse à tous les étudiants et à tous les professeurs de la Faculté de Droit.

Jacques Bellemare,
doyen

CÉLÉBRATION DU NOUVEL AN VIETNAMIEN

Samedi le 10 février 1973, à 19:30 heures

au grand Amphithéâtre
Immeuble principal
Université de Montréal

Programme:

— Buffet vietnamien
— Message de solidarité
— Chants et danses de la résistance vietnamienne
— Films

***Renseignements:* 279-6658**

Bienvenue à tous !

Organisé par l'Association des Patriotes vietnamiens au Canada.

IDEAL HOME IMPROVEMENTS

DIVISION DE — RÉNOVATIONS BONAVENTURE

TOUTES RÉNOVATIONS INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES

TERMES FACILES
10 ANS POUR PAYER

■ Salles de jeux ■ Salles de bains
■ Cuisines planifiées
■ Pièces additionnelles, etc.

331-2860

4621 DE SALABERRY

COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET

COLLÈGE PRIVÉ RECONNU D'INTÉRÊT PUBLIC

EXTERNAT MIXTE
COURS PRÉ-UNIVERSITAIRE

1— SCIENCES DE LA SANTÉ
2— SCIENCES PURES
3— SCIENCES HUMAINES
4— SCIENCES DE L'ADMINISTRATION
5— ARTS ET LETTRES

ADMISSION 1973-74
AVANT le 1er mars

S'ADRESSER AU BUREAU DE L'ADMISSION

1001 est, boul. CRÉMAZIE, Mtl 352 (Métro-Crémazie)
Du LUNDI au VENDREDI de 9 h 00 à 17 h 00

Tél. 381-4293

VIENT DE PARAITRE... *...AUX ÉDITIONS DU JOUR*

CROYANCES ET PRATIQUES POPULAIRES AU CANADA FRANÇAIS

Par PIERRE DES RUISSEAUX

• Présages étranges, conjurations, charmes, talismans et amulettes, "jeteux de sorts" sont des sujets que l'on retrouvera dans ce livre.
• Classification de la Centrale des bibliothèques: T4 (pour tous, très utile)

En vente partout au prix de $4.95 — distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél. 274-2551

EDITIONS DU JOUR...
Président et directeur général Jacques Hébert

éditorial

Aspects sociaux du crime organisé

Quelques jours à peine après son départ, la Commission de police semble hésiter encore sur l'orientation à donner à l'enquête sur le crime organisé que lui a commandée le ministre Jérôme Choquette. Deux tendances fort différentes ont déjà émergé, mais la Commission de police et ses procureurs ne semblent avoir encouragé ni l'une ni l'autre. Dans un cas, c'est de la poche d'un policier de carrière que surgit une vieille liste de noms périmés ou durables. Du coup, la Commission de police se résigne plus vite qu'elle ne l'aurait voulu à la mention de noms connus et, automatiquement, aux recours légaux que peuvent utiliser les personnes ainsi mises en cause. Dans l'autre cas, un sociologue américain, le professeur Donald Cressey, définit le crime organisé en des termes que les policiers de carrière ne sont guère habitués à entendre: il réclame, en effet, plutôt qu'une offensive étroitement policière, un effort d'éducation du public.

Ainsi, alors qu'elle cherchait des preuves policières et légales, la Commission de police se fait remettre par ses propres témoins tantôt une liste vieillotte que ne soutient encore aucune preuve, tantôt un cours de sociologie auquel ses propres coordonnateurs s'attendaient fort peu.

Le crime organisé connaît un regain de popularité comme sujet cinématographique. "Le Parrain" et une récente version cinématographique des révélations de Valachi ont contribué, non seulement à replacer le crime organisé à l'avant-scène des préoccupations populaires, mais encore à transmettre au public une image peut-être plus impressionnante que jamais du crime organisé. Le cinéma achoppe cependant sur la même difficulté que nos journaux "jaunes": il résiste malaisément à la tentation d'identifier crime organisé et violence, crime organisé et assassinats, crime organisé et sadisme. Il en résulte que notre public et souvent nos policiers n'ont même pas une idée correcte du crime organisé. L'organisation ressemble peut-être de près à ce que décrit le cinéma, mais, contrairement à ce qu'on voudrait nous faire croire, elle "se résigne" à la violence beaucoup plus qu'elle ne s'y complaît.

Au lendemain de chaque règlement de compte, on sort les grandes manchettes sanglantes, on se livre à de savantes supputations sur le nombre de meurtres qui seront commis cette année à Montréal et, question de raffiner un peu, on jette dans le débat quelques chiffres sur la situation qui prévalait avant qu'on suspende la peine de mort. Docilement, le public "averti" suit ces compte rendu à la piste et imagine le crime organisé comme une bande de criminels un peu mieux structurée et nettement plus violente que les autres. Cette bande, croit-on, tue plus volontiers; elle recourt avec volupté à la magie des mots de passe et à la discrétion des cagoules; elle utilise couramment le cérémonial des initiations secrètes et professe le secret dans sa forme la plus rituelle. C'est poétique, hallucinant, ça vend la copie, ça donne aux narrateurs l'aura des initiés, ça incite les policiers à en dire plus long, mais c'est aussi romantique que faux. Il y a belle lurette, en effet, que le crime organisé s'est orienté vers les plus savants calculs de probabilité, vers l'utilisation de "chambres de compensation" bourgeoises et discrètes.

Il y a trente ans, le "caïd" se promenait peut-être entre deux gorilles; aujourd'hui, il se présente entre son comptable et son avocat. Malheureusement, ceux qui luttent contre lui l'imaginent encore comme un truand marseillais dansant un tango apache les mains où vous pensez... La violence? Le moins possible.

Hélas! devant une organisation qu'elle considère puissante, mais toujours folklorique, la police réagit trop souvent comme réagissent encore certains pays d'Europe devant l'URSS. Comme on croit encore à l'agression, on réclame des armes plus meurtrières, on alourdit la force de frappe. Ainsi, les corps policiers cherchent toujours des scalps plus nombreux et ils supplient les tribunaux de mettre définitivement à l'écart les adversaires dont ils ont pu découvrir l'identité. Malheureusement, on oublie pendant ce temps que le "ressort" du crime organisé – "What Makes Sammy Run", pour emprunter la langue cinématographique d'une certaine époque – se situe en dehors de la psychologie criminelle traditionnelle. Le crime organisé, c'est un service public qui bafoue peut-être les lois, mais qui fait, somme toute, peu de victimes larmoyantes. Même la police admettra que bien des victimes du crime organisé sont des individus que les policiers auraient été contents d'abattre eux-mêmes. Peut-on blâmer le public de ne pas pleurer sur ces victimes? Peut-on s'étonner si le public compte sur la police pour venir à bout de criminels somme toute assez semblables aux autres?

Si la Commission de police se borne à prouver qu'un individu prête de l'argent à des taux usuraires, recueille des paris sur des courses lointaines ou fournit de quoi désennuyer un visiteur de passage, elle obtiendra sans doute des tribunaux réguliers un certain nombre de condamnations. Prêt, pari, prostitution tiendront compte du nouveau contexte et deviendront sans doute plus discret. Aura-t-on obtenu une véritable épuration de la société? Jusqu'à un certain point sans doute, mais jusqu'à un certain point seulement. Tant qu'on n'aura pas mis le public dans le coup, tant qu'on n'aura pas convaincu le public du danger énorme que constitue le crime organisé, on n'aura accompli qu'une maigre portion du travail. C'est la voie que signalait le sociologue Cressey et à laquelle il convient d'attacher la plus grande importance, même si elle ne débouche pas sur un aussi grand nombre de scalps.

•

L'effort d'éducation devrait commencer par une réflexion approfondie sur le crime organisé. Il faut comprendre, par exemple, que le crime organisé est un "gouvernement aussi bien qu'une entreprise", car, comme toute administration publique, il exige de ses commettants le respect d'un certain code, il édicte des règlements, il sévit lorsqu'ils sont violés. D'autre part, le crime organisé est entreprise autant que gouvernement. Il utilise donc à fond notre doctrine libérale de la responsabilité limitée. De même que la responsabilité de l'actionnaire tente de se limiter au montant que l'individu a investi et ne veut pas s'étendre à l'ensemble des pertes que peut encourir l'entreprise, de même le crime organisé agit par personnes interposées, de même il jette entre le "boss" et l'acte criminel une brochette d'intermédiaires qui diluent la culpabilité, de même il spécialise ses équipes, de même il fait commettre par de lointains inconnus les crimes que ne peuvent commettre des fripouilles locales trop connues de la police. N'essayons donc pas de prouver que Capone a quelque chose à voir avec le "massacre de la Saint-Barthélémy", puisqu'il s'adonnait à la pêche du bon père de famille au moment même où se déroulait la tuerie... Dans la lutte au crime organisé, il faudra puiser dans l'arsenal – fort restreint d'ailleurs – qui permet aux divers gouvernements de combattre les abus que commettent les grandes entreprises à responsabilité limitée. Or, si les entreprises possèdent encore maintes façons de contourner les lois, les empires criminels qui ont emprunté les mêmes protections sont, eux aussi, difficilement accessibles.

•

Il faudrait comprendre enfin que le crime organisé réserve la violence pour son "administration interne". Le crime organisé sait mettre brutalement à la raison ceux qui, dans ses rangs, s'aventurent à l'indiscipline. En revanche, il a suffisamment conscience de ses intérêts financiers pour tuer le moins de clients possible! Pourquoi le crime organisé tuerait-il celui qui parie sur "la troisième de Pimlico" et qui reçoit les résultats par son journal local? Pourquoi tuerait-il l'imbécile qui parie $1 sur le moment du dernier but dans la prochaine joute de hockey et qui oublie que "A $2 bet means murder"? Aux yeux du public, le crime organisé fonctionne comme un service public bien rodé et où la discipline des "fonctionnaires" est maintenue avec une extrême rigueur. A l'heure actuelle, notre public se scandalise aussi peu devant le pari clandestin ou le prêt que pratique tel barman que le public américain des années '30 se scandalisait devant la vente d'alcool de contrebande.

Tant qu'on n'aura pas convaincu le public que le crime organisé est une plaie sociale, le crime organisé aura toujours plus de clients – et de clients satisfaits – que les policiers ne sont capables d'en surveiller.

Laurent LAPLANTE

Le mot du silencieux

America

par ALBERT BRIE

On parle souvent de l'American way of life. Par ailleurs, on ne souffle jamais mot de l'American highway of death.

•

Si l'Académie de Suède attribue le prix Nobel de la paix à Richard Nixon, il faudra convenir une fois pour toutes que le ridicule le plus grotesque ne tue pas et reconnaître qu'il n'a jamais été plus vrai de dire que celui qui tue son semblable est un assassin et celui qui décime une nation un héros.

•

Jamais impérialisme ne fut plus grand que l'impérialisme américain. S'il paraît moins odieux que les autres qui l'ont précédé, c'est qu'il s'est imposé moins par les canons que par l'argent, l'arme la plus hygiéniquement mortelle que l'homme ait inventée.

•

La grande question, la quête fondamentale des Nord-Américains et qui est en train de gagner l'univers entier, ce n'est plus le comment mais le combien de toutes choses.

•

Les Romains de la décadence réclamaient du pain et des jeux. A une lettre près, nous autres, Américains, sollicitons les mêmes biens: du gain et des jeux.

•

Les Américains ont poussé au plus haut degré le culte de la femme-objet et de l'homme-machin-chose.

•

Ce que nos voisins ont tenté de démontrer et qu'à l'épreuve ils sont en train de découvrir, la vanité, tant dans le domaine spirituel que matériel, c'est que la force prime l'adresse.

•

Il y a une dimension des ouvrages de la main de l'homme que les Américains ont confondu avec le gigantesque: la grandeur.

L'Amérique n'assimile pas ses immigrants, elle les avale d'une pièce. Cette façon d'absorber les étrangers a fait qu'elle a les Noirs sur l'estomac.

•

L'argent est le nerf des affaires disent les uns; l'argent est le nerf de la guerre disent les autres. D'instinct, les Américains ont fait de la guerre une affaire.

•

On se penche sur les économiquement faibles. C'est bien. Mais quand se penchera-t-on sur la masse beaucoup plus nombreuse des électroniquement démunis.

•

"Comment se faire des amis pour réussir dans la vie" est le plus grand contresens de la parole évangélique la plus belle parce qu'elle devient: aimez-vous les uns contre les autres.

•

L'exploitation de l'homme jusqu'à ce que déshumanisation s'ensuive, ne serait-ce pas de l'anthropophagie pour homme civilisé?

•

L'argent n'a pas d'odeur, aurait dit Vespasien. Il en a une et puissante. Mais voilà: en matière d'argent, la plupart des hommes n'ont pas d'odorat.

•

Le temps c'est de l'argent; surtout le temps des autres.

•

Les animaux ne connaissent pas l'argent. Il n'y a pas chez eux de classes sociales, donc de luttes des classes. Voyez comme chiens de race et bâtards peuvent se sentir.

•

L'argent ne fait pas le bonheur. Il l'achète tout fait.

•

De toutes les monnaies courantes la plus répandue est la malhonnêteté.

lettres au DEVOIR

La peine de mort par crucifixion

Dans Le Devoir du mardi 6 février 1973, page 5, dans le texte de M. Guy Bourgeault: "Pour l'abolition, non la suspension, de la peine de mort", on peut lire un paragraphe consacré à un historique des "supplices" et de leur "raffinement progressif".

L'auteur attribue à "Israël, la lapidation et la crucifixion". Il ne s'agit pas de discuter ici du bien-fondé ou non de la peine de mort mais de dénoncer une fois de plus une méprise, qui est une erreur historique monumentale dont les conséquences ont marqué l'humanité.

En effet, la loi pénale juive ignore la crucifixion. Celle-ci ne pouvait que violer la tradition et l'enseignement. Le code pénal romain, par contre, connaissait cette pratique depuis Aurelius Victor Caesar.

Comme le remarque Cicéron (Cicero, "Verr" 1.7; III. 2,24,26; IV.10 et seq.), les citoyens romains étaient en toutes circonstances exemptés de cette torture. A l'origine seuls les esclaves devaient subir cette barbarie. Plus tard, il y eut moins de discrimination (Tacitus, "Historia" IV. 3,11).

Les Romains introduisirent la crucifixion en Palestine. Josèphe parle même de la première crucifixion comme d'un "acte de cruauté inhabituel et illégal" (Flavius Josèphe, Antiquités judaïques, XIII, 14, No 2). Il est à remarquer que durant la période troublée qui précéda la rébellion ouverte contre Rome (environ 30-66 avant J.C.) les révoltés furent crucifiés comme traitres.

Josèphe (dans Josephus, "De Bello Judaico", V.11, No 1) et Ciceron (Cicero, "Phil" XIII.27) donnent plus de détails sur les crimes passibles de crucifixion ainsi que sur cette exécution elle-même.

Il serait bon de se souvenir des paroles de Tarphon et Akiba qui proclamèrent: "Si nous avions été membres du Sanhédrin, jamais un homme n'aurait été condamné à mort" (Michna Makot, 1.10). Un Sanhédrin ayant prononcé la peine capitale une fois en 70 ans était appelé cour suprême meurtrière.

Elie FEUERWERKER

Montréal, le 6 février 1973.

Les chefs de police et la peine capitale

L'Association des chefs de police vient de se prononcer pour le maintien de la peine capitale. Avec une rare insistance, elle demande aux députés d'agir en ce sens même si ce faisant, ils vont à l'encontre de ce que leur dicte leur conscience. Venant d'un organisme aussi important cet appel à ne pas tenir compte de sa conscience me semble extrêmement troublant; les autorités compétentes devraient demander aux responsables de cette déclaration de retirer ces paroles et de s'excuser publiquement.

A part cette insistance à faire valoir leur avis, les policiers n'apportent rien de nouveau au débat sur la peine capitale. C'est toujours la même affirmation têtue: la peine de mort retient plusieurs citoyens de tuer leurs semblables. Il est très difficile d'avoir à ce sujet une certitude absolue, mais les études anciennes et récentes, et l'expérience de nombreux pays plaident dans un sens contraire. Pourquoi les policiers s'acharnent-ils à défendre une position aussi faible?

On peut cependant se demander si, posée en ces termes, la question de la peine capitale n'est pas mal engagée. Est-ce parce qu'elle est efficace ou inefficace que l'on doit conserver ou abolir la peine de mort? Dans l'état actuel des choses, la peine de mort, c'est tout simplement la peine reconnue comme maximale par la société, c'est-à-dire celle que l'on applique aux crimes les plus graves. Ce sont les us et coutumes qui font que cette peine maximale est la mort et non pas son efficacité interne. Car si l'efficacité de la lutte contre le crime résidait réellement dans l'horreur que suscite la peine, on pourrait penser à des châtiments beaucoup plus terribles que la mort: on pourrait par exemple mutiler les coupables; les castrer, leur couper les pieds ou les mains, leur brûler les yeux; on pourrait les faire souffrir avant de les tuer, les écarteler ou prendre les membres de leur famille en otage et les exposer au pilori... Ce n'est pas parce que ces châtiments sont inefficaces que la société n'y recourt plus: l'abolition de la peine du fouet par exemple n'a donné lieu à aucune commission d'enquête. Si la société a abandonné ces châtiments physiques, c'est qu'ils ne correspondent plus à ses valeurs et non pas parce qu'on a pu prouver leur inutilité. Un problème identique se pose au sujet de la torture; si les gens sont peu disposés ici à admettre ces méthodes "barbares", ce n'est pas parce qu'elles se sont avérées inefficaces. Ce n'est pas parce que les bombardements des populations civiles sont inutiles que les personnalités les plus éminentes les réprouvent. Ce n'est pas parce que nous élevons des bêtes à boucherie que nous avons abandonné le cannibalisme et cessé de manger nos grands-parents... Nous invoquons une argumentation semblable quand nous enseignons que le crime ne paie pas; et si le crime payait...

Ce qui me semble essentiel dans un tel débat relève d'abord des valeurs que nous défendons. Il s'agit de savoir si la société à laquelle nous appartenons veut continuer à tuer des gens pour se protéger. Cela me semble beaucoup plus un problème de culture et de conscience qui nous renvoie à nous-même. Le recours aux rapports de recherche n'est qu'une vaine tentative d'asseoir notre certitude et leurs conclusions ne sauraient se substituer à la responsabilité que nous avons. Car même si l'on prouvait de façon scientifique que la peine de mort réduit le nombre de meurtres, il faudrait s'interroger quand même sur l'opportunité de la conserver ou de la remplacer. Il faut que la question soit posée en termes clairs: traditionnellement la société a supplicié ses criminels de façon plus ou moins cruelle: le feu, la hache, la roue, etc.; si nous en sommes venus à les pendre c'était pour que le supplice soit le moins "inhumain" possible. Il nous faut maintenant décider si nous continuons d'admettre dans nos us et coutumes que des gens soient tués à des fins sociales.

Parce qu'ils sont entraînés à l'usage de la force et de la violence, les policiers ont tendance à considérer comme femmelettes tous ceux qui luttent contre la peine capitale. Leur position cependant a la même faiblesse que celle des militaires qui font l'apologie de la guerre. Ils devraient se rappeler que leur puissance de feu ou leur force physique n'ont pas pour but d'en faire des modèles culturels mais plutôt de protéger un idéal social qui se définit d'abord par la non-violence et le respect d'autrui. En premier lieu, l'Etat et la police ont le devoir de préserver la vie, y compris d'ailleurs celle des criminels; on peut douter que la pendaison soit le meilleur moyen pour y arriver.

En fait ce n'est par l'argument de son utilité qu'on invoque pour maintenir la peine de mort, car si on a beaucoup de mal à prouver qu'elle est inutile, on aurait beaucoup plus de mal à prouver qu'elle est vraiment efficace. Les policiers sont les experts de la protection de l'ordre public et de l'ordre social; quelles données objectives peuvent-ils apporter pour dire que la peine de mort est le moyen le plus adéquat et le seul moyen pour assurer la protection de la vie. Devant les doutes qui nous assaillent c'est à eux de prouver que la peine de mort est nécessaire. Leur position apparaît plutôt basée sur un conservatisme aveugle; c'est à croire que ces hommes durs et courageux sont incapables de supporter le changement social.

Si nous tenons tellement à être pratiques, tuons les criminels mais pour des raisons économiques, car les condamnés à perpétuité nous coûtent très cher. Il nous faudra cependant, pour être logique, être particulièrement impitoyables envers les plus jeunes car ce sont eux qui risquent de nous coûter le plus.

Jacques de GUISE

Ste-Foy, le 31 janvier 1973.

La pipe cassée de Jean Marchand

Le pouvoir des Québécois est à Québec et non pas à Ottawa. C'est bien là le sens du vote aux élections fédérales du 30 octobre dernier. Même avec une équipe forte de Canadiens français, ou malgré une telle équipe, il n'en reste pas moins qu'on est toujours minoritaire au Fédéral et notre influence est toujours très aléatoire et très éphémère.

Il y a longtemps que les nationalistes du Québec ont démontré ce fait. Mais la leçon qui se dégage du dernier scrutin fédéral nous en donne une nouvelle preuve, une sorte de preuve par l'absurde. Ironiquement c'est le Parti Libéral lui-même qui en a fait la démonstration.

Les récentes crises de nerfs de messieurs Trudeau et Marchand nous indiquent qu'ils ne sont pas sans le savoir. Que ce dernier démissionne tout de suite, car le pays utopique auquel il rêve avec M. Trudeau, il n'existe vraiment pas. Pauvre de lui, il se croit persécuté par les siens et incompris par les "Canadians". Mais pourquoi ne se pose-t-il pas le problème d'une autre façon?

Est-ce que ce ne serait pas lui qui "est dure de comprenure", comme on dit au Lac Saint-Jean? Pourquoi crier au racisme? Le Canada anglais n'a pas voté contre le Québec, ni le Québec contre le Canada anglais. On a tout simplement voté d'une façon opposée, comme ça s'est produit plusieurs fois au cours de l'histoire lointaine et récente. On a voté comme deux nations différentes.

Pour ceux qui veulent comprendre, la leçon est claire. Et cette leçon elle n'est pas due à une entreprise de propagande, mais elle découle de faits. Il y a bien deux sociétés qui n'ont pas les mêmes mobiles et ce fait est bien plus profond et bien plus lourd de conséquences que tous les sursauts passagers de chauvinisme ou les explosions de rage de politiciens serviles.

Je me souviens d'une visite de M. Marchand à Chicoutimi, il y a quelques années, au cours de laquelle il avait vilipendé les nationalistes comme souvent il se plaisait à le faire. Je lui avais alors dit qu'il ne mettrait pas de temps à se casser la pipe à Ottawa. C'est justement ce qui vient de se produire. Ce sera toujours ainsi, à moins que l'on se décide de se mettre chez-nous.

Geo.-Henri FORTIN,

Alma, le 29 janvier 1973.

LIBRE OPINION

Le Cid, c'est pour demain, patience !

par MATHIEU ST-PIERRE

La langue est le prolongement d'un peuple tout comme les bras sont le prolongement d'un homme. Même privé de ses bras un homme peut jouir d'une santé florissante mais, peu importe la qualité des prothèses qu'on met à sa disposition, il sera toujours un homme diminué. Il ne sera jamais un Michel-Ange, un Picasso, un Pablo Casals.

Le français moderne qu'on propose aux Québécois comme mode idéal d'expression n'est pour eux qu'une prothèse, à l'heure actuelle. Une prothèse admirable, certes, mais une prothèse quand même car elle est le reflet du génie collectif des Français seulement. Les Québécois, lecteurs passifs, n'y ont en rien contribué.

Si notre vocabulaire technique est pauvre, par exemple, c'est justement parce que nous attendions que les Français rattrapent les Américains. Mesdames Kirkland-Casgrain et Marie-Claire Blais resteraient bouche bée si, du jour au lendemain, elles se mettaient à exercer le métier de garagiste.

La langue naturelle des Québécois, c'est celle qu'ils parlaient en 1760, au moment de la Conquête. C'était une langue honorable selon les témoignages de l'époque. "Nulle part ailleurs on ne parle plus purement notre langue." (Charlevoix) "J'ai observé que les paysans canadiens parlent très bien le français." (Montcalm) "Ils parlent avec aisance... leur accent est aussi bon qu'à Paris." (Bougainville).

Cette langue aurait dû évoluer en parallèle avec la langue française tout comme la langue américaine a évolué en parallèle avec la langue anglaise. Il n'en a pas été ainsi parce que l'Eglise nous a imposé ses priorités à la faveur du désarroi qui a suivi la défaite de 1760. Tandis que chez les Juifs la religion a toujours été au service de la race, chez les Québécois la race a toujours été au service de la religion. Le Québec aura été, pendant deux cents ans, une théocratie catholique sous la protection d'un monarque protestant. Oecuménisme profitable aux deux parties.

L'Eglise a conservé notre langue comme on conserve une relique. En nous affublant d'une morale janséniste elle a rendu impossible l'émergence, parmi nous, de créateurs du langage tels que Rabelais, Molière, La Fontaine, Hugo, Flaubert, etc. Pour écrire les Provinciales, par exemple, il aurait fallu porter tonsure et imprimatur. On allait à l'école pour devenir vertueux et non pour devenir instruit. Résultat: des ignorants vertueux, les laïcs, et des vertueux ignorants, les clercs.

Tout Québécois qui a quelque chose à dire se croit obligé de monter en chaire et c'est pourquoi notre style habituel est le style-sermon. Lorsque le suffrage universel a donné naissance à notre classe de politiciens ces derniers ont utilisé ce style tel quel, remplaçant Dieu et Paradis par Roi et Confédération. Ce qui caractérise notre littérature dite sérieuse ("non-fiction") c'est l'imprécision de la pensée et l'emphase du style.

Vint le Frère Untel. Le succès des Insolences est dû en partie au fait qu'il s'agit d'un humble frère enseignant prenant à partie le Conseil des Evêques. Mais le succès est dû surtout au style simple et au langage familier de l'auteur. C'était la première fois que le peuple québécois se lisait! Et il devint fier de son parler. Et il perdit son complexe d'infériorité vis-à-vis des faiseux-de-cours-classiques, lesquels, soit dit en passant, se croyaient dispensés d'étudier le français, au collège, du fait qu'ils disaient déjà "moi, toi" au lieu de "moé, toé." (Je me rappelle le découragement de mon professeur de français, fraîchement diplômé de Paris et qui, étant laïc, enseignait par amour du métier et non par voeu d'obéissance.)

Par un curieux paradoxe, c'est le Frère Untel qui a monté l'attaque la plus intelligente contre le "joual" et c'est le succès des Insolences qui a le plus encouragé les partisans dudit "joual". Visa le noir, tua le blanc. Si le Frère Untel s'exprime dans un style bonhomme, il le fait aussi dans un français correct. Pas un français d'Académie mais un français honnête. Comme dit Péguy du fils de paysan qui rédige, de la caserne militaire, la première lettre de sa vie:

"Il est le premier de sa race qui écrit. Comment s'étonner que sa race en lui ne sache pas encore écrire, ou enfin ne sache pas bien... Ce sont les ratés d'une machine non assouplie, non habituée, non entraînée et qui n'est mise en branle que depuis une ou deux générations." (Note conjointe sur M. Descartes et la philosophie cartésienne.)

La langue des Insolences, c'est le parler québécois passé à l'eau de javel et à l'eau bénite. Ça va pour le dimanche mais c'est peu employé la semaine, à l'usine, au bureau, au restaurant, dans le tramway. "Avancez par en arrière!" disent les chansonniers.

Comme point d'arrivée le "joual" est une horreur, j'en conviens. Comme point de départ, c'est autre chose.

L'hésitation d'un nombre croissant de Québécois à accepter d'emblée une langue et une culture d'ordre supérieur mais auxquelles ils n'ont en rien contribué n'est pas un phénomène nouveau. Pendant plus de trois siècles les Gaulois furent exposés à l'esprit latin et aux coutumes romaines mais une fois l'Empire investi par les Barbares toute trace de l'Occupation disparut. Le latin se réfugia dans les monastères, suivi du ministre des Affaires culturelles. La greffe n'avait pas réussi.

Après avoir repris un essor interrompu par la prééminence du latin, les dialectes locaux se fondirent ensemble peu à peu, à la même cadence que l'unité politique de la France. la langue unique qui en est résultée, c'est celle de la Chanson de Roland. Cette langue de chansonniers était une langue peuple, grossière, aux règles imprécises. C'était le "joual" de l'époque et il atteindra la perfection du Cid en poésie et des Provinciales en prose lorsque les lettrés cesseront de lui préférer une langue morte. Ce ne sera pas facile. Descartes, par exemple, écrivait habituellement en latin et, ayant décidé d'écrire en français le Discours de la Méthode, il s'excusa d'utiliser la langue "vulgaire", ajoutant qu'il espérait ainsi atteindre plus de lecteurs. Voilà de quoi encourager Michel Tremblay.

Les Africains n'ont pas eu la veine des Gaulois, celle de voir la langue de l'Occupant disparaître afin de permettre aux dialectes locaux de se fondre en une langue unique et créatrice. Incapable de consigner au cloître les langues française et anglaise l'Afrique noire devra se résigner à être un continent de civilisations arrêtées.

En Angleterre, tout comme en Gaule, le latin ne survécut pas à la décadence de Rome et le règne d'Alfred-le-Grand vit les premières manifestations de la langue anglaise. Au 11ième siècle, nouvelle invasion, celle des Normands et nouveau recul de la langue locale. Pendant quatre siècles les vaincus furent exposés à une langue qui, sans avoir la perfection du latin, était néanmoins supérieure à celle qu'ils parlaient. Malgré cela, la langue des Normands ne rayonna pas plus loin que l'Administration et la Cour et disparut peu à peu après la rupture du roi Henry VIII avec Rome, en 1533. Bilingues à deux reprises, les Anglais sont revenus à l'unilinguisme. Une leçon à retenir, en cas de rupture.

En Angleterre, toujours, Chaucer s'exprimait avec facilité en français et en latin; ses séjours en mission diplomatique en Europe en avaient fait l'homme le plus cultivé de son pays. Pourtant, c'est dans la langue dite vulgaire ("vernacular") qu'il écrivit les Canterbury Tales, à la fin du 14ième siècle. Pour les gens cultivés de la Cour ces monologues devaient se lire comme ceux d'Yvon Deschamps. Si on lui avait reproché de s'exprimer en "joual" il aurait répondu comme cet élève du Frère Untel: "Tout le monde parle comme ça."

En rompant avec Rome en 1533 l'Angleterre se retirait d'un Marché commun qu'elle devait réintégrer avec peine. Le latin était la

Suite à la page 6

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $35 par année; six mois: $19. À l'étranger: $40 par année; six mois: $22; trois mois: $12. Éditions du samedi: $10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: .90 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées | des événements | des hommes

Le 50e de la Coopérative fédérée

Des politiques fédérales préjudiciables aux agriculteurs

par ROBERT BOURASSA
premier ministre du Québec

Dans le monde agricole, l'assemblée générale de la Coopérative fédérée de Québec est depuis longtemps un événement important. Cette assemblée revêt un intérêt particulier cette année en raison de son cinquantenaire. Je suis heureux d'avoir l'occasion d'y participer et de témoigner au nom du Gouvernement du Québec de la valeur de la contribution de la Coopérative fédérée au développement de l'agriculture et de l'économie québécoise en général.

Vous avez trouvé dans la coopération un moyen efficace de rentabiliser l'exploitation agricole. Vous avez bâti la plus importante entreprise agricole et industrielle du Canada français.

Le bilan du dernier exercice financier démontre le dynamisme de votre fédération. Sur une période de dix ans les chiffres révèlent que votre volume d'affaires a plus que doublé; les excédents d'exploitation ont été multipliés par 17 et l'avoir des sociétaires a augmenté de presque cinq fois. Obtenus grâce à la participation d'un réseau de quelque 200 coopératives affiliées réparties dans toutes les régions du Québec et unissant environ 45,000 sociétaires, ces résultats témoignent de votre vigueur et apportent une nouvelle preuve de la capacité des Québécois de réussir dans le domaine économique.

Essentiellement, les activités de la Fédérée contribuent à réduire, au niveau de la ferme, le coût des instruments par des achats massifs et une distribution moins coûteuse; elles cherchent aussi à améliorer la situation concurrentielle des agriculteurs par la mise sur pied d'usines de transformation modernes et par une mise en marché efficace. C'est donc dire que votre rôle est extrêmement important dans le développement agricole du Québec.

L'industrie laitière

Ce développement s'effectue dans plusieurs secteurs. Animée par le dynamisme des coopérateurs et encouragée par les politiques du gouvernement, l'industrie laitière s'est engagée au cours de la dernière décennie dans un vaste programme de regroupement et de modernisation d'entreprises. C'est ainsi que l'industrie du lait de transformation se trouve maintenant dans une position concurrentielle considérablement renforcée. Des améliorations importantes au niveau primaire ont de plus permis au Québec de devenir le principal bassin laitier du Canada.

Dans le secteur du lait de consommation, la trop faible rentabilité des usines entraînait de sérieuses difficultés et même de nombreuses faillites. Les propriétaires de ces entreprises en sont donc venus à s'interroger sur leur avenir et à chercher les moyens de redresser la situation. Le gouvernement, en favorisant la fusion des usines de pasteurisation, a rendu possibles des projets de regroupement importants.

Jusqu'à maintenant, le plus considérable de ces projets est sans contredit celui qui a donné naissance, sous l'égide de la Coopérative de Granby, à un nouvel ensemble, "QUEBEC-LAIT". Cet organisme groupe déjà trois entreprises importantes. Son actif total s'élève à $13.6 millions.

Le Gouvernement du Québec a été heureux de consentir une subvention de $1.5 million pour assurer la mise sur pied de cette entreprise nouvelle qui devient la plus importante du genre au Québec.

Cet exemple illustre bien que la coopération agricole et la Coopérative fédérée en particulier ont été et demeurent des instruments extrêmement précieux du progrès économique pour la classe agricole et constituent des éléments indispensables au renouvellement de l'agriculture chez nous.

Une bonne année

L'agriculture demeure au Québec la pierre d'assise du développement économique de plusieurs de nos régions. En plus d'être un apport précieux au revenu des Québécois, elle constitue également un élément important de développement équilibré.

En dépit d'une saison de végétation rendue particulièrement difficile par des conditions climatiques défavorables, les agriculteurs du Québec ont réussi à faire de 1972 une bonne année, tant pour l'amélioration de leur propre bien-être que pour la santé de l'économie générale.

En 1972, les revenus nets totaux des agriculteurs du Québec se sont chiffrés à $236 millions, soit une augmentation de $11 millions sur le précédent record établi en 1966. Les revenus nets réalisés ont augmenté de 44% par rapport à 1971. Pour le secteur agricole comme pour l'ensemble de l'économie québécoise, 1972 a été l'année d'une reprise significative. C'est là une preuve de plus que nous avions raison de miser sur la volonté des Québécois de créer dans notre milieu des conditions de prospérité toujours meilleures.

● Texte intégral de l'allocution du premier ministre Robert Bourassa au congrès de la Coopérative fédérée de Québec, à Montréal, le 7 février dernier. Les sous-titres sont du Devoir.

Le secteur agricole doit quand même faire face à des problèmes dans certains domaines. Entre autres: dans celui des relations, en matière d'agriculture, avec les autres parties du Canada.

Ottawa

Le Gouvernement du Québec évite de chercher inutilement querelle avec le Gouvernement fédéral sur des questions secondaires. Il oriente toutes ses énergies vers les questions essentielles au développement économique, social et culturel des Québécois. Cette attitude fondamentale nous incite donc à accorder une attention particulière aux questions du prix des grains et des contingents de lait, car c'est en définitive le développement même de notre agriculture qui est en cause, c'est le bien-être des agriculteurs et de leurs familles qui en dépend.

Sur le plan canadien, dans le domaine agricole certaines situations sont préjudiciables au développement d'une agriculture québécoise dynamique. Si le Gouvernement du Québec croit de son devoir de dénoncer ces situations, il croit aussi de sa responsabilité de formuler des propositions réalistes et pratiques qui apporteront les correctifs nécessaires.

Les agriculteurs québécois subissent les conséquences économiques défavorables qu'impose l'attitude injustifiée du Gouvernement fédéral en ce qui concerne le prix des grains qu'il faut importer de l'ouest pour l'alimentation du bétail et des volailles. Nous pouvons certainement apporter un premier correctif à cette situation en favorisant au niveau de la ferme une politique d'auto-approvisionnement céréalier; c'est là un premier aspect de la politique du Gouvernement du Québec. Malgré cela, le problème n'est pas pour autant solutionné; il ne le sera que lorsque le prix jugé acceptable pour le commerce des grains à l'intérieur des prairies sera le même pour les acheteurs de l'est. Il n'existe aucune théorie économique qui puisse justifier l'écart purement artificiel jusqu'ici imposé à l'industrie animale du Québec.

Après avoir étudié les points de vue récents de la Fédération canadienne de l'agriculture et du Conseil des grains du Canada, la Coopérative fédérée, l'Union des producteurs agricoles et le Gouvernement du Québec ont exprimé conjointement des propositions réalistes. Sans méconnaître les droits des agriculteurs de l'ouest à un traitement équitable ni le rôle important de la Commission canadienne du blé, nous sommes convenus d'une position commune qui apparaît comme celle de la justice et du respect des intérêts légitimes des agriculteurs de l'est. Récemment, le ministre fédéral de l'Agriculture nous informait que le problème des grains de provende serait bientôt réglé. Nous souhaitons que la solution vienne rapidement et qu'elle soit équitable pour les agriculteurs de l'est.

Nous voulons aussi que la Commission canadienne du lait tienne compte davantage du caractère essentiellement laitier de l'agriculture du Québec. L'importance même de l'industrie laitière chez nous commande tout naturellement de développer ce secteur en augmentant la productivité de nos fermes. Il est donc tout à fait normal que l'on ne puisse accepter les contraintes actuelles que fait peser la Commission canadienne du lait sur le développement de notre industrie laitière, surtout au moment où les besoins nationaux ne sont même pas comblés et qu'en 1972 on a dû importer au Canada 20 millions de livres de beurre. Le Québec est précisément prêt à réduire ces importations.

Voilà pourquoi nous disons que la partie des contingents de mise en marché qui n'est pas utilisée dans l'une ou l'autre des provinces devrait être offerte à la province qui peut produire davantage, donc au Québec. La Commission canadienne du lait devrait autoriser les producteurs du Québec à grossir leurs contingents, d'autant plus que cela pourrait se faire sans risque de surplus. Nous voulons donc voir le Québec contribuer encore davantage au progrès de l'agriculture canadienne.

Avec l'Ontario

Une rencontre prochaine aura lieu avec l'Ontario pour discuter ce problème et, nous l'espérons, en venir à une entente satisfaisante.

Le Québec ne peut pas vivre en économie fermée. Il nous faut nécessairement harmoniser à l'échelle canadienne et même à une échelle transnationale nos politiques. C'est là une tâche tout aussi difficile qu'importante. Qu'on songe seulement aux difficultés considérables rencontrées par les pays du Marché commun en ce qui concerne les accords agricoles européens qui viennent tout juste d'entrer en vigueur.

Le Premier ministre du Canada a convoqué une rencontre des Premiers ministres au printemps prochain. Si des progrès significatifs ne sont pas atteints d'ici là sur les questions des grains de provende et de l'industrie laitière, j'ai l'intention de porter ces items à l'agenda de la prochaine conférence des Premiers ministres du pays.

Dans le secteur de la production du poulet, l'entente de décembre 1972 sur la commercialisation des oeufs et la "Loi canadienne sur la commercialisation des produits de la ferme" nous indiquent la voie à suivre en vue d'en arriver à un partage équitable des marchés au Canada

Les grandes orientations de notre agriculture exigent l'élaboration d'une politique cohérente de développement intégré agro-alimentaire.

Etroitement liée à l'industrie des fournitures et au commerce de l'alimentation, l'agriculture constitue avec eux un ensemble complexe. Les agriculteurs ont à résoudre quotidiennement des problèmes qui témoignent de cette nouvelle dimension de l'économie agricole moderne. Cependant, par le biais de la commercialisation, les liens qui se sont créés entre l'agriculture et les entreprises de transformation et de distribution sont de beaucoup les plus étroits et impliquent plus directement les producteurs.

Une étude de l'OCDE démontre que non seulement les activités qui participent à l'alimentation forment un ensemble diversifié, mais qu'encore ces liaisons d'interdépendance de la production agricole et de la commercialisation ne feront que s'accroître dans l'avenir pour former un secteur agro-alimentaire en évolution constante.

On a pu établir que les changements les plus marquants qui affectent l'agriculture moderne sont provoqués par une évolution de la distribution des produits alimentaires, dont l'aspect le plus important est l'apparition de grandes unités de transformation et de distribution. Ces entreprises, animées d'une conception moderne à l'égard des goûts du consommateur, cherchent souvent à assurer la régularité de leurs approvisionnements de produits agricoles et à intensifier leurs moyens de pression sur les agriculteurs pour qu'ils garantissent, en qualité et en volume, les denrées que veut le consommateur. Il en résulte que l'agriculteur individuel se trouve de plus en plus obligé de réagir en modernisant ses perspectives d'avenir, ses opérations et ses structures, notamment en adaptant ses productions aux besoins de l'économie de l'alimentation. Les gouvernements doivent en conséquence se préoccuper d'apporter à ces problèmes nouveaux des agriculteurs des solutions efficaces et justes.

Pour l'amélioration du revenu des agriculteurs, nous avons donc à assurer le développement d'industries alimentaires dynamiques et compétitives puisque ces industries demeurent le principal débouché pour nos produits agricoles.

Un plan intégré

Au Québec, on retrouve sensiblement les mêmes phénomènes qu'a observés l'OCDE dans l'ensemble des pays développés. Il y a donc nécessité de prévoir l'élaboration d'un plan intégré de développement agro-alimentaire et le Gouvernement du Québec s'intéresse activement à la question.

Ce plan directeur vise d'abord à réaliser une agriculture capable d'assurer aux producteurs un niveau de vie décent. A cette fin, il comprend des mesures de consolidation agricole, une politique de crédits à court, moyen et long terme, un programme intensifié d'amélioration foncière du sol et d'aide à l'industrie animale, des moyens de formation professionnelle et technologique à la disposition des jeunes et des adultes. Ces mesures de base doivent maintenant être complétées par de nouvelles politiques qui garantiront aux industries de transformation des produits à prix compétitifs et assureront aux consommateurs des denrées alimentaires de qualité à des prix raisonnables.

Je tiens à souligner d'une façon particulière l'importance d'une agriculture forte dans la structure économique du Québec. Parmi nos industries primaires, l'agriculture est celle qui, prise séparément, donne le produit brut le plus élevé. Comme génératrice d'emplois, elle est encore supérieure à toutes les autres. Nous devons la développer pour qu'elle puisse participer pleinement à l'expansion et à l'équilibre économiques de la province. C'est dans cette perspective que le Gouvernement du Québec veut orienter ses initiatives et, avec la collaboration de tous les agents de la vie économique agricole, assurer la sécurité et le progrès de l'agriculture au Québec.

lettres au DEVOIR

À déficit québécois, Jeux québécois

Sauf avatars graves, les jeux Olympiques auront lieu à Montréal en 1976. Pour les obtenir, le gouvernement municipal et celui du Québec ont dû signer, contraints et forcés par le gouvernement Trudeau, des lettres garantissant que le Trésor fédéral du Canada n'aurait pas à assumer un déficit éventuel. Cette prise de position négative du fédéral devrait amener les Québécois à tirer leurs conclusions.

1. Si Montréal et Québec financent en totalité les jeux Olympiques et assument le déficit possible, alors ce ne sont plus des Jeux canadiens, mais des Jeux québécois. Tous les avantages et bénéfices doivent en revenir aux Québécois. Ottawa n'a plus rien à y faire ni à y voir.

2. De ce fait, les jeux Olympiques de 1976 doivent être clairement identifiés au Québec. Ceci veut dire, entre autres, que l'insigne des Jeux, frappé jusqu'à maintenant de la feuille d'érable symbolique du Canada doit être modifié pour présenter dorénavant la fleur de lys du peuple qui les paie.

Dans tous les autres domaines, il faut clairement établir ou faire savoir que les Jeux sont québécois et organisés sous la seule et unique responsabilité d'autorités québécoises.

3. Si les Québécois paient les Jeux, ils doivent y participer en tant qu'entité différente de celle du Canada. Si le Québec est différent du Canada pour les frais et les déficits, il doit être différent dans sa participation sportive. Le gouvernement québécois doit agir immédiatement et fermement pour faire accréditer un "comité olympique sportif québécois." Ce COSQ aura la responsabilité de créer et d'animer une équipe olympique québécoise constituée de citoyens du Québec. Cette idée devrait rencontrer l'agrément de tous les Québécois. Ne répond-elle pas à l'esprit de compétition qui caractérise l'émulation sportive et anime tous les sports? Ne correspond-elle pas à la citation célèbre, tant de fois répétée de Pierre de Coubertin "L'important aux Jeux, n'est pas d'y gagner, mais d'y participer".

Il me semble que tous les partis du Québec, celui du gouvernement, comme tous les autres, et tout particulièrement le Parti québécois, devraient n'avoir de cesse que d'obtenir que lors des Jeux nous voyons une superbe équipe québécoise défilant derrière le drapeau fleurdelysé avec l'espoir, pourquoi pas, de voir monter au mat d'honneur notre drapeau (Ferragne et nos hockeyeurs pourraient réussir l'exploit), en attendant les prochaines révélations).

4. Notons enfin que la situation actuelle devrait démontrer aux Québécois l'intérêt et la possibilité d'indépendance du Québec.

Si le Québec peut assumer le financement et toute l'organisation des Jeux, on ne voit pas pourquoi dans les autres domaines, il ne pourrait assumer lui-même toutes les responsabilités nationales d'un peuple indépendant – La Finlande beaucoup plus petite, la Hollande, la Suède, la Belgique, de même densité en population que le Québec, qui sont des pays indépendants, et parce qu'ils le sont, ont eu l'honneur de présenter les Jeux chez eux. L'attribution des Jeux à Montréal et la responsabilité confiée aux Québécois ne sont-elles pas déjà la reconnaissance préliminaire d'une possible et prochaine indépendance? Ne serait-ce pas merveilleux si la première grande manifestation internationale de la République du Québec était la visite, à l'occasion des Jeux, des hommes de bonne volonté qui viendraient assister aux Jeux de 1976.

J.L. DUPONT
Montréal, le 6 février 1973.

Du concret s'il vous plaît

M. Gosselin, de Sherbrooke, dans sa lettre du 16 janvier courant, brosse un tableau peu reluisant des Caisses populaires. Gageons qu'il est idéaliste sur les bords...

Il admet au départ qu'elles sont une réussite financière, qu'elles possèdent d'excellents services d'épargne et de crédit, qu'elles ont, en outre, la confiance populaire; pourtant, en définitive, elles auraient trahi leur origine. Et bien, pour ma part, j'attends des suggestions concrètes de monsieur Gosselin, afin de les soumettre le plus tôt possible au Conseil d'administration de ma Caisse. Les nouvelles idées sont toujours les bienvenues chez-nous à la condition qu'elles soient pratiques et adaptables au temps d'aujourd'hui.

Le sentiment d'admiration de M. Gosselin pour les fondateurs des Caisses, nous le partageons tous. Leurs méthodes furent efficaces en leur temps pour leurs sociétaires contemporains. Seulement, pour le temps présent, il faut évoluer tout en gardant les deux pieds sur la terre ferme. Combien de gens ont-ils payé de leurs écus l'oubli de cette règle simpliste, à commencer par des gens au grand coeur généreux et nationalistes, jusqu'au gouvernement avec sa S.G.F. ...

Je me demande où M. Gosselin veut vraiment en venir avec les projets socio-éducatifs. N'avons-nous pas les C.E.G.E.P., l'éducation permanente, les écoles spécialisées de toutes sortes et encore... Il me semble que nous, des Caisses Populaires, nous nous spécialisons en épargne et crédit; nous sommes en contact permanent avec les petits et moyens épargnants et emprunteurs. Les sociétaires sont satisfaits des intérêts et ristournes qui leur sont attribués; ils sont aussi satisfaits de la marche de leurs affaires. Que pourrions-nous faire de mieux? Pour ma part, j'insiste pour que la Caisse reste dans ses spécialités et laisse l'éducation aux éducateurs; le déséquilibre social, à l'action des différents paliers du gouvernement; la religion, aux prêtres et religieux, et pour finir, les distractions aux acteurs des théâtres, T.V. et cinéma, et le bingo, si vous aimez ça....

F.-Arthur BLUTEAU
Montréal, le 25 janvier 1973

POURQUOI L'UNIVERSITE DE MONTREAL?

FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT

Conditions d'admission :
diplôme d'études collégiales (D.E.C.)
avec concentration en sciences, ou l'équivalent.

Durée normale du cours : 4 années.

baccalauréat en architecture
baccalauréat en design industriel
baccalauréat en architecture du paysage

Renseignements : 343-7076
Les formulaires de demande d'admission doivent parvenir, dûment remplis, chez le registraire de l'Université de Montréal AVANT LE 1er MARS.

PARCE QUE C'EST L'UNIVERSITE DE MONTREAL!

423 St. Claude, 878-3959
Le Fado
fine fleur de la gastronomie

suites de la première page

COUR D'APPEL

les requérants avant que cette question contentieuse soit réglée.

Les juges Nolan, Barbeau et Vallerand ont décidé quant à eux que la Commission siégeait légalement sous l'empire d'une loi intravires du Québec et que les témoins avaient toute la protection prévue par la loi de la preuve et le code de procédure civile. Ils ont en plus statué que la Commission n'étant pas un tribunal judiciaire, nul bref de prohibition ne pouvait s'appliquer.

45 PRISONNIERS

nes que les premiers prisonniers seraient relâchés avant lundi matin.

Lundi, à huit heures locales (heure de Saïgon) expire en effet la période de 15 jours durant laquelle, suivant M. Henry Kissinger, doivent être échangés les premiers prisonniers de guerre. Un des fonctionnaires américains, le Dr Roger Shields, collaborateur de l'adjoint au secrétaire de la Défense chargé des questions de sécurité internationale, a confirmé qu'à sa connaissance, aucun problème n'empêchait de respecter la date convenue entre MM. Henry Kissinger et Le Duc Tho pour la libération du premier groupe de prisonniers. En fait, les autorités, chargées de l'opération "homecoming" pour accueillir les prisonniers civils et militaires américains et autres, s'attendent à l'arrivée des premiers prisonniers en fin de semaine.

YVON DUPUIS

hier, par le parti laissent prévoir qu'il n'aura pas la vie facile après les graves accusations qu'il vient de porter.

L'ancien chef intérimaire ne jouira en effet d'aucune responsabilité spéciale alors que les deux autres candidats défaits, MM. Samson et Roy, seront respectivement chef parlementaire et leader parlementaire de la formation.

De plus, M. Bois passe à la troisième rangée des banquettes réservées aux créditistes à l'Assemblée nationale. Deux fidèles supporteurs de M. Dupuis, MM. Brochu et Latulippe, siégeront au premier rang avec MM. Samson et Roy.

M. Drolet précise enfin que c'est "avec l'équipe Dupuis, Samson et Roy" que le parti se dirige vers le pouvoir.

Contrairement à M. René Lévesque, qui dirige le Parti québécois de l'extérieur, M. Dupuis occupera le bureau 371, situé dans la partie du troisième étage réservée à la députation créditiste.

De son côté, M. Armand Bois a nié avoir reçu, des dirigeants du parti, l'ordre de retirer ses accusations sur l'organisation du congrès sous peine d'expulsion. Cette nouvelle avait été annoncée, hier, sur les ondes d'une station radiophonique.

Quant au bannissement de ses principaux organisateurs, M. Bois y voit une preuve que ses accusations ont porté juste puisqu'on sent la nécessité de représailles.

Il maintient ses accusations, en spécifiant que ce n'est pas sa responsabilité si les autres candidats ne veulent pas dire publiquement ce qu'ils savent de leur côté.

Par ailleurs, M. Drolet a fait parvenir, hier, aux 14 députés du Ralliement, un avis de convocation pour la réunion du caucus qui se tiendra le lundi 19 février, "dans un endroit secret de la ville de Québec".

On y abordera les points suivants: "ordre et discipline dans nos rangs; travail à l'extérieur du parlement; stratégie en Chambre; législation; publicité; divers".

Signalons que deux autres partis, le Parti libéral et le Parti Québécois, ont tenu, hier, leur caucus en prévision de la session qui reprendra le 20 février.

Voici le texte intégral de la déclaration de M. Dupuis:

"M. Armand Bois vient de faire des déclarations extrêmement graves. Je ne peux passer sous silence les déclarations malicieuses et libelleuses faites hier par M. Armand Bois, député du parti politique que je dirige. Je regrette que cet homme se permette de mettre en doute l'honnêteté des créditistes du Québec en prétendant que la pègre était présente à la convention du ralliement créditiste. Personnellement je n'ai reçu aucun rapport en ce sens de qui que ce soit. Si M. Bois a reconnu au congrès des membres du monde interlope, il a le devoir de les nommer publiquement. Ce genre d'insinuation malveillante et malhonnête ne peut demeurer sans réponse.

"J'ai demandé à mes avocats d'étudier immédiatement la teneur de la déclaration du député de St-Sauveur. Entre-temps, je somme M. Bois de donner immédiatement des précisions et des preuves s'il en a. Pour reconnaître des membres de la mafia, il faut bien les connaître. Moi personnellement, je n'en connais aucun. Si M. Bois en a reconnu, qu'il les nomme. S'il n'a aucune preuve à apporter, s'il n'a aucun nom à citer, qu'il se taise. Si quelqu'un de son entourage l'a induit en erreur, qu'il ait le courage de s'excuser d'avoir agi en irresponsable.

"Des députés créditistes révoltés des propos de M. Bois m'ont demandé si j'allais laisser cet homme ternir ainsi la réputation de ses collègues de la députation et des membres de son parti.

"Un caucus des députés créditistes sera tenu à Québec le 19 février prochain, veille de la réouverture de la session parlementaire. D'ici là, je somme M. Bois de fournir des précisions, des preuves, des noms. S'il en est incapable, qu'il s'excuse publiquement car les propos mensongers et libelleux qu'il a tenus exigent réparation de sa part."

LES ALIMENTS

Le comité de 25 membres présidé par le député libéral de Sarnia-Lambton, M. Jack Cullen, a appris que la récente progression des prix des aliments s'était manifestée partout au Canada et que la hausse moyenne annuelle de l'indice des aliments dans les villes canadiennes entre 1971 et 1972 s'était chiffrée par 7.6 pourcent. Elle a varié entre 6.3 pourcent à Ottawa et 7.8 pourcent à Regina, Saskatoon et Saint-Jean (Nouveau-Brunswick).

Offrant aux membres du comité gouvernemental un cours théorique hautement spécialisé, Mme Ostry a expliqué le rôle de Statistique Canada qui est de recueillir régulièrement des échantillons de prix pour les articles de l'indice du coût des produits de consommation dans de nombreuses villes à travers le pays, en se fondant sur des caractéristiques qui servent à déterminer les variétés et les qualités représentatives des articles achetés.

Statistique Canada recueille régulièrement des échantillons dont le nombre moyen de prix relevés chaque mois est supérieur à 60,000, y compris 40,000 prix de données alimentaires. Les articles observés doivent répondre à des caractéristiques déterminées. Les prix sont ensuite étudiés dans des bureaux régionaux de Statistique Canada et envoyés à Ottawa où des spécialistes des produits les étudient à nouveau.

Mme Ostry a indiqué que l'examen des variations des prix à la consommation dans un grand nombre d'autres pays permettait de constater que l'inflation est présentement un problème universel et qu'en rapport avec les autres pays, la situation au Canada dans ce domaine s'est aggravée moins rapidement depuis 1967.

Le taux de croissance des prix à la consommation a été inférieur au taux de 5% observé au Canada dans seulement deux de 27 pays énumérés, dont les Etats-Unis, a-t-elle ajouté.

De conclure le mémoire de Statistique Canada: de juin 1972 jusqu'à la fin de l'année, l'indice des prix des aliments, augmentant à un taux inégalé depuis la guerre de Corée, a progressé encore plus rapidement au Canada qu'aux Etats-Unis.

BIEN FAIT

sa conviction qu'il est inutile de discuter plus avant de cette question au niveau des producteurs ou à celui des ministres de l'agriculture.

M. Toupin ne voit en conséquence que la voie directe des premiers ministres pour faire corriger cette situation. Il recommandera fermement à M. Bourassa de faire inscrire cet item à la rencontre fédérale-provinciale qui se tiendra au printemps.

Entre-temps, il s'appliquera à intensifier la politique de son ministère visant à assurer pour les producteurs québécois un certain degré d'auto-approvisionnement au chapitre des grains de provende.

Si M. Bourassa, qui a lui-même promis d'intervenir auprès d'Ottawa, n'obtient rien du gouvernement fédéral, M. Toupin considère la partie perdue et déduit que le seul espoir du Québec réside dans une politique d'auto-suffisance.

PRENEURS AUX LIVRES

– "Il était un de mes clients quand j'étais bookmaker."

– "Est-il vrai que vous lui auriez fait une cinquantaine de chèques totalisant $100,000?"

– "Je lui ai peut-être fait des chèques, mais je ne m'en rappelle plus."

Après avoir entendu le témoignage de Joe Frankel qui, comme tous ceux qui seront entendus dans les prochains jours, est uniquement une entrée en matière, Me Cupper a appelé M. Walter Kohos, 44 ans, de Ville Saint-Laurent. Celui-ci a déclaré qu'il n'avait qu'un seul compte de banque et qu'il était vendeur à l'emploi de la compagnie Hygienic Laundry de Frankel. Il a aussi reconnu avoir déjà été vendeur pour New Systeme Vending Machine et Fleur de Lys, laquelle n'existe plus depuis 1968, quelques mois après avoir été arrêté pour "bookmaking" (avec entre autres Joe Frankel). Quant à la compagnie S. & J. Associates dont le nom a été mentionné par le procureur de la couronne, Kohos a dit n'avoir rien à faire avec celle-ci.

Avant l'audition de ces deux témoins, les commissaires Cordeau, Brunet et Courtemanche avaient entendu Armen Atanian, 25 ans, et Leonard Alder, 40 ans, qui ont tous deux reconnu avoir oeuvré ensemble dans le "bookmaking", jusqu'à tout récemment.

Premier des deux à être entendu, Atenian qui s'est dit chômeur, a d'abord lu une brève déclaration dans laquelle il s'objectait à répondre en l'absence de l'avocat de son choix, actuellement en vacances et parce qu'il ne voulait pas s'incriminer et qu'il est actuellement sous le coup d'une accusation de "bookmaking". Il exigeait aussi la protection de la cour. Ce qui lui fut accordé immédiatement en même temps que l'ordre de répondre aux questions.

Venu du New Jersey en 1967, Atenian a reconnu avoir quatre comptes de banque en plus de deux qu'il avait fermés. Il a ensuite dit ne pas connaître la quinzaine de noms que Me Cupper lui a présentés, à l'exception de ses alias, Harry Best et Don Smith, ce dernier étant son nom de preneur aux livres. Au sujet de ses sources de revenus, il a dit n'en avoir aucune depuis son arrestation le 18 décembre dernier (en compagnie de Adler et Gary Ball).

Quant à la compagnie Presidential Mortgage, il a indiqué n'avoir aucun intérêt dans celle-ci mais il a dit qu'il y jouait au bridge avec les frères Gary et Gordon Ball et un dénommé André Martin.

Adler, de son côté, a indiqué être chômeur depuis deux ans environ à la suite d'un accident de travail. Auparavant, il avait travaillé 21 ans pour la compagnie Richstone Bakeries. Ses sources de revenus sont l'assurance-chômage, des compensations gouvernementales et, depuis cinq ou six mois, un salaire de $125 par semaine pour prendre des paris pour Armen Atenian. Quant à ses relations et ses transactions depuis cinq ans avec Solly Levine (l'associé de William O'Bront), il a dit ne pas s'en rappeler.

Les commissaires ont ensuite entendu Aubrey "Soby" Gardner, 43 ans, de Baie d'Urfée, qui a dit être chômeur mais qui a reconnu gagner actuellement sa vie dans le "gambling".

Le début de la comparution de Gardner a été marqué par une intervention de son procureur, Me Myer Gross, lequel a plaidé que son client n'était pas forcé de répondre aux questions qui peuvent l'incriminer. Il a rappelé le cas type du bookie David Silverberg lors de l'enquête Caron en indiquant que son client ne pouvait être condamné pour mépris de cour s'il refusait de répondre aux questions incriminantes. Il a ajouté que rien n'empêchait la police de se servir de son témoignage pour ensuite accuser son client.

Les commissaires ont rejeté les prétentions de Me Gross et ont ordonné au témoin de répondre aux questions, après quoi ils lui ont accordé la protection de la Loi de la preuve du Canada.

Gardner a indiqué que son alias était K. Hemmings (Kenneth Hemmings) et qu'il l'utilisait pour éviter des complications à sa famille. Il a ajouté avoir trois comptes de banque et aucun revenu autre que le "gambling". Il a aussi dit avoir fait un prêt de $2,000 à son beau-frère pour qu'il lance la compagnie Arthur J. Rochette Taxi, de Baie d'Urfée. Cependant, il a fait voir qu'il ne considérait pas ce geste comme un investissement.

Enfin, on a entendu Robert Steve Johnston, 32 ans, de Montréal, qui a nié avoir été actif dans le "bookmaking". Le témoin a dit être actuellement intéressé dans une compagnie spécialisée dans l'installation d'équipement antipollution. Le nom de la compagnie n'a pas été révélé car le procureur de la couronne ne s'est pas objecté à ce que, pour l'instant, le nom ne soit pas dévoilé. Le témoin a aussi indiqué avoir été propriétaire du Cosy Club, un cabaret fermé par la police, et gérant du cabaret Mme Arthur's qui a fait faillite.

L'enquête reprendra mardi prochain.

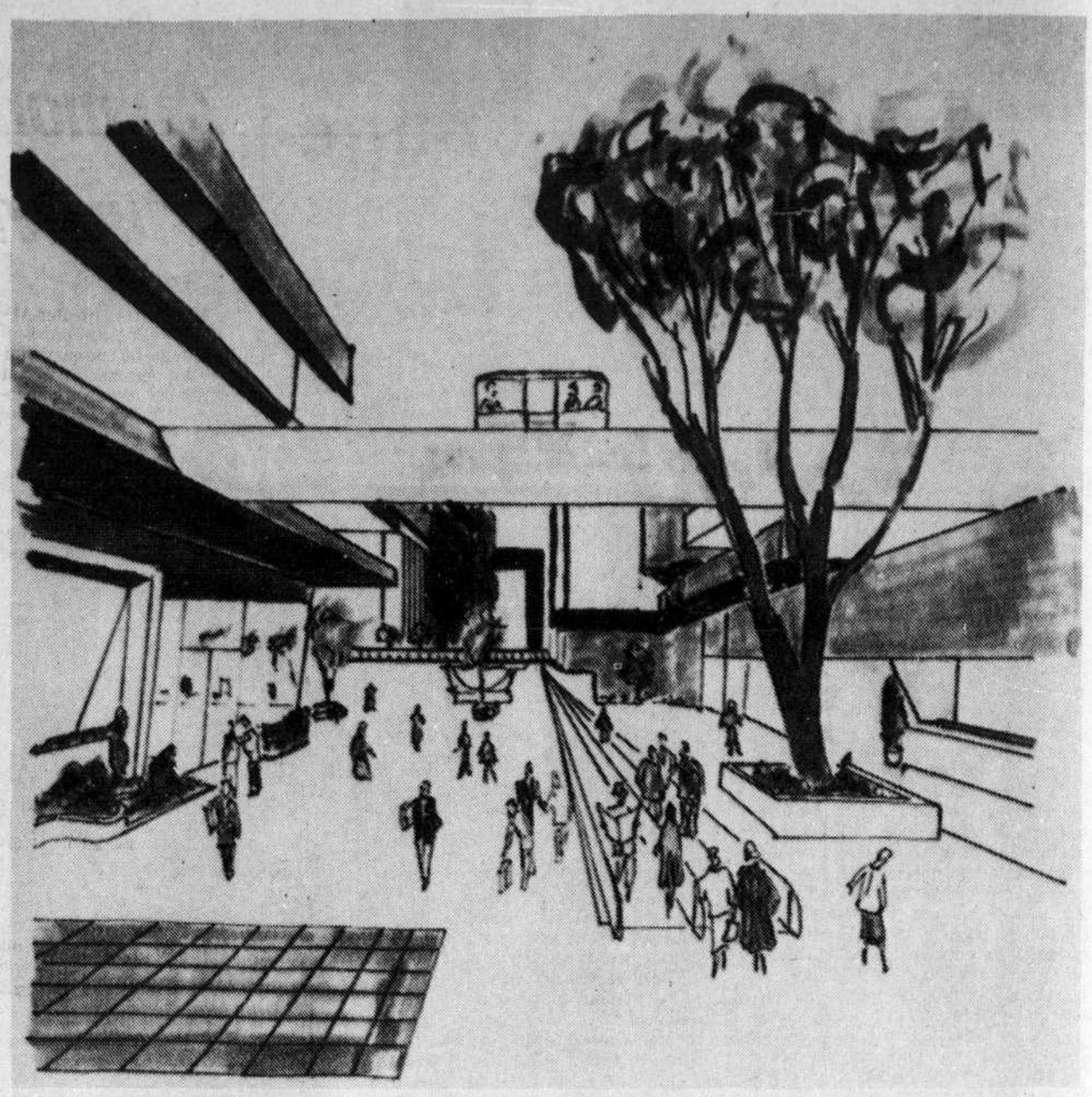

D'ici cinq ans, l'automobile pourrait devenir une chose du passé dans le centre-ville de San Diego, en Californie, a déclaré un urbaniste, grâce à un système de transport mû par l'électricité et qui remplacerait la circulation automobile. Il s'agirait, comme le laisse voir la maquette, d'un véhicule roulant silencieusement sur des voies élevées en béton, reliant des parcs de stationnement périphériques au centre-ville où les rues seraient réservées exclusivement aux piétons. (Téléphoto AP)

CLASSIFICATION

Suite de la page 3

les autorités scolaires mais ces cours ne sont pas considérés pour l'établissement de la classification, ce qui a soulevé de multiples protestations dans le passé. Les professeurs de Montréal avaient particulièrement lutté contre la "déclassification" il y a deux ans, réclamant que le nouveau système ne s'applique qu'aux nouveaux engagés et que les professeurs en fonction conservent leurs "droits acquis."

Dans ces conditions, le président de la Provincial Association of Protestant Teachers (PAPT), M. Don Peacock, a affirmé hier au Devoir qu'il était totalement opposé à ce qu'on remette en question tout ce qui a été fait jusqu'à maintenant et qu'on recommence à établir un nouveau système si les droits acquis des professeurs actuels ne sont pas sauvegardés. "Nous avons perdu confiance et nous craignons comme la peste tout nouveau chambardement du système", a-t-il déclaré.

Pour sa part, un des conseillers techniques de la PAPT, M. Bernstein, s'est dit fort surpris de voir le gouvernement mettre sur pied un tel comité seulement maintenant: le problème est posé depuis plus de cinq ans et on a systématiquement refusé de l'aborder lors de la dernière négociation collective!

"Normalement, le gouvernement a dû déjà faire toutes les études qu'on veut confier à ce comité, sans quoi il est manifestement incompétent, a-t-il dit. Et si les études ont vraiment été faites, cela veut dire que le comité qu'on veut créer n'est que de la poudre aux yeux pour retarder les décisions de quelques années."

Du côté francophone, il n'a pas été possible d'obtenir de réactions autorisées des dirigeants de l'Alliance des professeurs de Montréal ou de la CEQ. Les permanents qu'on a pu rejoindre ignoraient tout d'un tel comité et la nouvelle n'a semblé provoquer aucun enthousiasme.

C'est encore l'impasse entre l'État et ses professionnels

La Fédération des ingénieurs et cadres du Québec (CSN) a réclamé hier la convocation de la commission parlementaire du travail et de la main-d'oeuvre pour faire sortir de l'impasse les négociations entre le gouvernement et les syndicats des professionnels de la fonction publique et des affaires sociales.

Le président de la Fédération des ingénieurs et cadres, M. Jean-Guy Rodrigue, a expliqué que l'impasse vient du fait "que le gouvernement ne respecte pas le mémoire d'entente qu'il a signé avec les syndicats de professionnels le 15 octobre dernier, ce qui empêche la conclusion définitive des conventions collectives".

"La conséquence pratique, a souligné M. Rodrigue, c'est que plusieurs professionnels ne sont pas classifiés comme ils devraient l'être, que d'autres ne reçoivent pas encore l'augmentation de salaire qui a été négociée et qu'aucun n'a reçu la rétroactivité à laquelle il a droit."

"Le président de la Fédération des ingénieurs et cadres a déclaré que l'Assemblée nationale, par le biais de la commission parlementaire, doit être informée de cette situation pour la corriger, "car il est clair que le gouvernement s'acharne contre les professionnels syndiqués".

Dans le cas des professionnels de la fonction publique, qui sont au nombre de 3,500, ils reçoivent leurs nouveaux salaires mais n'ont pas reçu encore la rétroactivité qui devait leur être versée au plus tard le 15 décembre 1972. De plus, une partie de ces professionnels serait menacée d'être rétrogradée d'un échelon.

Pour ce qui est des 350 professionnels des affaires sociales, ils n'ont reçu jusqu'à date ni ajustement de salaire, ni rétroactivité. Le gouvernement refuserait, de plus, d'introduire une nouvelle classe pour le groupe des ergothérapeutes, comme le stipulait l'entente de principe du 15 octobre dernier.

Convention signée chez les pompiers de Saint-Laurent

La ville de Saint-Laurent et la fraternité des pompiers en sont venus à une entente collective de travail d'une durée de deux ans, par laquelle les pompiers bénéficieront d'une hausse de salaires globale de 10.7 pour cent.

Le contrat de travail, qui couvrira les années 1973 et 1974, accorde 6.2 pour cent d'augmentation en 1973 et 4.5 pour cent en 1974, ce qui signifie que le salaire d'un pompier ayant cinq années de services passe de $10,750 en 1972 à $11,440 en 1973 et $11,960 en 1974.

Il s'agissait là de la première convention collective de pompiers signée cette année parmi les villes de l'île de Montréal.

Le contrat prévoit un système nouveau de quarts de travail. Les pompiers travailleront en deux équipes, au lieu de trois, mais suivant de nouvelles séquences de travail.

Le Chicago italien

Voir Naples et mourir...

NAPLES (AFP) – Le clan des Siciliens et le clan des Marseillais qui essayent de s'assurer le marché des cigarettes de contrebande seraient en train de transformer Naples en un Chicago des années trente.

Cette opinion a été exprimée par un officier de police qui a précisé: depuis la fin de la dernière guerre, la police n'a jamais eu à faire face à une vague de criminalité aussi importante organisée par des bandes aguerries et parfaitement structurées.

Durant de nombreuses années, les Siciliens ont contrôlé le marché de la contrebande en Campanie et sur toute la côte méridionale avec Naples comme centre de l'organisation. Ils ont réalisé ainsi des bénéfices évalués à plusieurs milliards de lires. Les Napolitains occupaient toujours, selon le fonctionnaire de la police, des postes subalternes au sein de la nouvelle mafia sicilienne.

Mais, à la suite de l'arrestation, il y a quelques mois, de Gerlando Alberti, considéré comme le cerveau du clan des Siciliens, une bande de Marseillais a tenté de prendre le contrôle du marché en profitant de la désorganisation momentanée de ce groupe.

Financés par un banquier de Genève, Alex Florescu, qui a été arrêté depuis, les Marseillais installaient alors leur quartier général sur une colline de Naples. Mais à la suite d'une perquisition de la police, sept hommes furent arrêtés et une dizaine de postes émetteurs – récepteurs qui leur permettaient de rester en contact avec l'Espagne et la côte africaine, furent saisis.

Les demandes des Indiens: Trudeau défie l'Opposition

OTTAWA (PC) – Visiblement agacé par la question des droits des Indiens du Canada soulevée presque quotidiennement au Communes, soit par motions d'importance capitale, soit par différentes questions, le premier ministre Trudeau a pratiquement mis les partis d'opposition au défi de prendre position au sujet des réclamations des Indiens en présentant un projet de loi qui serait adopté, du fait que son gouvernement est minoritaire.

M. Trudeau a fait cette déclaration aux journalistes qui l'assaillaient de questions à l'issue de la réunion d'hier des Communes, au cours de laquelle il a mentionné que la récente décision de la cour suprême avait donné une nouvelle dimension à la question des revendications territoriales historiques des Indiens.

La cour suprême avait statué que les Indiens Mishgas n'avaient pas de droits aborigènes sur les milliers d'acres de terrains de la vallée Nass, au nord de la Colombie-Britannique, dans un jugement serré de quatre contre trois.

Le premier ministre a laissé savoir que maintenant que les droits de justice des Indiens avaient été clarifiés par le haut tribunal du pays, il restait à statuer sur les droits ancestraux. Les Indiens, on le sait, tentaient d'obtenir une compensation pour les terres qu'ils occupaient longtemps avant l'arrivée de l'homme blanc.

Mercredi, M. Trudeau a rencontré des membres de l'Association des chefs indiens de la Colombie-Britannique. A l'issue de la rencontre, ceux-ci ont révélé que le premier ministre leur avait avoué avoir modifié son opinion sur les revendications des Indiens après avoir lu le jugement de la cour suprême sur les réclamations territoriales des Indiens Nishgas.

Hier aux Communes, Mlle Flora MacDonald (PC-Kingston and The Islands), a cherché à savoir si le premier ministre avait réellement changé d'idée et s'il avait réellement déclaré aux Indiens que ceux-ci avaient plus de droits légaux sur l'occupation du territoire qu'il ne l'avait d'abord pensé.

Pour toute réponse, M. Trudeau a indiqué qu'il avait demandé au ministère de la Justice de l'informer au sujet du jugement de la Cour suprême.

C'est en dehors des Communes que le premier ministre a mis les partis de l'opposition au défi de forcer le Parlement à prendre position sur le sujet.

LE CID

Suite de la page 4

langue unique de la pensée et de la communication écrites. Un navigateur portugais se faisait imprimer en latin à Milan et était lu avec avidité en Allemagne. La thèse politique de Thomas More, Utopia, fut publiée en latin en 1518 et deux ans plus tard on trouvait des partisans "utopistes" dans toutes les universités d'Europe. Malgré la publicité faite au défi de Luther l'Europe de 1533 était imprégnée de la même doctrine chrétienne et c'est beaucoup plus tard que le protestantisme s'écartera du catholicisme. D'ailleurs, tous les protestants étaient nés catholiques. Compte tenu de la lenteur des transports les échanges commerciaux étaient variés et libres de restrictions onéreuses: les droits d'entrée protégeaient une ville aux dépens d'autres villes et non un pays aux dépens d'autres pays. C'est justement l'Angleterre, avec la Navigation Act de 1651, qui fera du système douanier une arme économique au service d'un pouvoir politique. Les conflits armés, quoique nombreux, opposaient une famille princière à une autre famille princière (Renault à Volkswagen) et non un peuple à un autre peuple.

Pour tourner le dos à l'Europe, en 1533, l'Angleterre ne pouvait pas invoquer une vocation maritime à remplir. D'abord, les colons installés en Amérique étaient des dissidents religieux alliés aux Hollandais. Ensuite, le premier voyage à long cours de Drake n'aura lieu qu'en 1577. On aurait pu adresser aux Anglais de l'époque le reproche qu'on adresse aujourd'hui aux Québécois: de se cantonner dans un provincialisme étroit et stérile.

Stérile? Et Shakespeare alors? De même que Molière censuré par les prudes a eu l'appui de Louis XIV parce qu'on était las de la comédie italienne, de même Shakespeare a trouvé protecteurs et partisans à Londres parce qu'on était las des influences normandes, françaises et romaines. De plus, Shakespeare avait deviné que le peuple anglais n'était pas à l'aise dans son isolement et pour lui donner confiance il lui donna des héros: King John, Richard II, Richard III, Henry IV, Henry V, Henry VI, Henry VIII. Rien de tel chez les classiques français.

Le nationalisme anglais, nourri du théâtre de Shakespeare, est l'ancêtre des nationalismes européens mais son rejeton le plus illustre est l'isolationisme américain. Ce qui explique que l'Oncle Sam ait vu d'un mauvais oeil De Gaulle utiliser une arme – le nationalisme – dont il s'était lui-même servi avec succès. La fraternité humaine, l'internationalisme, le fédéralisme, la communauté, ce sont des pièges tendus aux faibles par les forts.

Entre la langue de Shakespeare et celle de George-Bernard Shaw il y a un écart beaucoup plus grand qu'entre la langue de Corneille et celle de Claudel. Ce n'est pas que celle de Shaw soit si parfaite; c'est que la langue de Shakespeare, tout en étant supérieure à celle de Chaucer, n'avait pas la perfection de la langue de Corneille. Ce qui prouve qu'un génie – québécois ou autre – n'a pas besoin d'une langue parfaite pour s'imposer tandis qu'une langue, pour devenir parfaite, a besoin de l'apport d'un génie. Ne pas confondre avec un ministre de l'Education.

Au Québec, donc, nous en sommes à la Chanson de Roland. Le Cid, c'est pour demain. Patience.

Otage libéré après un drôle d'enlèvement

REGINA (CP) – Un homme armé d'une carabine, qui détenait une personne en otage depuis plus de trois heures et demie dans une maison de rapport de Regina, en Saskatchewan, s'est finalement rendu à la police.

L'homme, qui a révélé qu'il avait essayé plusieurs échecs lors de visites au bureau local de l'assurance-chômage, s'était emparé d'un visiteur qui se trouvait à ce bureau en même temps que lui et, sous la menace de son arme, l'avait entraîné jusqu'à une maison de rapport où il l'avait gardé en otage.

Après avoir pu expliquer son cas sur les ondes d'une station radiophonique de Regina, l'homme armé a accepté de laisser sortir l'otage, identifié comme étant un certain Fergie Foster, de Lunaden, localité sise à une quinzaine de milles de Regina.

Peu après , l'homme se rendait aux autorités policières sans qu'un seul coup de feu soit tiré.

Aux dernières nouvelles, la police n'avait pas encore révélé l'identité de l'individu.

La grève à Penn Central

Une injonction oblige les cheminots à reprendre le travail

WASHINGTON (AFP-AP) – La Chambre des représentants et le Sénat ont voté hier soir une injonction obligeant les grévistes de la compagnie de chemin de fer Penn Central à reprendre le travail pour une durée d'au moins 90 jours. Un amendement ajouté par la Chambre des représentants prévoit que pendant cette période de 90 jours, aucun changement, sauf par accord mutuel, ne sera apporté soit par la compagnie Penn Central, soit par ses employés ou par ordre de quelque tribunal que ce soit aux conditions qui ont provoqué le différend.

La mesure prise par le Congrès n'entrera en vigueur qu'après avoir été signée par le président Nixon qui, au moment du vote, se trouvait en route pour la Californie. On ne savait pas, tard hier soir, si les grévistes suivraient immédiatement l'injonction ou attendraient qu'elle ait été signée par le président.

Quelque 28,000 conducteurs et serre-freins de la Penn Central, la plus importante compagnie de chemins de fer aux Etats-Unis, s'étaient mis en grève à minuit, mercredi, pour protester contre la décision de la compagnie de réduire de trois à deux hommes les équipages des trains de marchandises.

La grève a affecté principalement hier près de 225,000 banlieusards de la côte est à Boston, New York, Philadelphie et Washington.

La Penn Central, qui emploie au total 95,000 personnes environ, s'était déclarée en faillite en 1970. Depuis lors, elle avait tenté de remonter la pente en effectuant de nombreuses économies. Selon ses derniers chiffres, elle perdrait près de $600,000 pas jour mais opérerait toujours dans l'intérêt public. Elle dessert quotidiennement seize Etats et deux provinces canadiennes, l'Ontario et le Québec, avec 1,412 trains de passagers et 1,300 trains de marchandises.

Au cours des négociations entre la Penn et le Syndicat des ouvriers des transports dépendant de la centrale AFL-CIO, la compagnie avait soutenu qu'elle ne licencierait personne mais qu'elle ne remplacerait pas les cheminots faisant valoir leurs droits à la retraite. Le syndicat réclamait le maintien de trois hommes à bord de chaque train de marchandises et refusait de céder sur la question de compression du personnel.

La grève est survenue douze heures après que l'administration du président Nixon eut refusé une enquête d'aide fédérale de $600 millions.

Le droit de grève sera débattu devant la cour

Le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (CSN) a décidé de contester devant les tribunaux la constitutionnalité de la loi 19, qui amis fin à la grève des 210,000 syndiqués du Front commun, et celle de la "future loi 89", projet de loi qui restreint de façon draconienne l'exercice du droit de grève dans les services publics.

Devant quelque 250 militants, le président du Conseil central de Montréal, M. Michel Chartrand, a soutenu que le droit de grève est reconnu depuis 1872 dans le code criminel qui est de juridiction fédérale et qu'une province n'a pas le droit de légiférer pour l'enlever.

D'autre part, les membres du Conseil central de Montréal ont réitéré leur entier appui aux trois présidents emprisonnés et ont adopté une résolution dans laquelle ils affirment "approuver sans restriction les gestes qu'ils ont posés et pour lesquels ils ont été emprisonnés".

Le Conseil central a aussi accordé son appui aux étudiants de l'Université du Québec à Montréal qui poursuivent une grève sur la question du paiement des frais de scolarité.

Le Conseil central de Montréal tiendra son congrès annuel du 9 au 13 mai prochain et organisera un congrès spécial sur la restructuration scolaire sur l'île de Montréal ainsi qu'un teach in sur la condition de la femme.

UQAM : Cloutier rencontre les négociateurs étudiants

Le ministre Cloutier a fait savoir hier après-midi au comité de négociation des étudiants de l'UQAM qu'il le conviait à une rencontre à 10h30 ce matin à ses bureaux. Les étudiants qui voulaient rencontrer le ministre lui avaient, au début de la semaine, donné jusqu'à jeudi 16h pour leur donner une réponse.

On sait qu'au cours de leur assemblée générale de mercredi soir, les étudiants ont décidé de poursuivre la grève "pour forcer un règlement" à leur satisfaction. L'assemblée avait été convoquée par lettre par le "comité ad hoc des étudiants à temps partiel" dans le but de contrer l'action du Comité d'organisation provisoire des étudiants (le COPE) qui tient le leadership de la lutte étudiante depuis ses débuts. Mais lundi soir, les étudiants se réclamant du COPE décidaient de participer à l'assemblée de mercredi soir convoquée par le "comité ad hoc".

Selon le COPE, 2000 étudiants auraient participé à cette réunion. C'est au cours de celle-ci que les étudiants donnaient à cinq de leurs confrères un mandat ferme de négocier avec le ministre de l'éducation. Il n'y aura pas d'autre assemblée générale avant que le comité de négociation ait fait rapport au COPE. D'autre part, celui-ci a convoqué la presse pour demain après-midi, à 14h30, pour faire le point de la situation.

A l'université de Montréal, les grèves commencées mardi et mercredi devaient se poursuivre jusqu'à 16h00 hier chez les étudiants de droit, de lettres, de sciences sociales et de psychologie. On rapporte que dans divers CEGEP ont tient des débats midi sur ce même problème des frais de scolarité. Les étudiants de ces institutions sont en effet impliqués puisqu'ils seront touchés en septembre par le nouveau règlement voulant que les frais de scolarité soit dorénavant perçus en totalité dès l'inscription semestriel.

Une mère met son garçon en vente !

LIVERMORE (Californie) (PA) – Comme la plupart des mères, Mme Muriel Doggett, de Californie, a l'habitude d'entendre les plaisanteries de ses quatre enfants qui disent qu'ils auraient aimé être enfant unique.

Ainsi, pour faire une surprise à son fils Jim, à l'occasion de son 14ème anniversaire de naissance, Mme Doggett a fait paraître une annonce dans le journal de sa localité, mettant son garçon en vente. "Garçon de 14 ans à vendre. A besoin d'une chambre pour se loger. Préférerait être enfant unique. Adjugé au plus offrant." C'est ce qu'ont pu lire les lecteurs du Livermore Herald News dans la section des annonces classées de l'édition du 29 janvier.

Mme Doggett a révélé que les réponses n'ont pas tardé à venir. Elle a dit avoir reçu plusieurs appels de gens qui semblaient très sérieux. "J'ai tenté alors de leur expliquer que c'était une plaisanterie pour la fête de Jim; vous auriez dû en entendre quelques-uns qui me faisaient des remontrances pour avoir posé un geste pareil", a-t-elle ajouté.

Pendant ce temps, Jim était à l'école, en banlieue de San Francisco, ignorant tout de l'annonce, lorsque le directeur lui annonça qu'un policier voulait lui parler.

La police de Livermore avait pris connaissance de l'annonce et avait cru qu'il s'agissait là d'une famille qui avait de sérieux problèmes.

Le policier lui demanda de s'identifier et lui demanda qui lui causait des problèmes.

"J'ai tout de suite compris qu'il s'agissait d'une plaisanterie, a dit Jim Doggett, mais il était assez difficile d'expliquer une chose pareille à un policier."

Au moins 40 morts dans l'écrasement d'un avion sur une maison de rapport

ALAMEDA (Reuter-AP-AFP) – Un bilan provisoire indique qu'une quarantaine de personnes auraient perdu la vie et une cinquantaine d'autres auraient été blessées, mercredi soir, lorsqu'un monoréacteur Corsair A-7 de la marine américaine qui tentait un atterrissage forcé sur la base militaire d'Alameda, en Californie, s'est écrasé sur un pâté de maisons de rapport abritant des militaires et leurs familles.

Lorsque l'appareil s'est écrasé sur un premier immeuble de la petite ville située dans la baie de San Francisco, une explosion a suivi mettant le feu aux immeubles avoisinants.

Pessimistes, les responsables des secours ont laissé entendre hier que le nombre des victimes pourrait bien atteindre une centaine de morts une fois que l'on aura complètement déblayé les décombres. Au cours de la journée d'hier, les équipes de secours ont réussi, avec l'aide de grues mécaniques, à retirer une dizaine de cadavres des ruines fumantes.

Il a fallu aux pompiers attendre quatre heures avant de pouvoir atteindre le foyer de l'incendie. L'accident est survenu en fin de soirée et la plupart des locataires se trouvaient chez eux à cette heure-là.

On ignorait hier soir le sort du pilote de l'appareil, mais, selon certaines informations non confirmées, il aurait réussi à sauter à temps en parachute. La marine n'a pas voulu confirmer ou infirmer cette information.

Le pilote effectuait une courte envolée entre la base navale Lemoore, près de Fresno, et Sacramento. Il a toutefois réclamé l'autorisation de se poser à Alameda, située sur une petite île dans la baie de San Francisco. Il a été identifié par les autorités comme étant le lieutenant Robert Lee Ward, 28 ans, originaire de Cary, Caroline du Nord.

Des témoins ont déclaré avoir entendu un bruit assourdissant quelques instants avant que l'appareil ne heurte la partie supérieure d'un immeuble en bois de trois étages, le réduisant en mille miettes et créant un incendie qui a ravagé par la suite les immeubles voisins.

Le coroner adjoint du comté d'Alameda, Roland W. Prahl, a déclaré que les secouristes auront beaucoup de difficultés à retrouver toutes les victimes, un certain nombre d'entre elles ayant assurément été complètement réduites en poussière dans la fournaise des premiers instants.

Le maire d'Alameda, M. Terry Lacroix, a affirmé qu'aucun message du pilote de l'appareil n'avait laissé supposer qu'il pouvait être en difficulté et que les autorités navales ne s'expliquaient pas les raisons de sa bifurcation sur Alameda.

Alameda, dont la population est d'environ 66,000 habitants, est située sur une île voisine de la ville d'Oakland, à l'est de San Francisco.

Une horrible tragédie s'est produite mercredi soir à Alameda, petite ville située dans la baie de San Francisco, en Californie, lorsqu'un monoréacteur de la marine américaine a percuté un immeuble de trois étages et, en explosant, a mis le feu aux immeubles voisins. Un premier bilan fixe à une quarantaine le nombre des victimes. (Téléphoto AP)

Le débat est engagé

Des parents estiment que la confirmation devrait être reçue à un âge plus avancé

par Jean-Pierre Proulx

Le débat sur les sacrements lancé parmi les chrétiens ces dernières années, notamment à propos de la pratique du baptême des enfants et de l'absolution collective, s'étend maintenant à la confirmation. Ainsi, avant-hier soir, les membres présents à la réunion de la zone pastorale "Université" décidaient unanimement qu'à l'intérieur de la zone, "le sacrement de confirmation ne serait pas automatiquement conféré à tous les enfants de 2e année et qu'il y aurait même des paroisses où la célébration n'aurait pas lieu".

Le débat certes n'est pas entièrement nouveau. On se souvient peut-être qu'un lecteur du Devoir s'était exprimé dans nos pages à ce sujet à l'été 1971. L'an dernier même, l'une ou l'autre des paroisses de Montréal n'avaient pas tenu de célébration de confirmation. Ce qui surprend en fait, c'est plutôt l'ampleur de la remise en question par les parents des enfants concernés.

Dans la plupart des 10 paroisses de la zone "Université", on a tenu, au cours du mois de janvier, des réunions avec les parents et les professeurs. Les rapports de ces réunions, communiqués mercredi soir, montrent que les parents souhaitent dans une large proportion le report de la réception de ce sacrement à un âge plus avancé. Ils estiment que leurs enfants ne sont pas capables de comprendre suffisamment le sens profond de la confirmation. Il est vrai par contre que d'autres parents, mais en moins grand nombre, estiment qu'il faut quand même donner le sacrement pour ne pas priver les jeunes d'une grâce que de toute façon le sacrement confère.

Dans d'autres zones du diocèse, rapportait une participante qui a mené une enquête personnelle, les positions sont moins tranchées et surtout plus diversifiées.

Quoi qu'il en soit, en ce qui concerne la zone "Université", les parents qui désirent que leur enfant soit confirmé verront leur demande satisfaite; on regroupera simplement ces enfants dans l'une ou l'autre des paroisses de la zone. On entend bien, en effet "respecter le désir légitime" de ces parents.

Notons d'autre part que ces discussions n'ont pas lieu en circuit fermé. L'archevêque de Montréal est déjà parfaitement au courant, des communications constantes existant entre les zones et lui. Il publiait d'ailleurs dans "L'Eglise de Montréal" du 11 janvier un communiqué – en réponse à des demandes de supprimer complètement la confirmation cette année dans le diocèse – dans lequel il déclarait: "on comprendra aisément que nous ne pouvons pas nous aventurer dans des voies nouvelles sans mesurer au préalable la nature exacte et l'ampleur des problèmes soulevés ainsi que leurs implications théologiques et pastorales. Cette étude, présentement en cours dans le diocèse, nécessitera la collaboration de tous les intéressés".

Il demandait par ailleurs aux pasteurs de susciter une meilleure concertation pour assurer une préparation plus adéquate à la confirmation cette année. Il signalait par ailleurs, dans une lettre au président de la zone université, que les pasteurs "auraient à tenir compte des situations particulières et à respecter les désirs légitimes des parents".

Il n'est pas d'autre part inutile de signaler que des études se poursuivent actuellement à propos de la confirmation tant à Montréal même qu'avec les diocèses périphériques, et même au niveau de la Conférence catholique canadienne.

Ces études seront difficiles car la remise en question actuelle se situe à plusieurs niveaux: il y a d'abord les parents qui estiment que leurs enfants ne sont pas prêts parce qu'incapables de comprendre réellement ce qui se passe. Leur opposition est en quelque sorte fondée sur une certaine compréhension des sacrements qui comprend l'idée fondamentale de participation.

Mais au coeur du problème, il y a la question de la signification même de ce sacrement. Or à ce propos, il est indéniable que diverses "théories" ont eu cours tant à travers les âges de l'Eglise que, à une même époque, dans les diverses Eglises locales. On sait qu'actuellement par exemple, dans l'Eglise orthodoxe, on confirme les enfants dès après leur baptême et cette tradition ne date pas d'hier.

Depuis longtemps, la confirmation a été liée au don de l'Esprit. Mais le problème reste de savoir, en théologie, quel est l'effet précis de ce don. On dit depuis longtemps qu'il est le sacrement de l'âge chrétien adulte. On parle plus volontiers aujourd'hui du sacrement de la "responsabilité collective" au sein de la communauté humaine et ecclésiale. On insiste aussi sur le fait que le sacrement constituerait une sorte de ratification personnelle, devant la communauté, du baptême reçu enfant, d'où l'idée de le recevoir au début de l'âge adulte. Toutes ces questions font l'objet du débat en cours.

Selon l'APA

Nombre de voitures-taxis ne satisfont pas aux normes de la sécurité

L'APA (Association pour la protection automobile) juge que la condition de la plupart des taxis au Québec est "atroce" et que le meilleur endroit "pour avoir un accident d'automobile, c'est de nous trouver dans un taxi".

L'APA croit qu les embouteillages, la pollution, nos hivers seraient moins durs à supporter si l'industrie du taxi était "sécuritaire et efficace" mais elle s'élève contre la prétention d'une association de propriétaires de taxis de Montréal qui pensent offir "le meilleur service du monde".

En général, les gros de cette industrie seraient plus intéressés aux profits qu'à rendre leurs véhicules conformes aux normes de sécurité. L'APA se demande comment il se fait que les taxis LaSalle n'aient aucune ceinture de sécurité pour ses passagers alors que le fabricant livre tous les véhicules avec ces accessoires. Bref, L'APA se prononce en faveur du projet de loi no 6 "comme prochaine étape pour assurer la protection du consommateur québécois".

Le service à la clientèle, d'après un communiqué de l'APA, laisserait grandement à désirer dans les taxis: nombreux cas de refus (surtout à Dorval et au métro Henri-Bourassa) de rendre les voyageurs à la destination demandée, propos cavaliers des conducteurs et... ce ne sont pas tous les chauffeurs qui s'expriment couramment en français, ce que déplore l'APA.

"La compétence des chauffeurs de taxi laisse beaucoup à désirer", note encore l'association en citant le cas de la ville de Québec où nombreux seraient les taxis qui doubleraient à droite. Il faudrait, par le biais du bill 6, "un contrôle plus strict et des évaluations plus sévères de la compétence" des chauffeurs, souhaite l'APA.

Le 15 février, Jour du drapeau ?

OTTAWA (PC) – Un projet de loi soumis par un député néo-démocrate, ayant été présenté en première lecture aux Communes, lundi, voudrait faire du 15 février une fête nationale, appelée Jour du drapeau, en commémoration des événements qui sont survenus sous les premiers ministres conservateurs et libéraux.

Selon le projet de loi présenté par M. Ed Nelson (NPD-Burnaby-Seymour), il s'agirait d'un congé statutaire. Nelson précise que cette loi vise à rendre hommage à l'unité nationale et à commémorer les idéaux de la charte canadienne des droits de l'homme ainsi que ceux préconisés par M. Lester Pearson.

M. Pearson était premier ministre libéral lorsque le drapeau canadien a été adopté. C'est sous le gouvernement conservateur de M. John Diefenbaker que le Canada s'est doté d'une charte des droits de l'homme en 1960.

RÉPONDEZ À L'APPEL!
DEVENEZ ENGAGÉ VOLONTAIRE

VENTE
chez
LUCAS

Durant 4 jours seulement
réduction de 10% à 50%

sur toutes nos importations exclusives

Montres, Porcelaine, Cristal, Etain
Argent Massif ou Argent Plaqué,
Pendulettes, Articles Cadeaux.

Toutes les ventes sont fermes et comptant. Pas d'échanges ni de remboursements. Nous vous prions de nous accorder quelques jours pour les livraisons. Aucun emballage cadeau, bien entendu.

LUCAS
1476 ouest, rue Sherbrooke
Westmount Square
Fairview Pointe-Claire

Dernier jour: demain

Le danger de la seborrhée

La séborrhée, sans être douloureuse, fait des ravages. Elle ne cause aucune affection spectaculaire et cependant elle est la plus courante et la plus grande destructrice des chevelures d'hommes et de femmes. Les lavages dissolvent les éléments graisseux, mais les chutes abondantes provoquées par cette affection sont irrécupérables. Dans ce cas, il est urgent de consulter un spécialiste pour enrayer le processus. Entre 17 et 25 ans, la séborrhée est toujours à caractère galopant et malheureusement dégarnit sans pitié les belles chevelures. Un retard à demander ces directives appropriées ne pardonne pas.

Comment s'aperçoit-on que l'on a une séborrhée? Les signes apparents sont simples: cheveux gras après 2 ou 3 jours suivant le shampooing; sécrétions grasses et abondantes du cuir chevelu; éventuellement démangeaisons sur le dessus de la tête et principalement chutes abondantes de cheveux dans les lavages, sur les peignes, brosses et oreillers.

Les cheveux tombés possèdent une racine complètement imprégnée de sécrétion séborrhéique acide (graisse).

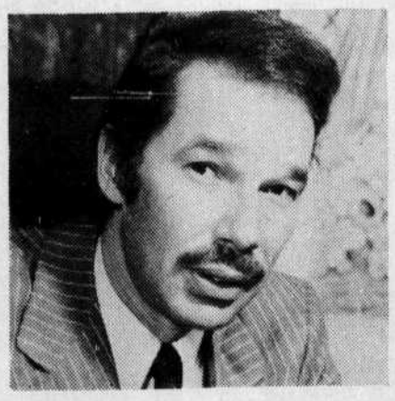

Si vous remarquez au bout de vos cheveux tombés un renflement graisseux blanc ou jaunâtre, attention, la séborrhée est là.

Si tel est votre cas, rendez-vous chez votre spécialiste du CENTRE CAPILLAIRE PIERRE, il saura ce dont vous êtes victime et vous traitera si vous le désirez.

Raymond Pierre
TRICHOLOGUE

8

Centre Capillaire Pierre
ÉDIFICE PLACE CANADIENNE
450 est, SHERBROOKE, angle Berri - Suite 390 - Tél.: 288-3823 - 288-7378 - 288-1424
Sortie de Métro Sherbrooke-Berri Mardi au vendredi - 10h. a.m. à 8h. p.m. - Le samedi, 10h. a.m. à 4h. p.m.

■ maquillage

Elle avait des bagues à chaque doigt, chante Jeanne Moreau... Elle est l'image de la femme telle que vue par Serge Lutens pour le printemps 1973 : tête petite, yeux immenses, bouche intense, cou de cygne. Pour ses produits nouveaux, la maison Dior a choisi des noms très poétiques : teint naturel "rire de lune" poudré de translufine "plus qu'invisible' ', halos d'ombre "violet de nuit", "mousse de chêne" ou "fumée d'encens". La bouche bien dessinée est très colorée d'un rouge profond, un des "aventureux". Sur les ongles, un rouge harmonisé posé comme une interrogation ajoute au mystère qui entoure cette femme renouvelée.

Angelo Zanolli, visagiste-maquilleur international de la maison Revlon, est à Montréal jusqu'au 17 février, au magasin Eaton du centre-ville, pour dévoiler aux Montréalaises tous les secrets du maquillage printemps-été 1973. "Un maquillage qui concentre toute la lumière dans les yeux, tout en donnant aussi beaucoup d'importance à la bouche", dit Angelo.

Cette visite a spécialement lieu à l'occasion du lancement de la nouvelle collection "Color Couture" d'ombres à paupières "Patina" créées par Charles Revson.

Ces fards, mi-crème, mi-poudre, qui s'appliquent avec beaucoup de facilité, sont présentés dans une gamme très étendue de couleurs claires qui sauront entourer l'oeil d'un halo bien assorti aux pastels des toilettes estivales de la mode printemps-été. Certaines ombres sont d'une patine presque mate tandis que d'autres évoquent la patine conférée par le temps à l'or, l'argent, l'étain. La brillance est discrète; l'effet est celui d'une fine soie.

Depuis quelques saisons,

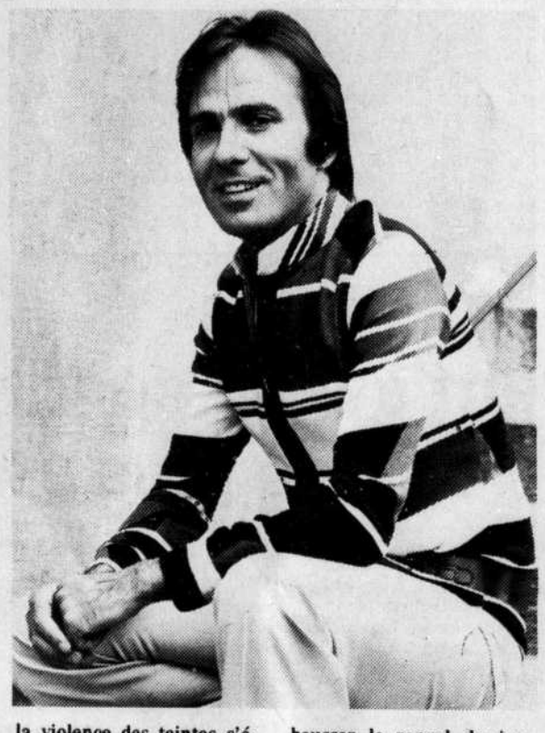

la violence des teintes s'élançait à l'assaut de la palette traditionnelle des ombres à paupières. La révolution a gagné puisque les femmes trouvent maintenant très naturel de rehausser le regard de jaune, blanc, rose, rouge, grenat, orange et même violet. L'orage passé, c'est le retour aux charmes du gris, du bleu, d'un vert très doux, du jaune.

Pourquoi ne transformerait-on pas les déchets en huile à chauffage?

par Gilles Provost

Pourquoi ne pas transformer les déchets en huile à chauffage ou en gaz combustible? Telle est la question que se posent un nombre grandissant de chercheurs et d'industries alors que l'on prévoit une pénurie prochaine de pétrole et de gaz naturel ainsi qu'une augmentation vertigineuse de la quantité de déchets que les municipalités doivent éliminer à grands frais.

Grâce à la pyrolyse, il est possible de transformer les déchets organiques en une source d'énergie non polluante et probablement rentable, estime un chercheur de l'Institut de recherche de l'Hydro-Québec, M. André Chamberland, dans une étude que lui avait commandée le ministère de l'Environnement.

La pyrolyse est une opération qui consiste à chauffer fortement les déchets dans un milieu privé d'oxygène. L'absence d'oxygène empêche les déchets de s'enflammer, de telle sorte qu'ils sont transformés en cendres, en huiles de densités variables et en gaz combustibles. Les diverses techniques de pyrolyse expérimentées jusqu'à maintenant permettent de varier la quantité d'huile ou de gaz obtenue, ce qui assure une certaine versatilité au procédé. Au fond, l'opération est assez semblable au "cracking" du pétrole ou à la distillation du charbon et du bois.

Les recherches sur ce procédé ont commencé il y a déjà plusieurs années puisqu'un four à pyrolyse expérimental capable d'absorber de quatre à neuf tonnes de déchets par jour a été construit dès 1967 au Danemark. Il peut absorber jusqu'à 40% de déchets liquides et consomme 70% de sa production de gaz pour sa propre alimentation en énergie.

Aux Etats-Unis, la compagnie Garret Research and Development Co. est celle qui a poussé le plus loin les études sur la production de combustibles à partir des déchets. Les autres compagnies ont surtout cherché à réduire le volume des déchets sans se préoccuper d'optimiser la production de combustible.

La compagnie Garret a fait fonctionner depuis quatre ans une usine à pyrolyse d'une capacité de 4 tonnes par jour et en construit une de 200 tonnes par jour en Californie. Elle estime qu'une usine d'une capacité de 2,000 tonnes de déchets par jour coûterait environ $12 millions pour une ville de 500,000 habitants. Il coûterait $5 la tonne pour produire diverses substances d'une valeur de $6.

A Baltimore, la compagnie Monsanto veut construire une usine de 1,000 tonnes de déchets par jour. Le gaz produit serait immédiatement utilisé pour produire de la vapeur qui servira à produire de l'électricité. Cette version n'apparaît pas aussi rentable, cependant.

Les municipalités québécoises dépensent présentement environ $22 millions par année pour éliminer environ 7 millions de tonnes de déchets urbains. Si on considère que le prix du pétrole et du gaz naturel augmentera vraisemblablement beaucoup au cours des prochaines années, la pyrolyse pourrait être un procédé très intéressant.

Il est aussi possible de produire de l'énergie avec les déchets simplement en les brûlant dans un incinérateur. Il se pose pourtant des problèmes de pollution et les incinérateurs existants n'ont pas tous été capables de vendre la vapeur qu'ils produisent. L'incinérateur de Montréal, notamment, n'a jamais trouvé de client pour sa vapeur. Il en a été de même dans plusieurs villes américaines.

A Issy-les-Moulineaux, en France, on a branché des turbines à gaz sur un incinérateur municipal et on produit ainsi environ 400 kilowatts-heures par tonnes de déchets. Un tel procédé présente pourtant beaucoup moins d'intérêt au Québec si on considère l'abondance de nos ressources hydro-électriques.

Par contre, notre province importe tout le pétrole qu'elle consomme et les Québécois sont les plus gros consommateurs de pétrole au monde. Si le prix du gaz et du pétrole doit doubler ou tripler d'ici quinze ans, la pyrolyse des déchets deviendra une opération fort rentable même si les quantités produites ne seront pas suffisantes pour abaisser notablement nos importations.

TROIS-RIVIÈRES

Un médiateur est demandé à l'Institut psycho-social, paralysé depuis 15 jours

par Solange Chalvin

L'Institut psycho-social de Trois-Rivières qui traite et rééduque des centaines d'enfants et adolescents souffrant de problèmes affectifs ou de déficience mentale est paralysé depuis quinze jours par un conflit qui oppose une dizaine de professionnels – psychologues et travailleurs sociaux – à l'administration.

L'application de la loi 65 qui oblige ce type d'institution à s'intégrer à un Centre de service social (CSS) ou à un Centre hospitalier (CH) est à l'origine du conflit. Les professionnels, qui occupent les locaux de la bibliothèque tant que le ministère des affaires sociales ne tranchera pas le débat, sont convaincus que l'Institut psycho-social répond exactement aux normes et à la nature des futurs CSS; de son côté, l'administration ainsi que la corporation qui gère cet établissement public, auraient refusé tout dialogue avec le personnel dissident, alléguant que l'Institut devrait plutôt être relié au Centre hospitalier. Cette obstination de l'administration viendrait peut-être du fait que l'Institut tout autant que la corporation sont dirigés par des médecins.

Si cette dernière position était retenue par le ministère des affaires sociales, l'Institut deviendrait, à toutes fins pratiques, un département de psychiatrie infantile, ce qui est à l'inverse de sa vocation première, ont déclaré dans une entrevue, deux porte-parole des employés dissidents, Marie Camirand, travailleuse sociale, et Raymond Beaudry, psychologue.

C'est l'absence totale de consultation de la part de l'administration qui a envenimé le débat, disent-ils. Les employés s'attendaient à ce que l'esprit de la loi 65 soit respecté, c'est-à-dire que le processus d'orientation nouvelle de l'institution soit le résultat d'une véritable participation. Or, ils en ont été écartés, soutiennent-ils.

Dans un document remis au ministère des affaires sociales, les employés donnent un aperçu des services offerts à la population de Trois-Rivières par l'Institut psycho-social.

"Nous répondons à des problèmes de développement affectif, social et d'apprentissage, à des problèmes d'adaptation ou de réaction à des situations familiales, sociales, scolaires ou expériences personnelles, à des troubles psychopathologiques de comportement et de personnalité. En d'autres mots, nous aidons tous les enfants qui ont des difficultés allant des réactions d'adaptation à certaines situations jusqu'aux états névrotiques et psychotiques. Ce travail se fait en collaboration avec les parents et le milieu."

Les dissidents ont déjà réclamé l'intervention du Conseil régional des services sociaux et de santé (CRSSS) Mais celui-ci s'est dit impuissant à être un médiateur impartial. Aussi, les employés demandent-ils maintenant un médiateur nommé par le gouvernement pour rencontrer les parties. Dès que ce médiateur sera nommé, les employés retourneront au travail et se disent prêts à participer à un comité tripartite.

Parmi les solutions avancées pour régler le conflit, on fait mention de celle-ci qui aurait des chances d'être acceptée par le ministère des affaires sociales:

a) que l'Institut psycho-social dans la majeure partie de son champ d'activités soit fusionné avec les agences de Service social de la région pour former l'éventuel CSS;

b) que la partie des activités qui correspond davantage au champ d'un centre hospitalier soit intégrée à l'hôpital régional comme noyau d'un département de psychiatrie infantile.

Seule la nomination d'un médiateur gouvernemental pourrait actuellement apporter un espoir de solution à un conflit qui prive la population des Trois-Rivières d'un service unique dans cette région.

Groupe anti-inondations

par Renée Rowan

Etant donné que le risque d'inondations est particulièrement élevé cette année dans la région métropolitaine, le ministère des richesses naturelles a annoncé hier la création d'un groupe de travail qui sera spécialement chargé d'étudier la situation dans le bassin de l'Outaouais, du Saint-Laurent et du Richelieu.

Une fois qu'il aura établi un diagnostic de la situation en regroupant les données fédérales ainsi que celles de l'Hydro-Québec et de l'Hydro-Ontario, le groupe de travail pourra recommander les mesures préventives adéquates aux municipalités menacées.

En cas d'inondation imprévisible et notamment en cas de formation d'embâcles de glaces, ce groupe de travail pourra être remis à contribution pour évaluer la situation et voir à l'organisation des mesures d'urgence nécessaires.

Ce comité est composé de spécialistes de la direction générale des eaux, et notamment de représentants des services de météorologie, d'hygrométrie, de génie et d'aménagements hydrauliques.

Nomination

M. Gerald Cunningham, président de l'Association canadienne contre la tuberculose et les maladies respiratoires, annonce la nomination du Dr Jean-Jacques Laurier au poste de directeur médical de l'Association. Le Dr Laurier entrera en fonction le 19 février 1973. Originaire de Montréal, le Dr Laurier est directeur médical de l'Hôpital Général d'Ottawa depuis 1960.

■ féminin singulier

"En tant que femmes", à l'Office du film

"En tant que femmes", c'est le titre d'une série de films produits par un groupe de femmes de l'Office national du film qui se sont senties tout à coup "mal dans leur peau", leur peau de femmes à l'emploi de l'ONF.

Films qui ne seront pas prêts pour distribution avant quelques mois, mais qui ont déjà donné lieu à une expérience unique. Ils ont abouti à une "entreprise collective d'un groupe de femmes parlant à leur manière de ce qui les concerne, elles et les autres femmes. Ces oeuvres seront réussies ou ratées, disent-elles. L'important, c'est qu'elles exprimeront une étape d'un cheminement vers la libération."

Le programme Société nouvelle, financé à 50% par l'ONF et à 50% par Ottawa, consacre le numéro de janvier de "Médium-Média" à l'expérience "En tant que femmes".

Il s'agit d'une revue bâtie par un groupe de femmes qui, à travers leurs préoccupations et leurs parti-pris espèrent en rejoindre quelques autres. Beaucoup d'autres, souhaitons-nous. Car la revue est riche de témoignages, de statistiques, d'expériences et aussi ... de rêves.

C'est l'histoire des femmes qui travaillent à l'ONF, de la place qui leur est faite au sein de cet organisme, de leurs difficultés, de leur acceptation ou de leur rejet dans ce monde d'hommes.

On y aborde les grands thèmes de l'heure: "le mariage qu'ossa donne", les garderies un luxe ou une charité, être une femme qui tient maison, qui élève ses enfants, etc.

Le groupe conclut en rêvant à ce qui n'existe pas et à ce qui pourrait exister, une société qui ne serait pas une caricature, où chacun pourrait vivre avec les autres librement, dans laquelle les hommes seraient des hommes et non des personnages; les femmes des femmes et non des servantes; les enfants des êtres humains respectés, et non des poupées.

Qui sont ces femmes qui travaillent à l'ONF, que pensent-elles, que désirent-elles, que suggèrent-elles au niveau des solutions? Il faut lire "Médium-Média", de janvier. La revue est gratuite. On peut se la procurer en s'adressant à Société nouvelle, Office national du film, a/s de M. Olivier Fougères, C.P. 6100, Montréal 101.

•

Toujours au hasard des revues, nous vous signalons un article très fouillé, de caractère alarmiste, paru dans "Relations", janvier 73.

Marcel Marcotte y présente un dossier sur la vasectomie, cette inconnue, "une technique contraceptive aisée et efficace, réversible en théorie mais irréversible en pratique, et qui comporte certains risques".

Après avoir présenté le "beau" côté de la vasectomie, l'auteur fait état d'une hypothèse assez troublante dont on a peu entendu parler jusqu'à maintenant.

Selon un groupe de chercheurs américains, il existerait un rapport possible entre la vasectomie et la dégradation du système immunologique, c'est-à-dire le dérèglement des mécanismes de défense du corps humain.

Après une vasectomie, les spermatozoïdes, élaborés comme à l'accoutumée, dans les testicules, sont résorbés, "mais avec le risque énorme qu'ils y jouent – à la façon des bactéries, des virus, des cellules en provenance de corps étrangers – le rôle d'antigènes ennemis, provoquant par choc en retour, la formation et la mobilisation immédiate de millions d'anticorps chargés de les éliminer. Plus précisément, on serait en face de l'un de ces cas, théoriquement aberrants, d'auto-immunité, où le système immunologique, comme pris de folie, retourne contre lui-même ses moyens de défense et traite en étrangers, en adversaires à vaincre et à détruire, des parties "fraternelles" de l'organisme qu'il a pour mission de protéger".

Ce dérèglement entraînerait des troubles organiques précis: maladies tenaces de la peau, infections chroniques et fièvres prolongées, dilatation des glandes en charge du réseau de "filtration" de l'organisme, désordres divers de la fonction et des vaisseaux lymphatiques.

"Il se peut que nous sifflions dans le noir, écrit le Dr Rudi Ansbacher, qui travaille à cette recherche, mais mieux vaut le faire à présent que dans dix ans. Il se peut que la vasectomie ne cause point de tort, mais nous ne pouvons, pour le moment, ni l'affirmer, ni le nier. Et, avant de pratiquer la vasectomie en masse, nous devrions nous assurer que, si elle provoque des changements de base dans les mécanismes immunologiques de certains individus, nous sommes capables de trier ces individus sur le volet avant de les vasectomiser".

•

Changer la vie des femmes, pour qui est-ce dangereux? Dans la dernière livraison du magazine "Maclean", Simone de Beauvoir répond à Madeleine Gobeil: "Tout est toujours dangereux. Dire que le changement peut apporter le totalitarisme, le fascisme, c'est une espèce de chantage. Dangereux pour qui? Ne pas courir certains risques, c'est dangereux pour ceux qui restent dans l'oppression. Il est dangereux de vivre comme les mineurs qui ont des accidents de travail. Si l'on bouscule cette tradition, c'est dangereux pour les propriétaires, pour les employeurs. Changer la vie des femmes, bousculer les mentalités, c'est dangereux pour qui?"

•

Six femmes ont finalement gagné leur cause après une longue lutte pour travailler aux côtés des hommes sur le parquet de la Bourse de Londres.

Le 26 mars, elles deviendront officiellement membres de la Bourse, franchissant ainsi l'une des barrières les plus résistantes de la suprématie masculine en Grande-Bretagne. Ce pas fait, les femmes pourront désormais mettre sur pied leurs propres entreprises et devenir associées dans les firmes où elles travaillent.

Cours de natation

Comme des poissons dans l'eau? Pas tout à fait encore, mais ça viendra. En attendant, on apprend à ne pas avoir peur de l'eau, on s'amuse tout en maîtrisant les mouvements de base de la natation. Les jeunes de 2 à 6 ans peuvent apprendre à nager à la garderie éducative et sportive du centre Immaculée-Conception. Les parents qui désirent inscrire leurs enfants peuvent encore le faire. Pour plus de renseignements: 527-1257.

✝ DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

ELIE Gaston. A Montréal, le 6 février 1973 à l'âge de 70 ans, est décédé, Gaston Elie, industriel, époux d'Aline Labrosse. Outre son épouse il laisse dans le deuil ses enfants: Ghislaine (Mme Jacques Gauvin) Marie (Mme Fernand Lalonde) Christiane (Mme Guy Boileau) Jacques (époux de Hélène-Louise Dupont), Marc-André (époux de Elizabeth Frances Burke) et 14 petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 10 février. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Limitée angle Boul. Décarie et Avenue Notre-Dame-de-Grâce à 9 heures 30, pour se rendre à l'église St-Léon de Westmount où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs, dons à l'Institut du Cancer de Montréal (2065 Alexandre DeSève, Montréal) seraient appréciés.

DESIGNER D'INTÉRIEURS

YVON VALLÉE
Consultant en décoration
Designer d'intérieurs
336-5877
Spécialiste du design de meuble résidentiel et commercial

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BÉRUBÉ
DÉCORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AIMÉ-RENAUD
ST-LÉONARD Mtl. 38
324-2580

VIAU, MORISSET, BEAULAC & ass.
Consultants en décoration - Designers en aménagement intérieur
5995 rue Monkland
Montréal 261
Tél.: 488-2561

ARCHITECTES

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-9854

ROLAND DUMAIS
ARCHITECTE
3995 est, Sherbrooke
MONTRÉAL 406
Tél.: 255-3611

Les architectes
LONGPRÉ MARCHAND GOUDREAU DOBUSH STEWART
MONTRÉAL - 842-1401
Ottawa St-Jean, T.-N.

RÉSIDENCES FUNÉRAIRES
Magnus Poirier Inc.
6603 BOUL. ST-LAURENT
6520, ST-DENIS
10526, ST-LAURENT
185 est, DeCASTELNEAU
7100, rue Joseph Renaud,
Ville d'Anjou
Tél.: 277-2135

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

AVIS

Les personnes ci-après mentionnées ont demandé les permis suivants:

NOM	ADRESSE	CATÉGORIE
CHAN, Chun Hon & Chun Chiu Chan & Siu Tsun Chan	8975, rue Hochelaga Montréal	Restaurant
BROSSEAU, Moise	175 est, rue Roy Montréal	Taverne
PAQUIN, Richard	600, boul. St-Joseph Lachine	Taverne
ROY, Marcel "Les Restaurants Les Grands Vaisseaux Inc."	3461 est, boul. Gouin Montréal-Nord	Salle à manger - Bar - Restaurant
ZAFIRATOS, Antoine	2490 est, rue Bélanger Montréal	Restaurant
ROBERT, Angiolina (Angeline) Bizzarro	2710, rue Des Ormeaux Montréal	Épicerie
LAVERDIÈRE, Marcel "140 Coffee Shop Inc."	140 ouest, boul. Crémazie Montréal,	Restaurant
TSOUMIS, Evangelos & Pota Tsoumis	6570 ouest, rue Sherbrooke Montréal	Épicerie
SAURO, Mme Dolorès (Mignacca)	6624, rue De Normanville Montréal	Épicerie
SCHNEIDERMAN, Julius "Paul Turgeon Ltd"	3296, rue St-Antoine, Montréal	Épicerie
ST-MARTIN, Maurice	1620, rue St-Denis Montréal	Épicerie
GALLETTA, Carmelo (Camille)	2550 est, rue Ste-Catherine Montréal	Salle à manger - Bar
MELOCHE, André	5305 est, rue Jean-Talon Montréal	Épicerie
PIACEVOLE, Mme Anita	282 est, rue Mozart, Montréal	Épicerie
ALVES, Benedict Thomas,	1978 a, boul. de Maisonneuve, Montréal,	Restaurant
AUDY, Mlle Yolande	1231, rue St-Christophe Montréal	Épicerie
LALONDE, Roger "Hélios Club (Snowdon) Inc."	6510, boul. Décarie Montréal	Club
CARON, Allans Joy Downie "Central Development of Mtl. Inc."	1387, rue Dollard, LaSalle	Restaurant
SAMIS, Mme Minnie Blank "Le Chamonix Mont-Blanc Inc."	2025, rue Drummond Montréal	Salle à manger - Bar

Afin d'être valide, toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée et ASSERMENTÉE dans les 15 jours du présent avis au:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Case Postale 200, Place d'Armes, Montréal, P.Q.

Priorité à la solution de la crise au M-O

Brejnev met un terme au différend avec Le Caire

MOSCOU (AFP) – M. Leonide Brejnev, secrétaire général du Comité central du P.C. soviétique, a manifesté hier son intention de favoriser de nouveaux efforts en vue de trouver une solution à la crise du Proche-Orient, en recevant M. Hafez Ismaïl, conseiller du président Sadate pour la sécurité nationale.

L'entretien accordé par le numéro un soviétique à M. Ismaïl a notamment porté sur l'examen de la situation au Proche-Orient, apprend-on de source informée. Auparavant, le conseiller du chef de l'Etat égyptien, avait eu mercredi, jour de son arrivée à Moscou, cinq heures d'entretiens avec M. Andrei Gromyko, ministre des Affaires étrangères.

Soviétiques et Egyptiens ont-ils tenté de définir une position commune pour relancer de nouvelles initiatives diplomatiques en vue de mettre un terme au conflit israélo-arabe?

M. Brejnev, à qui M. Ismaïl a remis un message du président Sadate, a-t-il formulé des suggestions susceptibles de faire sortir la situation de l'impasse?

Il est impossible de le savoir, les deux parties faisant preuve d'une grande discrétion.

Une chose est certaine, les relations bilatérales ont tenu une place secondaire et les délégations égyptienne et soviétique ont procédé à un examen approfondi de la situation au Proche-Orient et de ses perspectives. M. Ismaïl, indique-t-on d'autre part de source égyptienne, aura aujourd'hui une troisième séance de travail avec M. Gromyko.

La prolongation du séjour à Moscou de M. Ismaïl, dont la visite devait durer 48 heures selon Le Caire, est interprétée comme le signe d'une évolution favorable des pourparlers. Le fait qu'il ne repart que samedi pourrait aussi permettre aux deux parties de pousser plus avant la concertation.

Enfin, en recevant pour la première fois une personnalité égyptienne depuis l'expulsion d'Egypte des conseillers soviétiques en juillet, et tout en accordant la priorité à la recherche d'une solution du conflit israélo-arabe, M. Brejnev met un terme à la crise soviéto-égyptienne.

Le Kremlin, réaliste, sait qu'il pourra jouer un rôle important en faveur d'un règlement négocié au Proche-Orient dans la mesure où il entretiendra de bonnes relations avec les quatre pays de la confrontation: Egypte, Jordanie, Liban et Syrie. C'est sans doute la raison pour laquelle le président Sadate, soucieux d'obtenir l'appui de Moscou, a reçu le 24 janvier M. Vladimir Vinogradov, ambassadeur d'URSS au Caire et que le gouvernement soviétique a envoyé une mission militaire en Egypte le 1er février.

Cette attitude nouvelle n'a cependant pas empêché la Pravda, organe du P.C. soviétique, de critiquer discrètement la semaine dernière, l'évolution intérieure du régime égyptien.

Le président Makarios

Makarios inaugure son 3e mandat

Les Chypriotes n'ont pas le choix

NICOSIE (AFP) – Mgr. Makarios a inauguré hier un nouveau mandat présidentiel de cinq ans en présidant une réunion massive de ses partisans au cours de laquelle il a sévèrement dénoncé le terrorisme que font régner depuis quelques mois dans l'Ile les groupes armés du général Georges Grivas.

Plus de 100,000 personnes appartenant surtout aux classes modestes et rurales des diverses régions de Chypre, avaient envahi, dès la fin de la matinée, la place de l'archevêché et les rues avoisinantes, pavoisées aux couleurs nationales grecques.

Aucun incident n'a eu lieu au cours de la manifestation qui a été marquée par un discours d'une heure de Mgr. Makarios, et qui se déroulait au lendemain des nouveaux raids effectués par les groupes clandestins du général Grivas contre vingt postes de police.

Consacrant une large partie de son discours à la situation dans l'Ile, le président Makarios a dénoncé les activités des hommes masqués de la nuit, qui cherchent à créer l'anarchie dans l'Ile, a-t-il dit. Il a souligné que la situation était grave à Chypre et qu'il n'avait pas annoncé de mesure particulière contre les hommes du général Grivas, dont il n'a pas prononcé le nom dans son allocution. Le peuple saura faire obstacle aux terroristes, a-t-il seulement dit.

L'éloge que le président chypriote a fait du gouvernement grec a été remarqué, après le froid qui a marqué les relations entre Nicosie et Athènes au cours de l'année 1972.

Cette évolution dans l'attitude de l'ethnaque s'explique, estiment certains observateurs, par son désir de voir le gouvernement d'Athènes dénoncer publiquement les actions du général Grivas. Tout en rejetant, parce qu'irréaliste actuellement, l'Enosis – le rattachement à la Grèce – préconisée par le général Grivas, Mgr. Makarios a remarqué que tous les chypriotes-grecs désirent rejoindre leur mère-patrie et il a estimé que la seule conduite à tenir est de poursuivre les conversations avec la communauté chypriote turque. Il a souligné à ce sujet que la politique chypriote de son gouvernement est élaborée avec le gouvernement grec.

Si le fait d'avoir pu organiser sans incident une démonstration de masse de ses partisans au cours de laquelle il a rejeté l'Enosis immédiate et dénoncé les somnambules masqués du général Grivas, apparaît comme un succès pour le président Makarios, son troisième mandat présidentiel commence toutefois sans qu'aucune idée nouvelle ne permette d'entrevoir un début de solution aux problèmes que Chypre connaît actuellement.

L'attitude du gouvernement face au général Grivas est laissée dans l'imprécision, les relations de Mgr. Makarios avec les trois autres évêques de l'Eglise chypriote qui demandent sa démission ne se sont pas améliorées et le fossé est toujours aussi large entre les communautés chypriotes grecque et turque. Une image significative en était donnée hier matin: le président Makarios a terminé son discours inaugural en entonnant l'hymne national grec alors qu'à quelques centaines de mètres, de l'autre côté de la ligne verte, les chypriotes turcs se préparaient pour l'élection de leur vice-président, qui se déroulera le 18 février dans leurs quartiers.

Il est vrai que, répondant à ceux qui ne lui ménagent pas leurs reproches, le président Makarios a eu beau jeu, hier matin, d'écarter les critiques verbales et les beaux discours en faisant remarquer que personne n'avait été candidat contre lui pour prendre en charge les responsabilités qu'il assume depuis l'indépendance, en 1960.

Au demeurant, la police chypriote avait pris, depuis mercredi soir, des mesures exceptionnelles dans toute l'Ile et particulièrement dans la capitale.

Les forces de police avaient été renforcées notamment dans le secteur du palais présidentiel et place de l'archevêché.

Entre-temps, malgré les rumeurs qui circulaient, les commandos des groupes clandestins n'ont pas fait leur apparition cependant, une certaine tension règne toujours dans l'Ile où des rumeurs sur une action imminente du général Grivas circulent avec persistance.

L'offensive soviéto-arabe passerait par Jarring

MOSCOU, (par l'AFP) – M. Hafez Ismail, conseiller du président Sadate pour la sécurité nationale, a rencontré hier matin à 11h00 M. Gunnar Jarring, médiateur des Nations unies pour le Proche-Orient et ambassadeur de Suède en URSS.

C'est la première fois, semble-t-il, que M. Jarring a un entretien de ce genre avec une personnalité égyptienne du rang de M. Ismaïl, à l'occasion d'une visite à Moscou.

Cet entretien de M. Ismaïl avec M. Jarring confirme qu'une offensive diplomatique de grande envergure est en cours en vue de trouver une solution au conflit isrélo-arabe.

Les conversations que M. Ismaïl a eues mercredi pendant près de cinq heures avec M. Andrei Gromyko, ont porté sur un examen approfondi de la situation actuelle au Proche-Orient et sur ses perspectives, indique-t-on de source égyptienne.

Si aucune précision n'est donnée sur l'analyse minutieuse de la situation à laquelle MM. Ismaïl et Gromyko ont procédé, on laisse entendre de source égyptienne que les deux parties ont examiné toutes les possiblités.

Les positions du gouvernement du Caire et de l'Union soviétique, l'intransigeance d'Israël et la non-application de la résolution 242 du Conseil de sécurité prévoyant le retrait des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés en juin 1967, ont été analysées.

L'éventualité d'un accord intérimaire portant sur la réouverture du canal de Suez a également été évoquée.

L'entretien de M. Hafez Ismaïl avec l'ambassadeur de Suède à Moscou ne figurait pas au programme de la journée. Le conseiller du président Sadate devait en principe s'entretenir à nouveau hier matin avec M. Gromyko.

M. Ismail s'est entretenu avec M. Gunnar Jarring pendant quarante minutes, a annoncé un porte-parole de l'ambassade d'Egypte.

Aucune indication n'a été donnée sur la teneur des conversations qui ont porté sur l'examen de la situation au Proche-Orient.

Le climat universitaire s'est alourdi

LE CAIRE, (AFP) – Le climat universitaire s'est encore alourdi hier après-midi, en Egypte, où les étudiants de l'université du Caire ont tenu, à la sortie des cours, un sit-in rassemblant quelques centaines de jeunes gens.

Cette manifestation s'est déroulée à l'extérieur du campus universitaire, devant le portail principal, et les forces de police ne sont pas intervenues. Cependant, plusieurs centaines de policiers casqués, armés de boucliers et de gourdins, ont été mis en place à quelques centaines de mètres de l'université du Caire, à proximité du pont qui permet de gagner le centre de la ville.

Vers 15h30, les étudiants commençaient à se disperser.

Par ailleurs, on apprend que de petits groupes d'étudiants parcourent depuis mercredi les salles de cours de l'université du Caire pour organiser des meetings. Il semble que de nouveaux leaders se soient manifestés et remplacent à la tête de l'agitation ceux de leurs camarades qui ont été emprisonnés il y a un peu plus d'un mois.

La plupart des étudiants ne paraissent pas suivre les activistes, mais des meetings symboliques ont lieu dans les amphithéâtres. L'antagonisme entre étudiants de droite et de gauche se manifeste à nouveau à cette occasion, ceux de droite accusant ceux de gauche d'être des communistes et de mauvais patriotes.

Les autorités universitaires se bornent pour l'instant à prononcer des mesures d'exclusion temporaire et à arracher les journaux muraux, qui fleurissent à nouveau.

Jérusalem attend la suite avec un certain scepticisme

JERUSALEM (AFP) – L'offensive diplomatique arabe menée à Washington par le roi Hussein de Jordanie et à Moscou par M. Hafez Ismaïl, conseiller du président Anouar Sadate, ne provoque pas de réaction dans les milieux diplomatiques israéliens qui attendent de juger ces deux missions sur leurs résultats concrets.

On se refuse, dans les milieux proches du ministère des Affaires étrangères, à commenter de quelque manière que ce soit les déclarations du roi Hussein relatives aux contacts qu'il aurait eus avec des représentants d'Israël.

Quant aux affirmations du souverain hachémite, selon lesquelles il serait en faveur d'un règlement séparé avec Israël, on fait simplement remarquer qu'elles sont en contradiction avec son discours télévisé avant son départ pour Washington. On veut bien admettre cependant à Jérusalem que ce discours était destiné à l'opinion publique intérieure.

Toutefois un porte-parole du ministère des Affaires étrangères a rappelé hier matin que pour ramener la paix au Proche-Orient des négociations avec l'Egypte demeuraient le facteur essentiel d'une ouverture dans ce sens. Un accord séparé avec la Jordanie, en revanche, ne provoquerait pas un accord avec l'Egypte, ni global, ni même partiel, a ajouté le porte-parole.

Quant à la mission de M. Ismail, on doute qu'elle puisse aboutir à des résultats concrets, estime-t-on dans les milieux politiques israéliens, les intérêts soviétiques et égyptiens étant divergents. On pense à Jérusalem que l'Egypte est pressée de voir des développements nouveaux au Proche-Orient alors que le gel actuel de la situation conviendrait aux dirigeants soviétiques qui peuvent attendre.

Kadhafi et Assad tentent de planifier leurs relations

LE CAIRE (AFP) – Le conseil présidentiel Egypte - Libye - Syrie, qui vient de se tenir au Caire, comme tous les trois mois, a été essentiellement consacré à la planification des relations entre la Syrie et la Libye, apprend-on de source généralement bien informée.

C'est ainsi que le colonel Kadhafi (Libye) et le président Hafey Assad (Syrie) se sont entretenus en tête-à-tête, pendant plus de 4 heures. Le litige entre les deux pays est dû, rappelle-t-on, au fait que la Libye n'a pas participé à l'aide financière à la Syrie, décidée pendant le récent conseil de défense arabe.

Par ailleurs, le conseil présidentiel ne semble pas avoir pris de décisions particulières, le président Khadafi se bornant à insister toujours sur la nécessité de préparer la bataille.

L'OUA se donne une charte de la libération de l'Afrique

ADDIS ABEBA (AFP) – Le conseil des ministres de l'OUA a mis au point hier soir une véritable charte de la libération politique et économique totale du continent, en vue de l'accession de l'Afrique à un rôle prépondérant sur la scène internationale.

Oeuvre d'un sous-comité de quatre membres (Algérie, Sénégal, Somalie et Zaire), ce volumineux document est essentiellement destiné à préparer le terrain avant la prochaine conférence des chefs d'Etat africains qui se réunira en mai à Addis-Abeba.

Il comporte un long préambule qui évoque tous les grands thèmes de l'actualité internationale et africaine, et des chapitres réservés aux sujets qui ont dominé ces assises: la crise entre la Rhodésie et la Zambie, les territoires sous domination portugaise, et le Moyen-Orient.

Le chapitre réservé au Moyen-Orient est essentiellement une condamnation d'Israël par le biais d'un rappel des résolutions antérieures de l'ONU et de l'OUA, concernant notamment le retrait des forces israéliennes des territoires arabes occupés.

La grande innovation, en l'état actuel des choses, réside cependant, dans le fait que le préambule note avec satisfaction les mesures prises par certains pays africains pour renforcer leur solidarité à l'égard de l'Egypte – allusion évidente à la rupture des relations entre ces Etats et Israël.

La Somalie, indique-t-on de bonne source, aurait souhaité insérer dans le chapitre sur le Moyen-Orient, dont elle avait la charge, une clause demandant aux Etats membres de prendre toutes les mesures voulues pour isoler l'Etat d'Israël.

Cette clause, jugée trop directe et compromettante, a été édulcorée en faveur d'une formule qui exprime le souhait de l'OUA de voir tous les Etats du continent exprimer de façon concrète leur solidarité avec l'Egypte.

Le texte de cette déclaration politique générale sera soumis à l'examen final du comité de rédaction tout entier, avant d'être transmis à l'assemblée plénière pour discussion et approbation.

Le chapitre réservé à l'Afrique australe condamne bien entendu la Rhodésie, exprime la solidarité du continent à l'égard de la Zambie, et invite tous les Etats membres de l'OUA à fournir, en fonction de leurs ressources, toute l'aide possible à la Zambie pour lui permettre de surmonter la crise.

Celui concernant les territoires portugais stigmatise la poursuite des guerres coloniales par le Portugal, ainsi que l'assistance fournie par certains pays membres de l'OTAN à Lisbonne. Il dénonce l'assassinat d'Amilcar Cabral, chef du mouvement de libération de Guinée Bissao, et lance un nouvel appel au Portugal afin qu'il entame sans délai des négociations avec les représentants authentiques des populations des territoires coloniaux, c'est-à-dire avec les mouvements de libération concernés.

Le préambule condamne enfin le maintien de la présence coloniale française, anglaise et espagnole en Afrique – c'est-à-dire à Djibouti, aux Seychelles et au Sahara espagnol.

Kaunda a promis son concours, affirme Ian Smith

SALISBURY (AFP) – Le président zambien, M. Kenneth Kaunda, a pris l'engagement de faire son possible pour empêcher les infiltrations de guérilleros à travers la frontière entre la Zambie et la Rhodésie, a déclaré hier M. Ian Smith,

Le premier ministre rhodésien, qui était interrogé à la télévision, a indiqué que cet engagement lui avait été communiqué dans un message acheminé par un intermédiaire sur lequel il n'a voulu donner aucune précision.

M. Smith a précisé qu'il avait répondu au président zambien en envoyant un message par le même intermédiaire. Dans ce message, il déclare que la Rhodésie, en cas de reprise des activités de guérilla à partir de la Zambie, se réserve le droit d'entreprendre toute action qu'elle jugerait nécessaire.

Selon le premier ministre, les troupes zambiennes sont maintenant déployées sur le Zambèze et elles nettoient la région frontalière. La Rhodésie, rappelle-t-on, avait fermé le 9 janvier sa frontière avec la Zambie, mais, depuis la réouverture, ce sont les autorités zambiennes qui refusent d'utiliser pour leurs exportations la voie ferrée traversant la Rhodésie.

D'autre part, le premier ministre a indiqué qu'à la réception du message, il avait été informé que, s'il devait en faire état publiquement, le président Kaunda lui opposerait un démenti. Mais, a affirmé M. Smith, ce message existe et il est dans les archives du gouvernement et sera publié un jour.

M. Smith s'est d'autre part montré optimiste quant à la normalisation des relations entre la Zambie et la Rhodésie. La reprise des relations ferroviaires, a-t-il dit, n'est qu'une question de temps.

Le premier ministre a attribué la recrudescence des activités de guérilla dans le Nord-Est du pays à l'insuffisance des effectifs de l'administration dans ce secteur.

Il a annoncé des mesures visant au renforcement de la structure administrative et a également laissé prévoir une aggravation des peines prévues par la loi sur la répression des activités de guérilla.

La grève est terminée à Durban

DURBAN (Reuter) – La plus grande partie des employés municipaux africains et indiens de Durban ont décidé de mettre fin à leur grève, sous la pression d'un ultimatum du maire Ron Williams, menaçant de congédiement quiconque ne reprendrait pas le travail dans les 24 heures.

La décision a été prise au cours de plusieurs rassemblements de masse qui se sont déroulés dans la ville portuaire sud-africaine. Des ouvriers des halles aux légumes – où des volontaires blancs, dont des ménagères, déchargeaint des trains – ont déjà repris le travail.

La grève, interdite par la loi aux Noirs d'Afrique du Sud, s'amplifiait depuis quatre semaines, et touchait 16,000 salariés de la municipalité et de l'industrie privée.

La municipalité a maintenu son offre d'augmentation de 15 pour cent, ce qui représenterait pour le bas de l'échelle salariale deux rands, soit environ $2.40 par semaine. Les employés municipaux se sont vu promettre également le paiement des jours de grève.

Les 140 grévistes arrêtés durant une manifestation ont comparu hier devant un tribunal, mais le parquet a déclaré que l'enquête n'est pas encore terminée. Le juge a refusé de les libérer sous caution.

Un appel à l'unité lancé par Athènes

ATHENES, (AFP) – Le conseil politique gouvernemental grec s'est réuni à Athènes sous la présidence du régent-premier ministre, M. Georges Papadopoulos.

Le chef des forces armées grecques, le général Odysseus Anghelis, y assistait.

Le conseil aurait examiné la situation à Chypre, apprend-on de bonne source.

D'autre part, l'ambassadeur de Chypre à Athènes, M. Nikolaos Kranidiotis, s'est rendu hier matin au ministère grec des affaires étrangères.

Ben Salah se trouverait en Algérie

TUNIS (AFP) – Ahmed Ben Salah, l'ex-ministre de l'économie qui s'est évadé dimanche soir de la prison civile de Tunis, se trouve actuellement en Algérie, annonce le journal Assabah.

Le journal croit savoir d'autre part que M. Mohamed Masmoudi, ministre tunisien des affaires étrangères qui a fait mercredi un voyage-éclair à Alger, était chargé d'une mission destinée à faire en sorte que l'affaire de l'évasion de Ben Salah n'ait pas de répercussions sur les relations fraternelles entre les deux pays.

La situation se dégrade au Surinam

LA HAYE (AFP) – Une personne a été tuée et deux autres ont été grièvement blessées au cours de violents affrontements qui ont opposé des manifestants à la police devant la banque du Surinam à Paramaribo, apprend-on à La Haye.

Peu de temps avant cet affrontement, un groupe de jeunes gens avait occupé, durant un court moment, les bureaux de la banque des Pays-Bas à Paramaribo, puis s'était retiré sans que la police intervienne.

Selon le correspondant de l'Agence néerlandaise de presse, la situation est très tendue à Paramaribo.

Depuis le 17 janvier, des mouvements de grève ont lieu au Surinam. Un appel à la grève générale, à partir de minuit, (heure locale) a été lancé par la fédération des syndicats au Surinam.

Mademoiselle Marie Josée Longchamps est ici accompagnée du Dr. Jean-Marc Brunet N.D. qui vient de publier aux Editions du Jour son neuvième livre. Le Dr. Brunet nous explique dans ce volume quels sont les moyens naturels qui peuvent nous permettre de jouir d'un parfait fonctionnement hépatique. GUERIR VOTRE FOIE est actuellement en vente dans toutes les librairies. (Publireportage)

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de graisse disgracieuse! Etablissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile—et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le Plan d'amaigrissement Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les pouces redusibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets, et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaîtra vite—combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

Si vous habillez dix ans!

Si vous habillez dix ans, vous êtes chanceuses! En effet, j'ai reçu, par erreur, douze collections Printemps-Été 1973 d'Italie et j'ai été autorisée à les vendre pour 35% de la valeur régulière! Il me reste aussi 38 modèles de la collection Hiver '72-'73, grandeur 10 ans, que je vous offre aux mêmes conditions. Retouches gratuites. Chandails toutes grandeurs; tricot de luxe, manches courtes, **régulièrement $12., maintenant en vente pour $3.99.**

6970 rue SAINT-DENIS, 1er ÉTAGE.
voisin théâtre Château — Métro Jean-Talon.
ouvert jeudi et vendredi jusqu'à 9 p.m.

Ginette

270-1182

LA LIBRAIRIE QUÉBÉCOISE 1567 St-Denis - 842-3604
LA BOUQUINERIE 1629 St-Denis - 842-1507

ENVIRON 25,000 LIVRES USAGÉS
• TRÈS PROPRES •
RÉDUITS DE 40 à 60%

NOUS ACHETONS VOS LIVRES

LIVRES DE POCHE :	COLLECTION :	VASTE CHOIX :
SIMPLE : 50¢	J'AI LU - IDÉE	PSYCHOLOGIE
DOUBLE : 85¢	PAYOT - G.F.	PHILOSOPHIE
TRIPLE : $1.00	CLASSIQUES	HISTOIRE
	MARABOUT	SOCIOLOGIE
	QUE SAIS-JE	THÉÂTRE
	P.U.F. - 10-18	ROMAN-POÉSIE
	ETC.	ETC.

OUVERT À PARTIR DE MIDI

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte $1.50, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AIDES DOMESTIQUES DEMANDEES

JEUNE FILLE au pair demandée pour s'occuper bébé 7 mois et aider dans ouvrage maison. Références. Tél.: **739-6211**. 12-2-73

PERSONNE responsable prendrait soins homme âgé. Non logée, à la journée ou semaine selon arrangements. Tél.: **661-2992** (avant-midi). 12-2-73

AMEUBLEMENTS A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 212 Beaubien est, Tél.: **276-9067**. 2-4-72

MOBILIER salle à dîner Colonial, salon, bibliothèque, chambre. Excellent état. Tél.: **526-3953**. 12-2-73

ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour **331-0251** soir **667-0774**. J.N.O.

ANTIQUITES A VENDRE

AUTHENTIQUES MEUBLES québécois en pin. Tél.: après 6 heures **1-584-2631**. 12-2-73

ANIMAUX A VENDRE

ADORABLES CANICHES "Toys" et "Schnauzers", enregistrés, lignée d'importation d'exposition. Tél.: **769-7921** ou **768-8632**. 10-2-73

APPARTEMENTS A LOUER

OUTREMONT
50 WILLOWDALE
NOUVEL IMMEUBLE

- Immeuble en béton, insonorisé
- 2 ascenseurs - balcons
- taxes payées, sundeck

2½ - $140.
3½ - $170.
Tél: 273-4451
J.N.O.

LES DAUPHINS

NOUVELLE TOUR D'APPARTEMENTS

Face au parc Lafontaine, av. Papineau au nord de Sherbrooke. Résidence luxueuse de 28 étages. Ambiance calme. Piscine ouverte à l'année. Terrasse-soleil.
Appartements de 3½, 4½, 5½ pièces, tous avec superbe balcon.
RENSEIGNEMENTS:
522-1777
10-2-73

APPARTEMENTS A LOUER

OUEST BOUL. ST-JOSEPH: 4 pièces, libre le 1er mars, $150. chauffé. Tél.: **272-5968**. 12-2-73

APPARTEMENT A PARTAGER

CHERCHE jeune fille sérieuse désirant partager grand 5½ pièces. Centre-ville. Foyer naturel. Professeur, etc. Tél.: soir, fin de semaine **937-2121**. 12-2-73

ASSOCIÉS DEMANDÉS

ASSOCIE, commerce spécialisé, grand centre d'achats-Montréal, chiffre d'affaires: $300,000. But: expansion 20% minimum, garanti sur investissement par contrat d'association notarié. Occasion exceptionnelle. Propriétaire jeudi et vendredi de 1:00 à 6 p.m. **352-5940**. 12-2-73

AUTOS A VENDRE

MEILLEURE ALLOCATION POUR VOTRE ÉCHANGE

VOLVO 544 Parfaite condition	$1,295.
VOLVO 1967, 123GT Bonne condition	$895.
VOLVO 1968, 142S Propre	$1,295.
VOLVO 1968, 1800S Excellente condition	$2,095.

up-town automobiles ltée
400, boul. DÉCARIE,
(Nord boul. Métropolitain)
748-8807 10-2-73

AUTOS A VENDRE

DATSUN
BALANCE 1972
NEUVE
Berra Automobile Inc,
11,933, Boul. Laurentien,
Cartierville, Montréal
Tél.: 332-4710
10-2-73

DATSUN 1972, 1600 CC, 4 portes, standard, 13,000 milles, radio AM-FM, tack-o-m. Tél.: **332-4710**. 10-2-73

ARTICLES A VENDRE

TAPIS, magnifiques dessins orientaux, couleurs attrayantes; 9' x 12', 8' x 10', 6' x 9'. Aussi tapis de passage, jamais utilisés. Aubaine véritable. Appelez **739-0162**. 19-2-73

BUREAU A LOUER

CENTRE-VILLE: près métro, environ 2,200 pieds carrés, luxueux, idéalement divisés pour groupes professionnels ou associations. Moquettes partout, facilité de stationnement. $1.50 le pied carré. Tél.: **678-8256**. 13-2-73

Espace à louer dans un superbe centre
DOMICILIAIRE et COMMERCIAL

Espaces pour bureaux (avocats, médecins, hommes d'affaires, etc.)

Face au
MÉTRO LONGUEUIL.
UNE PASSERELLE CLIMATISÉE RELIE LES ÉDIFICES À LA STATION

- Climatisé
- Chauffage "tout à l'électricité"
- Plus de 400 appts dans les édifices
- Excellentes facilités de transport

PORT de MER
101, Place Charles-Lemoyne
Tél. 670-6391 • 670-6395
12-2-73

A VENDRE OU A LOUER

CAMP D'ENFANTS à vendre ou à louer, équipé, logeant 100 personnes selon normes légales, moitié bâtiments calorifugés; 60 milles Montréal, Laurentides, Lac artificiel, 50 acres de montagne, pourrait être utilisé centre loisirs, hôtel, motel, restaurant. Vue magnifique, aucune pollution. Tél.: **769-1429** ou **819-472-3552**. 10-2-73

CHAMBRES ET PENSIONS

RESIDENCE LUXUEUSE, idéale pour retraités, seul ou couple, à partir de $250. Endroit tranquille, salle de séjour, télécouleur, excellente nourriture, vie familiale, soins professionnels. Tél.: **325-7741**. 10-2-73

COMMERCES A VENDRE

PHARMACIE: établie depuis 20 ans, située à côté bureau des Affaires sociales et de centres médicaux. Tél: Valleyfield soir **373-4330**. 19-2-73

CHALETS A LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: luxueux Bavarois, Tyrol, 5½, chauffés, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, T.V. Semaine. (aussi location été, piscine, équitation). Tél.: **256-6825** ou **1-819-326-5836**. 1-3-73

DEMANDES D'EMPLOI

SECRETAIRE-AIDE-COMPTABLE, 33 ans, mariée, discrète ayant beaucoup voyagé, 8 ans expérience. Europe et Canada, caractère flexible, aimant communiquer mais avec tact, cherche poste intéressant. Ecrire Case 14, Le Devoir. 12-2-73

DEMENAGEMENTS

ROUSSILE TRANSPORT déménagement local, longue distance, service outre-mer. Emballage entreposage. **725-2421**. 12-273

FEMMES DEMANDEES

Étude légale
requiert
2e SECRÉTAIRE DACTYLO
Bilingue requis.
Tél. ::849-7017
10-2-73

FEMMES DEMANDEES

REPRESENTANTES bilingues avec auto. Vente de publicité auprès manufacturiers et grossistes. Nous vous entraînons. Grosse commission. Tél.: jour **389-1673**, soir **331-6788**. 26-2-73

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél: **388-2137, 669-2547**. J.N.O.

BRIQUE, foyer, pierre, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation, enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Estimation gratuite. Tél.: **642-4077** 1-3-73

Voir autres annonces classées en page 11

PROPRIETES A VENDRE

Une hypothèque? Jusqu'à 95 p.cent de la valeur de votre future maison?

Bien sûr, si vous avez un emploi régulier et que vous n'étirez pas le budget familial outre mesure, nous pouvons vous prêter jusqu'à 95 p. cent de la valeur de votre maison . . . grâce à notre nouveau plan d'*Hypothèques ordinaires à prêt maximum*. Voici comment les choses se passent:

Coût global de la maison	$30 000	$40 000	$50 000
Vous pouvez emprunter	95%	95%	95% de $40 000 75% de $10 000
Nous pouvons fournir	$28 500	$38 000	$45 500

C'est nous qui fournissons le plein montant. Pas besoin de trouver un second emprunt. Nos taux sont comparables, sinon inférieurs en certains cas, à ceux des autres maisons de confiance qui prêtent sur hypothèque. La Banque de Montréal veut vous aider à acquérir la maison de vos rêves facilement, et avec un minimum de comptant. Venez vous renseigner sur nos *Hypothèques à prêt maximum*. Vous l'aurez, cette maison!

Qu'est-ce qu'on peut faire pour vous?

La Première Banque Canadienne
Banque de Montréal
10-2-73

APPARTEMENTS A LOUER

une ville sous un toit . . .

PORT de MER
101, PLACE CHARLES-LEMOYNE
FACE AU MÉTRO LONGUEUIL

3½, 4½, 5½ PIÈCES
VOUS SEREZ RAVI DE NOS PRESTIGIEUX "PENTHOUSES"

De votre demeure... un panorama magnifique. Dans votre demeure... le calme... la splendeur... la joie de vivre!
PORT DE MER . . . L'ÉLITE DU GRAND MONTRÉAL!

- Les commodités . . . nous les avons toutes!
- Les avantages . . . nous les avons tous!

L'ACCÈS À TOUT PAR NOTRE PASSERELLE CLIMATISÉE MENANT AU MÉTRO!

Novelec
PORT de MER . . . un paradis!
RENSEIGNEMENTS:
679-6010
10-2-73

4858

Côte-des-Neiges

ROCKHILL

Une grande variété de services et commodités, piscine ouverte à l'année longue, bains sauna, terrasses d'ensoleillement closes, tables de ping pong et billard, un salon pour les réceptions et le cinéma.

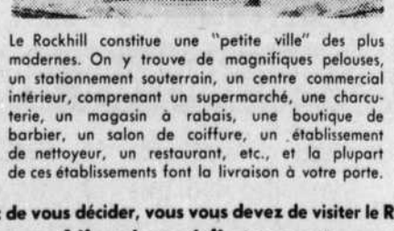

Le Rockhill constitue une "petite ville" des plus modernes. On y trouve de magnifiques pelouses, un stationnement souterrain, un centre commercial intérieur, comprenant un supermarché, une charcuterie, un magasin à rabais, une boutique de barbier, un salon de coiffure, un établissement de nettoyeur, un restaurant, etc., et la plupart de ces établissements font la livraison à votre porte.

Avant de vous décider, vous vous devez de visiter le Rockhill

Libre immédiatement

Visites: de 11h. à 21h. tous les jours en fin de semaine, de 11h. à 18h.
Téléphone 731-6444

Propriété de Gestion Manulife (Québec) Ltée, Filiale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers
10-2-73

FEMMES DEMANDEES

MONITRICE DE STAGES EN PSYCHIATRIE

Le Cegep de Hull réclame les services d'une monitrice de stages en psychiatrie **à Montréal et à Hull**, à compter du 26 février prochain, pour une durée de 4 mois.

Infirmière psychiatrique de préférence, ou possédant un bacc. en nursing ou ayant de l'expérience en psychiatrie. Les stagiaires sont des adultes.

Pour informations, communiquer avec :

J.R. Vaillancourt,
Service de l'Éducation permanente,
CEGEP de Hull,
C.P. 220,
Hull, Qué.
Tél.: 771-6231, poste 41.
10-2-73

L'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

RECHERCHE
POUR LES RÉGIONS DE L'ESTRIE, DE LA MAURICIE, DU SAGUENAY, DE L'OUTAOUAIS

UNE SECRÉTAIRE

FONCTIONS :
- Prendre en sténographie les rapports, lettres ou autres textes qui lui sont dictées par son supérieur
- Transcrire à la dactylo ses notes sténographiques ou enregistrement d'un texte à la machine à dicter
- Fournir des renseignements de routine par téléphone
- Recevoir et acheminer les visiteurs
- Tenir à jour le classement des dossiers
- Exécuter toute autre fonction connexe à son domaine

QUALIFICATIONS
- Détenir un diplôme de fin d'études secondaires
- Connaitre la sténographie, dactylographie, disposition des textes, méthodes et usages propres à la tenue d'un secrétariat
- Connaitre la langue française à un degré d'excellence

TRAITEMENT
- $3,500 à $4,500.
Selon les titres et qualifications

POSTES À:
- Sherbrooke, Trois-Rivières, Chicoutimi, Hull

Faire parvenir, sous pli confidentiel, candidature et curriculum vitae avant le 23 février 73 au:

Coordonnateur de l'action régionale
Office de la langue française
Service d'information-diffusion
275, rue de l'Eglise (5ème étage)
Québec 2

Mentionner: Concours O.L.F. 0373
Poste a . . .
15-2-73

HOMMES DEMANDES

MAISON NOTRE-DAME DES ÉRABLES

DEUX ÉDUCATEURS (INSTRUCTEUR POUR A.D.M.)

POSTE:

Personne qui en collaboration avec l'équipe en place répond aux besoins physiques, psychologiques et de rééducation totale des Jeunes Adultes handicapés, par une action éducative personnelle et par des méthodes d'initiation, en collaboration avec les professionnels en charge des différentes thérapies, en vue de leur formation authentique et de leur réintégration à la Société.

LE CANDIDAT:

I. L'éducateur recherché ici travaillera dans le secteur des Ateliers plus particulièrement à l'atelier **"entretien général"** dit encore "maintenance" en collaboration avec l'éducateur déjà en place. Avec carte de compétence en entretien général (intérieur et extérieur) ou expérience similaire facile à prouver.
Avec connaissances et aptitudes en mécanique, entretien des moteurs 4 temps et 2 temps. Possédant permis de conduire "chauffeur".

II. **Menuisier-ébéniste** plus particulièrement pour la finition des meubles - sablage, teinture, peinture au pistolet, etc . . .
Cinq années d'expérience dans l'industrie du meuble. Capable d'organiser une production en série.

Le bilinguisme sera un atout

SALAIRE - BÉNÉFICES MARGINAUX:

Selon la Convention Collective du Ministère des Affaires Sociales.

Faire parvenir un curriculum vitae complet au:

Directeur Général,
Maison Notre-Dame des Érables,
C.P. 40, Brigham, Cte Brome, P. Qué.
10-2-73

HOMMES DEMANDES

LIVRAISON À DOMICILE

OCCUPATION
— Permanence et plein temps.
— Distribution du journal aux abonnés d'un quotidien du matin et autres tâches qui s'y rapportent.
— Rémunération intéressante.

QUALIFICATIONS:
— Mise soignée et bonne présentation.
— Méthodique, alerte, responsable.

CONDITIONS:
Posséder un véhicule en bon état de fonctionnement.

MENTIONNER:
Nom - Adresse - Téléphone - Âge - Emploi actuel - Marque et année du véhicule.

En écrivant à

"Livraison à Domicile"
Case postale 6033,
Montréal 101, P.Q.

"Nous communiquerons avec chaque correspondant"
J.N.O.

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

CUISINIER PROFESSIONNEL

Poste: Permanent de nuit
samedi, dimanche et fêtes

Heures de travail:
9:00 P.M. a 5:45 A.M.

Qualification:
Être diplômé en cuisine professionnelle.

Pour entrevue téléphoner à:

Hôtel-Dieu de Montréal,
3840, rue St-Urbain,
Montréal
844-0161, poste 436
10-2-73

ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES DROITS SOCIAUX MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

OFFRE D'EMPLOI

COMPTABLE

Tâches:
— Maintenir le bon fonctionnement d'un système comptable à l'intérieur des locaux et au secrétariat de l'association;
— Assurer une formation de base à l'intérieur des locaux (cours sur la tenue de livre);
— Voir à la préparation de rapports mensuels tant pour les locaux que pour le secrétariat;
— Voir à la tenue de livre (salaires, comptes, etc.) au secrétariat et à la préparation des états financiers.

Exigences:
— Aptitude dans le travail d'équipe;
— Formation et expérience pertinentes en comptabilité;
— Disponibilité pour un horaire de travail souple;
— Expérience et connaissance des mouvements populaires;
— Lettres de référence seraient appréciées.

Salaire:
À discuter.

Les intéressés(es) sont priés de faire parvenir leur offre d'emploi avant le 15 février 1973 au Secrétariat de l'ADDS-MM, 1850 est, rue Ontario, Montréal 133 à l'attention de Mme Rollande Carreau, présidente. 10-2-73

TOURBEC

recherche des

PERSONNES-RESSOURCES

Dans le cadre de la réalisation de ces programmes "Découverte du Québec" et "Découverte du Canada", Accueil des jeunes étrangers, Tourbec a besoin d'une vingtaine de personnes-ressources dont la tâche sera de travailler avec les groupes à la préparation et à la réalisation de projets de voyage.

Fonctions:
1- Aider les groupes de jeunes à la préparation de leur projet ainsi qu'à la réalisation du voyage à titre d'animateur et d'informateur.
2- Accompagner les groupes au cours de la réalisation des voyages à titre de chauffeur du mini-bus, d'animateur, de guide et de représentant de Tourbec.

Conditions d'éligibilité:
1- Être âgé d'au moins 21 ans.
2. Posséder un permis de conduire depuis au moins deux ans (2).
3- Faire parvenir:
— un curriculum vitae détaillé dans lequel vous décrivez précisément la nature des expériences de travail antérieur, la nature de vos expériences en animation de groupe, en animation de loisirs, la nature de vos expériences de voyage;
— un certificat de baptême ou de naissance;
— une photocopie de votre plus ancien permis de conduire.

Conditions de travail:
1. 4 mois de travail (mai à septembre)
2. $100.00/semaine pour 5 jours de travail
3. Allocation de dépenses
4. Stage de formation rémunéré d'une durée de trois semaine (3)).
5- Travail à Montréal (¼) et sur le terrain (¾)

Note: Tous les documents doivent être parvenus avant le 23 février 1973 à:
TOURBEC
Réf.: Personnes-Ressources
112 ouest, rue St-Paul
Suite 500
Montréal 125, Québec
12-2-73

les MOTS CROISÉS du Devoir

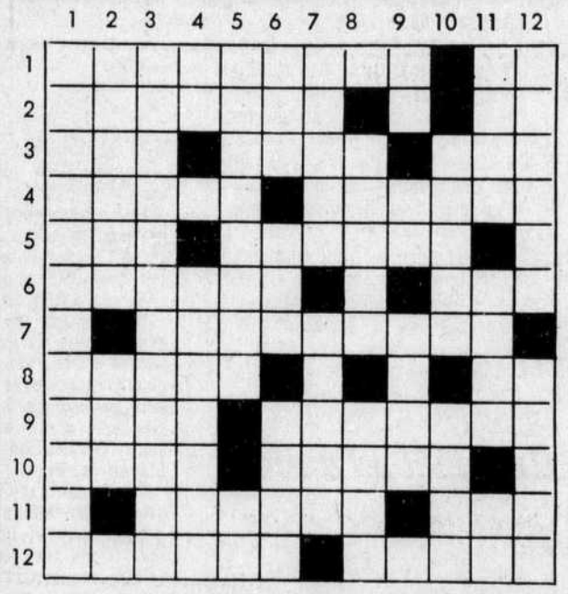

Horizontalement

1- Reçu. — Cadmium.
2- Qui a rapport à l'os cubital. — Hélium.
3- Obtint. — Songe. — Partie d'une église.
4- Du groupe qui comprend les Serbes, les Tchèques, les Polonais, les Russes, etc. — De nouveau.
5- Trois fois. — Mammifère pouvant nager facilement.
6- Inflammation de l'iris. — Seule.
7- Danse noble à trois temps, en vogue aux XVII et XVIII ième siècles.
8- Filet pour prendre des petits oiseaux. — Charpente du corps humain.
9- Dis qu'une chose n'était pas vraie. — Mis avec élégance.
10- Ile italienne de la Méditerranée. — Ange dont les liturgies orientales font souvent mention.
11- Jeter avec force. — Tranchant d'un instrument.
12- Sorte de mouette. — Enveloppe coriace de quelques fruits.

Verticalement

1- Celui qui pose sans cesse des questions.
2- Crier, en parlant de la chouette. — Sorte d'oignon.
3- Qui ne peut être tari.
4- À toi. — Pièce de bois de petite section, servant à soutenir, à maintenir, à caler une autre pièce.
5- On y met ses économies. — Notre-Seigneur.
6- Unité d'aire pour les surfaces agraires. — Tenta avec audace. — Insecte sans ails.
sans ailes.
7- Fils du frère. — Avaler
8- Pénétra. — Regarde à travers.
9- Exprime ce qu'une personne a cessé d'être. — Chrome. — Insecte des eaux stagnantes.
10- Repli du corps du serpent. — Première lettre grecque.
11- Tendrement aimé. — Gaz rare. — Lui.
12- Attribue à une juridiction. — Monument monolithe, chez les Egyptiens et les Grecs.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	P	R	O	F	E	S	S	O	R	A	L	E
2	L	O	G	I	Q	U	E	■	O	R	A	N
3	A	C	I	N	U	S	■	A	D	E	N	T
4	N	■	V	I	A	D	U	C	■	S	T	E
5	C	H	A	R	T	I	S	T	E	■	E	T
6	T	E	L	■	E	T	E	I	N	D	R	E
7	O	R	■	E	U	■	E	N	C	A	N	■
8	N	E	U	T	R	E	■	I	L	I	E	N
9	■	D	R	U	■	C	R	E	A	S	■	I
10	V	I	N	I	Q	U	E	■	V	R	A	■
11	O	T	E	■	U	R	I	N	E	R	A	I
12	L	E	■	T	I	E	N	D	R	A	I	S

AVEC LE PETIT ROBERT : . . PAS DE PROBLÈME

Saïgon admet la reconnaissance de Hanoï par Ottawa et Canberra

SAIGON (AFP) – Le porte-parole du ministère des affaires étrangères, M. Pham Dang Sum, interrogé hier sur la décision prise par les gouvernements australien et canadien de reconnaître la République démocratique du (Nord) Vietnam, a répondu que c'était là une question du ressort de la politique étrangère de ces deux pays.

Quoique le Vietnam ne constitue qu'une seule nation, il est temporairement divisé en deux Etats du nord et du sud, a-t-il déclaré. Nous maintiendrons des rapports amicaux dans tous les domaines avec l'Australie et le Canada, tant que la reconnaissance de Hanoi par ces deux gouvernements n'affecte pas leurs relations avec nous.

M. Sum a souligné que la situation née de la décision de Canberra et d'Ottawa de reconnaître la RDV était différente de celle s'appliquant aux relations entre l'Inde et le Vietnam.

En janvier 1972 en effet, le gouvernement indien, qui entretenait jusqu'alors conjointement un consulat général à Saïgon et à Hanoi, avait décidé d'élever sa représentation dans la capitale nord-vietnamienne au rang d'ambassade. Saïgon, jugeant que l'Inde, officiellement président de l'ancienne commission internationale de contrôle créée par les accords de Genève de 1954 ne tenait plus la balance égale entre les deux Vietnam, avait exigé le départ de la capitale sud-vietnamienne des membres indiens de la CIC. Ceux-ci s'étaient repliés sur Hanoi, où ils se trouvent toujours. Ce ressentiment de Saigon contre New Delhi, jointe à l'inimitié de la Chine, est l'une des raisons pour lesquelles l'Inde n'a pas été conviée à siéger au sein de la nouvelle commission internationale de supervision (CIS), comprenant l'Indonésie, la Pologne, la Hongrie et le Canada.

M. Sum a encore précisé que l'Australie avait averti à l'avance le gouvernement sud-vietnamien de son intention d'ouvrir des relations diplomatiques avec Hanoi, et de conserver néanmoins sa représentation à Saïgon au niveau actuel, c'est-à-dire à celui d'une ambassade.

Le Canada, quant à lui, tout en reconnaissant à présent les deux gouvernements vietnamiens, n'a de mission diplomatique ni à Saïgon ni à Hanoi.

Michel Gauvin, président de la CIS, explique aux journalistes l'attitude du Canada : "logique et équilibrée". (Téléphoto AP)

Progrès aux réunions Saïgon-GRP à Paris

SAIGON (AFP) – Le porte-parole du gouvernement de la République du Vietnam a rendu compte hier à Saïgon des progrès réalisés aux réunions qui se sont déroulées entre les représentants du Sud-Vietnam et du Gouvernement révolutionnaire provisoire à Paris, et des points d'accord de procédure qui y ont été réalisés.

Soulignant qu'il s'agissait de pourparlers préliminaires en vue de l'application des accords de Paris sur un règlement politique pour mettre fin à la guerre au Vietnam, le porte-parole, M. Duong Hein, a énuméré les points d'accord.

Une nouvelle réunion est prévue pour samedi, a ajouté M. Hien.

Le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, M. Pham Dang Sum, a tenu à préciser de son côté que les discussions de Paris portaient pour le moment sur des questions techniques.

Les réunions de Paris ont pour but de créer un Conseil national de réconciliation et de concorde nationales, tel qu'il est prévu à l'article 12 de l'accord de Paris.

Rogers: l'aide à l'Indochine est fonction de la pacification

WASHINGTON (AFP) – Le secrétaire d'Etat Williams Rogers a assuré hier au Congrès, que les Etats-Unis n'avaient pris aucun engagement sur leur contribution à la reconstruction des pays d'Indochine après la guerre et que cela dépendrait de la manière dont seront respectés les accords de paix.

M. Rogers déposait devant la Commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants dont la plupart des membres lui ont manifesté leurs réserves sur une contribution financière importante et rapide des Etats-Unis à la reconstruction de l'Indochine, et surtout du Nord-Vietnam.

Nous n'avons pris aucun engagement pour l'effort de reconstruction, a-t-il dit. Nous avons seulement fait savoir que nous étions disposés à aider... Nous devons voir comment l'accord sera respecté.

Répondant aux préoccupations exprimées par plusieurs représentants, M. Rogers a assuré que les Etats-Unis n'avaient pas l'intention de se lancer dans un programme bilatéral pour la reconstruction de l'Indochine mais plutôt de promouvoir la formation d'un consortium international avec la participation de tous les pays intéressés.

Les questions posées à M. Rogers par les membres de la commission ont reflété la crainte du Congrès de voir les Etats-Unis rester engagés en Indochine par le biais de leur contribution à la reconstruction.

Cette préoccupation s'ajoute à l'impopularité croissante de tous les programmes d'aide à l'étranger au Congrès américain.

Nous comprenons l'opposition que cela peut soulever dans ce pays et au Congrès, a dit le secrétaire d'Etat, mais nous pouvons faire en sorte que cet argent soit réellement dépensé pour reconstruire et non pas pour renforcer la capacité de ces pays à faire la guerre... Si nous le faisons avec prudence, cela peut être un investissement pour la paix.

M. Rogers a ajouté qu'il n'y avait pratiquement aucune chance pour que l'Union soviétique et la Chine populaire s'associent à un programme multilatéral d'aide à l'Indochine mais que les deux pays poursuivront plutôt séparément leur aide bilatérale au Nord-Vietnam.

M. Rogers a déclaré par ailleurs que les Etats-Unis ont le ferme espoir que d'ici peu de temps un cessez-le-feu officiel sera déclaré au Laos, accompagné du retrait de toutes les forces étrangères de ce pays.

Les deux partis sont en train de négocier en ce moment même à Vientiane les termes d'un cessez-le-feu mais, en attendant, les Etats-Unis continueront à fournir au gouvernement royal du Laos l'aide qu'il demandera, a ajouté M. Rogers. Si nous ne le faisions pas, nous compromettrions les efforts en vue d'arrivera à un accord de cessez-le-feu, a-t-il souligné.

Au Cambodge, les Etats-Unis continuent également de fournir au gouvernement du président Lon Nol l'appui militaire et économique dont il a besoin, en conformité avec la politique du président Lon Nol de cesser toutes les opérations offensives et de se limiter à répondre aux attaques ennemies, a poursuivi le secrétaire d'Etat américain.

Le secrétaire d'Etat s'est d'autre part déclaré très encouragé par l'évolution de la situation au Vietnam depuis la signature de l'accord de cessez-le-feu. Cette évolution, a-t-il dit, permet de penser que l'accord fonctionnera. Nous pouvons déjà voir que les parties vietnamiennes de même que les autres intéressés travaillent ensemble pour appliquer l'accord, a-t-il souligné.

Des journalistes étrangers sont malmenés par la police militaire

SAIGON (AFP) – Une trentaine de journalistes étrangers, dont trois correspondants de l'AFP, qui s'étaient rendus hier matin sur la base de Tan Son Nhut pour interviewer les délégations du Nord-Vietnam et du Front national de libération, ont été malmenés par la police militaire sud-vietnamienne, arrêtés, emmenés au poste de police de la base où leurs cartes d'identité leur ont été temporairement retirées.

Les journalistes avaient pourtant été officiellement autorisés, la veille, par le nouveau directeur de la presse, M. Phan Duong Hien, à se rendre sur la base pour parler aux délégués communistes qui sont installés dans un camp entouré de grillage et de plusieurs rouleaux de barbelés tout neufs.

A la suite de ces incidents, le porte-parole du gouvernement de la république du Vietnam (sud) a déclaré que les lois du Sud-Vietnam étaient toujours appliquées en dépit des privilèges et immunités diplomatiques dont doivent jouir ces délégations conformément aux accords de Paris sur le cessez-le-feu.

Il a rappelé aux journalistes que le règlement militaire sur la base était toujours en vigueur et que les journalistes devaient s'y plier.

Il y a un manque de coordination entre l'autorité politique (civile) et militaire, a-t-il admis.

Il a également affirmé que la commission militaire quadripartite (Etats-Unis, Sud-Vietnam, Nord-Vietnam et GRP) qui se réunit sur la base n'avait pas encore pris de décision sur les rapports qu'elle entendait avoir avec les journalistes et que ces derniers devaient attendre la décision de la commission.

Le déminage du Tonkin s'apprend à Subic Bay

SUBIC BAY, Philippines (AFP) – L'entraînement des équipage d'hélicoptères qui seront chargés de l'essentiel des opérations de déminage au Nord-Vietnam se poursuit à un rythme accéléré dans la baie de la base de Subic Bay. Toutefois, le programme actuel de formation des équipages ne peut laisser prévoir le début des opérations de nettoyage des zones minées avant deux ou trois semaines.

La formation des nouveaux équipages est lente en raison des risques de l'opération projetée. Elle nécessite un mois environ pour la plupart des pilotes venant du corps des marines.

Cet entraînement a commencé il y a une semaine à peine, a déclaré le capitaine Felix Vecchione, commandant de la Task Group 78, dite AMC (Airborne Mine Countermeasures). L'officier américain a reconnu qu'il était impossible de garantir un nettoyage à cent pour cent des zones minées et que l'on devrait s'en tenir aux clauses du protocole. Ce protocole prévoit la destruction ou l'enlèvement des mines en mer et dans les cours d'eau mais en cas d'impossibilité la délimitation des zones condamnées. Cela laisse supposer que chaque mine rendue inoffensive sera comptabilisée pour que le total corresponde au nombre des mines posées en mer et dans les cours d'eau.

L'envoyé spécial de l'AFP a pu assister hier matin à certaines phases de la formation des équipages de déminage sillonnant à bord des hélicoptères géants bimoteur Sikorsky CH-53 appelés Sea Stallion la vaste baie de la base navale américaine des Phillipines. Chaque hélicoptère volant à cent mètres environ de la surface de la mer couvre un secteur donné, traînant derrière lui les divers appareils magnétiques, acoustiques et autres chargés de faire exploser les divers types de mines. L'appareil magnétique le plus simple est le MOP (Magnetized Orange Pipe), tuyau orange magnétisé qui est, comme son nom l'indique un simple tube d'acier orangé de dix mètres de long contenant un serpentin électrisé qui produit un champ magnétique. L'hélicoptère le traîne à la surface de la mer dans un sillage d'écume. Suivant le type de déminage, l'hélicoptère se déplace à une vitesse variant de dix à vingt-sept noeuds.

L'appareil le plus perfectionné est un hydroglisseur dont les ailerons rétractables sont commandés à distance. Il produit un champ magnétique intense en profondeur le long d'un câble qu'il traîne sur deux cents mètres. Les explosions n'endommagent ainsi que le câble. C'est le Mark 105. L'hydroglisseur, blanc et orange, est équipé de plusieurs moteurs commandés par un câble à dix-neuf fils depuis l'hélicoptère pour faire exploser les diverses mines acoustiques, magnétiques ou à pression.

D'autres hélicoptères traîneront comme les dragueurs de mine de surface des cisailles pour sectionner les câbles des mines ancrées. Aucune prévision n'a été donnée sur les mines qui peuvent être neutralisées après un certain laps de temps. Il semble toutefois que ces mines sont toujours en activité et seront probablement détruites avant qu'elles ne se neutralisent automatiquement.

Seul, l'appareil MOP pourra être utilisé sur les voies d'eau intérieures. C'est le seul en effet qu'un hélicoptère puisse soulever hors de l'eau, pour franchir un pont par exemple. Les autres appareils, dont l'hydroglisseur Mark 105 sont trop lourds.

Le Task Group AMC dit 78-1 comprendra une cinquantaine d'hélicoptères approvisionnés par vingt à vingt-cinq navires de surface dont le porte-hélicoptères de commandement DG QB Orléans ancré à Subic Bay.

Cette flottille de déminage peut se trouver sur place dans le golfe du Tonkin en trois jours de mer environ. Elle rejoindra le Task Group 78-2 dit SNC (Surface Mine Counter-measures) et constitué essentiellement de sept dragueurs de mine. Quatre d'entre eux ont déjà commencé à opérer par mesures de sécurité dans la zone où le Worden va être ancré à 35 milles au sud-est de Haiphong. Cette zone n'avait pas été minée.

La flotte de déminage dite Task Force 78 constituée pour l'opération Endsweep de déminage au Nord-Vietnam est placée sous le commandement du vice-amiral Brian McCauley qui se trouve déjà à Haiphong pour mettre au point avec les autorités nord-vietnamiennes les opérations de déminage. Cette Task Force mobilise en tout cinq mille marins, pilotes et officiers. L'opération coûtera près d'un million et demi de dollars par jour suivant des évaluations non officielles. Elle durera certainement plusieurs mois. Le commandement américain à Subic Bay n'a pas caché que sa préoccupation primordiale était la sécurité des équipages. Cette préoccupation se traduit dans le rythme lent de l'entraînement et continuera à apparaître dans la conduite des opérations de déminage proprement dites. C'est pourquoi il faut prévoir que celles-ci dureront plusieurs mois, même si une force symbolique de dragueurs de mine de surface commence certaines opérations. Les seuls équipages de la marine entraînés au déminage sont actuellement les instructeurs des pilotes du corps des marines qui ne seront prêts que dans trois semaines.

Thieu reste sceptique

SAIGON (d'après l'AFP) – Le président Nguyen Van Thieu, devant le Congrès des minorités ethniques, a réaffirmé son scepticisme quant aux chances de voir se conclure, entre Saigon et le FNL, les accords politiques prévus par les protocoles de Paris.

S'exprimant, suivant son habitude, avec une ambiguïté sans doute voulue, le chef de l'Etat a tantôt proclamé que les élections risquaient de ne pas avoir lieu du tout du fait de la menace que font peser les baïonnettes nord-vietnamiennes, tantôt souligné la nécessité de gagner contre les communistes la campagne électorale.

Il ressort de son discours et aussi des propos tenus à bâtons rompus devant les journalistes, que les impératifs du régime n'ont nullement changé. Le président Thieu a notamment insisté sur les points suivants:

- le cessez-le-feu: seule la première phase militaire de la guerre est provisoirement terminée, mais le combat s'engage à présent sur le terrain politique. La situation rappelle celle de 1954, (après les accords de Genève) lorsque les communistes, ayant signé les accords ont continué à se battre d'une autre façon. Si les communistes violent trop ouvertement l'accord, les Américains recommenceront la guerre. De toute façon, le Sud-Vietnam est assuré de l'aide économique et militaire nécessaire des Etats-Unis pour vaincre les communistes s'il s'avisaient de reprendre leur agression.

Le président Thieu est persuadé que l'URSS et la Chine contribueront à garantir la paix.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
- Chaque parution coûte $1.50 maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

FEMMES DEMANDEES

SECRÉTAIRES
Sténo-dactylos, bilingues, possédant au moins 4 à 5 années d'expérience légale.
L'emploi; pour une étude légale ayant ses bureaux à la Place Victoria, Montréal.
S.V.P. communiquer avec M. Smith.
878-4311 14-2-73

TECHNICIENNES DEMANDÉES
Pour laboratoire coloration, papier et textile.
Préférence sera donnée à personne expérimentée.
Adresser curriculum vitae à :
CASE 18, LE DEVOIR
12-2-73

GARDERIES
Couple demande GARDIENNE à la maison, 40 ans environ, références. Enfant de 2 ans, Centre-Ville. Tél.: **849-8893.** (soir) 10-2-73

HOMMES ET FEMMES DEMANDÉS

PROFESSEURS
de langue française avec brevet du Québec
demandés
par École privée de langue anglaise pour la maternelle et l'élémentaire.
Tél.: 735-3377
12-2-73

PROFESSEURS DEMANDÉS
Spécialistes enseignement français, langue seconde, B.A. et études en linguistique, diplôme CRÉDIF ou équivalent.
Appelez 871-9435
Yves Bouchereau
12-2-73

HOMMES DEMANDES

SOLLICITEURS
d'environ 30 ans, pour important quotidien du matin.
- 3 soirs par semaine
- Bons revenus
- Expérience de la vente directe.

S'adresser:
M. Bigras
844-3361
(entre 10 a.m. à 4 p.m.)
J.N.O.

Service d'information encyclopédique
demande
UN RECHERCHISTE
de formation universitaire ou classique.
— Parfaite maîtrise du français.
Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae, sous forme manuscrite, à :
C. P. 214,
Station K,
Montréal 10-2-73

HOMMES OU FEMMES DEMANDES

JEWISH GENERAL HOSPITAL
DÉPARTEMENT DE RADIOLOGIE
Plusieurs postes disponibles pour des R.T. diplômés.
Prière de se présenter entre 10 a.m. et 4 p.m. au :
Bureau du personnel,
3755, chemin Côte Ste-Catherine
Montréal 12-2-73

HOMMES DEMANDES

VENTES CLIMATISATION
VENDEUR BILINGUE et agressif requis immédiatement.
Avenir prometteur pour celui qui accepte de travailler fort et veut apprendre.
Clientèle établie. Excellentes conditions de travail.
Doit répondre en anglais à:
CASE 19, LE DEVOIR
12-2-73

LOGEMENTS A LOUER

COTE-DES-NEIGES: paroisse St-Germain, rue Northmount, haut-duplex, 6 pièces chauffées, ménage complet. $200. Tél.: **738-9703.** 12-2-73

OUTREMONT: haut-duplex, 6½ pièces, chauffé, eau chaude, 220, entrée laveuse-sécheuse, tapis inclus, garage, meublé si désiré. Tél.: **277-6452.** 10-2-73

OUTREMONT: haut-duplex, 7½ détaché, chauffé, garage, libre en mars. Tél.: **271-0979.** 12-2-73

COTE-DES-NEIGES: près Université, bas-duplex, chauffé, 5½ pièces, eau chaude, plus sous-sol fini, plus garage chauffé, plus grand jardin. $265. Tél.: **735-6810.** 12-2-73

OUTREMONT, haut-deplex, luxueux, détaché, ensoleillé, chauffé, 4 chambres à coucher, salon, vivoir, cuisine-dinette, 2 salles de bains. Tél: **272-0351.** 1-3-73

COTE-DES-NEIGES: près Université, beau 7 pièces, haut-duplex, ensoleillé, chauffé, garage. Libre 1er mai. Tél.: soir. et fin de semaine **342-1397.** 12-2-73

DELORIMIER: près Beaubien, bas, 6 pièces, garage, sous-sol, libre 1er mai. $135. Tél.: **721-1019.** 12-2-73

COTE-DES-NEIGES: haut-duplex, détaché, entrée privée, 6 pièces fermées, chauffées, eau chaude, près Université. Tél.: **738-4168.** 12-273

PROFESSIONNEL cherche logement 7 à 9 pièces. Outremont ou périphérie du centre-ville. Tél.: **435-0625.** 12-2-73

LOGEMENTS DEMANDES

5-6 pièces, ancien, propre, loyer raisonnable, 1er mai ou avant pour couple. Tél.: **388-6020** après 4:30 p.m. 12-2-73

OUTREMONT
ou proximité
PROFESSIONNEL cherche logement, duplex ou maison agréable, 8 a 9 pièces.
Tél.: 733-3520
12-2-73

MAISONS A LOUER

COTTAGE SPACIEUX: près métro Berri, 4 chambres à coucher, grand salon avec cheminée et salle à manger attenante, tapis partout, 1½ salle de bain, balcons, chambre froide, garage, $235. Adultes. Tél.: **678-1209** 12-2-73

ON DEMANDE

PIANO DEMANDE, pour étudiante. Tél: **274-0536** ou **273-0255.** 10-2-73

PERSONNEL

DU BONHEUR ENRG. Agences but amical, social, matrimonial, veufs (ves), personnes seules. Ecrire Case Postale 101 Station Rosemont, Montréal, Québec. Information: **729-0680.** 10-2-73

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux. 525 est, rue Sherbrooke, suite 2, Marthe Gaudette, b.a., b. péd., b. ph., 1. ès lettres. Tél.: **288-2332** de 3h à 8h p.m. J.N.O.

PROPRIETES DEMANDEES

OUTREMONT
Chers propriétaires,
Je cherche des maisons dans les $40,000 et $50,000.
Si vous avez l'intention de vendre, téléphonez-moi et je m'empresserai de vous rencontrer.
Paule Prud'homme,
733-7175,
733-4592
ROYAL TRUST
courtiers 10-2-73

PROPRIETES A VENDRE

CÔTE-DES-NEIGES
Près Université et collège, cottage semi-détaché, 5 chambres à coucher, sous-sol chauffé par radiation, grand jardin.
Prix: $43,000.
Tél: 342-0541
10-2-73

ST-LAMBERT
Bungalow récent, très ensoleillé, très propreprè pièces, 1½ salle de bain, sous-sol semi fini, planchers marquetterie. Aubaine à $28,500.
J. Gadbois, 671-1658.
TRUST ROYAL
courtiers
12-2-73

PROPRIETES A VENDRE

MAISON QUEBECOISE à vendre. Tél.: **672-2189.** 1-3-73

EN EXCLUSIVITÉ, nous vous offrons des propriétés de grande classe dans des villes aussi diversifiées que, Longueuil, St-Bruno, St-Hilaire. Qualité et sites incomparables. Les prix très étudiés débutent à $55,000. jusqu'à $150,000. et plus. Christian Pareau. Tél.: jour 670-5320; après 5 p.m. 679-2341.
COMPAGNIE IMMOBILIÈRE WESTMOUNT
courtiers
10-2-73

ST-HILAIRE: splendide cottage, brique américaine 1968. Très belle cuisine, magnifique salle à diner, salon, salle familiale avec foyer en pierre, tapis mur à mur. **1er étage:** 4 chambres à coucher, 2 salles de bains. Sous-sol 8 pieds de haut, prêt pour finition, garage double, système AM-FM et intercom. Terrain de 12,246 pieds carrés avec de nombreux beaux arbres. Prix demandé: $38,000. Comptant environ: $10,000. Christian Pareau, 670-5320, soir: 679-2341.
COMPAGNIE IMMOBILIÈRE WESTMOUNT
courtiers
10-2-73

ST-LAMBERT: résidentiel, maison jumelée, 3 chambres à l'étage, 2 salles de bains, toit-terrasse, patio, $5,000 comptant. Tél.: **672-7302.** 13-2-73

VERCHERES: 62 Pigeon, directement du propriétaire, construction 1 an. Maison unifamiliale, 3 chambres à coucher, foyer, terrasse. Cause départ. Tél.: **1-583-3530** 10-2-73

PRES UNIVERSITE MONTREAL duplex 7-6, sous-sol fini, foyers, 220-boîte automatique, garages chauffés, portes-fenêtres aluminium, rénové. Comptant $10,000, balance 8%. Propriétaire **738-5456.** 12-2-73

OUTREMONT: boul. St-Joseph, près Querbes, luxueux duplex, 2-5½, plus bureau, 3½ pièces au sous-sol. $49,500. Comptant $5,000. Hypothèque 6½%. Tél.: **271-3519** ou **273-0976.** 1-3-73

POINTE-AUX-TREMBLES: 2 logements de 4 pièces, finis brique extérieure, chauffage central à l'eau chaude, terrain 50' x 100'. Comptant à discuter. Tél.: **642-2913.** 10-2-73

OUTREMONT, maison familiale, patio, $42,500 comptant discutable, 276, Outremont. Tél. **273-8160.** 10-2-73

SERVICES DOMESTIQUES

JEUNES FILLES venant d'Angleterre et d'Espagne et jeunes femmes, diponibles au pair, comme gardiennes d'enfants, aides-ménagères, logées ou non. Pierre Malouin. **845-4101.** 27-2-73

TERRAINS A VENDRE

VILLE D'ESTÉREL
Aubaine exceptionnelle
36,000 p.c.
à 0.07 le p.c.
Tél. 389-4429
273-9255
13-2-73

VACANCES

ESPAGNE, bord de mer, APPARTEMENT A LOUER, spacieux, meublé. Prix intéressant. Tél.: après 6 p.m. **418-527-7921.** 13-2-73

Menace voilée de démission

Pompidou évoque le spectre de mai 68

PARIS (AFP) – Sans rien révéler de ce que serait son attitude en cas de victoire de la coalition de gauche, le président Georges Pompidou a prononcé une violente attaque contre le programme commun des socialistes et des communistes au cours d'un entretien télévisé de plus d'une demi-heure qu'il a accordée hier soir à un journaliste de la télévision.

Les principales attaques présidentielles ont toutefois porté contre le Parti communiste. M. Pompidou a évoqué les incidents de mai 1968 pour déclarer qu'ils n'étaient que la répétition du coup de force que le Parti communiste pourrait tenter par la grève générale, l'action de la confédération générale du travail – CGT procommuniste et les mouvements de rues, s'il se trouvait désavoué par un vote ou par le parlement.

La dernière phrase de l'entretien présidentiel est, malgré son imprécision, considérée par de nombreux observateurs comme une menace de démission du président de la république en cas de victoire de la gauche. Après avoir précisé que son seul souci était l'avenir des Français, M. Pompidou a conclu: voilà à quoi je m'attache et m'attacherai si on m'en laisse les moyens.

Le chef de l'Etat a consacré une importante partie de son entretien à réfuter les objectifs de politique étrangère du programme de la gauche. Il a souligné que l'objectif des communistes était la disparition des alliances. Tout le monde sait bien que, dans le monde actuel, tel qu'il est, la sécurité de la France suppose l'alliance avec les Etats-Unis. Il a affirmé que tout en étant d'un avis absolument opposé sur l'Europe, les socialistes et les communistes avaient un programme tel qu'il en résultait clairement que la France ne voudra pas contribuer à la construction européenne dans les conditions où celle-ci a démarré et qu'on remettra en cause le Marché commun agricole.

Le président Georges Pompidou a jugé absolument absurde la conception de la gauche en matière de défense nationale.

Il a qualifié de mensonge l'affirmation selon laquelle la croissance économique française n'aurait profité qu'à une infime minorité. Selon lui, le programme commun de la gauche vise à ramener à zéro les pouvoirs actuels du président de la République et à instituer à l'Assemblée la dictature des partis socialiste et communiste.

Il a également fait remarquer que le scrutin des 4 et 11 mars prochain serait un duel entre l'Union de la gauche et tous les autres faisant ainsi indirectement une ouverture politique en direction des centristes d'opposition du Mouvement réformateur. Tout en assurant que la majorité sortante n'avait pas cherché ce duel, le président a semblé vouloir placer les électeurs français devant le choix dramatique entre deux sociétés, entre deux régimes politiques. Se référant à l'oeuvre du général de Gaulle contre laquelle, selon lui, la gauche a entamé une lutte globale, il a averti les Français que les socialistes et les communistes leur demandaient de se déjuger complètement et de reconnaître qu'ils avaient répondu de travers à tous les scrutins depuis quinze ans.

Se situant à trois jours de l'ouverture officielle de la campagne électorale française, l'intervention présidentielle est considérée comme l'un des éléments nouveaux de cette campagne.

Ses effets devraient en être connus lors de la publication des prochains sondages d'opinion. Il semble évident que cette intervention, dont le principe même est contesté dans l'opinion constituera pour les deux camps un des thèmes principaux de la campagne.

Le cas hongrois complique les préliminaires à Vienne

VIENNE (AFP)–Les entretiens exploratoires pour une réduction des forces en Europe continuent à piétiner et l'on s'accorde généralement à exclure qu'une séance plénière puisse être convoquée avant les premiers jours de la semaine prochaine.

La question du statut des participants sur laquelle les délégations de l'OTAN et celles du Pacte de Varsovie débattent depuis neuf jours non seulement reste entière, mais a pris une dimension nouvelle avec la demande des pays socialistes d'exclure la Hongrie du cercle des participants en plein droit et, par voie de conséquence, du secteur géographique où s'appliqueront les mesures de réduction, selon la conception de l'OTAN.

Réservant leur appréciation dernière sur une initiative qui peut correspondre aussi bien à une simple manoeuvre tactique qu'à une remise en cause fondamentale du projet, les pays occidentaux ont rejeté cette proposition. Ils ont rappelé que lors de la dernière visite de M. Henry Kissinger à Moscou, en septembre 1972, les dirigeants soviétiques avaient donné leur accord à l'étude de mesures de réduction qui s'appliqueraient à l'Europe centrale, région dont, disent-ils, la Hongrie fait, de toute évidence, partie.

Le problème paraît avoir été au centre de la réunion tripartite qu'ont tenue hier matin, les chefs des délégations américaine, soviétique et hollandaise et, sans doute aussi, des nombreuses rencontres bilatérales qui se sont poursuivies tout au long de la journée.

S'ils sont contraints de reconnaître qu'aucun progrès n'est enregistré dans les échanges de vues, les porte-parole des délégations se défendent cependant de verser dans le pessimisme et écartent résolument le mot impasse de leur vocabulaire.

Mais les observateurs marquent, quant à eux, plus de scepticisme. Ils estiment que les problèmes de pure procédure sont dépassés, que le débat s'est à cette occasion, engagé sur le fond, alors que de nombreuses inconnues entourent encore les intentions et les positions du camp socialiste.

Un ton de polémique à Helsinki

HELSINKI (AFP) – L'avant-dernière journée de la deuxième phase des consultations d'Helsinki a été marquée par l'apparition dans les débats d'un ton de polémique entre les chefs de file des conceptions communistes et occidentales sur les problèmes culturels.

Ces discussions, qui avaient déjà permis ces derniers jours de situer les profondes divergences qui opposent l'Est et l'Ouest se sont en effet transformées hier en une véritable joute oratoire entre les délégués des Pays-Bas et du Danemark – dont le projet de coopération culturelle est soutenu par l'ensemble des Occidentaux – avec le représentant de la Pologne qui avait pratiquement rejeté les propositions danoises sur la libre circulation des hommes et des idées. La riposte du Danemark et des Pays-Bas à la Pologne a paru d'autant plus vive et catégorique que le représentant de l'URSS, M. Valerian Zorine, qui a présenté hier matin les détails du projet soviétique, s'est efforcé de rester modéré en évitant notamment de commenter les projets des autres pays.

Suivant l'exemple de l'URSS, la Pologne est revenue dans l'après-midi sur la question et a apporté une mise au point qui a surpris les Occidentaux en déclarant qu'il n'était pas question dans son esprit de limiter le rôle de l'être humain.

Approfondissant le débat sur ce volet culturel, l'ambassadeur de France, M. Gérard André, s'est félicité de la déclaration faite au cours de la séance du matin par le délégué des Etats-Unis qui avait déclaré qu'il convenait que le développement de la détente soit davantage fondé sur le rôle des hommes que sur les échanges diplomatiques et des groupements.

L'oeuvre de la conférence serait fragile et peu durable si l'on aboutissait à des résultats que sur le plan juridique et politique et non à quelque chose qui marquerait l'esprit et le coeur des hommes, a déclaré le représentant de la France qui a apporté son appui total au projet danois.

Les Églises d'Irlande dénoncent la violence

Calme précaire à Belfast

BELFAST (AFP et Reuter) – Les chefs des trois principales Eglises protestantes de Belfast condamnent dans un communiqué les événements terribles de la journée de mercredi dans la capitale de l'Ulster.

Ceux qui sont responsables et disent avoir le soutien du peuple protestant n'ont ni parlé ni agi au nom de ceux que nous représentons, indique le texte qui conclut:

Les Eglises sont encore plus déterminées à coopérer avec tous les chrétiens pour faire échec aux hommes de violence. Le texte est signé par les chefs de l'Eglise d'Irlande, de l'Eglise méthodistes et de l'Eglise presbytérienne.

Pour sa part M. William Whitelaw, secrétaire d'Etat pour l'Ulster, a catégoriquement rejeté la responsabilité des violences qui ont marqué la journée de mercredi sur les dirigeants protestants qui ont appelé à la grève générale.

Répondant hier après-midi à la Chambre des communes aux questions des députés, M. Whitelaw a précisé que les manoeuvres d'intimidation avaient joué un grand rôle pour assurer une large participation à la grève, qui, a-t-il affirmé en substance, est à l'origine des violences.

M. Whitelaw a d'autre part indiqué que les événements de mercredi n'auraient aucune influence sur le programme qu'il s'est fixé. Le référendum sur le maintien de la frontière en Irlande se déroulera le 8 mars, comme prévu, et l'élaboration du Livre blanc qui sera publié ensuite – en avril pense-t-on – se poursuit normalement.

Le secrétaire d'Etat pour l'Ulster a enfin réaffirmé qu'il continuait d'étudier le problème du retrait des armes détenues par les particuliers dans la province. Il a notamment indiqué qu'il pourrait demander à la Chambre des communes de nouveaux pouvoirs pour mettre sur pied une sorte de fichier des armes détenues légalement par les particuliers.

Quant à M. William Craig, chef du mouvement Vanguard et porte-parole du conseil loyaliste unifié, il a déclaré avec satisfaction que tout s'était déroulé mercredi selon les plans établis et qu'aucune intimidation sérieuse n'avait été exercée pour assurer le succès de la grève.

Devant cette radicalisation de la situation et la menace de voir l'UDA et Vanguard exercer une emprise grandissante sur la population protestante, le gouvernement britannique semble être décidé à résister à la montée de l'extrémisme.

Dans les milieux politiques de Belfast, on pense généralement qu'un nouvel affrontement entre l'armée et les loyalistes n'est plus qu'une question de temps. En fait, dit-on, les événements de mercredi n'ont constitué pour les loyalistes que de grandes manoeuvres donnant un pâle avant-goût de ce qui pourrait se produire. La tournure des événements relance les craintes qu'on éprouve dans les milieux gouvernementaux britanniques, de voir les forces de l'ordre prises réellement entre deux feux.

Les observateurs à Belfast estiment que des renforts devront être envoyés à brève échéance. Il y a actuellement 15,500 soldats britanniques et 9,000 auxiliaires en Irlande du Nord, mais on estime que ces effectifs ne permettraient pas de faire face à une situation de violence généralisée.

Hier M. William Craig, un des dirigeants du conseil loyaliste de l'Ulster, a rejeté la responsabilité des événements sur l'armée britannique, l'accusant d'avoir tiré sur des protestants sans défense. L'armée a rejeté ces accusations "avec mépris".

Le mot d'ordre de grève lancé par les activistes protestants avait pour but de protester contre les mesures d'internement administratif prises contre deux des leurs. M. Craig avait annoncé que ce serait "une démonstration de force" pacifique.

Soixante-huit personnes, protestantes et catholiques, ont été toutefois arrêtées au cours de la journée de violences.

La plupart ont été appréhendés au cours des nombreuses émeutes et fusillades, mais certaines ont été surprises en train de piller des magasins aux vitrines éventrées, a précisé hier un porte-parole de l'armée britannique.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

"Avis est donné par les présentes qu'en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le numéro 2403543 la Banque Royale du Canada ("La Banque") a de nouveau cédé et transporté à FRANCK IMPORTATIONS INC. tous ses droits, titres et intérêts en vertu d'un acte de transport de dettes de livres consenti par le client en faveur de la Banque, en date du 24 novembre 1969 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le numéro 2179033

Montréal, ce deuxième jour de février 1973".

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 02-003052-73

LE COMMISSION DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION, corporation légalement constituée et ayant son siège social dans les cité et district de Montréal,

demanderesse

– contre –

LIMPIO MOSAIC CO. LTD., corporation légalement constituée ayant autrefois sa principale place d'affaires à 1055 ouest, Jarry, dans les cité et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

IL EST ENJOINT a LIMPIO MOSAIC CO. LTD. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 février 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Ferron & Forest
3530 ouest Jean-Talon
Montréal 301

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

o 02-048418-72

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

Demanderesse

– contre –

MARIO IORFIDA, domicilié et résidant à 1199 Ossington, à Toronto, Ontario,

Défendeur

– et –

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

– et –

LUCERNE INVESTMENT LTD, 4000 de Courtrai, Montréal, P.Q.

Mis-en-cause

IL EST ENJOINT A MARIO IORFIDA à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 6 février 1973

CLAUDE DUFOUR
Greffier Adjoint

Mes Lanthier & Dagenais
242 Boul. Ste-Rose
Ste-Rose, Ville de Laval

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO 02-001423-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

BONALDO GIANCARLO, domicilié et résidant à 8138, Querbes, app. 4, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT a BONALDO GIANCARLO à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 6 février 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Lanthier & Dagenais
242 Boul. Ste-Rose
Ste-Rose, Ville de Laval

Avocats de la demanderesse

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que Gerry Bisaillon Ltd. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, P.Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 15ème jour du mois d'avril 1971 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, P.Q. le 28ème jour du mois d'avril 1971 sous le numéro 2270432. Daté à Montréal ce 1er jour du mois de février 1973. La Banque Provinciale du Canada.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 05-000661-73

DAME NICOLE LAVOIE, secrétaire, résidant et domiciliée à 1481, Valois, ville et district de Montréal,

demanderesse

– contre –

YVES LAROSE, gentilhomme, autrefois résidant et domicilié à 5254, 5e Avenue, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus

défendeur

IL EST ENJOINT a YVES LAROSE à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 février 1973

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Kronish & Zilbert
suite 911
1255 Carré Phillips
Montréal 111

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 02-063389-72

DR. JOSEPH G. STRATFORD, personnellement et en sa qualité du tuteur à son fils mineur Huntly, neuro-chirurgien résidant à 50 Summit Circle, ville et district de Montréal,

demandeur

-contre-

KENNETH KNIGHT, gentilhomme, résidant et domicilié autrefois à 1315 Jules Poitras, app. 411, St-Laurent, P.Q., maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à KENNETH KNIGHT à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 février 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Laing, Weldon & Assoc's
22e Etage,
630 ouest Dorchester
Montréal,

Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 02-001412-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège à Laval, district de Montréal.

Demanderesse

-contre-

MICHELE MASTROGIUSEPPE, autrefois domicilié et résidant à 9851, 5e Ave. à Rivière des Prairies, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

Il est enjoint à MICHELE MASTROGIUSEPPE à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 6 février 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Lanthier & Dagenais
242 Boul. Ste-Rose
Ste-Rose, Ville de Laval

Avocats de la demanderesse

Demande d'abandon de charte

Avis est par la présente donné que la Compagnie Fisco Agencies Ltd. s'adressera au Ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopératives de Québec, pour lui demander la permission d'abandonner sa charte, en verdu de la section....de la Loi des Compagnies de Québec.

A Montréal ce 6e jour de février 1973

Le Procuteur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

o: 02-000381-73

BELLEHUMEUR AUTOMOBILES LIMITEE, corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires à 111, Boul. Gréber, à Gatineau, district de Hull, province de Québec,

demanderesse

-contre-

WILLIAM HARRY KILLEEN, officier, autrefois domicilié et résidant à 1326, Palardy, St-Bruno, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à WILLIAM HARRY KILLEEN à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 6 février 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Major, Taché, Pharand, Dufour & Hamon
166, rue Wellington
Hull, P.Q.

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-045257-72

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

MME VILMA KIASTINS STOYANOF, résidant autrefois à 3650, Ste-Famille, app. 2, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à MME VILMA KIASTINS STOYANOF à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 février 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Dagenais, Lalande & Coutu
suite 500
3, Place Laval,
Ville de Laval, P.Q.

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 02-065580-72

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

– contre –

DOMINICO BELLO, autrefois domicilié et résidant à 4520, Barkley, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

– et –

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

– et –

WESTSIDE DEVELOPMENT CORP, 8255, Boul. St-Laurent, Mtl,

– et –

RIPE GENERAL REAL ESTATE INC., 110 ouest Crémazie, suite 310, Montréal,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT a DOMINICO BELLO à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 6 février 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Lanthier & Dagenais
242 Boul. Ste-Rose
Ste-Rose, Ville de Laval

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 02-048395-72

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

– contre –

RELMA FINANCE INC., corporation légalement constituée ayant autrefois son siège social à ville de Laval, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

– et –

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à RELMA FINANCE INC. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 6 février 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Lanthier & Dagenais
242 Boul. Ste-Rose
Ste-Rose, Ville de Laval

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 12-026892-73

GERARD BOUCHER, résidant dans les ville et district de Montréal;

Requérant

-vs-

EGLANTINE BEAULNE de lieux inconnus

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, EGLANTINE BEAULNE, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication de cet avis.

Une copie de la requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 2 février, 1973

Jean-Guy Vaugeois
Régistraire-adjoint

Mes Parent, Laforest & Girard
333 rue Craig est, Suite 208,
Montréal 129.

Avocats du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-027106-73

DOROTHY MURIEL CONRAD SMITH, épouse commune en biens de Norman George Smith, résidant et domiciliée dans les Cité et District de Montréal,

Requérante

-et-

NORMAN GEORGE SMITH, autrefois des Cité et District de Montréal, et présentement de lieux inconnus,

intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimé NORMAN GEORGE SMITH est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 5 février 1973

Jean-Guy Vaugeois
Régistraire-Adjoint

Me Mildred B. Kolodny, avocate,
1255 Carré Philippe, suite 1005,
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 02-001415-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

GYLE REALTY CORP., corporation légalement constituée ayant autrefois son siège social dans les ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à Gyle Realty Corp à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 6 février 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Lanthier & Dagenais
242 Boul. Ste-Rose
Ste-Rose, Ville de Laval

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No.: 12-027088-73

DAME JACQUELINE ROULLEAU, domiciliée et résidant dans la Cité de Montréal-Nord, district de Montréal,

Requérante

-vs-

JACQUES ALLAIN, gentilhomme, présentement de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'Intimé JACQUES ALLAIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 1er février 1973

JACQUES PERRON
Registraire.

Mes Roy & Brassard, avocats,
3802 Boul. Notre-Dame, s. 200,
Laval, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 02-001420-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

CALOGERO BARONE, autrefois domicilié et résidant à 12130 Lachapelle à Montréal, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

-et-

OAK LEAF ENTREPRISES LTD, 8255 St. Laurent, Mtl,

-et-

RIPE GENERAL REAL ESTATE, 110 ouest, Crémazie, suite 310, Montréal, P.Q.

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à CALOGERO BARONE à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de Cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 6 février 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Lanthier & Dagenais
242 Boul. Ste-Rose
Ste-Rose, Ville de Laval

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 12-020105-72

LUCILLE VANDAL TREMBLAY,

Requérante

-vs-

MARCEL TREMBLAY,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, MARCEL TREMBLAY, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 12 janvier 1973

(S) JACQUES PERRON
Registraire

Me Jean Hubert Maranda
325 est, boul. St-Joseph
Montréal 151, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROCINCIALE

No 02-066003-72

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

ROSARIA SIMONE & MARIO SIMONE, tous deux domiciliés et résidant à 65, Boon, à Toronto, Ontario,

défendeurs

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

-et-

BOKOR HOLDING (ONT) LTD, 6563, Boul. St-Laurent, Mtl.,

-et-

NATOFIN LTD, 4113, ouest, Sherbrooke, Westmount, Mtl,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT a ROSARIA SIMONE & MARIO SIMONE

à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 6 février 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Lanthier & Dagenais
242 Boul. Ste-Rose
Ste-Rose, Ville de Laval

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(division des divorces)

No: 12-026871-73

DANIELLE BLANCHARD, ménagère, épouse commune en biens de Marcel Charbonneau, résidant et domiciliée à 3585, Bélair, app. 207, ville et district de Montréal,

Requérante

-contre-

MARCEL CHARBONNEAU, chauffeur, autrefois résidant et domicilié à 3585, Bélair, app. 207, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé MARCEL CHARBONNEAU est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 1er février 1973

WILFRID LEFEBVRE
REGISTRAIRE ADJOINT

Me Charles Clément
10785 Boul. Pie IX
Montréal 459

Avocat de la requérante

SERVICE GÉNÉRAL DES ACHATS

APPELS D'OFFRES

Pour obtenir la documentation nécessaire à la présentation de soumissions pour les projets ci-après décrits, écrivez ou téléphonez au :

Gouvernement du Québec,
Ministère Industrie & Commerce,
Service Général des Achats,
Bureau des appels d'offres,
Québec.
Tél. : 643-5438

IMPORTANT : Identifiez toujours le projet qui vous intéresse par son numéro de code et sa description, que ce soit par écrit ou au téléphone.

Projet	Description	Livraison
6654	15,000 chemises-classeurs 38,300 classeurs-pochettes	Québec
6655	660,000 cartes routières 40" x 28½" - 5 couleurs	Différents endroits
Clôture des soumissions: 20 février 1973		3.00 P.M.
6653	2,000 Grosses Crayons-billes	Entrepôt Québec
Clôture de la soumission : 23 février 1973		3.00 P.M.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
PAUL BRISSETTE

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

APPEL D'OFFRES

"Système frigorifique à l'aréna"

PROPRIETAIRE:
Collège de Valleyfield,
169, rue Champlain,
Valleyfield, Qué.
INGENIEURS-CONSEILS:
Gendron, Legault & Associés,
450 est, rue Sherbrooke,
Montréal, Qué.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau des ingénieurs ou au bureau du Directeur des Services de l'équipement du Collège à partir du 6 février 1973 contre un dépôt de cinquante dollars ($50.00) qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état et à la satisfaction des Ingénieurs dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux, les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les soumissions générales devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de quatre mille cinq cents dollars ($4,500.00) à l'ordre du Collège, ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours.

Les soumissions (l'original et deux (2) copies) dans des enveloppes cachetées et adressées à:
Monsieur Robert Savard,
Secrétaire général,
Collège de Valleyfield,
169, rue Champlain,
Valleyfield, Qué.
seront reçues jusqu'à seize (16.00) heures, le vendredi 23 février 1973, heure locale, pour être ouvertes publiquement au même endroit et à la même heure. Les enveloppes devront porter, en sus de l'adresse et inscrits au coin supérieur gauche, les mots "Soumission, SYSTEME FRIGORIFIQUE A L'ARENA".

Les sous-traitants en électricité devront déposer leur soumission au Bureau des Soumissions Déposées, au 4970, Place de la Savane, suite 215, Montréal, au plus tard le 20 février 1973, à quatorze (14.00) heures, heure locale.

Si l'entrepreneur désire des garanties d'exécution des sous-traitants, il devra inclure dans sa soumission le coût de ces cautionnements.

Le Collège de Valleyfield ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ou quelqu'autre des soumissions reçues.

1er février 1973

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, vendredi 9 février 1973

Sortir le développement régional de son ghetto fédéral (Don Jamieson)

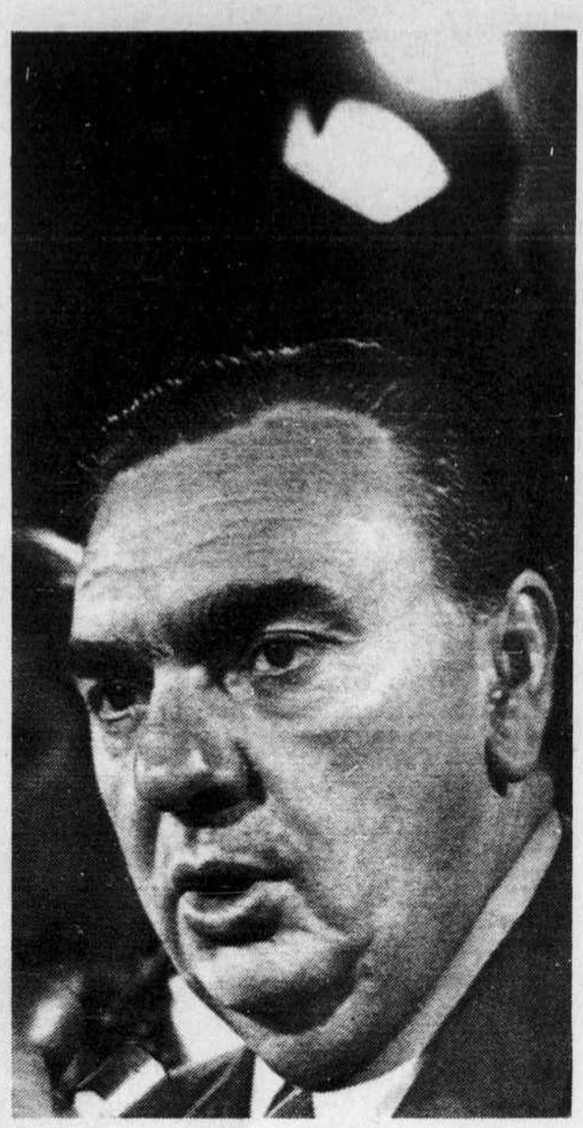

propos recueillis par CLAUDE LEMELIN

Le nouveau ministre de l'expansion économique régional, M. Don Jamieson, a entrepris de sortir la politique de développement régional d'Ottawa du "ghetto dans lequel cette politique est enfermée depuis cinq ans – son propre ministère – et d'en faire une préoccupation collective de tous les ministères fédéraux.

"Jean Marchand a eu la tâche ingrate d'implanter, au sein du gouvernement fédéral, une base politique et administrative pour s'attaquer aux disparités régionales, constate M. Jamieson; il m'appartient désormais d'embrigader tous les autres ministères fédéraux dans cet effort de longue haleine et de faire converger leurs efforts vers des objectifs communs."

M. Jamieson doit donc piloter le ministère de l'expansion économique régionale (MEER) dans un virage difficile.

Il s'agit, en premier lieu, de relancer l'effort de développement régional d'Ottawa dans une optique multi-dimensionnelle, selon laquelle tous les ministères fédéraux à vocation économique seront mis à contribution, plutôt que de reporter presque tout le fardeau de l'effort sur les seuls programmes du MEER, comme c'était le cas jusqu'ici.

Il s'agit, en deuxième lieu, de réviser les programmes de subventions du MEER, à la fois parce qu'ils viennent à échéance d'ici un an ou deux, parce qu'il faut tirer profit de l'expérience acquise depuis 1968 et enfin parce que la nouvelle optique multi-dimensionnelle commandera de multiples ajustements, afin d'imbriquer plus étroitement les programmes dans l'ensemble des politiques économiques fédérales.

Il s'agit, en troisième lieu, de décentraliser la politique de développement régional d'Ottawa, pour qu'elle colle de plus près à la réalité socio-économique des régions, et surtout, pour qu'elle vienne renforcer les efforts des gouvernements provinciaux et des autres institutions régionales.

A maints égards, Don Jamieson considère que cette troisième orientation est la plus fondamentale. Le développement d'une région, selon lui, ne peut être télécommandé depuis la capitale, surtout par un gouvernement qui ne détient que la moitié des leviers de commande; ce développement doit avant tout être voulu, organisé et animé par la population de la région en cause. "Un des aspects les plus attrayants d'un Etat fédéral, c'est justement qu'il peut s'accommoder à la diversité disait-il récemment; ce sont donc les gouvernements provinciaux et les organismes qui en dépendent, de même que la population qu'ils desservent, qui sont les mieux placés pour définir les aspirations régionales, qu'elles soient d'ordre économique ou social, qu'elles soient reliées au développement industriel ou au mode de vie que cette collectivité de Canadiens souhaite pour elle-même."

Cette conviction profonde, de signaler le ministre, le place présentement dans une sorte de "dilemme opérationnel". Idéalement, il souhaiterait que les provinces élaborent des programmes de développement économique pour leur région et entament ensuite des négociations avec le gouvernement fédéral, afin de réconcilier leurs objectifs régionaux avec les objectifs nationaux d'Ottawa et de déterminer comme le gouvernement fédéral pourrait le mieux contribuer à la réalisation des objectifs provinciaux. Mais aucune des provinces n'a encore conçu de plan d'ensemble du développement de son économie régionale; il faudra du temps avant qu'elles puissent le faire et plusieurs ne disposent pas, à l'heure actuelle, des ressources intellectuelles et matérielles pour ce faire.

Entre-temps, il faut reconduire les programmes fédéraux de développement régional et infléchir les autres politiques fédérales de manière à ce qu'elles contribuent à l'atténuation des disparités régionales. M. Jamieson doit donc travailler avec les moyens du bord: renégocier les programmes fédéraux avec les provinces, en les adaptant le plus possible aux éléments de politique de développement déjà formulés par les provinces; en même temps, mettre à la disposition des gouvernements provinciaux le plus possible d'expertise et d'information économiques, pour qu'ils puissent éventuellement planifier l'ensemble de leur développement régional.

Pour instaurer le plus rapidement possible ce nouveau schéma de développement régional, M. Jamieson a émis, dès son entrée en fonction, cinq grandes directives politiques à l'intention de personnel de son ministère.

1) La coopération et la consultation fédérale-provinciale doivent être améliorées dans le domaine du développement régional. "De par sa nature même, de signaler M. Jamieson, l'activité du MEER doit transcender la ligne de partage des compétences constitutionnelles. A moins que des relations harmonieuses existent entre Ottawa et les provinces, les efforts les plus louables de part et d'autres peuvent se neutraliser réciproquement". La coopération, entre gouvernements, sera d'autant plus nécessaire, selon le ministre, que l'on cherchera à l'avenir à stimuler le développement régional non seulement par des subventions, mais aussi par des mesures administratives.

2) Le MEER doit faire preuve d'une plus grande souplesse dans sa façon d'aborder les problèmes de développement, qui diffèrent considérablement d'une région à l'autre. "Peut-être avons-nous eu trop tendance jusqu'ici, à toujours concevoir des programmes uniformes, qui s'appliqueraient de la même manière à toutes les régions, de confier M. Jamieson. Etre équitable à l'endroit de chacun ne signifie pas nécessairement qu'il faille soutenir chacun de la même façon. En revanche, ce n'est pas parce que nous avons opté pour une technique particulière dans une région que les autres régions doivent nécessairement s'attendre à ce que nous faisions la même chose pour elles".

3) Les relations entre le MEER, les milieux d'affaires et les autres groupes économiques des régions doivent être intensifiées et placées sur une base plus fonctionnelle. "Mon ministère n'a pas la science infuse, de constater M. Jamieson; les habitants d'une région savent souvent mieux que quiconque quelles mesures seraient les plus efficaces, les plus susceptibles de contribuer au développement de la région. Inversement, les organismes fédéraux peuvent fournir des renseignements d'ordre plus général, qui sont essentiels si l'on veut prendre des décisions judicieuses; ils peuvent également contribuer l'expérience de tout le pays et une expertise particulière à la résolution des problèmes locaux et régionaux". Dans cette perspective, le ministère se propose d'intensifier considérablement son effort de "vente" auprès des clientèles régionales qu'il dessert, afin de mettre davantage ses divers programmes à la portée des animateurs économiques de chaque région.

4) Même si cela pose des problèmes administratifs, il faut à tout prix décentraliser le plus possible l'activité du MEER; les décisions importantes ne doivent pas être nécessairement prises à Ottawa. Dans la révision des programmes de subventions, par exemple, on envisage de recourir à l'avenir au système de délégation administrative communément employé par les institutions financières: les gérants régionaux auraient toute latitude pour consentir prêts et subventions, jusqu'à un plafond pré-établi, au-delà duquel la décision relèverait de l'administration centrale du ministère. M. Jamieson envisage aussi d'établir des comités consultatifs régionaux, comparables à celui qui, à l'échelle nationale, est déjà rattaché à son ministère; ces comités auraient le pouvoir d'examiner les projets pertinents à chaque région et de faire des recommandations au ministre sur ces projets.

5) Les programmes du MEER doivent être coordonnés beaucoup plus étroitement avec ceux des autres ministères et organismes fédéraux. "Le public a eu tendance à évaluer l'ampleur et l'efficacité de l'assistance fédérale à une région en se référant surtout à l'activité du MEER; or, l'apport de nombreux autres ministères au développement d'une région est souvent considérable", de signaler le ministre. L'inverse est également vrai, comme le reconnaît M. Jamieson, avec toutefois la prudence qu'exige le maintien de relations harmonieuses avec ses collègues du cabinet: de nombreux ministères, qui pourraient contribuer puissamment à l'effort de développement régional d'Ottawa, n'ont pas suffisamment été mis à contribution jusqu'ici.

Montréal, charnière économique de tout l'Est

Si le ministre Jamieson s'inquiète du déclin économique relatif de la région de Montréal et s'est résolu à renverser les tendances des dernières décennies, ce n'est pas seulement pour les beaux yeux des Québécois. C'est aussi parce que Montréal apparaît, à ses yeux, comme la charnière économique de tout l'Est canadien, le point d'attache et d'articulation entre, d'une part, les provinces de l'Atlantique ainsi que les régions excentriques du Québec et, d'autre part, le grand marché central de l'Ontario.

Or, comme par hasard, le nouveau ministre de l'expansion économique régionale représente aux Communes le comté terre-neuvien de Burin-Burgeo; tout affaiblissement de l'économie québécoise – et particulièrement de Montréal – compromet donc, à ses yeux, la vigueur d'un relai essentiel à la relance économique des provinces de l'Atlantique. En somme, la concentration de plus en plus marquée de l'activité économique dans le sud-ouest de l'Ontario lui apparaît comme un phénomène de portée générale, néfaste pour toutes les autres régions du pays, et dont l'affaissement de la structure économique de Montréal comparativement à Toronto n'est qu'un aspect particulier.

Ce déclin, même s'il ne le juge pas irrémédiable, ne fait aucun doute pour lui. Le premier aspect qu'il signalera, c'est le ralentissement, en longue période, de l'expansion démographique du Québec, qui touche plus particulièrement Montréal, étant donné que la métropole englobe plus de la moitié de la population québécoise. En un quart de siècle, dira-t-il, le poids démographique n'a pas cessé de baisser relativement à l'Ontario et au reste du pays; en 1946, la population québécoise représentait 90% de celle de l'ontario; en 1972, la proportion était tombée à 77 pour cent. Et le mouvement s'accentue, renchérit M. Jamieson: au cours des deux dernières années, l'émigration nette hors du Québec a atteint plus de 50,000 personnes.

Mais encore là, l'"Easterner" qu'est Don Jamieson s'empresse de replacer ce problème spécifiquement québécois dans son contexte canadien. Car il sait mieux que personne que l'émigration, depuis plus d'un siècle, n'a cessé de drainer les provinces de l'Atlantique de leurs éléments les plus dynamiques; et depuis le début de la session, John Diefenbaker a rappelé à plusieurs reprises que deux des provinces des Prairies, le Manitoba et la Saskatchewan, souffrent elles aussi d'une saignée démographique.

"La démographie est sans contredit le problème le plus épineux que nous aurons à résoudre pendant les années soixante-dix, de soutenir le ministre. Si nous ne parvenons pas à renverser les tendances des dernières années, toute la société canadienne, toute l'activité économique du pays, se polarisera bientôt autour de dix ou douze grands centres."

"En ce domaine, le rôle du gouvernement fédéral est capital. Selon l'orientation des politiques fédérales, le mouvement de centralisation sera ou bien accéléré, ou bien stoppé, ou bien renversé."

D'autres indices de stagnation retiennent au passage l'attention de M. Jamieson. De 1961 à 1971, le pourcentage des travailleurs québécois engagés dans le secteur manufacturier est tombé de 34 à 32 pour cent. Pendant la même période, la production des biens durables a reculé au Québec, en chiffres relatifs, tandis que la production de biens non durables augmentait: or, ce sont les biens durables qui fournissent les emplois les plus stables et les plus rémunérateurs.

Plus inquiétant encore, les entreprises manufacturières ont perdu plusieurs de leurs marchés traditionnels dans les provinces de l'Atlantique, au profit de l'Ontario. De plus en plus, c'est Toronto, plutôt que Montréal, qui "satellise" l'économie des quatre provinces de l'est. Une mesure parmi tant d'autres de cette évolution: le trafic aérien entre Toronto et Halifax est désormais plus important que le trafic entre Montréal et Halifax.

Situé dans le contexte plus général de l'économie canadienne, la situation du Québec n'est guère plus encourageante. "Presque toutes les nouvelles industries de pointe, ces dernières années, ce sont installées dans la région métropolitaine de Toronto et dans celle de Vancouver, observe M. Jamieson.

Pour M. Jamieson, il ne s'agit pas seulement d'un problème politique d'équilibre inter-régional, mais aussi d'un problème de civilisation. Toronto, signale-t-il, a déjà commencé à prendre conscience des problèmes de congestion qu'entraîne une urbanisation trop rapide et mal contrôlée. Il se pourrait, selon lui, que les autorités municipales et provinciales de l'Ontario mettent en oeuvre d'elles-mêmes, d'ici peu, des mécanismes d'encadrement de la croissance de la Ville-Reine.

Selon le ministre, toute politique cohérente de développement démographique et d'aménagement du territoire doit être élaborée et mise en oeuvre en coopération avec les provinces – même quand elle vise des objectifs nationaux – et cela parce que ce sont les provinces qui disposent des instruments législatifs et administratifs de contrôle les plus efficaces. Mais à défaut d'une action énergique des provinces, le gouvernement fédéral est loin d'être impuissant. Par le truchement de la fiscalité et de programmes de subventions, Ottawa peut en effet appliquer des restrictions à l'expansion de certaines régions et stimuler celle d'autres régions. Le gouvernement fédéral peut ainsi imposer des "stimulants négatifs" ("disincentives") dans les zones urbaines où se manifestent les symptômes de la congestion.

La problématique du développement régional retenue par M. Jamieson va donc bien au delà de la simple restauration de la base économique d'une région métropolitaine comme celle de Montréal. Cette problématique ne se limite pas non plus à cette "structure bi-polaire" retenue par les chercheurs du Centre de recherche en développement économique (CRDE) de l'université de Montréal. S'il faut trouver une formule pour qualifier l'optique dans laquelle M. Jamieson envisage les problèmes de développement régional du Canada, il conviendrait de parler d'une structure "multi-polaire", l'économie de chaque région étant centrée sur une métropole régionale. "Le développement de la région de l'Atlantique, soulignera-t-il par exemple, exige vraisemblablement la constitution d'un pôle urbain solide et vigoureux; et c'est autour du noyau de Halifax-Darthmouth qu'on pourra vraisemblablement le bâtir."

Pour le ministre, toutefois, l'urbanisation n'est pas une panacée universelle. Séduit par le "confort social" qui caractérise les petites communautés humaines de sa région natale, malgré leur pauvreté et leur faible dynamisme économique, M. Jamieson recherche les moyens de renforcer et d'industrialiser les régions excentriques du Canada sans nécessairement regrouper presque toute la population dans de grandes villes, mornes et abrutissantes. Conscient des inconvénients que présente la dépopulation des régions rurales, le ministre souhaite vivement moderniser l'armature sociale de l'Est canadien, grâce à la modernisation du système de transport et de l'habitat, sans nécessairement condamner à l'extinction tous ces merveilleux villages qui ponctue le littoral Atlantique et le golfe Saint-Laurent.

Y parviendra-t-il? En tout cas, il compte tenter l'expérience, avec l'appui de ses collègues, en particulier M. Marchand aux transports et M. Basford aux affaires urbaines.

La concentration du pouvoir financier à Toronto bloque le développement régional

Le système bancaire est un des principaux responsables de la concentration excessive de l'économie canadienne dans le sud-ouest de l'Ontario – particulièrement la région métropolitaine de Toronto – au détriment des régions excentriques du pays.

C'est ce que soutient le nouveau ministre fédéral de l'expansion économique régionale, M. Don Jamieson. "Les grandes banques, comme les autres institutions financières, sont frotti-frotta ("cheek by jowl") avec les grandes entreprises industrielles du pays, dont un grand nombre sont contrôlées par des intérêts étrangers et sont déjà fortement implantées en Ontario, constate M. Jamieson.

Il en résulte un renforcement mutuel et une coopération extrêmement étroite qui se fait au détriment des régions à croissante lente et accentue encore les disparités régionales."

Au dire du ministre, la polarisation du pouvoir financier à Toronto – dont le déclin de l'industrie financière de Montréal n'est qu'un aspect – a rendu beaucoup plus difficile le financement de l'expansion des petites et moyennes entreprises dans les autres régions du pays. En effet, ces entreprises sont souvent d'envergure régionale, c'est-à-dire que leur base économique et leurs assises financières ne débordent pas le cadre de leur région. En conséquence, ces entreprises ne sont pas en mesure de faire concurrence avec les entreprises "multionales" et "multi-régionales" auprès des banquiers, afin d'obtenir les ressources financières dont elles ont besoin pour se développer.

Le diagnostic de M. Jamieson s'appuie d'ailleurs sur une analyse récente de la structure de prêts de l'industrie bancaire. Cette analyse a révélé que la taille moyenne des prêts industriels consentis par les institutions financières a considérablement augmenté, ces dernières années: en d'autres mots, les banques, compagnies d'assurance etc, ont de plus tendance à ne prêter, de préférence, qu'aux "gros".

C'est en partie pour suppléer à cette carence du marché financier que le gouvernement Trudeau annonçait, dans le discours du trône, une réforme fondamentale de la Banque fédérale d'expansion industrielle et déclarait son intention de proposer aux provinces – d'abord aux provinces de l'ouest – l'établissement de nouvelles institutions financières régionales.

"La Banque d'expansion industrielle BEI est censée être un prêteur de dernier ressort pour les petites et moyennes entreprises; or, sa politique de financement a été si conservatrice, jusqu'ici, que ses clients auraient pu, la plupart du temps, obtenir les fonds dont ils avaient besoin auprès des banques ordinaires, à des conditions presqu'identiques, d'affirmer M. Jamieson. Au surplus, les prêts de la BEI ont été fortement concentrés dans les régions les plus prospères et les plus industrialisées du pays: c'est dire que cette institution publique a très peu contribué à l'effort de développement régional du gouvernement."

Pour remédier à cette situation, le gouvernement Trudeau envisage de rattacher la BEI au ministère de l'expansion économique régionale. La banque est présentement une filiale de la Banque du Canada; à ce titre, elle relève du ministère des finances. La BEI nouvelle manière disposerait en outre de disponibilités financières plus considérables. En outre, les conditions auxquelles la BEI pourrait financer des projets d'investissements industriels seraient radicalement modifiées. En plus d'obliger la banque à concentrer son activité dans les régions les moins industrialisées, on l'autoriserait à prêter à des taux subventionnés, lorsque l'emprunteur accepterait certaines contraintes: celle, par exemple, d'acheter tous les équipements dont il a besoin au Canada.

Toujours pour remédier au déséquilibre de fonctionnement du système financier, envisagé dans une perspective interrégionale, M. Jamieson a l'intention de presser le ministère des finances d'accorder plus d'attention à la dimension régionale des entreprises dont il contrôle l'activité.

à la petite semaine

CINÉMA

Révolution et révolutionnaires

par Jean-Pierre Tadros

Le soleil est au beau fixe. Le cinéma se porte bien. "La mort d'un bûcheron" ravit le public et divise la critique. "Taureau" charme tout le monde par sa sensibilité et vous laisse sur votre faim. Et on attend le "J'ai mon voyage" humoristique du tandem Denis Héroux-Gilles Richer. L'harmonie règne malgré tout dans le monde du spectacle cinématographique.

Quittons maintenant le Québec et allons faire un tour du côté de la Hongrie et de la France via le cinéma du Vieux-Montréal et le Villeray.

PSAUME ROUGE, de Miklos Jancso. Au cinéma du Vieux-Montréal.

Le tourbillon épique de l'histoire saisi à travers une caméra qui gravite continuellement en cercle. Le style surprend, mais très vite vous voilà absorbé par ce mouvement incessant qui crée une étrange poésie. On objectera peut-être que le sujet ne se prêtait pas tellement à ce traitement enjoliveur. Il s'agit en effet d'ouvriers agricoles qui essaient de s'organiser, alors que leur élan révolutionnaire se manifeste surtout à travers les danses et les chants. C'est surprenant. Mais c'est très beau. C'est du Jancso.

L'ATTENTAT, d'Yves Boisset, avec Jean-Louis Trintignant, Gian Maria Volonte, Michel Piccoli, Jean Seberg. Au Villeray.

Une panoplie de vedettes assez impressionnante, un sujet en or. La France n'en revenait pas: on traitait de l'affaire Ben Barka – appréhendé par deux policiers français en civil, il y a sept ans, et que depuis on n'a plus revu – au cinéma! Voyons donc. Et puis on osait y dire que la CIA avait mouillé dans cet enlèvement qui avait causé bien des embarras à de nombreux officiels et politiciens français. On ne s'attendait pas à autant d'audace de la part d'un cinéaste français. Et pourtant Yves Boisset l'a eu, et voilà notre cinéaste avec une dizaine de procès en diffamation sur le dos. Quant au film, il voudrait ressembler et à "Z" et à "L'Affaire Mattei". Il arrive à être ni l'un ni l'autre. Une intéressante reconstitution d'une drôle d'affaire, néanmoins.

Une fièvre Molière !

PARIS (AFP) – Le tricentenaire de la mort de Molière, décédé le 17 février 1673, sera célébré avec éclat, non seulement en France, mais aussi dans le monde entier.

Dans tous les lycées de la région parisienne, seront organisés des concours de composition française et de mise en scène. Le 17 octobre, un timbre sera émis à l'effigie de Molière et la Comédie-Française consacre à son patron toute sa saison.

La plupart des pièces du grand auteur satirique seront présentées alternativement dans les capitales européennes et aux Etats-Unis, soit par la troupe de la Comédie Française en tournée, soit par les troupes les plus réputées de ces pays. Ainsi, "Le Malade imaginaire" sera joué à Moscou, Leningrad et Kiev par la Comédie Française et, en avril, à Londres. "Tartuffe" sera également interprété dans la capitale soviétique par les comédiens français et par une troupe soviétique. "Le Médecin malgré lui" sera présenté dans les universités américaines, ainsi qu'aux Pays-Bas et en Suède. "Les Fourberies de Scapin" seront données à Moscou, à Londres et à New York, là, sous la forme d'une comédie musicale intitulée "Tricks". "Le Bourgeois Gentilhomme", déjà à l'affiche à Moscou, va être monté en allemand au Burgtheater de Vienne, dans la mise en scène de Jean-Louis Barrault. "Le Misanthrope" sera joué à Londres, La Haye et Bratislava, "Don Juan" à New York et dans plusieurs villes tchécoslovaques, "Sgnarelle" en Suède et en Grande-Bretagne, "Les Précieuses Ridicules" aux Pays-Bas, "L'Ecole des maris" à la Nouvelle-Orléans, "Monsieur de Pourceaugnac" à Moscou, tandis que Prague affichera "Amphitryon", "L'Avare" et "Les Fâcheux".

Et on peut bien imaginer que bien d'autres pays plus lointains rendront aussi hommage à Molière, quand on sait qu'il est l'auteur français qui a été traduit dans le plus grand nombre de langues, 27, dont l'arabe et l'hébreu, sans compter l'espéranto.

loisir Plus

LE PREMIER MAGAZINE QUÉBÉCOIS DU LOISIR
PARAÎT CHAQUE MOIS AU PRIX DE 40¢
DANS PLUS DE 6,000 KIOSQUES À JOURNAUX
PARTOUT AU QUÉBEC. ALLEZ VOIR.

Emil GILELS
Le virtuose soviétique

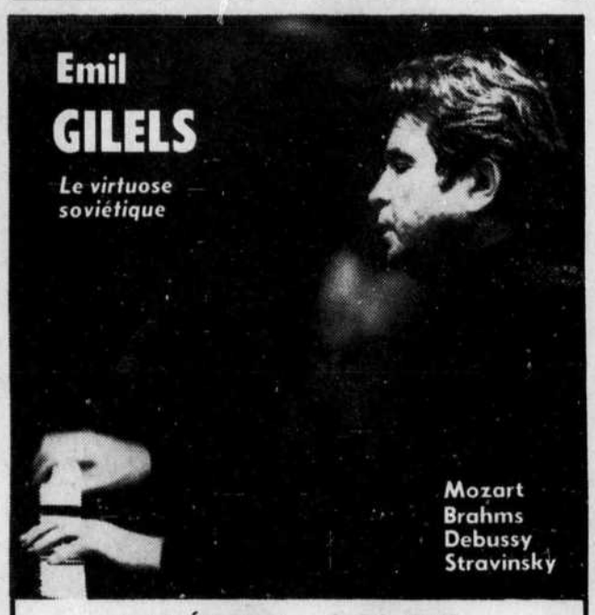

Mozart
Brahms
Debussy
Stravinsky

14 FÉVRIER - 8:30 P.M.
Billets $7 $6 $5 $4 $3. Demi-tarifs sur billets de $6, étudiants et âge d'or. EN VENTE : CCA 1822 ouest Sherbrooke (sous-sol) & Place des Arts. CHARGEX et Agences 932-2234.
SALLE WILFRID-PELLETIER

La Salle Bonaventure présente

Spectacle russe de
VAHÉ DJERRAHIAN
Les russes arrivent! En vedette du 15 janvier au 10 mars. Danse avec Nick Martin et son orchestre. Composez 861-3511 pour vos réservations.
La Salle Bonaventure
Le Reine Elizabeth

NCT ETUDIANTS NCT ETUDIANTS NCT ETUDIANT

LA NOUVELLE COMPAGNIE THÉATRALE

MAISON DE POUPÉE
d'IBSEN

Traduction : JACQUES DUCHESNE
Mise-en-scène : YVON THIBOUTOT
Décors : CLAUDE FORTIN
Costumes : FRANÇOIS BARBEAU

AVEC
ANDRÉE LACHAPELLE — YVES LÉTOURNEAU
HÉLÈNE LOISELLE — JEAN-PIERRE MASSON
COLETTE COURTOIS — AUBERT PALLASCIO
JO-ANN QUEREL

Billets disponibles
CE SOIR, 19h.30
RÉSERVATIONS: 866-1964
1200 Bleury — Billets: 1.50

SALLE RESNAIS
3e SEMAINE
un film de Luis Buñuel
LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE
"Film dont la richesse et la beauté semblent inépuisables..." — LES LETTRES FRANÇAISES
POUR TOUS

Elysée
35 MILTON; 842-6053
SALLE EISENSTEIN
8e SEMAINE
14 ANS
d'ERIC ROHMER
l'amour l'après-midi
ZOUZOU · BERNARD VERLEY

FESTIVAL SERGIO LEONE
Renoir EN COULEURS
le bon, la brute, et le truand
14 ANS
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
Sam.: 12h. - 3h. - 6h. - 9h.
Dim.: 2h. - 5h. - 8h.
Lun. à Ven.: 8h.

SOCIETE NOUVELLE DE CINEMATOGRAPHIE
LES CHARLOTS DANS CHAMPIONS DU RIRE!
LES FOUS DU STADE
POUR TOUS
Moins de 14 ans $1.00

8e SEM
JEAN-TALON CENTRE D'ACHATS JEAN-TALON
FLEUR de LYS 858 STE-CATHERINE EST
MAISONNEUVE CENTRE D'ACHATS MAISONNEUVE
CINEMA de PARIS 696 STE CATHERINE OUEST

UNE GRANDE HISTOIRE D'AMOUR DANS LE FEU D'UNE REVOLUTION
POUR TOUS

LES FILMS MUTUELS présentent
UN FILM DE DENIS HEROUX
QUELQUES ARPENTS DE NEIGE
CHRISTINE OLIVIER – DANIEL PILON – JEAN DUCEPPE
MYLENE DEMONGEOT – FREDERIC DE PASQUALE
YVAN DUCHARME – ROLAND CHENAIL – DANIEL GADOUAS – JACQUES DESROSIERS
JEAN COUTU – GERARD POIRIER – ROSE-REY DUZIL
Laissez-passer non acceptés
EN PANAVISION – COULEURS
7e SEMAINE!
LAVAL CENTRE D'ACHATS LAVAL
LE PARISIEN 480 ouest STE CATHERINE
LONGUEUIL PLACE LONGUEUIL 677-7983
Également au Cinéma Odéon VERDUN (Verdun)
PARISIEN, Représentation à 12.35, 2.40, 4.50, 7.10, 9.20 P.M. LAVAL-2, Sur semaine 6.05, 8.00, 10.00 P.M. Samedi et Dimanche 12.20, 2.15, 4.10, 6.05, 8.00 et 10.00 P.M. LONGUEUIL, Sur semaine dès 7.30 P.M. Dimanche dès 1.30 P.M.

JEAN-LOUIS TRINTIGNANT — MICHEL PICCOLI — GIAN-MARIA VOLONTE
POUR TOUS
dans un film de YVES BOISSET

A L'AFFICHE

L'ATTENTAT
France-Soir — Qu'un tel film ait pu se faire en France est déjà un sujet de satisfaction... C'est de l'excellent cinéma de suspense... Et puis il y a les dix acteurs chargés des principaux rôles. Bien choisis, ils font tous des compositions de premier ordre. Robert CHAZAL

L'ATTENTAT
COMBAT — Une saine révolte. ...l'une des premières prouesses du cinéma français... Henry CHAPIER

L'ATTENTAT
le point — Passionnant. C'est le film dont on parlera le plus cet automne.

L'ATTENTAT
Le Canard enchaîné — ...passionnant de bout en bout. Quelle distribution mais aussi quel film. Michel DURAN

L'ATTENTAT
L'OBSERVATEUR — ...une œuvre efficace, carrée, menée comme un thriller. Claude-Michel CLUNY

L'ATTENTAT
LES LETTRES françaises — Yves Boisset possède un punch irrésistible et les coups qu'il porte vont droit au but. Michel CAPDENAC

VILLERAY
ST-DENIS JARRY 388-5577
SAM: DIM: 1:00-3:10
5:20-7:30-9:40
LUN.-VEN.: 7:30-9:30

YVES MONTAND ROMY SCHNEIDER
SAMI FREY
BIENTÔT
un film de CLAUDE SAUTET

César et Rosalie
CREMAZIE
ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

CINÉMAS ODEON
14 ANS
"IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST" EN COULEURS
SAM.-DIM.: 12.00-3.00-6.00-9.00
VENDREDI: 8.00
SEMAINE: 6.00 - 9.00
SAM. DIM.: 12.00 - 3.00 - 6.00 - 9.00
SEMAINE: 6.00 - 9.00
ATWATER 2 ALEXIS NIHON PLAZA 931-3313
le DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

POUR TOUS
IL ETAIT UNE FOIS... LA REVOLUTION
5e MOIS
en couleurs
SAM.: 3.00 - 6.00 - 9.00
DIM.: 2.00 - 5.00 - 8.00
SEMAINE: 8.00
MERCIER STE CATHERINE PIE IX 255 6224

le bon, la brute, et le truand
14 ANS
EN COULEURS
le DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
SAM.: 12:00 - 3:00 - 6:00 - 9:00
DIM.: 2:00 - 5:00 - 8:00
LUN. - VEN. : 8.00
Salle Renoir

UN TRIOMPHE!
14 ANS
les films mutuels presentent

LA MORT D'UN BUCHERON
un film de gilles carle
carole laure
daniel pilon — willie lamothe
marcel sabourin — pauline julien
denise filiatrault
Une production CARLE LAMY
LAISSEZ PASSER NON VALABLES
BERRI ST-DENIS, STE CATHERINE 878-2424
LAVAL CENTRE D'ACHATS LAVAL
GREENFIELD PARK PL. GREENFIELD PARK
aussi : GRANBY, BEAUHARNOIS, TRACY, DRUMMONDVILLE ET VALLEYFIELD
BERRI: Toute la semaine: 1:30, - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30.
GREENFIELD PARK: sam.: 5:00 - 7:00 - 9:00. Dim.: 1:00 - 3:00 - 5:00 - 7:00 - 9:00. Semaine: 7:00 - 9:00.
LAVAL: Sam.-dim.: 1:00 - 3:00 - 5:00 - 7:00 - 9:00. Semaine: 7:00 - 9:00.

Il importe de former une société pour développer le livre québécois (l'ACPU)

L'Association canadienne des professeurs d'université réclame la création d'une société provinciale de développement du livre au Québec, société qui aurait pour mission de soutenir de son aide financière l'industrie québécoise du livre.

Dans un mémoire fondé sur une étude menée depuis deux ans par le Comité de la programmation des études et de la recherche de l'ACPU et remis au premier ministre M. Robert Bourassa et au ministre québécois de l'Education, le Dr François Cloutier, le mémoire fait valoir les moyens d'assurer la survivance et le maintien d'une industrie de l'édition vraiment canadienne dans le Québec et le reste du Canada.

Le comité, composé des professeurs Serge Losique (Sir George Williams), Hugh MacLennan (McGill), Pierre Couillard (Montréal), Michael Cross (Toronto), Christopher Knapper (Régina) et Donald Savage, a présenté un mémoire dans le même sens au gouvernement canadien et à la commission d'enquête ontarienne sur l'industrie du livre.

Le mémoire fait valoir que l'ACPU s'intéresse vivement à la préservation de l'industrie du livre, car elle représente à la fois "des auteurs et une partie importante des lecteurs, en particulier dans le cas des livres destinés aux universités".

Le comité rappelle avec insistance, dans son mémoire, qu'une industrie canadienne de l'édition est essentielle au maintien d'une identité canadienne. Il recommande la création d'une société semblable à la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, de qui relèverait l'aide à l'édition. Un organisme distinct est nécessaire à cause du caractère particulier de l'industrie du livre, fait valoir le mémoire.

Le mémoire préconise également la création d'un conseil d'administration dont certains membres seraient nommés par le gouvernement et les autres par des organismes tels que le Conseil supérieur du livre. Ce conseil serait "le gardien de l'intérêt public en ce sens qu'il serait responsable de l'élaboration des directives générales régissant les fonctionnements de la Société et de la rédaction de rapports destinés au gouvernement".

Les auteurs envisagent aussi la création d'un comité qui aurait un rôle principalement consultatif et qui s'occuperait des recommandations touchant les prêts et subventions. Selon le mémoire, ce comité devrait comprendre des représentants de l'industrie de l'édition, de la vente du livre, des universités, des commissions scolaires et du public en général.

Enfin sur la question de la propriété étrangère, le mémoire est catégorique: "L'une des conditions pour l'obtention d'une aide financière devrait être l'assurance de la part des éditeurs qu'une firme ne sera pas vendue à des intérêts étrangers pendant la durée d'un prêt sans que la société ne soit consultée."

Si cette vente était inévitable, les auteurs du mémoire souhaiteraient que la société puisse acheter une part importante de la compagnie, comme l'a fait le gouvernement ontarien dans le cas de la maison McClelland and Stewart.

Le comité d'étude rend hommage enfin au gouvernement de l'Ontario pour ses interventions en faveur de l'industrie ontarienne du livre, et souhaite que le Québec adopte des mesures comparables.

qui fait quoi

Sur étiquette à bon marché Seraphim, l'Allemand Fernando Germani présente quatre oeuvres connues pour orgue de Bach: la Toccate et fugue en ré mineur S.565, la Toccate, adagio et fugue en do S.564, la Passacaille et fugue en do mineur S.582 et la Fantaisie et fugue en sol mineur S.542 (S-60196). Le style de l'interprète se rapproche de celui de Power Biggs.

•

Grâce à un contrat avec Barclay-France, "Tiens-toi ben, j'arrive", le microsillon qui a lancé la nouvelle Diane Dufresne, sera diffusé bientôt en France. Diane Dufresne, quant à elle, prépare un spectacle pour la Place des arts en mars, ainsi qu'un autre microsillon pour plus tard.

APRÈS POUR TOUS
SZINDBAD ET AMOUR VOICI
PSAUME ROUGE
un film hongrois de Miklos Jansco
GRAND PRIX DE LA MISE EN SCÈNE CANNES 72
v. o. s.-t. f. — couleur
7:00, 9:00
Derniers jours POUR TOUS
SANG DU CONDOR
un film bolivien de Jorge Sanjines.
PRIMÉ À QUATRE FESTIVALS
DIGNITÉ PUISSANCE ET CLARTÉ
Sous-titres français 7 h
Sous-titres anglais 9 h
CLASSIQUES
Tous les jeu. et ven. 12:30, 15-17-23
CETTE SEM. CUBA SI (Chris Marker — v. f.) TEMPS DU GHETTO (Frederic Rossif — v. f.)
Les Cinémas du Vieux Montréal
136 est, St-Paul 861-7863

Le service d'animation socio-culturelle
présente
Monologue... avec JEAN DA... Les 9... ...vrier ...um du ...Lafontaine ...01 est, ...Sherbrooke
Spectacle annulé
20 h 30
Billets: $1.50
$1.00 (étudiants)

Ce Soir et Samedi
TWIGGY dans le film de KEN RUSSELL THE BOY FRIEND en COULEURS
7:15, 9:30
dès DIMANCHE!
Ken Russell
savage messiah
7:30, 9:30 en COULEURS
DOROTHY TUTIN · SCOTT ANTONY
verdi 5380 St-Laurent 277-3233
Bientôt: La condition humaine.

DEMANDEZ
LE PROGRAMME COMPLET DU FESTIVAL DES FESTIVALS
99¢ CHACUN DES FILMS
1248 Bernard 277-4145 OUTREMONT

Deuxième semaine
TAUREAU 14 ANS
JE T'AIME JE T'AIME JE T'AIME JE T'AIME
Production: Office national du film du Canada
Distribution: France Film
12:40, 3:00, 5:25, 7:50, 9:45
SAINT-DENIS
1394, ST-DENIS, 849-4211
Un film de Clément Perron
avec Monique Lepage
André Melançon
Michèle Magny
Béatrice Picard
Marcel Sabourin
Yvon Thiboutot
"Des qualités évidentes qui forcent l'admiration" Luc Perreault – LA PRESSE
"Un film aussi beau à voir qu'à percevoir" Dane Lanken – THE GAZETTE
"... rempli de passions, de violence, de tendresse." Robert Lévesque – QUÉBEC PRESSE

25 disques de plus

La "wagneriana" se corse !

par Jacques Thériault

Au cours des derniers mois, au moins vingt-cinq microsillons inédits sont venus se greffer au catalogue déjà imposant des oeuvres de Wagner, sans compter les programmes d'extraits et la publication récente, sur Westminster aux Etats-Unis, de la tétralogie d'Hans Swarowsky qui totalise dix-neuf disques. On s'attend aussi à ce que la maison London publie très prochainement, dans le cadre de sa série à prix modique Richmond, la tétra logie enregistrée au festival de Bayreuth en 1955, avec Varnay, Hetter et Windgassen dans les rôles principaux. A ce rythme, les wagnériens sont assurés de vivre encore plusieurs mois de vaches grasses musicales, mais il faudra se serrer la ceinture et délier les cordons de sa bourse.

Pour le moment, les noms de Wilhelm Furtwängler et Herbert von Karajan dominent les dernières parutions en ce domaine. Du premier, on vient de publier la tétralogie que la radiotélévision italienne de Rome a enregistrée en 1953 (19 disques, Seraphim: IB-6100); le second vient de nous donner une nouvelle version de "Tristan et Yseut" avec la participation de Jon Vickers, Helga Dernesch et l'Orchestre philharmonique de Berlin (5 disques, Angel: SEL-3777).

Attendue avec impatience, l'interprétation légendaire de la tétralogie (L'or du Rhin, les Walkyries, Siegfried et Le crépuscule des dieux) par Furtwängler est pleine de surprises. Plus proche de Solti que de Karajan au chapitre des couleurs orchestrales, sa conception mystique et solennelle s'impose et restitue son vrai caractère au mythe des Niebelungen, en admettant même que la prise de son ne soit pas idéale.

Ces lacunes techniques affectent surtout le premier volet de la tétralogie, mais elles n'arrivent pas à gâcher notre plaisir. Il en de même avec le jeu de l'Orchestre symphonique de Rome: malgré la faiblesse des cuivres (surtout les cors), on finit par se rallier instinctivement aux phrasés émouvants des cordes, à la bonne qualité générale de l'ensemble que Furtwängler arrive vraisemblablement à mener jusqu'au bout de ses possibilités. Une autre question qu'on pourrait se poser: qu'en est-il de la vitesse des tempi? Par comparaison avec les versions précédemment citées, ils sont un peu lents mais pas du tout dans le sens fort qu'on donne à ce mot lorsqu'il est question de son interprétation aérée de "Tristan et Yseult".

La distribution vocale n'est pas composée de gloires internationales, mais elle est finalement assez homogène et les rôles secondaires sont particulièrement bien tenus. Au nombre d'une trentaine, il est impossible de tous les citer: il faut toutefois marquer d'une pierre blanche la participation de Gustav Neidlinger, Gottlob Frick, Ludwig Suthaux, Julius Patzak, Josef Greindl et Alois Pernerstorfer.

En somme, un coffret de quatre albums qui enchantera à la fois les wagnériens et les collectionneurs. La contribution de Furtwängler est considérable et le prix de vente est assez bas puisque Seraphim est une série à prix modique. Un microsillon destiné à initier le profane à la tétralogie complète cette publication historique.

Du "Tristan et Yseut" de Karajan, on a dit beaucoup de bien. Et non sans raison d'ailleurs: le jeu de la Philharmonique de Berlin est aussi joli qu'empreint de virtuosité, la direction est extrêmement nuancée et fondée sur la précision, la prise de son ne manque pas de panache et l'ensemble est assez théâtral. Mais, comme dans son enregistrement de la tétralogie, les chanteurs contribuent très inégalement à la production. On pense surtout à ce soprano lyrique qu'est Helga Dernesch: elle ne manque pas de passion, mais elle n'a ni la force, ni la variété expressive d'une Birgit Nilsson ou d'une Kirsten Flagstad. A ses côtés, dans le rôle de Tristan, le ténor Jon Vickers fait preuve d'une vaillance extraordinaire (surtout dans le dernier acte) et arrive à se surpasser à plusieurs reprises. Mais, certaines exagérations mélodramatiques nous donnent à penser qu'il a tenté vainement de rivaliser avec Wolfgang Windgassen dont on reconnaît l'interprétation de référence dans le présent rôle.

En fait, une production destinée aux inconditionnels karajaniens et qui ne déclasse pas la version que Karl Böhm a enregistrée pour Deutsche Grammophon, avec le concours de Windgassen et Nilsson.

Le vingt-cinquième microsillon est assez spécial et réunit des oeuvres peu ou pas connues de Wagner: "American Centennial Marsch", Huldigungsmarsch", "Kaisermarsch", ainsi que les ouvertures "Die Feen" et "Das Liebesverbot", jouées par l'Orchestre symphonique de Londres sous la direction de Marek Janowski qui fait, ici, ses débuts discographiques. (Angel: S-36879).

Parmi ces pièces, la première est historiquement très intéressante. Elle a été commandée au compositeur (pour la somme de $5000) pour célébrer le centenaire de la déclaration de l'Indépendance américaine en 1876, l'année même de l'exposition universelle où près de 10 millions de visiteurs découvraient le téléphone, la bicyclette, le dactylo, la lampe incandescente, le linoleum et l'engin Corliss de 1,500 chevaux. C'est également en 1876 que la tétralogie était jouée pour la première fois au Festpielhaus de Bayreuth. Parlant de cette marche de treize minutes, Wagner a déjà dit qu'il était beaucoup plus satisfait des $5000 que de la musique elle-même: il n'a pas complètement tort, mais elle n'est pas moins intéressante que "Circus Polka", une oeuvre que Stravinsky a écrite pour faire danser les éléphants du cirque Barnum and Bailey!

Denis Vanier, poète révolutionnaire

par Jean-Guy Pilon

Le livre le plus difficile, le plus dur, le plus révolutionnaire que j'ai lu ces dernières semaines est bien celui de Denis Vanier qui s'intitule "Lesbienne d'Acid" publié aux Editions Parti Pris.

Je m'en voudrais d'insister sur certaines outrances des préfaces qui ne relèvent pas de la critique, mais plutôt souligner la violence des poèmes de Denis Vanier qui, en termes souvent vulgaires et incisifs, rejette tout ce qui l'entoure pour crier sa détresse, son mal de vivre, sa honte de porter des défroques coutumières.

Les poèmes de Denis Vanier tiennent du pamphlet et du journal underground. Ils présentent cependant une forme de poésie qui est assez nouvelle au Québec et qui prend ses sources, dans une bonne mesure, dans toutes ces écritures, manifestations, exagérations et autres du sud des Etats-Unis.

Le propos de Denis Vanier, c'est la drogue et son utilisation. Cela ne me semble pas être une source poétique exceptionnelle: le livre évidemment s'en ressent. Il y a là-dedans de l'invective, de la cruauté, du délire, de la violence, mais surtout une grande désespérance. A tel point qu'en ce jour récent où je l'ai lu, malgré le soleil et le doux temps, il m'a semblé que la tristesse et le cri désespéré prenaient le dessus sur la violence verbale et l'outrance du langage.

Denis Vanier a vingt-deux ans, il a publié précédemment trois recueils noirs: celui-ci l'est plus que les autres.

Lesbiennes d'Acid, par Denis Vanier, Editions Parti-Pris 1972, 76 pages.

télévision

CBFT 2

9.25 Ouverture et horaire
9.30 Les Oraliens c
9.45 Les 100 tours de Centour c
10.00 Au jardin de Pierrot
10.15 En mouvement c
10.30 Personnalité féminine c
11.00 Le gourmet farfelu c
11.30 Les motards c
12.05 Minos 5 c
12.30 Boubou c
1.30 Télejournal c
1.35 Femme d'aujourd'hui c
2.30 Cinéma:
"Dites... 33" (comédie).
4.00 Bobino c
4.30 Picotine c
5.00 Le Grand Chaparral c
6.00 Les Pierrafeu c
6.30 Actualité 24 c
7.30 Les règles du jeu c
9.00 A propos c
9.30 Le 60 c
10.30 Télejournal c
11.00 Appelez-moi Lise c
12.00 Nouvelles du sport c
12.05 Cinéma:
"L'explosion" (comédie policière Fr. - Belg. - It. - Canadien 1971) c
1.30 Télejournal

CFTM 10

7.40 Horaire Bienvenue c
7.45 Bonjour Montréal c
8.30 36-24-36 c
8.45 Les bouts d'choux c
9.15 Les "Tannants" de chez nous c
10.00 Pour vous Mesdames c
11.30 Personnalités c
12.00 Le 10 vous informe c
12.15 Lignes ouvertes c
1.30 Ciné-Vendredi:
"Ames perdues" (drame-fr.-It. 1952)
3.30 Adèle c
4.00 Le cirque du Capitaine c
5.00 Les agents très spéciaux c
6.00 Madame est servie c
7.00 Le 10 vous informe c
7.30 En première:
"Ces folles filles d'Eve" (comédie-Américain 1960) c
9.30 Toute la ville en parle c
10.00 Le temps d'aimer c
10.30 Les nouvelles TVA c
11.00 Altitude 755 c
12.00 En pantoufles:
"Sérénade" (comédie musicale-Américain 1956) c
1.30 Le 10 vous informe c
1.35 Fin des émissions

LA CROIX-ROUGE
TOUJOURS PRÊTE À AIDER

CBMT 6

8.18 Standby Six c
8.30 Mr. Dressup c
9.00 Quebec school telecasts c
10.30 Friendly Giant c
10.45 Chez Hélène c
11.00 Sesame Street c
12.00 Courtship of Eddie's father c
12.30 Elwood Glover's Luncheon date c
1.00 One O'Clock report
1.15 Rap Around
1.30 Audubon Wildlife Theatre c
2.00 The galloping gourmet c
2.30 Danger Man c
3.00 Take Thirty c
3.30 The Edge of Night c
4.00 Family Court c
4.30 Drop-in
5.00 Hi-Diddle day c
5.30 Get Smart c
6.00 Tween set c
6.30 Hourglass c
7.30 The new Dick Van Dyke Show c
8.00 M.A.S.H. c
8.30 All in the family c
9.00 The Tommy Hunter Show c
10.00 Program X c
10.30 The Tommy Banks Show c
11.00 The National c
11.22 Viewpoint c
11.30 Night Report and Sport Final c
11.48 Ciné-Six:
"The girl with the green eyes" (Drame-1964).
1.45 Final Report and Weather

CFCF 12

6.00 University of the Air c
6.30 Romper Room c
7.00 Canada A.M. c
8.30 Hercules
9.00 Yoga c
9.30 Trouble with Tracy c
10.00 Eye Bet c
10.30 The Home Front c
11.00 Montreal consumer report c
11.20 The Lucille Rivers Show c
11.30 McGowan and Co c
12.00 Th Flintstones c
12.30 Matinee with Joe Van:
"Solomon and Sheba" (drame - 1959) c
2.30 Somerset c
3.00 Another World c
3.30 What's the good Word c
4.00 Anything you Can Do c
4.30 The Flintstones c
5.00 Truth or Consequences c
5.30 The New Beat the Clock c
6.00 Pulse c
7.00 The Brady Bunch c
7.30 Flintstones on ice c
8.30 Friday night movie:
"Columbo" c
10.00 The F.B.I. c
11.00 The CTV National News c
11.20 Pulse c
12.00 Friday night feature movie:
"A raisin in the sun" (drame-Américain 1961)
2.00 Montreal Bulletin Board Sign-off

cinéma

ALOUETTE: "Les pétroleuses" 2.50, 6.05, 9.25 et "Opération macédoine" 1.10, 4.25, 7.45.
ARLEQUIN: "Les derniers aventuriers" 12.00, 4.25, 8.55 et "Une fille dans le vent" 3.05, 7.30.
ATWATER: (Cinéma II) "Il était une fois dans l'Ouest" 6.00, 9.00.
ATWATER: (Cinéma I) "Across 110th street" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
AVENUE: "Pete n' Tillie" 1.00, 3.05, 5.05, 7.20, 9.30.
BEAVER: "Sexual freedom in Denmark" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.
BERRI: "La mort d'un bûcheron" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
BIJOU: "La vie sexuelle de Don Juan" 12.40, 4.24, 8.08 et "La débauche" 2.30, 6.14, 9.58.
BONAVENTURE: "Sexy Susan knows how" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
CANADIEN: "Les putains aussi" 2.30, 6.10, 9.50 et "Capitaine apache" 12.45, 4.25, 8.10.
CAPITOL: "The Getaway" 12.20, 2.40, 5.00, 7.20, 9.45.
CHAMPLAIN: "Le parrain" 1.00, 4.40, 8.25.
CHATEAU: "Cosa Nostra le dossier Valachi" 1.20, 3.45, 6.15, 8.50.
CHEVALIER: "Liberté en croupe" 12.50, 4.30, 8.10 et "Mourir d'aimer" 2.17, 5.57, 9.37.
CINEMA 7e ART: "Le souffle au coeur" 6.15, 10.18 et "Rosemary's baby" 7.56.
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma I) "Lady sings the blues" 1.00, 3.00, 6.00, 8.40.
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II) "Jeremiah Johnson" 1.10, 3.05, 5.05, 7.00, 9.00.
CINEMA DE PARIS: "Les fous du stade" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.
CINEMA V: "Quiet Days in Clichy" 7.30, 9.30.
CREMAZIE: "Nicolas et Alexandra" 8.00.
DAUPHIN: (Renoir) "Le bon, la brute, et le truand" 8.00. (McLaren) "Il était une fois dans l'Ouest" Du lundi au vendredi 6.00, 9.00.
ELECTRA: "L'horrible vampire sexuel" 1.00, 3.50, 6.45, 9.35 et "Vierge chez les morts vivants" 2.30, 5.20, 8.15.
ELYSEE: (Salle Resnais) "Le charme discret de la bourgeoisie" (Salle Eisenstein) "L'amour, l'après-midi" 7.30, 9.30, (pour les deux salles).
FESTIVAL: "Quiet days in Clichy" 7.30, 9.30.
FLEUR DE LYS: Voir Cinéma de Paris.
GUY: "The love pirate" 12.30, 2.42, 4.54, 7.06, 9.23 et "Yellow bird curious" 1.40, 3.52, 6.04, 8.16, 10.33.
IMPERIAL: "L'aventure d'un producteur de films roses" 12.00, 2.45, 5.40, 8.35 et "Camp spécial no 7" 1.15, 4.05, 7.00, 10.00.
JEAN-TALON: "Les fous du stade" 6.00, 8.00, 10.00.
KENT: "Walk a crooked path" 1.15, 2.50, 4.30, 6.05, 7.45, 9.30.
LOEWS: "The mechanic" 10.40, 12.50, 3.00, 5.10, 7.20, 9.35.
LUCERNE: "Little murders" et "Made for each other" 6.10.
MAISONNEUVE: Voir Jean-Talon.
MERCIER: "Il était une fois la révolution" 8.00.
MIDI-MINUIT: "Jeunes filles au couvent" 1.45, 4.25, 7.05, 9.45 et "Si j'étais restée pucelle" 12.30, 3.10, 5.50, 8.30.
MONKLAND: "Frenzie" 2.45, 6.10, 9.45, et Joe Kidd" 1.15, 4.40, 8.15.
OUTREMONT: "Brewster McCloud" 7.00 et "McCabe and Mrs. Miller" 9.30, et "The Sorcerors" 12.00 p.m.
PALACE: "Poseidon adventure" 12.20, 2.30, 4.45, 6.55, 9.15.
PAPINEAU: "Alerte à la bombe" et "Opération clandestine" 6.15.
PARISIEN: "Quelques arpents de neige" 12.50, 2.40, 4.50, 7.10, 9.20.
PIERROT: "Le chat" 6.09, 8.03, 9.57.
PIGALLE: Voir Midi-Minuit.
PLACE DU CANADA: "Man of La Mancha"
PLACE VILLE-MARIE: (Petit Cinéma) "The emigrants" 12.10, 2.50, 5.30, 8.10.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma) "Sounder" 12.05, 1.55, 3.50, 5.45, 7.40, 9.35.
PLAZA: Voir Canadien.
PUSSYCAT: "Like mother, like daughter" 12.00, 2.53, 5.43, 8.36 et "We, a family" 1.30, 4.23, 7.10, 10.00.
RIVOLI: Voir Alouette.
SAINT-DENIS: "Taureau" 12.38, 3.03, 5.28, 7.53, 9.50.
SEVILLE: "The great waltz" 8.30.
SNOWDON: "The Rodyman" 1.20, 3.20, 5.20 7.20, 9.20.
VAN HORNE: "Gone with the wind" 12.05, 3.55, 7.50.
VENDOME: "Blue angel" 12.45, 2.50, 4.55, 7.00, 9.05.
VERSAILLES: (Salle Rouge) "Les insatiables" et "Alexandra aime ma femme, aimez-moi" 6.00.
VERSAILLES: (Salle Bleue) "Les pétroleuses" et "Cinq pour l'enfer" 6.05.
VERDI: "The boy friend" 7.15, 9.30.
VERDUN: "Quelques arpents de neige" 8.00 et "Les jambes en l'air" 6.30, 9.50.
VIDEOGRAPHE: "Y'a du dehors dedans" 8.00 et "Jazz libre du Québec"
VIEUX MONTREAL:
STUDIO A: "Le sang du Condor" en français 7.00 en anglais 9.00.
STUDIO B: "Psaume rouge" 7.00, 9.00, et "Cuba si" et "Temps du ghetto" 12.30, 3.00, 5.00, 1.00.
VILLERAY: "L'attentat" 7.30, 9.30.
WESTMOUNT: "Travel with my aunt" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
WESTMOUNT SQUARE: "Up the Sandbox" 1.10, 3.15, 5.20, 7.20, 9.25.
YORK: "Child's play" 1.30, 3.25, 5.20, 7.15, 9.15.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: "A night at the opera" (de Sam Wood - Américain 1935) 7.30 et "The big store" (de C. Reisner - Américain 1941) 9.30.

théâtre

CASANOUS: "Le cirque du gros wawaron doré rides again" 22h30.
LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: "Maison de poupée" de Ibsen 19h30.
LE PATRIOTE: Barbara 20h et 23h.
REVUE THEATRE: "Waiting for Godot" de S. Beckett 21h.
LE RIDEAU VERT: "La volupté de l'honneur" de L. Pirandello 20h.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: "Macbett" de E. Lonesco 20h.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: "Diguidi Diguidi Ha! Ha!" avec les petits enfants Laliberté 20h30.
THEATRE DE QUATSOUS: "Next" et "Le retour du guerrier" de T. McNally 20h30.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID-PELLETIER: Enrico Macias 20h30.
THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.
THEATRE PORT-ROYAL: "Flatte ta bédaine, Ephrème" de J. Barrette 20h30.

"Catulli Carmina"

Après "Carmina Burana", c'est "Catulli Carmina" de Carl Orff que les Grands Ballets Canadiens présenteront à la salle Wilfrid-Pelletier, les 16, 17 et 18 février. Sorte de réflexion sur la vanité de l'amour, la musique de cette oeuvre (écrite en 1943) s'inspire de plusieurs textes du poète latin Catulle, mais son style est certainement moins austère que celui du premier volet de la trilogie d'Orff. La chorégraphie est signée John Butler, les costumes et les décors ont été conçus par François Barbeau et Robert Prévost, les poèmes seront chantés par le soprano Louise Le Cavalier et le ténor Jean-Louis Pellerin, auxquels se joindront 47 choristes sous la direction de Vladimir Jelinek.

Ce programme sera complété par "Les noces" de Stravinsky, dans une chorégraphie de madame Ludmilla Chiriseff, et "Pas rompu" qu'un concerto pour voix du Russe Reinhold Glière a inspiré à Fernand Nault. Sur notre photo, Judith Karstens et Mannie Row répétant une figure chorégraphique de "Catulli Carmina".

Exposition Hurtubise

Une exposition du peintre québécois Jacques Hurtubise a lieu actuellement au Musée d'art contemporain et se poursuivra jusqu'au 25 février.

Né en 1939, Hurtubise fait son entrée en 1956 à l'école des Beaux-arts de Montréal; le bilan de ces quatre années ne fera que confirmer chez-lui une très grande passion pour la peinture.

Par la suite, les différentes étapes de sa carrière illustrent une pratique cherchant sans cesse à s'affranchir des diverses influences. Ainsi, un séjour de deux ans à New York (1960-61), bien qu'étant la justification d'un attrait pour l'expressionisme abstrait, sera fondamentalement une remise en question de l'enseignement de type européen reçu à l'Ecole des Beaux-Arts.

De '61 à '65, parallèlement à l'enseignement qu'il assume à la commission scolaire de Montréal, il côtoie les plasticiens Tousignant et Molinari. Cette période fera l'objet d'une situation critique à mi-chemin du gestuel et du géométrisme.

En 1965, se consacrant entièrement à la peinture, Hurtubise nous met en présence de l'intégration d'une contradiction picturale à un style personnel de ténacité.

L'exposition du Musée d'art contemporain est le témoignage de ce refus de contraintes s'exprimant dans une liberté picturale.

HÔPITAL NOTRE-DAME

Direction des soins infirmiers

Nous avons présentement plusieurs postes à temps complet à combler dans différentes unités. Ces postes sont offerts en service stable de soirée, nuit ou rotation.

Postes:

– INFIRMIÈRES AUTORISÉES

Qualification: Répondre aux exigences de l'A.I.P.Q.

– AUXILIAIRES EN NURSING

Qualification: Posséder sa licence d'auxilière

Les personnes intéressées sont priées de s'adresser à:

Mme France Marcotte,
Bureau d'emploi,
1560 est, rue Sherbrooke,
Montréal, Qué.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières en pages 17 et 18

Hôpital Honoré-Mercier Inc.

St-Hyacinthe

requiert pour son service de laboratoire:

CHEF TECHNICIEN(NE)

Exigences:

– Etre membre en règle de la (C.P.T.M.Q.) (CSLT)
– Minimum de 2 ans d'expérience dans un poste comportant des responsabilités comparables.

Faire parvenir curriculum vitae au:

Service du personnel,
Hôpital Honoré-Mercier Inc.
2750 Laframboise,
St-Hyacinthe, Qué.

JOURNALISTE DEMANDÉ

Un hebdomadaire régional situé hors de Montréal est présentement à la recherche d'un journaliste pour combler un poste vacant à la salle de rédaction. Le candidat possédera déjà une solide expérience journalistique en plus d'une bonne formation académique. Il devra être capable de s'intégrer harmonieusement à une équipe de journalistes expérimentés et dynamiques. Salaire proportionnel à l'expérience et aux qualifications. Bénéfices marginaux habituels.

Candidature par écrit seulement à:

Case 1959, Le Devoir, Montréal

INGÉNIEUR

demandé pour Thetford Mines et les environs.

Qualifications:

– Doit posséder au moins 3 à 5 ans d'expérience dans le domaine des travaux publics.
– Agé de 27 à 35 ans.
– Doit posséder de l'initiative, avoir maturité.
– Facilité à diriger une équipe.

Traitement:

Selon les qualifications et l'expérience.

Les bénéfices marginaux sont avantageux.

Écrire et donner curriculum vitae et salaire désiré à:

SEROC INC.,
C.P. 1268,
Sherbrooke, Qué.

Faites carrière dans la fonction publique

LE MINISTERE DE L'EDUCATION

Recherche plusieurs professionnels spécialistes dans divers secteurs de la gestion de l'administration et de la recherche pour son service général des personnels des organismes d'enseignement. Ce service général a la responsabilité de l'élaboration et de l'implantation des politiques administratives et salariales pour toutes les catégories de personnel des organismes d'enseignement du Québec

SPECIALISTE EN RELATION DU TRAVAIL

– Traitement initial pouvant atteindre $17,890 selon la compétence.
Postes à Québec.
– Sous l'autorité du directeur du service des relations du travail, les titulaires ont la responsabilité de collaborer à l'élaboration d'une politique de relations de travail des personnels des organismes d'enseignement en collaboration avec le ministère de la Fonction publique et d'assurer l'implantation de cette politique; à cette fin, ils doivent: analyser, interpréter et appliquer les conventions collectives. Elaborer des projets de conventions collectives et fournir aux négociateurs désignés tous les éléments nécessaires à l'application des politiques administratives et salariales. Participer aux tables de négociations et aux différents comités conjoints. Analyser les griefs soumis à l'arbitrage et recueillir les éléments requis pour leur règlement.
– Etre titulaire d'un diplôme universitaire terminal en relations industrielles ou dans toute autre discipline pertinente et posséder quelques années d'expérience pertinente aux fonctions. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.
– Concours A100AA. Echéance de l'inscription: 23 février 1973.

SPECIALISTE EN PLACEMENT

– Traitement initial pouvant atteindre $17,890 selon la compétence.
Postes à Québec.
– Sous l'autorité du responsable du bureau de placement du secteur de l'Education, les titulaires ont la responsabilité de voir à ce que chacun des employeurs offre prioritairement des emplois aux salariés mis à pied ou mis en disponibilité pour surplus de personnel par les organismes d'enseignement et ce, avant d'embaucher tout candidat de l'extérieur des secteurs publics et parapublics. A cette fin, ils doivent: établir les listes des postes vacants des organismes d'enseignement; analyser les dossiers du personnel mis à pied ou en disponibilité; orienter les candidats dans des fonctions équivalentes ou différentes.
– Etre titulaire d'un diplôme universitaire terminal en psychologie, en administration ou en pédagogie et dans toute autre discipline appropriée et posséder plusieurs années d'expérience pertinente aux fonctions. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.
– Concours A100AB. Echéance de l'inscription: 23 février 1973.

ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCEDES ADMINISTRATIFS

– Traitement initial pouvant atteindre $17,976 selon la compétence.
– **Postes à Québec.**
– Sous l'autorité du responsable du groupe systèmes, les titulaires ont la responsabilité d'identifier et satisfaire les besoins d'information du service général sur les personnels des organismes d'enseignement; à cette fin, ils doivent:

Concevoir, élaborer et implanter les systèmes suivants:

– Système intégré de renseignements relatifs aux effectifs et aux personnels des organismes d'enseignement. Système de classement des dossiers du personnel enseignant. Système mécanisé du contrôle des griefs. Autres systèmes appropriés pour les opérations du service général.
– Etre titulaire d'un diplôme universitaire terminal en informatique et posséder plusieurs années d'expérience pertinente aux fonctions. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.
Concours A108AD. Echéance de l'inscription: 23 février 1973.

SPECIALISTE EN PERFECTIONNEMENT ET FORMATION

– Traitement initial pouvant atteindre $17,976 selon la compétence.
– **Postes à Québec.**
– Sous l'autorité du directeur du service du perfectionnement et de la formation, les titulaires ont la responsabilité de l'élaboration des politiques relatives à la formation, au perfectionnement et au recyclage des personnels des organismes d'enseignement, de la coordination et la réalisation de l'ensemble des programmes; à cette fin, ils doivent: analyser et établir les besoins; concevoir et élaborer des plans; établir des modalités contractuelles de dispensation des plans de perfectionnement et de formation avec les universités et les autres organismes d'enseignement.
– Etre titulaire d'un diplôme universitaire terminal en sciences humaines, en administration et en sciences de l'éducation ou dans toute autre discipline pertinente et posséder quelques années d'expérience pertinente aux fonctions. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.
– Concours A123AG. Echéance de l'inscription: 23 février 1973.

SPECIALISTE DE LA RECHERCHE

– Traitement initial pouvant atteindre $18,023 selon la compétence.
– **Postes à Québec.**
– Sous l'autorité du directeur du service de la recherche, les titulaires des postes ci-dessous mentionnés auront la responsabilité d'établir les besoins qualitatifs et quantitatifs en ressources humaines pour les niveaux d'enseignement pré-scolaire, élémentaire, éducation des adultes, secondaire, collégial et universitaire du système d'éducation du Québec et réaliser les études prévisionnelles relatives à l'évolution de ces besoins.

STATISTICIEN

– Analyser les besoins en personnel des organismes d'enseignement et déterminer, en collaboration avec les différentes directions générales du ministère, les effectifs requis en fonction de l'évolution de la clientèle scolaire.
– Concevoir et élaborer toutes les données statistiques susceptibles d'aider l'application et la négociation des conventions collectives.

ANALYSTE (financier)

– Analyser et évaluer le coût des conséquences des différentes conventions collectives des personnels des organismes d'enseignement.
– Evaluer le coût des recommandations proposées par les commissions d'études et comités paritaires prévus par les conventions collectives.
– Analyser les conséquences financières de l'implantation de la politique administrative et salariale des personnels des organismes d'enseignement.
– Participer aux différents comités formés pour l'élaboration des modifications des régimes de retraite, assurance-maladie des personnels des organismes d'enseignement.

COORDONNATEUR DE GROUPES D'ETUDES

– Participer aux groupes d'études sur l'organisation et le fonctionnement des commissions scolaires dont la clientèle est inférieure à 3,000 élèves et des écoles élémentaires.
– Ce groupe d'études (COMMEL) analysera les fonctions d'encadrement et les tâches administratives et techniques requises pour l'administration de la commission scolaire et de l'école élémentaire, les types de structures administratives, les modes de fonctionnement de la gestion et les tâches exercées par les différents personnels.
– Assurer l'implantation des recommandations qui seront soumises au comité directeur des cadres (C.D.C.) et concevoir un système d'évaluation de l'application de ces recommandations.
– Participer à un groupe de travail sur l'organisation et le fonctionnement des collèges d'enseignement général et professionnel afin de déterminer les effectifs requis en fonction de la politique administrative et salariale des personnels des organismes d'enseignement.

COORDONNATEUR DE COMMISSIONS D'ETUDES

(Niveau élémentaire, secondaire et collégial)
– Ces commissions d'études ont pour mandat de proposer des méthodes et/ou des systèmes pouvant permettre une utilisation optimale des ressources humaines actuellement affectées au système d'éducation, compte tenu des orientations pédagogiques du ministère, des disponibilités financières et des priorités collectives du Québec.
– Ces commissions examineront les systèmes existants tant au Québec qu'à l'extérieur.
– Les titulaires de ces postes assureront la coordination des travaux des commissions et l'implantation des recommandations formulées.

ANALYSTE DE PLANS DE CLASSIFICATION

– Analyser et évaluer tous les plans existants de classification des emplois des personnels des organismes d'enseignement (à l'exception des enseignants) et proposer les modifications appropriées.
– Etudier en collaboration avec les agents de relations de travail les griefs de classement soumis par le personnel et les recommandations proposées par les conseils d'arbitrage.
– Etre titulaire d'un diplôme universitaire terminal dans une discipline pertinente aux fonctions et posséder plusieurs années d'expérience reliée au domaine concerné.
– Concours A105AA. Echéance de l'inscription: 23 février 1973.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des renseignements additionnels en communiquant à l'adresse suivante:

Jean-Claude Laplante
Secrétaire administratif
Service général des personnels
des organismes d'enseignement
Edifice "G", 18e étage
Cité Parlementaire
Québec (418) 643-2363

MINISTERE DES RICHESSES NATURELLES

DIRECTEUR DE L'HYDROLOGIE

– Traitement initial de $19,925 à $25,400 selon la compétence. Direction générale des eaux; **poste à Québec.**
Sous l'autorité du directeur général des eaux, le titulaire est responsable de l'orientation, de la direction et de la coordination des travaux de recherche dans les domaines de l'hydrologie, de la météorologie et de la climatologie en vue de l'élaboration de normes et de programmes de gestion de la ressource "eau" sur le territoire québécois. A cette fin, il doit: étudier et approuver les échéanciers de réalisation des divers projets de recherche en fonction des priorités du ministère; assurer la liaison avec les organismes internationaux, fédéraux et provinciaux oeuvrant dans le domaine de l'hydrologie et de la météorologie.
– Etre titulaire d'un diplôme universitaire de deuxième cycle en sciences pures ou appliquées et posséder un minimum de 10 années d'expérience reliée aux fonctions du poste. Aptitudes manifestes au travail de conception, de direction et de coordination. Habileté administrative éprouvée.
– Concours A620AQ. Echéance de l'inscription: 2 mars 1973.

DIRECTEUR DE L'AMENAGEMENT

– Traitement initial de $18,950 à $23,100 selon la compétence. Direction générale des eaux; **poste à Québec.**
– Sous l'autorité du directeur général des eaux, le titulaire est responsable de la planification et de la coordination des activités en vue d'optimaliser l'utilisation de la ressource "eau". A cette fin, il doit: concevoir et élaborer des programmes relatifs à la gestion de cette ressource dans une perspective d'aménagement global des bassins et des régions hydrographiques; évaluer les demandes et les projets concernant le milieu hydrique soumis par les municipalités et autres organismes et en décider conformément aux objectifs du ministère; déterminer les critères devant permettre d'orienter les modes d'intervention en milieu hydrique; assurer la liaison avec les ministères et les organismes publics et privés impliqués dans la réalisation d'ouvrages en milieu hydrique.
– Etre titulaire d'un diplôme universitaire de deuxième cycle avec spécialisation dans une discipline reliée aux sciences de l'eau et posséder environ 10 années d'expérience pertinente aux fonctions du poste. Aptitudes manifestes au travail de conception, de direction et de coordination. Habileté administrative éprouvée.
– Concours A620AR. Echéance de l'inscription: 2 mars 1973.

DIRECTEUR DE L'ECONOMIE MINERALE ET DU DEVELOPPEMENT

– Traitement initial de $19,925 à $25,400 selon la compétence. Direction générale des mines; **poste à Québec.**
– Sous l'autorité du directeur général des mines, le titulaire est responsable de la planification et de la coordination des activités visant à favoriser l'exploitation optimale des ressources minérales du Québec. A cette fin, il doit: concevoir des projets susceptibles de contribuer au développement de l'industrie minérale; superviser les études relatives à la mise en marché, le financement et les autres facteurs économiques pouvant influencer le développement des ressources minérales; assurer la liaison avec les représentants de l'industrie minérale, les centres de recherches et autres organismes oeuvrant dans ce secteur d'activités; proposer aux autorités du ministère et de la direction générale, les éléments nécessaires à l'élaboration d'une politique québécoise de développement des ressources minérales.
– Etre titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle en génie minier, en géologie ou en toute autre discipline appropriée et avoir préférablement une formation complémentaire en sciences de l'administration. Posséder environ 10 années d'expérience reliée aux fonctions du poste dont quelques-unes dans le domaine du développement industriel. Avoir une bonne connaissance des techniques d'exploitation et de commercialisation dans le secteur de l'industrie minière. Aptitudes manifestes au travail de conception, de direction et de coordination. Habileté administrative éprouvée.
– Concours A620AT. Echéance de l'inscription: 2 mars 1973.

DIRECTEUR DE LA CONSERVATION DES FORETS

– Traitement initial de $19,925 à $25,400 selon la compétence. Ministère des Terres et Forêts; **poste à Québec.**
– Diriger l'élaboration des normes en matière de conservation des forêts; coordonner et superviser l'ensemble des activités nécessaires à la réalisation des programmes relatifs à la protection des forêts contre le feu, les insectes et les maladies; concevoir et contrôler, en collaboration avec d'autres unités administratives, des programmes d'éducation en conservation du milieu forestier; conclure des ententes avec les provinces et les états limitrophes en matière de conservation des forêts.
– Etre titulaire d'un diplôme universitaire terminal en sciences forestières ou en toute autre discipline appropriée et posséder une vaste expérience dans les domaines de la foresterie et de l'administration. Aptitudes manifestes au travail de conception, de direction et de coordination. Habileté administrative éprouvée.
– Concours A620AN. Echéance de l'inscription: 26 février 1973.

DIRECTEUR DE LA GESTION DU TERRITOIRE

– Traitement initial de $19,925 à $25,400 selon la compétence. Ministère des Terres et Forêts; **poste à Québec.**
– Diriger et coordonner la mise en oeuvre des programmes relatifs à la gestion du territoire; orienter et superviser les activités des services de l'aménagement des terres, de la concession des terres et de l'intégrité du territoire, en conformité avec les objectifs du ministère; participer à l'élaboration des normes relatives à la gestion des terres publiques sous la juridiction du ministère et en contrôler l'application.
– Etre titulaire d'un diplôme universitaire terminal en sciences appliquées, en sciences administratives ou en toute autre discipline appropriée et posséder une vaste expérience reliée aux fonctions du poste. Aptitudes manifestes au travail de conception, de coordination et de direction. Habileté administrative éprouvée. Avoir une bonne connaissance des problèmes reliés aux secteurs des relevés techniques, des levés légaux et de la gestion du territoire.
– Concours A620AP. Echéance de l'inscription: 26 février 1973.

DIRECTEUR GENERAL DU PATRIMOINE

– Traitement initial de $21,625 à $27,675 selon la compétence. Ministère des Affaires culturelles; **poste à Québec.**
– Sous l'autorité du sous-ministre, le titulaire est responsable de la coordination des activités gouvernementales dans les secteurs de l'archéologie, de l'ethnologie, des sites naturels et historiques, des monuments historiques et autres biens culturels. A cette fin, il doit: analyser la nouvelle loi sur les biens culturels et en dégager les principales orientations en vue de sa mise en application, superviser l'élaboration des règlements relatifs à la gestion du patrimoine, concevoir un registre des biens culturels et en déterminer les modalités de réalisation, assurer la liaison avec les ministères provinciaux et fédéraux et les organismes oeuvrant dans le domaine des biens culturels.
– Etre titulaire d'un diplôme universitaire terminal et préférablement de deuxième cycle en sciences humaines ou en toute autre discipline appropriée et posséder une vaste expérience dans les divers domaines reliés aux fonctions du poste ayant permis d'acquérir une formation de généraliste. Aptitudes manifestes au travail de conception, de direction et de coordination. Habileté administrative éprouvée.
– Concours A620AL. Echéance de l'inscription: 23 février 1973.

DIRECTEUR DU SERVICE GENERAL DES COMMUNICATIONS

– Traitement initial de $19,925 à $25,400 selon la compétence. Ministère de l'Education; **poste à Québec.**
– Concevoir une politique de communication et élaborer un ensemble de programmes visant à assurer une meilleure compréhension des politiques du ministère; conseiller les autorités du ministère en matière de communication; assurer la liaison avec les directions ou services de communications des autres ministères et organismes; représenter le ministère auprès des directeurs des médias d'information et des représentants des corps intermédiaires; planifier, diriger et coordonner les activités administratives du service.
– Etre titulaire d'un diplôme universitaire terminal dans une discipline appropriée et posséder 10 années d'expérience reliée aux fonctions du poste. Aptitudes manifestes au travail de conception, de direction et de coordination. Habileté administrative éprouvée. Avoir une connaissance approfondie du domaine concerné.
– Concours A620AM. Echéance de l'inscription: 23 février 1973.

CHEF DE LA REDACTION DES JUGEMENTS

– Traitement initial pouvant atteindre $17,386 selon la compétence. Ministère de la Justice; **poste à Montréal.**
– Sous la supervision du responsable des services aux cours, le titulaire est responsable de la rédaction des jugements du protonotaire ou du greffier, et contribue à la rédaction des jugements qui relèvent de la compétence de la magistrature. A cette fin, il doit: établir les politiques de rédaction de présentation de jugement; recevoir les dossiers des autres secteurs de la division, examiner la preuve versée au dossier, vérifier si toutes les formalités sont remplies et formuler le jugement; aviser les procureurs des anomalies et des irrégularités qui empêchent la formulation du jugement; soumettre à la magistrature dans des cas particuliers, les formulations de jugement à l'aide du procès-verbal; enregistrer les jugements et assurer l'émission des copies requises; assurer la supervision et la répartition du travail des rédacteurs de jugements.
– Etre titulaire d'un diplôme universitaire terminal en droit et posséder au moins 2 années d'expérience dans la pratique du droit.
– Concours A111XAB. Echéance de l'inscription: 23 février 1973.
– Les inscriptions à ce concours doivent être transmises directement à la Commission de la fonction publique du Québec, 255, boulevard Crémazie est, Montréal 354.

GREFFIER EN CHEF DU TRIBUNAL DU TRAVAIL

– Traitement initial pouvant atteindre $17,386 selon la compétence. Ministère de la Justice; **poste à Montréal** (juridiction dans toute la province).
– Sous la supervision du directeur des greffes, il doit: s'assurer lors de la mise en pratique des politiques de la direction des greffes de leur conformité aux lois régissant le monde du travail et recommander aux responsables les améliorations possibles sur ce plan; recevoir et assermenter en qualité de juge de paix les plaintes portées en vertu du Code du Travail; surveiller la bonne tenue des procès-verbaux, des registres et des archives; voir à l'organisation administrative de son service; procurer aux juges du Tribunal du Travail les services nécessaires à Montréal et à Québec comme en province.
– Etre titulaire d'un diplôme universitaire de préférence en droit. Sont également admissibles, les candidats ne possédant pas de diplôme universitaire mais ayant une expérience exceptionnelle reconnue dans le domaine de l'administration judiciaire et de bonnes connaissances des relations de travail.
– Concours A111XAA. Echéance de l'inscription: 23 février 1973.
– Les inscriptions à ce concours doivent être transmises directement à la Commission de la fonction publique du Québec, 255, boulevard Crémazie est, Montréal 354.

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent **s'inscrire directement auprès de la Commission de la fonction publique du Québec** en remplissant le questionnaire "offre de service" qu'elles peuvent se procurer aux bureaux de la Commission:

1050, rue Conroy, Québec 4 tél. 643-3984
255, boul. Crémazie est, Montréal 354 tél. 873-3035
ou aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

Il ne sera tenu compte que des candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études. Prière d'indiquer le poste qui vous intéresse et le numéro de concours correspondant. Si vous posez votre candidature à plus d'un poste, il est indispensable de présenter une formule distincte dans chaque cas.

QUÉBEC GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 16 et 18

L'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

RECHERCHE

POUR LES RÉGIONS DE L'ESTRIE, DE LA MAURICIE, DE L'OUTAOUAIS

UN (UNE) LINGUISTE

FONCTIONS:
- Assurer la fonction d'assistance linguistique au milieu.
- Répondre aux demandes de renseignement linguistique.
- Analyser les besoins linguistiques du milieu.
- Favoriser particulièrement la promotion d'une terminologie technique normalisée.

QUALIFICATIONS:
- Parfaite connaissance de la langue française.
- Excellente connaissance de la langue anglaise.
- Formation universitaire.
- Une expérience dans le domaine de l'animation sera un atout.

TRAITEMENT:
De $7,500 à $10,000. Selon les titres et les qualifications.

POSTES À:
Sherbrooke, Trois-Rivières, Hull.

Faire parvenir, sous pli confidentiel, candidature et curriculum vitae avant le 23 février 1973 au:

Coordonnateur de l'action régionale
Office de la langue française
Service d'information-diffusion
275, rue de l'Église (5ème étage)
Québec 2

Mentionner: Concours O.L.F. 0273

Télésat

Telesat Canada

AGENT D'ACHATS

La négociation de contrats et l'analyse des prix en vue de l'acquisition de stations terriennes servant au réseau de communications et aux fonctions de télémesure et de guidage des satellites. Les candidats devront posséder un grade universitaire ou des aptitudes indiscutables et de l'expérience à l'acquisition d'équipement technique. Une expérience dans le commerce des ordinateurs est souhaitable.
Le salaire ira selon les aptitudes et l'expérience et devrait intéresser les candidats gagnant jusqu'à $16,000 par année.
Faire parvenir vos notes biographiques au:

Gérant du personnel
TÉLÉSAT CANADA
333 River Road
Ottawa, Ontario K1L 8B9

Hôtel-Dieu de Montréal

Centre hospitalier universitaire de 700 lits recherche

DIÉTÉTISTE PROFESSIONNEL(LE)

Le poste :
Chef des opérations du service de diététique.

Fonction :
Cette fonction comporte des responsabilités de toutes les activités opérationnelles des sections suivantes :
- production (patients et cafétéria)
- distribution (patients et cafétéria)
- achats alimentaires

Il (elle) est assisté(e) de quatre surveillants diététistes et techniciennes en alimentation.

Qualifications ::
Le (la) candidat(e) titulaire de ce poste possède un B.Sc. en nutrition, internat en diététique, un minimum de 3 ans d'expérience et les aptitudes suivantes : leadership, sens de l'organisation, esprit de synthèse, dynamisme, sociabilité, assurance.
Nous vous invitons à présenter votre demande par écrit à :

Service du personnel
a/s Mme Guérette
3840, rue St-Urbain
Montréal

La Commission Scolaire Régionale du Saguenay

Offre d'emploi

Concours No 1-73-6

Poste:

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Au sens de l'article 204 de la loi de l'Instruction publique, tel que modifié par la loi No 27-1971, article 44.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:
1: - Une formation universitaire (diplôme universitaire de 1er cycle ou l'équivalent) exigeant au moins 17 années de scolarité et, de préférence, une formation universitaire comprenant un diplôme universitaire de second cycle ou l'équivalent.
2: - Une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes.
3: - Une expérience accumulée, de préférence, dans le système d'enseignement.
4: - Une expérience de trois (3) ans au niveau 1 de cadre ou l'équivalent.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur "curriculum vitae" avant 17 heures le VENDREDI 16 FÉVRIER 1973 et mentionner "personnelle et confidentielle" sur l'enveloppe.

COMM. SCOL. RÉG. DU SAGUENAY
a/s directeur du personnel
36 est, rue J-Cartier
Chicoutimi

collège de sherbrooke

Offre d'emploi

Poste :

PROFESSEUR - TECHNIQUES de FABRICATION MÉCANIQUE

Fonction :
Enseignement des techniques de machines-outils, traitement thermique et autres disciplines connexes à la spécialité.

Exigences :
— Posséder au minimum un diplôme de technicien option outillage ou ajustage.
— Expérience industrielle minimum 3 ans.

Entrée en fonction :
Immédiatement.

Salaire :
Selon les normes du ministère de l'éducation.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 14 février 1973 au:

Service du personnel,
Collège de Sherbrooke,
475, rue Parc,
Sherbrooke, Qué.

Université du Québec à Montréal

PROFESSEURS AU DÉPARTEMENT DES SCIENCES BIOLOGIQUES

Deux postes ouverts immédiatement dans les disciplines suivantes: zoologie (vertébrés), phytopathologie, entomologie, aménagement de la faune terrestre.

FONCTIONS:
Enseignement aux 1er et 2e cycles et recherche.

EXIGENCES:
Doctorat (Ph.D.). Excellente connaissance du français.

Note: les programmes actuels d'étude sont orientés vers l'écologie. Les candidats ayant un intérêt et une expérience en ce domaine auront la préférence.

Faire parvenir son curriculum vitae, le plus vite possible au:

Responsable du département
des sciences biologiques
UQAM (Université du Québec à Montréal)
C.P. 8888
Montréal 101, Québec
Tél.: 876-3102

C.E.G.E.P. DE MATANE

DIRECTEUR DES SERVICES PÉDAGOGIQUES

FONCTIONS:
Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services pédagogiques exerce toutes les fonctions requises pour assurer l'administration des services pédagogiques.

QUALIFICATIONS EXIGÉES:
- Diplôme universitaire en sciences de l'éducation ou en administration scolaire ou dans une des disciplines d'enseignement du C.E.G.E.P., diplôme requérant au moins 17 années de scolarité;
- Expérience pertinente au poste.

TRAITEMENT:
Selon les normes du Ministère de l'Education.

ENTRÉE EN FONCTION:
Entre le 1er juillet et le 1er août 1973.

CANDIDATURES:
Faire parvenir les candidatures, au plus tard le 16 mars à 17.00 hres, à l'adresse suivante:

M. Georges-E. Bouchard
C.E.G.E.P. de Matane
616, avenue St-Rédempteur
Matane, P.Q.

Collège de Rosemont (CEGEP)

OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR DES SERVICES AU PERSONNEL (CADRE)

Attributions:
Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services au personnel planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives au recrutement et à l'engagement du personnel, à son perfectionnement et à son évaluation de même qu'à l'application des conventions collectives et des ententes concernant les diverses catégories de personnel et s'il y a lieu, à la négociation de contrats collectifs.
Il avise le directeur général et assiste les autres directeurs de service pour toute question de gestion du personnel.

Qualifications requises:
- Diplôme universitaire en relations de travail ou en administration (option personnel)
- Huit (8) années d'expérience pertinente, en particulier dans la gestion du personnel.

Traitement :
- Minimum treize mille trois cent cinquante dollars ($13,350.00) par année.
- Maximum dix-sept mille cinq cent cinquante dollars ($17,550.00) par année.

Les conditions de travail de ce cadre sont régies par la politique administrative et salariale du personnel de cadre des collèges d'enseignement général et professionnel (document No 2 du 25 janvier 1972 du Ministère de l'éducation dont ce qui précède est un extrait).

Les candidatures et le curriculum vitae détaillé des personnes intéressées à ce poste devront parvenir avant le VENDREDI 16 FÉVRIER 1973 17:30 H. sous enveloppe scellée et cachetée portant la mention "CONCOURS DIRECTEUR DES SERVICES AU PERSONNEL", au:

DIRECTEUR GÉNÉRAL
COLLÈGE DE ROSEMONT
6400, 16ième AVENUE
MONTRÉAL 408

L'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

RECHERCHE

POUR LES RÉGIONS DE L'ESTRIE, DE LA MAURICIE, DU SAGUENAY, DE L'ABITIBI

UN (UNE) ANIMATEUR (TRICE)

FONCTIONS:
— Assurer la représentation de l'Office dans la région.
— Établir des contacts avec les organismes socio-économiques et les moyens d'information du milieu.
— Faciliter toute action de promotion du français dans le milieu.
— Cette personne devra également, sous la responsabilité directe de l'Office de la langue française, développer des méthodes d'animation diversifiées, selon les besoins de l'Office de la langue française.

QUALIFICATIONS:
— Parfaite connaissance de la langue française.
— Excellente connaissance du milieu régional, pour lequel la candidature est déposée.
— Formation universitaire.
— Une expérience dans le domaine de l'animation et de l'audio-visuel sera un atout.

TRAITEMENT:
De $7,500 à $11,000. Selon les titres et les qualifications.

POSTES À
Sherbrooke, Trois-Rivières, Chicoutimi et Rouyn.

Faire parvenir, sous pli confidentiel, candidature et curriculum vitae avant le 23 février 1973 au:

Coordonnateur de l'action régionale
Office de la langue française
Service d'it formation-diffusion
275, rue de l'Église (5ème étage)
Québec 2

Mentionner: Concours O.L.F. 0173

Télésat

Telesat Canada

recherche un

AGENT de PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES

Sous la direction du conseiller juridique en chef et secrétaire, le (la) candidat(e) sera responsable de l'évaluation, l'acquisition et l'administration des propriétés immobilières de la compagnie. Plusieurs années d'expérience dans les domaines de l'acquisition de propriété immobilière, administration, impôts et taxes sont exigées.
Le salaire sera fonction de l'expérience et des aptitudes. Le poste devrait intéresser les personnes gagnant jusqu'à $14,000 par année.
S'adresser en toute confiance au:

Gérant du personnel
TÉLÉSAT CANADA
333 River Road
Ottawa, Ontario
K1L 8B9

DIRECTEUR ADJOINT

ASSOCIATION DES UNIVERSITES ET COLLEGES DU CANADA

Cadre universitaire supérieur bilingue qui travaille avec le Directeur administratif de l'Association et est en général responsable des domaines de liaison avec les universités membres, les gouvernements et le grand public.

Le candidat choisi travaillera à Ottawa; il sera appelé à voyager beaucoup et devrait de préférence avoir une vaste expérience des affaires universitaires.

Le traitement est à discuter, mais devrait intéresser ceux qui gagnent actuellement dans les $25,000. Les réponses seront traitées confidentiellement et doivent être envoyées à l'adresse suivante:

Le Directeur administratif,
Association des Universités et Collèges du Canada,
151, rue Slater,
Ottawa (Ontario) K1P 5N1

Université du Québec
Ecole nationale d'administration publique

CONSEILLERS EN PERFECTIONNEMENT

Secteur affaires sociales

Le poste
Dans le cadre des activités de l'École, les conseillers en perfectionnement ont la responsabilité d'organiser et d'exécuter des activités de perfectionnement conçues conformément aux besoins des administrateurs des établissements relevant du ministère des Affaires sociales.
À ces fins, ils devront travailler en étroite collaboration avec des représentants de d'autres centres de perfectionnement, avec des ressources rattachées à d'autres institutions et avec la direction du perfectionnement du ministère des Affaires sociales.
Les conseillers devront:
— participer à l'élaboration de programmes et à la conception du matériel pédagogique conformément aux besoins de perfectionnement des cadres de ce secteur;
— programmer et organiser des activités de perfectionnement;
— animer et diriger des sessions;
— développer une façon d'évaluer les activités de perfectionnement.
Un de ces conseillers se verra confier le rôle de responsable des activités de perfectionnement de l'ENAP dans le secteur affaires sociales.

Les candidats
La préférence sera accordée aux candidats qui:
— ont une bonne connaissance des sciences de l'administration et du comportement;
— ont au moins (2) deux années d'expérience comme administrateur dans ce secteur ou qui peuvent démontrer une bonne connaissance des caractéristiques de ce secteur;
— possèdent une certaine connaissance des méthodes pédagogiques propres aux activités de perfectionnement.

Le traitement
Le traitement sera déterminé selon la compétence et l'expérience en fonction des échelles en vigueur à l'Université du Québec.

Lieu de travail
Québec. Il faudra toutefois que les candidats soient prêts à voyager à travers la province.

Les candidats qualifiés sont invités à faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante, avant le 3 mars 1973:

Le coordonnateur du perfectionnement
École nationale d'administration publique
31, rue Mont-Carmel
Québec 4e

LE LABRADOR CITY COLLEGIATE

Labrador City, Terre-Neuve

invite les candidats intéressés à poser leur candidature aux postes suivants, pour l'année scolaire 1973-74:

1 professeur de français, langue maternelle (Secondaire I à IV).
1 professeur de mathématiques avec de l'expérience dans l'enseignement des mathématiques nouvelles (Secondaire I à IV).
1 professeur d'arts plastiques, bilingue, pour enseigner au niveau secondaire.

D'excellents salaires et bénéfices marginaux sont offerts. La préférence sera accordée aux personnes possédant de l'expérience dans l'enseignement au niveau secondaire. Le Labrador City Collegiate est une école secondaire privée. L'école possède un personnel enseignant d'environ 40 professeurs et dessert une population de langue française et de langue anglaise.

Labrador City est une ville minière de plus de 10,000 h. en pleine expansion qui possède d'excellentes facilités de récréation et de transport.

Les candidats sont priés de faire parvenir leur demande par écrit avec tous les renseignements pertinents y compris le numéro de téléphone à:

Le Principal,
Labrador City Collegiate,
C.P. 1670,
Labrador City, Terre-Neuve

Des entrevues personnelles auront lieu à la mi-mars dans un certain nombre de villes.

Université du Québec
Institut national de la recherche scientifique

DOCUMENTALISTE

Concours No : SP-73-011

FONCTIONS :
Le titulaire de ce poste, suivant des directives, est chargé, dans le cadre des programmes de recherche du centre et des besoins des chercheurs, de:
– assister les chercheurs dans leur recherche d'informations, dépouiller et rédiger des bibliographies;
– voir à l'acquisition de documentation et garder contact avec les organismes susceptibles de fournir de la documentation;
– participer à la sélection, à l'analyse et à la classification des documents;
– effectuer toute autre tâche connexe reliée aux exigences documentaires nécessitées par les recherches du centre.

EXIGENCES :
Posséder un diplôme universitaire de 1er cycle dans une discipline appropriée et de préférence, dans le domaine de l'information urbaine et régionale.

LIEU DE TRAVAIL :
Montréal - Centre INRS-Urbanisation.

TRAITEMENT :
Selon l'échelle de salaire présentement en vigueur.

Seules les candidatures écrites reçues avant le 16 février 1973 seront retenues.
Toute candidature sera traitée confidentiellement.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae complet en y annexant vos attestations d'études au:

Directeur du personnel
Institut National de la
Recherche Scientifique
Casier postal 7500
Québec 10e

Université Laval

PROFESSEUR EN ADMINISTRATION SCOLAIRE

L'Université Laval est à la recherche d'un professeur en administration, supervision ou planification scolaire.

Qualifications:

Doctorat (acquis ou sur le point de l'être) en sciences de l'éducation ou dans une discipline fondamentale en étroite relation avec les champs d'expertise en cause.

Une expérience appréciable dans la recherche et les applications pratiques dans ces domaines.

Contrat débutant le 1er juin ou le 1er septembre 1973.

Les intéressés sont priés d'adresser leur demande ainsi que leur curriculum vitae avant le 1er mars 1973 à:

M. Jean-Yves Drolet, doyen
Faculté des sciences de l'éducation
Université Laval
Cité universitaire, Québec G1K 7P4

Cité universitaire, Québec 10e

La hausse du prix des aliments : comment trouver les responsables?

TORONTO (PC) – Les fermiers déclarent ne pas avoir un niveau de vie très élevé malgré la hausse des prix du porc, du boeuf, des fruits et des légumes.

Les intermédiaires et les détaillants affirment la même chose.

Les plaintes des consommateurs concernant le prix des aliments ont été si nombreuses que la Chambre des communes a dû mettre sur pied une commission pour découvrir les responsables de ces augmentations.

En 1972, le prix de détail des aliments au Canada a augmenté de plus de 8.5 pour cent, plus que dans tout autre pays du monde occidental, excepté la France.

La mauvaise température peut être en partie, tenue responsable. Elle a considérablement nui aux récoltes de fruits et légumes et de fourrage.

D'aucuns jettent le blâme sur les goûts dispendieux des consommateurs qui seraient à l'origine du moins partiellement, de la hausse de la demande de certains produits, et par conséquent des prix plus élevés.

Le vice-président exécutif de la société Canada Packers, M. G.H. Dickson, soutient pour sa part que la consommation du boeuf augmente de trois à quatre pour cent par année.

Il prétend que le consommateur achète du boeuf par goût et qu'il ne peut s'en passer.

M. Adrien Van Luyk, au nom d'une association de fermiers de l'Ontario, fait pour sa part remarquer que lorsque les gens obtiennent des augmentations de salaires de l'ordre de 30 pour cent, ils doivent s'attendre à ce que le prix des aliments monte un peu. Il précise que les fermiers veulent pouvoir vivre au même titre que le reste de la population.

Le ministère fédéral de l'Agriculture dénonce, dans un rapport publié en septembre dernier, les préposés à la transformation, à l'empaquetage et à la distribution, qu'il tient responsables, dans une proportion de 64 pour cent, de la hausse des prix des produits alimentaires, évaluée à $2.8 milliards depuis 1961. Les fermiers ne profitaient pour leur part que de 36 pour cent de cette hausse, selon cette même source.

Suivons l'itinéraire du produit alimentaire de la ferme jusqu'à la table du consommateur.

M. Ted Tregunno reçoit $160 la tonne pour les pêches qu'il cultive près de Ste-Catharines, Ont. Cette tonne doit produire 1,500 boîtes de conserves.

Selon la moyenne industrielle, le producteur reçoit 7.7 cents pour une boîte de conserves de 14 onces. On ajoute un demi cent pour le transport et l'entreposage. Le tri des pêches, en vue de sélectionner celles qui répondent aux critères de qualité, ajoute un autre demi cent au produit. La main-d'oeuvre pour la mise en conserve coûte 4.2 cents l'unité, le contenant 5.9 cents, le sucre 1.7 cent, tandis que les dépenses générales de l'usine sont évaluées à 5.4 cents. Ce qui porte le prix de la boîte de conserve à environ 26 cents l'unité. Si le détaillant retient 20 pour cent de profit sur le produit, le consommateur paiera 34 cents pour ces pêches en boîte.

M. Murray Pearce, un producteur de blé de Saskatchewan, obtient environ trois cents pour le blé qui entrera dans la fabrication du pain qu'on vendra de 25 à 37 cents à Toronto.

Le producteur de légumes ontarien reçoit trois cents la livre pour les carottes qui se vendent 13 cents la livre au détail.

Les supermarchés affirment de leur côté que leurs profits correspondent dans la majeure partie des cas à moins d'un cent pour chaque dollar de vente. Ce qui signifierait que si vous achetez pour $20 à l'épicerie et que vous donnez 25 cents de pourboire au garçon qui vous aide à transporter vos paquets, ce dernier fait un plus gros profit que le supermarché.

Selon M. G.E. Greber, président de la compagnie George Weston, le problème de la hausse des prix dans l'alimentation ne devrait pas être dissocié de l'inflation et des pénuries des produits qui se manifestent à travers le monde.

Il ne faudrait pas oublier également la taxe fédérale de 12 pour cent sur les produits, tels le papier de toilette, le savon, et les produits de beauté, qui constituent dans leur ensemble environ 30 pour cent d'une commande d'épicerie moyenne.

L'échelle des loyers des HLM est de plus en plus contestée

par Solange Chalvin

L'échelle de loyers de la Société d'habitation du Québec, appliquée aux habitations à loyers modiques (HLM) de la ville de Montréal, est de plus en plus contestée par les locataires.

Même si les responsables du Service d'habitation de la ville de Montréal affirment que le loyer atteint rarement 25% des revenus mensuels du chef de ménage et de son conjoint, les représentants de l'Association des locataires de Pointe Saint-Charles prétendent le contraire. En fait, le pourcentage varie de 17 à 25%, la moyenne se stabilisant aux environs de 20% des revenus mensuels du ménage.

Consacrer le quart de ses revenus à payer un loyer, en 1973, est une aberration et le meilleur moyen de garder les petits salariés et les assistés sociaux dans le ghetto de la pauvreté, disent Mme H. Girard et Gilles Presseault, de l'Association des locataires. Aussi des pressions seront-elles entreprises par plusieurs associations de locataires de logements subventionnés afin d'exiger une échelle de loyers plus conforme aux besoins actuels des gens.

L'échelle des loyers en vigueur depuis plus de trois ans ne connaîtra aucune hausse prochainement, confirme M. Bernard Galarneau, du Service d'habitation de la ville de Montréal. Des réajustements sont à l'étude afin de favoriser les salariés ayant des revenus moyens qui seraient les plus durement touchés par la progression trop rapide de l'échelle des loyers.

A titre d'exemple, notons qu'un couple ayant trois enfants dont les revenus mensuels sont de $430 devra payer $86 par mois pour son loyer. Ce logement comprend une cuisine, un salon et deux chambres à coucher; il est pourvu d'une cuisinière et d'un frigidaire; le chauffage ainsi que la taxe d'eau sont payés à même ce loyer. Le locataire doit toutefois ajouter à ce loyer de $86 le coût de l'électricité et du téléphone, ce qui hausse ce loyer aux environs de $100 par mois.

"Bien des petits propriétaires dans Pointe Saint-Charles s'en tirent avec des mensualités plus basses, soutiennent les représentants de l'Association des locataires. Comment parler dans de tels cas de HLM?"

On reproche également au Service d'habitation certains règlements particulièrement "odieux". C'est ainsi que le loyer augmente de $8 par mois si le locataire accepte de loger ses propres enfants âgés de 21 à 24 ans, et de $16 par mois si ces enfants ont plus de 24 ans ou s'il s'agit d'un grand-père, d'une tante, d'un cousin, etc. Aucun propriétaire dans l'entreprise privée, n'a de telles exigences pour ces locataires et ne vient sur place vérifier avec qui vous vivez, ajoutent les représentants de l'Association des locataires de Pointe Saint-Charles.

Enfin, dernier grief, tout aussi grave que les précédents, les HLM deviennent de plus en plus des refuges d'assistés sociaux. "Seuls les assistés sociaux dont le loyer est entièrement défrayé par le gouvernement peuvent se payer le luxe des HLM. Pour les petits salariés, les loyers qui varient de $40 à $150 par mois (la moyenne étant au-dessus de $100 selon nos porte-parole) sont au-dessus de leurs moyens; ils préfèrent rogner sur le logement et se nourrir plus convenablement."

Notons que les assistés sociaux ne mangent pas mieux puisque les prestations sont très basses mais ils sont assurés d'avoir un logement convenable. Plusieurs d'entre eux préféreraient d'ailleurs consacrer une part moins large de l'allocation au logement pour se mieux nourrir, mais cela est impossible puisque le NV-PD est calculé séparément du coût du logement.

Bref, les locataires des HLM feront campagne pour améliorer l'échelle des loyers qui n'a subi à peu près aucune transformation depuis sa mise en vigueur, il y a près de quatre ans.

Des médecins étrangers veulent avoir leurs notes

Les 35 médecins étrangers qui se disent victimes de discrimination de la part du Collège des médecins réclament que les candidats ayant échoué à l'examen de pratique médicale au Québec reçoivent les résultats obtenus à cet examen.

"Il est inadmissible, dit le porte-parole de ces médecins, M. André Laquinte, de la Coopérative de services de la communauté haïtienne du Québec, que le Collège cache ces résultats, se contentant de dire aux candidats qu'ils ont réussi ou échoué. Dans certains cas, il peut s'agir de quelques notes de différence et le candidat ayant échoué serait plus encouragé à préparer de nouveau l'examen."

Les porte-parole des 35 médecins étrangers ont rencontré le registraire du Collège des médecins, le Dr Augustin Roy ainsi que M. Ménard, chef de cabinet du ministre de l'immigration. Au Collège, on a invité les médecins à se présenter de nouveau à l'examen, en février, et au ministère, on a promis d'étudier en profondeur le dossier des médecins étrangers.

L'examen d'admission à la pratique médicale peut être repris trois fois par les candidats; les porte-parole suggèrent un droit de reprise illimité. En plus, ils voudraient qu'en attendant la réussite de cet examen, les futurs médecins étrangers obtiennent des emplois dans les hôpitaux, afin de demeurer en contact avec les membres de leur profession. Les candidats réclament aussi plus d'information de la part du Collège des médecins sur l'examen à passer.

Enfin, l'examen lui-même, ont dit MM. Laquinte et Charles de la Coopérative de services de la communauté haïtienne, devrait éventuellement être remplacé par une période de probation de 18 mois ou plus dans les hôpitaux. Cette façon de procéder serait bien supérieure à un examen dont les données sont quelquefois bien différentes des études faites dans les différents pays, ce qui n'a rien à voir avec la compétence médicale réelle des futurs médecins.

Si les 35 médecins étrangers qui ont échoué au dernier examen du Collège n'obtiennent pas satisfaction, ils s'adresseront à l'ombudsman pour faire valoir leurs droits. Une dizaine d'entre eux seraient d'origine haïtienne, d'autres latino-américains et d'autres européens.

Mission au Sénégal

DAKAR (AFP) – Une mission canadienne séjourne au Sénégal pour préparer l'ouverture de l'Ecole polytechnique de Thies, ville située à 70 kms de Dakar qui est réalisée grâce à l'aide canadienne.

La délégation a discuté avec les autorités sénégalaises l'établissement des besoins du Sénégal en diplômes d'études d'ingénieurs et la détermination des secteurs particuliers qui feront l'objet des études ainsi que l'élaboration d'un programme de recrutement des étudiants et la fixation du nombre des enseignants.

Pour ce faire, les membres de la mission ont eu un entretien avec M. Assane Seck, ministre sénégalais de l'Education nationale avec les principaux responsables de l'Ecole polytechnique de Thies dans les ministères de l'Education nationale, des Forces armées, des Finances et des Affaires économiques, avec le doyen de la faculté des sciences de Dakar et le directeur de l'Institut universitaire de technologie.

Les membres de la mission sont MM. Corneille, directeur général attitré pour la partie canadienne de l'Ecole polytechnique de Thies R. Tougas, C. Dubeau et A. Lesieur de l'Ecole polytechnique de Montréal.

Sherbrooke

Parc industriel et zone spéciale ne suffisent pas, dit le CRDCE

SHERBROOKE (Le Devoir) – L'exécutif du CRDCE (Conseil régional de développement des Cantons de l'Est) a pris position ces jours-ci dans le débat en cours sur le "parc industriel" et sur la "zone spéciale" dont il est question pour la région de Sherbrooke.

Bien que constituant des outils valables de développement, ce parc et cette zone sont "nettement insuffisants", estime le CRD, compte tenu de l'ampleur des problèmes que connaissent actuellement les Cantons de l'Est, comme en fait foi le livre blanc de la mission ESTRAE, rendu public le 24 janvier.

Le CRD précise dans un communiqué qu'il n'est pas opposé pour autant à un parc industriel régional mais qu'il favorise "une enveloppe plus globale de développement, du genre de celle que connaît la Gaspésie actuellement", en ajustant les chiffres comme il se doit.

Le président du CRD de l'Estrie, M. Jean-Jacques Lafontaine, confirme dans son communiqué que "quoiqu'il arrive, le CRD fera rapport de sa consultation dans un document écrit au mois de septembre 1973". L'OPDQ et le ministre qui en est responsable, M. Maurice Tessier, auraient préféré recevoir l'avis du CRD de l'Estrie dès la fin de mars, afin de pouvoir inclure, semble-t-il, certains projets à court terme dans les prévisions budgétaires des ministères concernés.

Programme visant à mieux faire connaître les droits de l'homme

La Fondation canadienne des droits de l'homme lance un programme d'action visant à faire connaître aux Canadiens la nature des droits de l'homme, à les leur faire mieux comprendre et à assurer leur application.

Les premiers projets de la Fondation comprennent une enquête sur l'enseignement des droits de l'homme à tous les niveaux de l'éducation. Dans de nombreux pays, les droits de l'homme constituent une matière particulière. La Fondation projette également un inventaire critique des législations fédérale et provinciale dans le domaine des droits de l'homme.

Le brigadier J.H. Price, O.C., président de l'organisme national qui a son siège à Montréal, déclare que le fait d'avoir été pendant quatre ans prisonnier de guerre en Extrême-Orient l'a poussé à accepter ce poste. "C'est depuis ce temps, dit-il, que je comprends pleinement la valeur des droits de l'homme et que je sais qu'on ne peut pas les prendre pour acquis."

La Fondation a été créée en 1968 dans le but, dit le brigadier Price, "d'attirer l'attention sur les droits de l'homme, sachant que ces droits chèrement acquis dans le passé pourraient disparaître si on les ignore ou si on les néglige trop longtemps."

Le professeur John Humphrey, qui a été pendant 20 ans directeur exécutif de la Commission des droits de l'homme aux Nations unies et qui fait maintenant partie de la faculté de droit de l'université McGill, a également participé activement à la création de la Fondation.

"Etant donné l'évolution rapide de notre société, fait remarquer le brigadier Price, il y a des question qui, plus que jamais, demandent une étude approfondie: les droits des personnes âgées, l'attitude actuelle des jeunes envers les droits et les responsabilités de l'individu et de la société, le droit à l'intimité."

La Fondation projette un programme d'éducation active. Afin de financer ses diverses initiatives, la Fondation sollicite des fonds.

Le Conseil d'administration de la Fondation se compose comme suit: le brigadier J.H. Price, O.C.,; le professeur Paul A Crépeau; M. Leslie Buzzell, C.A.; Me Phillippe Casgrain, C.R., Mme David Nicholson; M. le juge Harry Batshaw; le professeur Maxwell Cohen, C.R.; M. Maynard Gertler; le professeur John Humphrey et le doyen Howard I. Ross.

Carrières et Professions

L'Hôpital Domrémy-Montréal
est à la recherche d'un(e)
DIRECTEUR(TRICE) DES SOINS INFIRMIERS

DESCRIPTION :
Responsable, sous l'autorité du directeur général, de l'organisation et de l'administration des services de soins infirmiers.
QUALIFICATIONS DEMANDÉES:
- Baccalauréat en sciences infirmières et/ou expérience en administration des soins infirmiers.
- Aptitudes en relations humaines et qualités de chef.

SALAIRE ET BÉNÉFICES MARGINAUX: À discuter
Les candidatures seront traitées confidentiellement.

Faire parvenir curriculum vitae le plus tôt possible à:

M. Claude Benoit,
Directeur général,
Hôpital Domrémy-Montréal,
15,693 ouest, boul. Gouin,
Ste-Geneviève de Pierrefonds,
Roxboro 990, P. Qué.

CONSEILLER
(aide à la recherche)
dans divers métiers d'artisanat
(Homme ou femme)

Fonctions:
— Diriger des ateliers de recherche en artisanat (textiles). Le but de ces ateliers est de faire apparaitre aux artisans la valeur de la recherche pour qu'ils améliorent la qualité et la rentabilité de leur production.
— Assister des artisans dans des projets personnels de recherche.

Durée de l'emploi:
Environ 4 mois, commençant la dernière semaine de février environ.

Lieu de travail: Région de Rimouski.

Formation requise:
Institut des arts appliqués ou École des Beaux-Arts ou faculté d'aménagement ou équivalent.
Le candidat devra posséder une voiture.
Salaire et compte de dépenses à discuter.

Les candidats intéressés devront prendre rendez-vous pour mardi le 13 février en appelant **Jocelyne Demers, 849-9415** (Centrale d'artisanat du Québec).
Pour les candidats de Québec et la région de l'Est, appeler **Denis Michaud 418-724-2838** (Rimouski) entre 20h. et 21h.

Voir autres Carrières et Professions, en pages 16 et 17

NOTRE RUBRIQUE
CARRIÈRES ET PROFESSIONS
Téléphonez ou écrivez à :
LE DEVOIR
211 St-Sacrement
Montreal - Tel. : 844-3361
Compétence :
Bernard Lutz

OFFRES D'EMPLOI

Le ministère de l'Éducation

demande des employés occasionnels pour une période de seize (16) mois, soit du 1er mars 1973 au 30 juin 1974, pour constituer une équipe de travail en vue d'effectuer une étude systématique de l'organisation et du fonctionnement des commissions scolaires dispensant l'enseignement élémentaire et des écoles élémentaires. Cette équipe sera sous la responsabilité de la Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire.

Postes de travail à Québec

FONCTION NUMÉRO 1
Administrateur scolaire
Traitement à être versé par la commission scolaire.
Attributions:
— Participer à toutes les étapes de l'étude de l'organisation et du fonctionnement des commissions scolaires dispensant l'enseignement élémentaire et des écoles élémentaires.
— Analyser et évaluer les fonctions du personnel hors-cadre et cadre au niveau de la commission et les inter-relations de ce personnel.
— Analyser et évaluer les relations formelles et informelles entre le personnel de la commission et le personnel de l'école élémentaire.
Exigences:
— Être à l'emploi d'une commission scolaire dispensant l'enseignement élémentaire seulement (3,000 élèves ou moins) à titre de directeur général de préférence.
— Expérience antérieure à la direction d'une école élémentaire.

FONCTION NUMÉRO 2
Administrateur pédagogique
Traitement à être versé par la commission scolaire.
Attributions:
— Participer à toutes les étapes à l'étude de l'organisation et du fonctionnement des commissions scolaires dispensant l'enseignement élémentaire et des écoles élémentaires.
— Analyser et évaluer les fonctions du personnel de direction de l'école et des autres personnels et leurs inter-relations.
— Analyser et évaluer les relations formelles et informelles entre le personnel de l'école et le personnel de la commission scolaire.
Exigences:
— Expérience d'au moins cinq (5) ans à la direction d'une école élémentaire et être actuellement en exercice à ce titre.
— Formation universitaire en administration ou l'équivalent.

FONCTION NUMÉRO 3
Conseiller pédagogique
Traitement à être versé par la commission scolaire.
Attributions:
— Participer à toutes les étapes de l'étude de l'organisation et du fonctionnement des commissions scolaires dispensant l'enseignement élémentaire et des écoles élémentaires.
— Analyser et évaluer les modes de fonctionnement de l'école élémentaire, compte tenu de la dimension de la clientèle, et des écoles, des modes d'organisation de l'apprentissage et de l'encadrement des élèves et du personnel, des modalités d'application du Règlement numéro 7, des règles administratives en vigueur.
Exigences:
— Expérience dans la direction des écoles.
— Formation universitaire en pédagogie ou en administration scolaire.

FONCTION NUMÉRO 4
Spécialiste en organisation scolaire
(1 poste à être comblé par un directeur d'école ou un directeur de service d'enseignement avec expérience de direction d'école).
Traitement à être versé par la commission scolaire.
Attributions:
— Participer à toutes les étapes de l'étude de l'organisation et du fonctionnement des commissions scolaires dispensant l'enseignement élémentaire et des écoles élémentaires.
— Analyser et évaluer les besoins d'encadrement des élèves et l'utilisation des ressources éducatives à la disposition de l'école.
Exigences:
— Expérience d'au moins cinq (5) ans dans l'enseignement au niveau élémentaire.
— Formation universitaire et brevet d'enseignement reconnu.

FONCTION NUMÉRO 5
Spécialiste en administration
Traitement annuel: jusqu'à un maximum de $21,000.
Attributions:
— Étudier tous les aspects de la gestion (du "management") des commissions scolaires et des écoles élémentaires.
— Analyser les mécanismes de gestion des commissions commissions scolaires et des écoles élémentaires.
— Analyser l s mécanismes de gestion des commissions scolaires et des écoles élémentaires.
— Identifier les tâches professionnelles, les tâches administratives et les tâches techniques que comporte la gestion des commissions scolaires et des écoles élémentaires.
— Identifier les types de personnel affecté et devant être affecté à ces diverses tâches dans les commissions scolaires et les écoles élémentaires.
Exigences:
— Formation universitaire dans les sciences administratives.
— Expérience dans l'étude d'organismes ou d'institutions dans le domaine scolaire ou dans d'autres domaines mais de dimension et complexité comparables aux commissions scolaires visées par l'étude.

FONCTION NUMÉRO 6
Spécialiste de la recherche
Traitement annuel jusqu'à un maximum de $21,000. selon la scolarité et l'expérience.
Attributions:
— Établir un inventaire de recherches, études et analyses effectuées relativement à la gestion d'une commission scolaire dispensant l'enseignement élémentaire et des écoles élémentaires.
— Préparer des questionnaires pour l'analyse des divers aspects du fonctionnement de l'administration des commissions scolaires et des écoles élémentaires.
— Établir l'échantillonnage des commissions scolaires et des écoles élémentaires.
— Voir à la cueillette, à la compilation et à l'analyse des données statistiques et des autres données.
Exigences:
— Formation universitaire en sciences administratives avec concentration en statistiques et de préférence avec une spécialisation en sociologie ou en psychologie.
— Expérience pertinente aux attributions indiquées ci-dessus.

FONCTION NUMÉRO 7
Secrétaire recherchiste
Traitement annuel jusqu'à un maximum de $15,000. selon la scolarité et l'expérience.
Attributions:
— Voir à la préparation des documents relatifs à cette recherche et commandés par le groupe COMMEL.
— Rédiger les questionnaires pour l'analyse de divers aspects qui seront étudiés par le groupe COMMEL.
— Recueillir les données nécessaires à la préparation de ces documents.
— Coordonner les activités relatives à la préparation de ces documents.
Exigences:
— Formation universitaire en Sciences, administratives ou en Sciences de l'éducation.
— Expérience pertinente aux attributions indiquées ci-dessus.

Les personnes qui désirent offrir leurs services doivent compléter un formulaire "Offre de service" de la Commission de la Fonction publique ou à défaut présenter leur curriculum vitae complet en ayant soin de bien mentionner le numéro de la fonction et retourner l'un ou l'autre **avant le 23 février 1973** à l'adresse suivante:

Comité de sélection
a/s monsieur André Raymond
Ministère de l'Éducation
Service du Personnel
Édifice "G" - 16ème étage
Cité parlementaire, Québec

Le ministère de l'Éducation acceptera des employés des commissions scolaires, des commissions scolaires régionales, des collèges d'enseignement général et professionnel ou des universités par **voie de prêts.**

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Imasco Limitée

Avis de rachat partiel

Aux détenteurs de débentures à fonds d'amortissement 8½% série A échéant le 15 mars 1991 de Imasco Limitée

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE, conformément aux dispositions de l'acte de fiducie portant la date officielle du 15 mars 1971 entre Imasco Limitée (ci-après appelée la "Compagnie") et Montreal Trust Company (ci-après appelée le "Fiduciaire"), à titre de Fiduciaire, permettant la création et l'émission de débentures à fonds d'amortissement de la Compagnie, $1,050,000, valeur nominale, de débentures à fonds d'amortissement 8½% série A échéant le 15 mars 1991, de la Compagnie, portant les lettres et les chiffres distinctifs mentionnés ci-dessous et selon les valeurs nominales respectives mentionnées ci-dessous, à savoir:

Débentures munies de coupons, en coupures de $1,000 chacune portant le préfixe distinctif AM:

00107	07159	19003	20923	23792	25506
00179	07193	19043	20989	23865	25518
00183	07336	19049	21371	23891	25528
00206	07367	19083	21385	23935	25542
00236	07374	19203	21441	23978	25576
00549	07413	19218	21446	23987	25580
00875	07731	19239	21475	23995	25588
01130	07750	19356	21507	24001	25650
01134	14931	19398	21509	24032	25688
01247	14976	19432	21638	24050	25708
01992	15055	19458	21646	24056	25730
02120	15066	19472	21650	24077	25746
02207	15116	19577	21670	24087	25793
02209	15144	19587	21701	24090	25799
02373	15291	19622	21736	24132	25832
02581	15388	19805	21749	24156	25851
02905	15407	19832	21815	24173	25919
02918	15410	19877	21840	24199	25941
02923	15413	19894	21863	24200	25952
03436	15760	19900	21883	24313	25994
03516	15913	19916	21946	24360	26027
03523	16370	19968	21959	24446	26032
03840	16373	19971	21985	24455	26052
03850	16712	19980	21989	24467	26092
04151	17444	20032	22042	24468	26108
04152	17513	20065	22083	24797	26121
04470	17695	20080	22094	24811	26138
04871	17770	20091	22103	24908	26159
05158	17828	20121	22261	24945	26165
05209	17863	20185	22329	24964	26214
05485	17893	20228	22345	24973	26265
05886	17913	20418	22354	24978	26326
06106	17916	20468	22390	25024	26339
06196	18013	20497	22523	25062	26390
06273	18038	20502	22554	25175	26399
06424	18276	20592	22574	25196	26454
06801	18437	20621	22631	25243	26464
06808	18573	20624	22650	25260	26549
06820	18599	20662	22693	25274	26572
06854	18773	20697	22694	25298	26597
06910	18779	20722	23589	25321	26637
07054	18858	20723	23634	25347	26798
07077	18998	20859	23645	25440	26815
07104	19001	20893	23720	25465	27418

Débentures munies de coupons, en coupures de $25,000 chacune portant le préfixe distinctif AY qui ont été rappelées jusqu'à concurrence des montants respectifs suivants:

Numéros	*Montant*	*Numéros*	*Montant*	*Numéros*	*Montant*	*Numéros*	*Montant*	*Numéros*	*Montant*
00003	$2,000	00387	$1,000	00709	$2,000	00770	$1,000	00797	$1,000
00008	1,000	00388	3,000	00722	1,000	00772	1,000	00800	2,000
00031	2,000	00398	2,000	00728	1,000	00773	1,000	00803	1,000
00047	1,000	00543	1,000	00732	1,000	00777	2,000	00804	1,000
00101	2,000	00632	3,000	00738	1,000	00781	1,000	00808	2,000
00223	1,000	00661	1,000	00744	2,000	00784	1,000	00811	1,000
00276	1,000	00664	1,000	00745	2,000	00790	1,000	00822	2,000
00287	1,000	00695	1,000	00755	3,000	00791	1,000	00845	1,000
00352	1,000	00700	1,000	00766	1,000	00794	1,000	00960	1,000

Débentures immatriculées quant au capital et aux intérêts portant le préfixe distinctif AR qui ont été rappelées jusqu'à concurrence des montants respectifs suivants:

Numéros	*Montant*	*Numéros*	*Montant*	*Numéros*	*Montant*	*Numéros*	*Montant*	*Numéros*	*Montant*
00002	$1,000	00554	$1,000	01908	$1,000	02030	$7,000	02225	$1,000
00006	1,000	00556	5,000	01909	1,000	02031	2,000	02226	1,000
00018	1,000	00557	7,000	01917	1,000	02032	2,000	02228	3,000
00058	6,000	00558	3,000	01923	1,000	02035	2,000	02231	2,000
00059	4,000	00559	5,000	01933	1,000	02037	12,000	02232	2,000
00060	1,000	00567	4,000	01934	1,000	02038	9,000	02233	1,000
00061	2,000	00568	8,000	01936	1,000	02040	3,000	02234	2,000
00069	1,000	00573	4,000	01940	1,000	02041	3,000	02246	1,000
00070	3,000	00574	2,000	01944	9,000	02042	4,000	02255	1,000
00071	1,000	00575	4,000	01945	2,000	02044	2,000	02256	3,000
00072	1,000	00578	4,000	01948	1,000	02046	2,000	02257	5,000
00089	1,000	00581	8,000	01949	2,000	02047	7,000	02258	1,000
00120	1,000	00582	4,000	01950	1,000	02048	3,000	02259	1,000
00127	1,000	00585	4,000	01953	4,000	02051	2,000	02260	3,000
00138	2,000	00586	1,000	01954	1,000	02057	4,000	02261	5,000
00143	1,000	00590	1,000	01955	1,000	02060	1,000	02262	6,000
00158	1,000	00591	1,000	01956	2,000	02061	2,000	02263	3,000
00159	1,000	00593	6,000	01958	1,000	02062	1,000	02264	4,000
00171	1,000	00594	1,000	01959	7,000	02064	1,000	02265	1,000
00203	1,000	00595	1,000	01961	1,000	02065	3,000	02266	1,000
00207	5,000	00596	4,000	01964	4,000	02066	1,000	02268	2,000
00216	1,000	00598	5,000	01965	3,000	02067	3,000	02269	1,000
00223	1,000	00599	5,000	01966	1,000	02068	1,000	02270	2,000
00227	1,000	00600	2,000	01967	1,000	02069	5,000	02271	1,000
00239	1,000	01613	1,000	01968	5,000	02071	2,000	02272	4,000
00244	2,000	01620	2,000	01969	3,000	02073	1,000	02273	4,000
00278	1,000	01632	2,000	01970	4,000	02075	1,000	02274	1,000
00304	1,000	01642	1,000	01971	2,000	02077	2,000	02275	1,000
00316	1,000	01645	1,000	01972	3,000	02078	6,000	02276	1,000
00341	1,000	01646	4,000	01973	1,000	02079	1,000	02277	2,000
00342	3,000	01647	2,000	01975	1,000	02080	10,000	02278	1,000
00351	3,000	01650	1,000	01976	2,000	02081	2,000	02292	5,000
00353	1,000	01684	1,000	01977	5,000	02083	1,000	02293	2,000
00354	1,000	01712	1,000	01978	2,000	02084	1,000	02294	2,000
00359	2,000	01720	1,000	01979	2,000	02086	2,000	02296	12,000
00361	1,000	01724	2,000	01981	2,000	02087	2,000	02298	6,000
00362	1,000	01727	1,000	01983	4,000	02088	2,000	02299	4,000
00363	1,000	01732	1,000	01985	1,000	02093	7,000	02300	2,000
00368	1,000	01733	1,000	01990	2,000	02094	6,000	02301	6,000
00369	1,000	01736	1,000	01992	5,000	02095	2,000	02302	4,000
00376	1,000	01739	1,000	01993	2,000	02096	1,000	02306	4,000
00385	1,000	01742	1,000	01994	1,000	02100	1,000	02307	1,000
00398	1,000	01745	1,000	01995	3,000	02106	1,000	02308	4,000
00418	1,000	01754	2,000	01996	2,000	02110	1,000	02309	2,000
00428	1,000	01756	3,000	01997	3,000	02112	9,000	02310	4,000
00430	2,000	01761	1,000	01998	6,000	02114	4,000	02311	3,000
00434	2,000	01763	2,000	01999	5,000	02118	1,000	02312	3,000
00448	1,000	01786	1,000	02000	2,000	02121	4,000	02313	3,000
00455	1,000	01787	1,000	02001	2,000	02122	4,000	02314	3,000
00463	1,000	01801	1,000	02004	1,000	02123	1,000	02315	3,000
00474	1,000	01806	1,000	02005	1,000	02124	2,000	02316	1,000
00475	1,000	01810	1,000	02006	1,000	02127	1,000	02317	3,000
00480	1,000	01840	3,000	02007	1,000	02132	2,000	02318	4,000
00504	1,000	01841	1,000	02008	3,000	02215	5,000	02319	4,000
00505	1,000	01843	1,000	02009	3,000	02216	1,000	02325	4,000
00506	2,000	01851	4,000	02010	4,000	02217	5,000	02333	1,000
00507	1,000	01856	3,000	02014	2,000	02218	1,000	02334	1,000
00515	2,000	01863	1,000	02015	3,000	02219	1,000	02335	1,000
00521	5,000	01887	1,000	02017	1,000	02220	1,000		
00532	3,000	01897	1,000	02018	1,000	02221	4,000		
00544	1,000	01906	2,000	02027	4,000	02223	2,000		

ont été choisies par tirage au sort, par le Fiduciaire, pour rachat (en totalité ou en partie) le 15 mars 1973, aux fins du fonds d'amortissement seulement et que lesdites débentures ou la partie respective de la valeur nominale des débentures choisies, seront par conséquent rachetées le 15 mars 1973, en monnaie légale du Canada, à leur valeur nominale, sur présentation et remise desdites débentures (avec les coupons d'intérêt y afférents échéant après le 15 mars 1973, dans le cas des débentures qui ne sont pas immatriculées quant au capital et aux intérêts) au gré du détenteur, à toute succursale au Canada de La Banque Royale du Canada. Le coupon échéant le 15 mars 1973 doit être détaché de la débenture avant d'être présenté et le détenteur doit l'encaisser de la façon habituelle. L'intérêt sur les débentures immatriculées quant au capital et aux intérêts sera expédié de la manière habituelle. Advenant qu'une partie seulement de la valeur nominale d'une débenture soit rappelée pour rachat par les présentes, le détenteur aura droit de recevoir, sur présentation et remise de cette débenture (en plus des sommes qui lui sont payables en raison de ce rachat), et le fiduciaire certifiera et livrera dès lors à ce détenteur, sans frais pour ce dernier, une ou plusieurs des nouvelles débentures à fonds d'amortissement 8½% série A échéant le 15 mars 1991 de la Compagnie, d'une valeur nominale globale égale à la partie non rachetée de la valeur nominale de la débenture ainsi remise.

AVIS EST DE PLUS DONNÉ PAR LES PRÉSENTES QUE, conformément aux dispositions dudit acte de fiducie, tous les intérêts sur les débentures ainsi rappelées pour rachat ou sur la partie de ces débentures devant être rachetées cesseront de courir à compter du 15 mars 1973 et les coupons d'intérêt devant s'accumuler apès cette date sur lesdites débentures seront nuls.

FAIT À MONTRÉAL, le 9e jour de février 1973.

Imasco Limitée,
Le secrétaire,
Norman J. Flynn

NOTE: Les débentures de l'émission susdite dont les numéros suivent, tirées au sort pour être rachetées le 15 mars 1972, n'avaient pas été présentées au 30 janvier 1973:

AM 00174	AM 05061	AM 06387	AM 15020	AM 16495	AM 20031
01820	05469	06409	15725	16706	20147
03844	05526	06466	15800	17403	20243
03916	05531	06971	16407	18472	20875
04154	06149	07053	16454	19847	

Numéros	*Montant*	*Numéros*	*Montant*	*Numéros*	*Montant*
AY 00007	$1,000	AY 00675	$1,000	AR 00334	$1,000
00072	1,000	00677	2,000	00384	1,000
00073	1,000	00678	1,000	00406	1,000
00496	1,000	00701	1,000	00523	1,000
00595	1,000	00723	1,000		
00619	1,000	00809	1,000		
00620	1,000	00810	1,000		
00628	1,000	00831	1,000		
00629	1,000				

les obligations

Marché actif

Les prix ont monté jeudi à la Bourse canadienne des obligations et l'activité sur ce marché a été considérable.

Le court terme a gagné entre 10 et 15 cents, le moyen terme et les valeurs des compagnies ont gagné environ un quart de point et le long terme a enregistré des gains variant entre un quart et trois huitièmes de point.

Les prêts au jour le jour pouvaient être obtenus à 4 p. 100.

De nouveaux bons du trésor ont été négociés hier.

Ceux de 91 jours: pour un montant de $250 millions, à un prix et rendement moyens de 99,033 et 3.91 p. 100, au regard, de la semaine dernière, pour la même durée et le même montant, d'un prix de 99,036 et d'un rendement de 3.90 p. 100.

Ceux de 182 jours: pour un montant de $45 millions, à un prix et rendement moyens de 97,035 et 3.91 p. 100, au regard, la semaine dernière, pour une même durée et le même montant, d'un prix de 97,954 et d'un rendement de 4.19 p. 100.

GOUVERNEMENT DU CANADA		Achat	Vente
3¾ 1er juin	1976	92	93
5 1er avril	1974	99½	100
5½ 1er oct.	1975	99½	100
7½ 1er sept.	1977	103½	105
7¼ 1er avril	1975	103½	104½
3¾ 1er janvier	1978	87½	88½
6½ 1er juin	1979	99½	100¼
7 1er juillet	1977	103	104
3¼ 1er octobre	1979	81¼	83
6¼ 1er avril	1980	98	100
4½ 1er septembre	1983	82	83
6¾ 1er octobre	1995	91	93
3¼ 15 mars	1998	58	61
CN 4, 1er fevrier	1981	81	83
CN 5¾, 15 janvier	1985	87½	89½
Perpetuel		40	42
PROVINCIALES			
A.G. Tel 7½ 15 dc	1991-87	96½	97½
AMFC 8 nov. 1	1974	102	103
Ib. 7⅞, oct. 15	1991-89	99¾	100¾
Ont. H. 7, sept. 18	1992-88	91½	92
Ont. H. 9 juin 30	1995-90	109	110
P.N.B. 7¾ 1 mars	1996-94	96½	97½
Que. H. 8, Fev 21	1998-95	98⅜	98⅝
T.N. 8, Fev. 15	1993-90	98	98½
MUNICIPALES			
V. de M. 9½, 1 dec	1990-95	107	110
Tor. Met. 9¼, 1er oct.	1990	108	111
SERVICES PUBLICS			
Abitibi 7¼	1987	88⅛	89
Alb. Gas 7½	1990	132⅛	134
Alb. Gas 9⅞	1990	106½	—
Bell Tel 9¾ aout 14	1990	109	—
B.C. Tel. 8⅝	1993	104⅜	104¾
N.C.G. 9¾ jan. 15	1991	107	109
M. Tel et Tel 9¼ 1 ja	1990	105	—
T.C. Pi L 9¾ sept 20	1990	108	110
INDUSTRIELLES			
Alb. Gas 8	1991	98	99
Alb. Gas 8⅛	1992	99	100
Bq. Mont. 7½-7¾	1992	101	101½
Bq. Mont. 7¼	1987	98¾	99¼
Bq N.-E. 6¾-7	1992	96½	97½
Bq. N.-E. 7½	1988	99¾	100¼
Bell 8	1997	98½	99
Bell Tel 8¼	1994	100½	101½
B.C. Tel 8¼	1993	101½	102½
B.C. Tel 8⅝	1993	103¼	103¾
Can. Utility 8⅜	1992	101	102
Calg Pow 8½	1993	102	103
CIBC 7¼	1992	98¾	99¼
Const. Gas 8⅝	1992	103½	104½
Cominco	1991	101½	102½
Cda Cement 8¾	1993	103	104
Dist. Seag 7⅝	1991	94½	96½
Eaton Acc. 8¾	1992	102½	103½
Falconbridge 7¾	11991	94	95
Husky Oil 8½	1991	101	—
Int. Nickel 8⅛	1991	103	104
Massey Ferg. 9¾	1980	105	107
Pan Cann. 8⅛	1992	97	98
Pan. Cann. 8¾	1992	103	104
Bq. Royal 7½	1987	100	100¼
Bq. Royal 7	1991	99	100
RTM 8	1983	100	100½
Bq. Tor. Dom. 7-8	1991	101	102
Trader	1991	103½	104½
Tr. Can Pipe 9	1991	104	106
Trp 8⅞	1992	103½	104
Trader 8¾	1982	103½	104½
Trp 8¾	1992	103½	104½
Trp 8⅜	1992	103	103½
Union Carbide 8⅜	1992	101½	102½
Union Gas 8⅛	1992	101½	102½
Steinberg 8½	1991	100½	101½
Steinberg 8⅝	1992	100	—
Simpsons Sea. Ac 8¾	1992	103½	104½
West. Trsn 8	1991	97	98
CONVERTIBLES			
Acklands 7½	1988	106	107
A.G.T. 7½	1990	171	172
Allarvo Dev. 7	1989	82	83
Ashland 5	1993	106	106½
A.G.T. 5½	1989	91	92
Dawson Dev. 8½	1985	108	—
Dynast Dyp 7	1982	102	104
Dix 5¾	1992	102	103
GPD 5	1993	102½	103
Home Oil 5½	1992	117	117½
Nu West 8¾	1991	104	—
Pac Pete 5	1992	109	110
Scurry 7¼	1988	92	93
W. Coast Tr 7½	1991	109½	110½
NOUVELLES EMISSIONS			
Bq. Tor-Dom 7½	1993	100	100½
Hudson Bay 8¼	1993	100	100½

les dividendes

Algoma Steel Corp.; 12 1-2 cents, le 30 mars, aux actionnaires inscrits le 9 mars.

British Columbia Packers, classe A, 37 1-2 cents, classe B, 75 cents, payables les deux le 15 mars, aux actionnaires inscrits le 1er mars.

Great Lakes Power; 40 cents, une augmentation de 7 1-2 cents, le 30 mars, aux actionnaires inscrits le 1er mars.

Monenco; 10 cents, le 1er mars, aux actionnaires inscrits le 15 fév.

Petrofina Canada; 40 cents, le 31 mars, aux actionnaires inscrits le 28 fév.

Rothman's of Pall Mall Canada; l'action priv. 1 de 6.87 p. 100 de la série A, $1.71 1-4 et l'action priv. 2 de 6 5-8 p. 100 de la série B, 33 1-8 cents, payables le 17 mars, aux actionnaires inscrits le 2 mars.

Spar Aerospace Products; deux cents, le 14 mars, aux actionnaires inscrits le 27 fév.

les bénéfices

Quablast, pour les neuf mois qui se sont terminés le 31 juillet dernier, un bénéfice de $163,240 – W2 cents l'action, au regard d'une perte de $133,560 pour la période correspondante en 1971.

Imasco, pour l'année qui s'est terminée le 31 août dernier, $2,400,00 – $3.23 l'action, au regard de $934,272 – $1.72 l'action l'année précédente.

Maple Leaf Gardens, pour l'année qui s'est terminée le 31 août dernier, $2,400,000 – $3.23 l'action, au regard de $934,272 – $1.72 l'action l'année précédente.

Molson Industries, pour les neuf mois qui se sont terminés le 31 déc. dernier, $18,902,000 – $1.39 l'action, au regard de $13,805,000 – $1.21 l'action pour la période correspondante en 1971.

Pine Point Mines, pour l'année qui s'est terminée le 31 déc. dernier, $7,302,000 – $1.62 l'action, au regard de $11,958,000 – $2.65 l'action.

Redpath Industries, pour le 1er trimestre qui s'est terminé le 31 déc. dernier, $871,000 – 56 cents l'action, au regard de $385,000 – 25 cents l'action.

au comptoir

Titre	Volume	Haut	Bas
Acri	1000	25	25
A G F Special	400	328	326
Beaver Mining	1000	80	80
Bi9o	1000	32	32
Cdn Pac Inv	225	$13½	13½
Candida	3725	100	100
Cessland	3000	157	155
Charlor	1000	75	75
Chesbar	1210	200	160
Cinevision wts	300	$7½	7¼
Chibex	3500	58	52
Chix	1300	17	17
Comac	200	102	100
Cons Comp Spec	300	325	325
Cons D L P	2000	130	125
Crimso	200	337½	337½
Cuvier	12000	24	22
Dairy Barn	500	312½	312½
Dalmys	1600	$12¾	12½
Dataline	500	475	475
Dejour	17000	42	38
Dom Jubilee	3500	30	30
Eastgate	9000	70	70
Eden Ind	4000	7	5
Elect Assor	500	$5¾	5¾
Equicorp	1425	250	225
Fort Norman	200	370	365
Graph Comm	19400	135	100
Henninger	400	$11¼	11¼
Int Systcoms	1000	60	58
Karou Inc	4000	450	350
Major Laurent	11000	34½	34½
Maracambeau	2000	12	12
M Hemsleys	5860	$8¼	7¼
Mns Coppernic	8000	14	13
Mns Wagosik	1000	20	20
Modern Plastic	200	$6⅛	6⅛
Moreland	7700	375	327½
Morono Copper	3500	30	27
Multico	9400	140	125
New Lorie	5000	3½	3½
Nordex	600	165	165
North Shore Ur	2000	35	27
North Atlas	1000	105	105
Protea	1400	25	25
Puma	9500	62	62
Revenue Prop	2350	138	135
Sensormatic	1750	155	145
Soc Ind Min Or	1000	120	120
Somed	5500	58	55
S S W Vehicule	2800	35	30
Systems Dim	900	$23¼	22
Tartan Expl	6500	10	8
Unid Gemini	50300	48	46
Unity Bank	4300	$7⅜	7⅛
Warrington com	600	$7¾	7¾
Warrington Wts	300	$5¾	5¾
West Allenbee	25000	44	38
Xoma	800	100	70
Ziebart	14300	450	387½

LA SOCIETÉ DE FINANCEMENT LABRADOR INC.

AVIS D'UN SEPTIÈME PAIEMENT FINAL

Aux détenteurs de Billets Garantis, 6½%, à fonds d'amortissement, série "A", datés du 15 avril 1959 et échéant le 15 avril 1969.

AVIS est par les présentes donné que Trust Général du Canada, es-qualité de fiduciaire en possession des biens affectés à la garantie des billets garantis, série "A" de la Société de Financement Labrador Inc. en défaut, effectuera le 1er mars 1973, à même le produit de la réalisation des biens affectés qu'il a actuellement en mains, un septième paiement final représentant 100% des montants totaux dûs à cette date sur chacun des billets et coupons y attachés et s'y rapportant, en capital, intérêts, intérêts sur intérêts, sans préférence, priorité, ni distinction entre tels principal, intérêts et intérêts sur intérêts.

Les détendeurs desdits billets garantis sont en conséquence requis de présenter leurs billets au bureau du Trust Général du Canada, 10, rue St-Jacques, Montréal 126, (Québec)

TRUST GENERAL DU CANADA
Fiduciaire.

Montréal, le 31 janvier 1973.

STEINBERG LIMITÉE

Avis de Dividende

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de douze cents (12c) l'action sur les actions ordinaires et classe "A" de la compagnie a été déclaré, payable le 2 mars 1973 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 9 février 1973.

Par ordre du
Conseil d'Administration
Le secrétaire,
LS-GILLES GAGNON

Montréal, le 2 février 1973

ORCHAN MINES LIMITED

DIVIDENDE Nº 18

AVIS est donné par la présente qu'un dividende intérimaire de dix cents (10¢) l'action a été déclaré par le Conseil d'administration de la Orchan Mines Limited sur les actions en circulation de la compagnie, payable le 15e jour de mars 1973 aux actionnaires inscrits au livre à la fermeture des affaires le 16e jour de février 1973.

Par ordre du Conseil
R. C. ASHENHURST
Secrétaire

Toronto, Ontario
le 6 février 1973

BLUE BONNETS RACEWAY INC.

AVIS DE CONVOCATION D'UNE ASSEMBLÉE

Des Détenteurs d'Obligations Première Hypothèque de 6¼% à Fonds d'Amortissement Série "A", et d'Obligations Première Hypothèque Série "B", et d'Obligations Première Hypothèque de 9½% Série "B" de Blue Bonnets Raceway Inc.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ au nom de Blue Bonnets Raceway Inc. (ci-après appelée la "Compagnie") qu'une assemblée des Détenteurs d'Obligations Première Hypothèque de 6¼% à Fonds d'Amortissement Série "A" échéant le 15 novembre 1982, et d'Obligations Première Hypothèque de 9% Série "B" échéant le 1 novembre des années 1973 à 1981 inclusivement, et des Obligations Première Hypothèque de 9½% Série "B" échéant le 15 novembre 1982 (tous ces Détenteurs étant ci-après collectivement appelés les "Détenteurs d'Obligations") émises en vertu d'un Acte de Fiducie (ci-après appelé l'"Acte de Fiducie Principal") portant la date officielle du 15 novembre 1965, exécuté par Blue Bonnets Realties Inc. en faveur de Montreal Trust Company (appelé parfois ci-après et audit Acte de Fiducie le "Fiduciaire") subséquemment amendé par un acte de fiducie supplémentaire (ci-après appelé le "Premier Acte de Fiducie Supplémentaire") portant la date officielle du 16 novembre 1965, exécuté par Blue Bonnets Realties Inc. et par Blue Bonnets Raceway Inc. en faveur de Montreal Trust Company, et subséquemment amendé par un acte de fiducie supplémentaire (ci-après appelé le "Deuxième Acte de Fiducie Supplémentaire") portant la date officielle du 1 novembre 1971, exécuté par Blue Bonnets Raceway Inc. en faveur de Montreal Trust Company, sera tenue au Salon Bersimis de l'Hôtel Reine-Elizabeth, 900 ouest, boulevard Dorchester, à Montréal, Province de Québec, lundi le 5 mars 1973 à 11h.00 de l'avant-midi, heure locale, pour les fins suivantes:

1. Prendre connaissance et, si on le juge à propos, adopter une Résolution Extraordinaire en vertu des dispositions des Actes de Fiducie précités pour les fins suivantes, savoir:

A. Retirer de la Clause 12 de la section 1 dans l'Article I de l'Acte de Fiducie Principal, tel qu'amendé par la Clause 1(d) de la Section 6 dans l'Article III du Premier Acte de Fiducie Supplémentaire, les mots suivants:

"The "mortgaged premises" means both the specifically mortgaged premises and the undertaking and all other property and assets, including uncalled capital of the Company, present and future."

et remplacer ces mots par les suivants:

"The words "mortgaged premises" shall mean the specifically mortgaged premises."

B. Retirer dans la Section 73 dans l'Article VII de l'Acte de Fiducie Principal, les mots suivants:

"and by the said deed or deeds, or by another or other deed or deeds, such successor or assign shall, as a part of such reorganization, reconstruction, consolidation, amalgamation, merger or transfer, and in consideration thereof, give a specific charge upon the real and immoveable property then owned or which may be thereafter acquired by such successor or assign and a floating charge upon all the other undertaking, properties, rights and assets thereafter acquired by such successor or assign, as security for the principal moneys, premium, if any, interest and other moneys secured by these presents."

C. Abroger le paragraphe (a) de la Section 94-A dans l'Article X de l'Acte de Fiducie Principal, et qui avait été ajouté à l'Acte de Fiducie Principal en vertu de la Clause 7(c) de la Section 6 dans l'Article III du Premier Acte de Fiducie Supplémentaire;

D. Amender l'Article XXI de l'Acte de Fiducie Principal, tel qu'amendé par la Clause 14(a) de la Section 6 dans l'Article III du Premier Acte de Fiducie Supplémentaire,

i. en remplaçant le nom "Blue Bonnets Raceway Inc." partout où il apparaît dans la Première Cédule dudit article par le nom "Campeau Corporation Limited", et

ii. en remplaçant dans ladite Première Cédule les mots "(Incorporated by letters patent under the laws of the Province of Quebec)" partout où ces mots y apparaissent, par les mots "(Incorporated under the Laws of the Province of Ontario)", et

iii. en abrogeant les mots "floating charge(s)" partout où ils apparaissent dans ladite Première Cédule;

E. Abroger en entier la Section 4 de l'Article II du Premier Acte de Fiducie Supplémentaire;

F. Abroger en entier le paragraphe (b) de la Section 1.2 dans l'Article I du Deuxième Acte de Fiducie Supplémentaire;

G. Amender l'Article VIII du Deuxième Acte de Fiducie Supplémentaire,

i. en remplaçant le nom "Blue Bonnets Raceway Inc." partout où il apparaît dans la Première Cédule dudit article par le nom "Campeau Corporation Limited", et

ii. en remplaçant dans ladite Première Cédule les mots "(Incorporated by letters patent under the laws of the Province of Quebec)" partout où ces mots y apparaissent, par les mots "(Incorporated under the Laws of the Province of Ontario)";

H. Insérer les dispositions prévoyant la garantie inconditionnelle de Campeau Corporation Limited au paiement de tous les montants qui sont ou qui seront dus en vertu de toutes les Obligations présentement émises et en cours

toronto

Recul des pétroles

Les pétroles de l'Ouest ont été les grands perdants hier à la Bourse de Toronto, marché où beaucoup d'autres valeurs ont perdu du terrain, mais où, par contre, l'activité a été considérable.

Des analystes estiment que la grève du Penn Central aux Etats-Unis a contribué au recul de quelques titres.

Les pertes ont dépassé les gains par 301 contre 229 alors que 259 valeurs demeuraient inchangées.

Le virement a été de 2.81 millions d'actions, au regard de 3.09 millions mercredi et la valeur totale des actions transigées s'établit à $31.01 millions, au regard de $34.94 millions la veille.

Les raffineries de pétrole, les pipelines, les aciéries ainsi que les prêts et la fiducie sont au nombre des secteurs qui ont reculé, tandis que le bâtiment et les matériaux de construction, l'industrie alimentaire, les pâtes et papiers et les communications sont au nombre des compartiments qui ont gagné du terrain.

Great Lakes Power a fermé à $24 7-8, une baisse de 3-8. La compagnie a annoncé une augmentation de 7 1-2 cents dans son dividende trimestriel, ce qui le porte à 40 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abitibi	7510	$11½	11⅛	11⅜	+ ⅛
Acklands	2700	$12⅞	12½	12¾	
Acklnd 2p	100	$15	15	15	— ¼
Acres Ltd	525	$18	17⅞	18	
Acres A pr	190	$46¾	46¼	46¼	
Acres wt	1230	480	475	480	+ 5
A.G.F.M	800	$5⅞	5⅞	5⅞	
Agra Ind	1020	$13⅛	12¾	12¾	— ¼
Ahed M	100	370	370	370	—10
Alta Gas A	2338	$17¼	17	17¼	+ ¼
Alta Gas p	100	$73¼	73¼	73¼	
Alta G D p	z1	$187	187	187	
Alta Nat	z40	$22⅞	22⅞	22⅞	
Alcan	8665	$25⅛	25	25	— ⅛
Algo Cent	1920	$12¼	11⅞	11⅞	— ⅜
Algma	82165	$15½	14⅜	15¼	+ ⅜
Algon	400	450	450	450	—30
Algonq pr	122	450	450	450	
Allarco Dv	9800	$8⅜	8	8⅛	— ⅛
Alliance B	1100	$9	8¾	8¾	— ⅜
Alpa Ind	1050	$13¾	13⅜	13⅜	— ¼
Alumin pr	z5	$18¾	18	18¾	
Almin 2p	140	$34½	34⅛	34½	+ ½
Andres W	135	$48½	48½	48½	— ⅛
Anglo-cn	375	$7¾	7¾	7¾	— ¼
Anglo-c pr	100	$15⅜	15⅜	15⅜	+ ⅜
Ang CT 4½	100	$29	29	29	+ ¼
Ang CT 290	150	$38	38	38	+1½
Ang CT 315	275	$42½	42½	42½	+1¼
Aquitaine	2903	$29½	29¼	29¼	— ¼
Args 260 p	35	$34	34	34	— ⅛
Argus B pr	200	$36	35¾	36	+1¼
Argus C pr	2550	$14	13⅜	13¾	— ¼
Asbestos	272	$19¼	19	19	
Ashland C	2800	$15¾	15¾	15¾	
Atco Ind	5170	$11¾	11¼	11¼	— ¼
Atl Sugar	2045	$6½	6⅜	6½	+ ⅛
Atl Sug A	350	$15⅜	15⅛	15⅜	
Atl Sug w	150	130	130	130	—10
Auto El	100	$9⅞	9⅞	9⅞	+ ⅛
Auto Hard	300	$14¼	14⅛	14⅛	— ⅛
Ba Boy	2725	$19½	18⅜	19½	+1¼
Bk Mtl	25185	$20⅝	20⅛	20⅛	— ⅜
Bank N S	6602	$35¾	35½	35½	— ¼
B Cdn Nat	845	$17¾	17½	17½	— ¼
Bartaco	200	370	370	370	
Bathst p	100	$13⅜	13⅜	13⅜	— ¾
Baton B	1225	$13	13	13	— ¼
Bay Mils p	1000	$8⅜	8¼	8⅜	— ⅜
Beavr Eng	300	$6⅞	6¾	6⅞	— ⅛
Becker B p	1000	$9⅜	9¼	9¼	— ¼
Bell Canad	8731	$44¼	43⅞	44⅛	
Bell A pr	1197	$50½	50	50⅛	+ ⅛
Bell B pr	70	$51⅞	51¾	51⅞	+ ⅛
Biltmore B	100	425	425	425	—15
Black P	250	$7⅜	7½	7½	— ¼
Block Bros	2675	310	305	305	— 5
Bombrdier	550	$6½	6¼	6¼	— ¼
Bovis Cor	1000	230	230	230	— 5
Bow Valy	5000	$47½	45½	45½	— 2
BP Can	17855	$20⅜	20	20⅜	+ ¼
Bralor Res	5100	270	265	265	+ 5
Bramalea	5650	480	465	480	+ 5
Bramal w	1600	315	310	315	+ 5
Brascan	8816	$20	19¾	19⅞	
Brinco	1652	$5⅝	5⅜	5⅜	
Br Am Bnk	z25	$16¾	16¾	16¾	
BC Forest	695	$30½	30½	30½	+ ½
BC Sugar	450	$21¼	21¼	21¼	
BC Phone	50	$57	57	57	+ ½
BCPh 1956	50	$61¼	61¼	61¼	
BCPh 4.84	100	$16⅜	16⅜	16⅜	+1⅛
BCPh 5.15	z15	$64½	64½	64½	
BCP 7.04 p	100	$23¾	23¾	23¾	
Bruck B	z25	$6¼	6¼	6¼	
Budd Auto	2300	$17¼	16	16⅛	—1⅛
Budd A w	1400	$11⅜	11⅛	11⅜	— ⅜
Burns Fds	210	$18⅞	18¾	18¾	
Bushnell	900	$10¾	10⅝	10⅝	
Cad Dev	6100	$12	11⅞	12	+ ⅛
CAE Ind	1885	$11⅛	10¾	10¾	— ⅛
Calgary P	1210	$28½	28¼	28½	
Calgry P p	z10	$75	75	75	
Calgy 540 p	20	$100	100	100	
Calvrt Die	500	235	235	235	— 5
Cambridg	200	$13¼	13	13¼	+ ¼
Campeau	1564	$9¾	9½	9½	— ¼
CD Sugar	130	$29¾	29⅝	29⅝	— ⅛
Can Cem L	344	$61½	61	61½	+ ½
Can Malt	580	$30½	30½	30½	
Can Malt p	648	91	91	91	+ 1
C Pac	12300	$24¼	23⅜	24¼	+ ⅜
Can Perm	5543	$22¾	22¼	22¼	— ½
Cdn Brew	4075	$6	5⅞	6	+ ⅛
C Cablesy	950	$18¼	18⅛	18¼	+ ⅛
C Cab w	10800	500	490	490	
Cdn Can A	890	$9	8¾	8¾	— ⅛
CC Man A	700	$22¼	22	22	
C Curtis	7000	92	85	92	+ 7
C Equfy	16379	$15½	15¼	15⅜	
C Found pr	300	$11¼	11	11¼	+ ¼
C Hydr	2050	$13¼	13⅛	13⅛	— ⅛
C Im B	16355	$31	30¾	30⅞	
C Ind Gas	2870	$10¼	10⅛	10¼	
CIL	1577	$16¼	16	16¼	— ⅛
C Interurb	200	375	375	375	
C Intrurb p	200	$10¾	10¾	10¾	
C Manoir	200	410	410	410	— 5
C Marconi	1405	475	475	475	— 5
C Occdental	3353	$14¼	14	14¼	— ⅛
CPInv p	38680	$30	28¼	29⅞	+1⅞
CPIn w	72380	295	270	280	+10
CP Ltd	40620	$17¼	16⅜	17¼	+ ¼
CPL A p	716	$10⅞	10⅞	10⅞	
Cdn Salt	300	$17¼	17¼	17¼	+ ¼
Cdn Tire	120	$65	64⅞	65	+ ½
Cdn Tire A	2540	$62¼	61¾	62¼	+ ½
C Utilties	300	$13	12⅞	13	
C Util $1.25	150	$27	27	27	+ ¼
C Util w	3120	475	470	475	+10
Canron	450	$25⅜	25¼	25¼	— ⅜
Capit Div	2400	67	66	67	+ 1
Cara	400	$9¼	9¼	9¼	— ¼
Carma D	200	$7½	7½	7½	
Carrier JD	200	$7	7	7	
Cassidy L	200	$6¼	6¼	6¼	+ ⅛
Cassidy p	100	$10½	10½	10½	
CC Yachts	5735	$5⅝	5⅜	5½	
Celanese	4010	420	405	410	
CFCN	250	$9⅞	9¾	9¾	— ¼
Chrysler	7415	$37⅜	36¾	37¼	
CHUM B	200	$13⅛	13	13	— ¼
Columbia	7185	285	255	260	—20
Columbi p	9440	$6¾	6½	6¾	+ ⅛
Cominco	3155	$28⅞	28	28	— ¾
C Holiday I	1485	$13¼	13	13¼	+ ¼
Compro	100	465	465	465	— 5
Computel	1435	$13⅜	13⅛	13⅜	+ ⅛
Comtech	950	$5	485	5	
Conn Chm	100	$7	7	7	+ ⅛
Conn Bath	2910	$19⅛	19	19	
Con Bath p	z70	$21	20½	20½	
Con Bath w	3525	61	60	60	
C Bath 68 w	1225	710	710	710	—15
Con Bldg	6150	295	285	285	—10
Con Textle	2400	425	400	410	—15
Con Distrb	780	$32⅜	32⅛	32¼	— ¼
Cons Gas	7015	$17⅞	17⅜	17¾	— ⅛
Con Glass	100	$15	15	15	— ⅛
Corby vt	150	$23½	23½	23½	
Cornat Ind	2100	325	315	315	— 5
Cornat pr	700	$19¼	19	19¼	+ ½
Corontn p	109	265	265	265	
Costain R	200	$9¼	9¼	9¼	— ⅛
Costin R w	1400	435	435	435	— 5
Crain R L	100	$13¼	13¼	13¼	
Crestbrk	7900	$7⅜	6	6¾	+ 1
Crwn Life	495	$70	69	70	+ 1
Crush Intl	1300	$16	16	16	
Cygnus A	z50	$7¾	7¾	7¾	
Dalmy A	2275	$13	12¾	13	
Dalmy B	z15	$13½	13½	13½	
Dawson D	3200	$7⅞	7⅜	7¾	
Distl Seag	5016	$41½	41	41¼	+ ¼
Doman I	2975	$17½	17¼	17½	+ ⅛
D Pete	17228	$45¾	44	45½	+ ¼
D Bridge	460	$33¼	33¼	33¼	+ ½
D Citrus	200	$13¾	13¾	13¾	
D Fdry	13035	$27¾	27⅛	27⅛	— ⅜
Dom Store	1660	$15¾	15½	15¾	+ ¼
Domtar	4105	$19⅜	19¼	19¼	+ ¼
Domtar pr	100	$14¾	14¾	14¾	— ⅛
D Textie	450	$9¾	9⅜	9⅜	— ¼
Donlee M	400	$7½	7½	7½	+ ¼
Dover Ind	300	$22½	22	22	— ⅜
Dr Mc C A	350	$12¼	12⅛	12¼	
Du Pont	207	$32	31¾	31¾	— ¼
Dustbane	1850	$8	7¾	7⅞	
Dylex Ltd	812	$12	11⅞	12	
Dylex L A	6808	$11⅞	11⅜	11⅞	+ ½
Estn Prov	190	$5¾	5¾	5¾	— ¼
Econ Inv	z75	$16	16	16	
Econ Inv p	200	$32	32	32	
Eddy Mtch	451	$15¾	15	15¾	+ ¾
E-L Fin	2675	$13	12¾	12⅞	+ ⅛
E-L Fin w	1700	530	515	525	
Electro Itd	1125	$18⅛	18	18	— ⅜
Exquisite	100	405	405	405	
Fairview	8100	$17	16¾	16¾	
Falcon	2033	$70	69	69	— 1
Farm Mer	125	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅛
Fed Gr	11450	$9⅛	9	9⅛	+ ⅛
Fed Pion	6190	$29½	28	29½	+ ½
Fed Pion P	300	$118	116	118	+ 4
Fields S	300	$21	21	21	— ¼
F City Fin	300	$21¼	21¼	21¼	
F City F wt	3250	$11⅞	11¼	11⅞	+ ⅜
Fittings	z50	$15½	15½	15½	
Fleet Mfg	2900	190	185	185	—10
Foodex S	4060	$9⅛	8¾	9	— ½
Ford USA	1000	$68⅜	68⅝	68⅜	—10
Ford Cnda	100	$104	104	104	
F Seasons	1000	$8⅞	8⅞	8⅞	+ ¼
F Sea A pr	200	$12	12	12	— ¼
Fraser	365	$19½	19	19	— ¾
Fruehauf	700	$14¾	14¼	14¾	+ ⅜
Galf Mi Irn	262	$7⅛	7	7	— ¼
Gaz Metr	654	495	485	495	
Gaz M 63w	500	25	25	25	
Gdn Mang	1400	$8	8	8	
Gen Baker	100	275	275	275	+ 5
Gen Distrb	200	$33	33	33	+ ½
GMC	205	$75	75	75	— ⅛
Genstar L	2835	$17⅜	17⅜	17⅜	— ¼
Gnstar L w	403	610	610	610	
Gerin 1st p	400	$10	10	10	+ ⅛
Gesco Dis	150	$9	9	9	
Getty Oil	300	$105⅞	105⅞	105⅞	+11
Glendale	760	$12⅜	12½	12⅜	+ ⅛
Gleng B p	500	325	325	325	
Gold Crest	600	$9⅛	9⅛	9⅛	— ⅛
Goodyer	25	$260	260	260	
Godyear p	150	$38	38	38	
Greb I B	2180	$13½	13	13½	+1¼
Greb I C	500	$12⅞	12⅞	12⅞	
GL Paper	2115	$21	19⅝	20¾	— ⅞
GL Pap w	1500	485	420	425	—70
GL Power	4355	$25	24	24⅞	+ ⅜
GN Capital	2000	$9⅜	9½	9½	— ½
Gt W Life	305	$79½	79½	79½	
Gt West S	800	$6¾	6⅜	6⅜	— ⅛
Green Ltd	100	$5⅜	5⅜	5⅜	
Grey G	1020	$7⅛	7	7⅛	
Greyhnd C	1000	140	140	140	—10
Greyhnd	2297	$21½	21⅜	21⅜	— ⅜
GSW Cl A	z25	$20¼	20¼	20¼	
GSW Cl B	100	$19¼	19¼	19¼	— ½
Guar Trst	567	$14½	14½	14½	— ¼
Gulf Can	2899	$37⅜	36¾	37¼	— ¼
Halifax D	400	200	200	200	
Hambro C	6807	$9	8⅞	8⅞	
H Group	1225	$14¼	14¼	14¼	— ⅛
Hardee	1000	110	110	110	— 5
Hard Carp	z10	$27¾	27¾	27¾	
Harqn	11700	$13½	12¾	13½	+ ¼
Harris J S	1000	370	365	365	— 5
Harveys F	3950	150	145	145	— 5
Hawker S	2631	420	415	420	— 5
Hays Dna	107	$12⅞	12⅞	12⅞	+ ⅛
Hedway C	100	445	445	445	—15
Home A	6255	$43¼	42¾	42¾	+ ¼
Home B	1200	$40¼	40	40	— ¼
Horne Pit	5790	495	485	485	—10
Hoden DH	1120	$7⅜	7¼	7⅜	— ⅛
H Bay Co	3415	$19⅞	19⅜	19⅜	— ¼
HB Oil Gas	1372	$52⅛	51⅞	51⅞	— ⅛
Huron Eri	2070	$33½	33	33	— ½
Husky Oil	2075	$21¾	21⅜	21¾	
Husky D w	1612	810	780	800	
Husky E w	600	915	910	910	—20
Hy's Ltd	100	460	460	460	
IAC	4545	$19½	19⅛	19⅛	— ½
IAC w	400	780	775	780	— 5
Imasco	700	$31	30⅞	31	+ ¼
Imp Life	1820	$126	126	126	
Imp O	18472	$47¼	46¾	47⅛	— ⅜
Indal Can	2715	$15⅞	15½	15¾	
Ind Adhes	150	$16¼	16¼	16¼	
Inglis	1550	$21¼	21	21¼	+ ¼
Inland Gas	773	$12½	12⅜	12½	— ¼
Inland G p	920	$13⅞	13	13⅞	+ ⅜
Inter C A w	3400	725	715	725	+30
Inter C B w	2400	720	700	720	+20
Intrmetco	2600	495	480	485	
IBM	62	$434	434	434	— 3
Inco	26605	$33½	32¾	33	— ⅛
I Util	25668	$22⅞	22½	22½	— ¼
Interpool	1200	$17⅛	17	17⅛	
Int Div	700	280	270	270	—25
Intpr Pipe	875	$29½	29⅜	29⅜	— ⅜
Int Pipe w	250	$12⅜	12½	12½	— ¼
Ipsco	975	$16½	16⅜	16½	— ⅛
Inv Group	700	$11⅜	11½	11½	— ¼
Inv Grp A	4505	$12⅜	12¼	12⅜	
Inv Grp 5 p	375	$25	24⅞	24⅞	— ⅛
ITL Ind	500	240	230	230	
Ivaco Ind	280	$24	23⅜	24	+ ¼
IWC Com	600	340	340	340	
Kaiser Re	2850	225	215	225	+ 5
Kaps Tran	3400	$10⅜	10½	10½	
Keen Ind	1625	$12⅛	12	12⅛	+ ⅛
Keepr B	13600	$16½	16⅛	16½	+ ¼
Kelly D A	300	$8¼	8¼	8¼	+ ⅛
Kelsey H	700	$14	14	14	
Kenting	1000	$10½	10¼	10¼	— ⅛
Koffler	6600	$17	16¾	17	
Koffler A p	500	$9⅜	9⅜	9⅜	
Koffler w	500	800	800	800	+10
Labatt	3200	$30½	30¼	30¼	— ¼
Laidlaw M	440	$16⅜	16½	16⅜	+ ⅜
LOnt Cem	8858	380	370	370	+ 5
Laura Sec	350	$13½	13½	13½	— ¼
Lau Fin	2680	$12¼	12⅛	12¼	— ⅛
Lau F 2.00	50	$26	26	26	
Leigh Inst	3899	$10½	10⅛	10⅜	+ ⅜
Leons Frn	100	$18½	18½	18½	
Levy A pr	100	$5¾	5¾	5¾	
Life Inves	500	$7¼	7¼	7¼	
Lincoln Tr	650	$18½	18	18	
Lob Co A	365	$6	6	6	+ ⅛
Lob Co B	425	$6¼	6	6¼	+ ¼
Lob Co pr	25	$30⅜	30⅜	30⅜	
Lob G B pr	z50	$20½	20½	20½	
Loeb M	450	$5¼	5⅛	5⅛	— ⅛
Maclarn A	320	$22	22	22	
Mclan H A	203	$15½	15¼	15½	+ ¼
MH Cable	450	$17⅜	17⅜	17⅜	— ⅛
MB Ltd	6985	$28⅜	28	28⅜	+ ⅜
Magna El	200	$9	9	9	
Magnason	200	$16¾	16¼	16¼	— ¼
Magnetcs	500	115	115	115	
Maislin I	300	$12¾	12⅜	12⅜	— ⅜
Major H D	1100	235	235	235	+ 5
M Lf Gard	255	$28½	28½	28½	
M Lf Mills	z25	$18	18	18	
Maritime	z100	$23	22¾	22¾	
Martim A p	100	$10¾	10¾	10¾	+ ⅛
Markboro	700	$9⅞	9¾	9¾	— ¼
Markel F	z50	$12⅜	12⅜	12⅜	
Mas-F	11192	$20½	20⅛	20⅛	— ⅜
McGraw H	1300	$7¾	7⅜	7¾	
McLagn w	1450	$12½	12¼	12½	
MEPC	2500	$9⅜	9	9	— ⅜
MEPC w	550	400	400	400	—10
Melchers	240	$8¼	8¼	8¼	+ ¾
Melton R E	100	410	410	410	
Mercantil	950	$25⅝	25½	25½	— ¼
Met Stors p	z125	$18⅛	17¾	18⅛	
Met Trust	966	$23½	23⅜	23⅜	— ⅛
MICC	100	$32¼	32¼	32¼	+ ⅛
Micsys	13224	$14¾	14¼	14½	— ⅛
Micrsys w	5950	875	820	830	—40
MLW Wor	100	$17¾	17¾	17¾	— ¼
Moffat	805	$14⅝	14½	14½	
Molson A	1700	$29¾	29½	29½	— ⅛
Mon Inv	1700	$8¼	8	8¼	
Mon Life	1575	$41	40	41	+ 1
Monenco	630	$10	9¾	10	+ ⅛
Mnt Trst	880	$21¼	20¾	21¼	+ ½
Moore	4268	$50⅞	50⅝	50⅝	— ½
Morse A	400	$11⅛	11	11⅛	— ⅛
Morse B pr	40	$33	33	33	
MTS Inter	1300	87	85	85	
Murphy	200	$9¾	9¾	9¾	— ⅛
Murritt P	400	395	390	395	+ 5
Nabrs Dlg	200	$13⅜	13⅜	13⅜	— ⅜
NaChrs I	2250	$8⅛	8	8⅛	— ⅛
Nat Drug	z25	$7⅛	7⅛	7⅛	
N Hees Ent	300	305	300	300	— 5
Nat Sea A	500	$11¼	11	11¼	+ ⅛
Nat Trust	475	$48½	48½	48½	
N B Cook	300	260	260	260	
Neonex	10145	460	440	450	— 5
NB Tel	350	$14½	14½	14½	— ¼
NB Tel A p	325	$20	19⅞	19⅞	— ⅛
Nia Wire	400	$28	27½	28	
Nia Wire B	1405	$28¼	27¾	28	+ ¾
Noma Ind	800	$9	8¾	9	+ ⅛
Noran	12525	$47¼	47	47⅛	— ⅜
NCtrl G	25463	$11½	11	11¼	— ⅛
Nor Ctl 65p	300	$35⅛	35⅛	35⅛	
Nor Ctl B p	100	$24¾	24¾	24¾	— ¼
Nor Ct 150 p	900	$25⅛	25	25	— ⅛
Nor Ctl w	600	460	450	460	+ 5
NW Util p	60	$54	54	54	+ ¼
Nowsco W	200	$11⅞	11⅞	11⅞	— ⅛
NSI M	10015	$5⅛	425	475	—37
NuWest D	750	$9⅞	9¾	9⅞	+ ⅛
NWL Fin	400	275	275	275	
Ocdentl Pt	5610	$11½	11¼	11¼	— ¼
Oceanus I	150	120	120	120	
Oil Patch	400	460	460	460	
Okan	17505	$14⅝	14⅜	14⅝	+ ⅛
Ontario Tr	7105	$11¼	11⅛	11¼	
OSF Ind	2605	$11⅜	11¼	11¼	— ⅛
Oshawa A	5025	$11⅛	11	11	
Oshawa w	1400	100	100	100	— 5
Overland	200	$9	9	9	+ ½
Overind 2 p	6425	450	420	450	+30
Pac Pete	200	$41⅝	41½	41½	— ⅜
Pac West A	3000	$10⅞	10⅜	10⅞	+ ⅜
Pac WA A p	175	$45	45	45	+1½
Pancana I	1200	285	285	285	
Paragon	900	300	300	300	+ 5
Paulin	300	$5⅜	5⅜	5⅜	
Peel Elder	115	$25½	25½	25½	— ½
Peerless	1000	$15	15	15	
Pemb A	39200	$6¼	6	6	— ¼
Pembin B	8150	$6½	6¼	6½	
Penningtn	2900	$12	11½	11¾	— ¼
PC Jwl A	281	$26	25¾	25¾	
P Dept S	3200	$21⅛	20¼	21⅛	— ¼
Petrofina	1126	$32	31¼	31¼	— ¾
Phillips Cb	640	$13¼	13	13⅛	— ⅛
Photo Eng	z10	$24½	24½	24½	
Pitt Eng C	1400	$11¼	11	11	
Pow Corp	3850	$13¼	13	13¼	+ ¼
Pow Crp pr	150	$32	32	32	
Pow C 5 pr	400	$13⅞	13¾	13⅞	+ ⅛
Pre Cable	2550	$18¾	18¼	18¾	+ ½
Prem Iron	400	200	200	200	
Price Com	5725	$15¾	15⅜	15¾	+ ¼
Prov B Can	700	$16⅜	16	16⅜	+ ⅜
Q Brdcast	z50	$6	5¾	5¾	
Que Tel	100	$17¾	17¾	17¾	— ⅛
Rank Org	z70	$23½	23⅜	23⅜	
Rapid D	10300	$13⅜	13	13⅜	+ ¼
Readers D	25	$29	29	29	
Reed Osir	1900	$11½	11⅜	11⅜	— ⅛
Reichhold	1000	$22½	22¼	22½	
Reich wt	200	$13⅜	13½	13⅜	+ ⅜
Reitman A	800	$13½	13¼	13¼	
Revelstk	2350	$9	9	9	
Rileys D	425	200	200	200	+ 5
Riv Yarn	720	225	225	225	
Riv Yarn A	960	275	275	275	
R Little	1500	$6	6	6	
Rolland	1700	$8¼	8	8⅛	— ⅛
Ronald Fd	375	$25	25	25	— ½
Rothman	z50	$17¼	17¼	17¼	
Rothmn w	2030	450	430	450	+15
Rothm A p	z10	$90⅛	90⅛	90⅛	
Rothm 2p	250	$20⅜	20¼	20¼	— ⅜
Royal Bnk	5480	$34⅞	34⅝	34⅞	+ ⅜
Royal Trst	770	$55	53¾	53¾	— 1
Russel A	2800	$12¼	11⅞	12¼	+ ⅛
StL Cem A	100	$52	52	52	
StL Corp p	z10	$63½	63½	63½	
St Maur	14150	125	115	120	
Sayvette	1100	$5½	5⅜	5½	+ ⅛
Schmeid b p	750	$14⅛	14	14	— ⅛
Scintrex	600	230	230	230	
Scot York	525	$6⅞	6¾	6¾	— ¼
Scot Lasal	300	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛
Scot Paper	500	$27	27	27	
Scotts	150	$21⅛	21⅛	21⅛	— ¼
Seco Cem	200	$10⅜	10⅜	10⅜	
Secur Cap	1000	77	75	75	— 2
Selk A	13850	$14½	14½	14½	
Shaw Pipe	500	$13⅞	13⅞	13⅞	
Shell Can	2361	$57⅜	57¼	57½	
Shully's	700	320	315	320	
Silverwd A	100	$15½	15½	15½	— ½
Simco Eri	5400	375	365	365	— 5
Simpsons	7185	$31	30½	31	+ ½
Simpson S	1095	$50¼	49⅞	50	— ⅛
Sklar M	1775	$10⅛	9¾	9⅞	+ ⅛
Sklar W	900	760	755	760	+10
Skyline H	200	$7¼	7¼	7¼	
Slater Stl	500	$12⅜	12¼	12¼	— ⅛
Slat W Can	1400	$17	16¾	17	
Soby Stor	100	$7⅞	7⅞	7⅞	+ ⅛
Somville p	z10	$39⅜	39⅜	39⅜	
Southam	2350	$30½	30	30	
Spar Aero	4400	445	405

Le point

Après le Vietnam...le dollar

par Clément Braise de l'AFP

PARIS, (AFP) – La crise monétaire a remplacé l'affaire vietnamienne au premier plan de l'actualité internationale, et s'est encore aggravée hier.

Ses derniers développements sont caractérisés par un durcissement des pressions américaines pour une nouvelle réévaluation du mark allemand et du yen japonais, et par les hésitations des dirigeants de Bonn devant le choix entre des solutions paraissant toutes mauvaises pour eux, tandis qu'à Tokyo, ou l'envoyé du président Nixon, M. William Eberle, est en visite pour cinq jours, les responsables s'efforcent de gagner du temps en renforçant les contrôles pour contenir la marée de dollars.

A peine sortis du guêpier vietnamien, les Américains développent une double offensive: sur le Proche-Orient ou leurs intérêts pétroliers, stratégiques et politiques s'opposent à ceux des soviétiques, et dans le domaine économique, par une attaque tous azimuts pour obtenir sans contrepartie des concessions commerciales et monétaires de leurs principaux partenaires, avant l'ouverture de la grande négociation qui pourrait s'éterniser, après le coup d'envoi prévu en septembre prochain à Tokyo.

Actuellement, c'est sur le front monétaire que sont concentrés les efforts en vue d'aboutir d'abord à des réévaluations du yen et du mark qui feraient apparaître l'accord historique du 18 décembre 1971 à Washington comme une simple étape vers un système assurant des réévaluations périodiques des autres monnaies par rapport au dollar.

Le fait nouveau dans ce domaine a été la déclaration faite mercredi devant une Commission du congrès par le principal conseiller économique de la Maison Blanche, M. Herbert Stein, laissant prévoir de prochaines mesures américaines de rétorsion, sous forme de surtaxes douanières, si les négociations multilatérales ne donnent rien.

A l'appui de cet avertissement, la ruée des dollars sur les monnaies fortes se poursuit avec la participation, selon les cambistes, des banques et des grandes entreprises américaines.

Dans cette tempête, l'Allemagne fédérale est en première ligne, comme l'a souligné mercredi le chancellier Willy Brandt qui était en visite à Bruxelles. Les responsables de Bonn refusent à la fois de céder aux américains en réévaluant le mark ou en le laissant flotter comme la livre sterling, ce qui reviendrait au même – et de leur dire un non sec en instituant un double marché des changes, comme en France, en Belgique et en Italie. Une telle mesure impliquerait la mise en place de contrôles beaucoup plus sévères que ceux venant d'être appliqués, et risquerait en outre d'entraîner une forte dépréciation du dollar financier, alors que la plus grande part des réserves monétaires allemandes est constituée par des devises américaines.

La Banque centrale de Francfort s'est donc bornée mercredi soir à prendre des mesures conservatoires pour geler les quelque huit milliards de marks de liquidités supplémentaires créées en quelques jours par les conversions de dollars. Et elle devra sans doute en prendre d'autres bientôt, puisque la marée était revenue dès le lendemain – plus d'un milliard de dollars absorbés au début de l'après-midi de jeudi – et se gonflait d'heure en heure.

Face à une telle situation, le chancelier Willy Brandt en appelle à la solidarité de ses huit partenaires. Il est grand temps, a-t-il déclaré à Bruxelles, que nous examinions une solution européenne et que nous montrions au monde que l'Union monétaire européenne est autre chose que des paroles et des bonnes intentions.

Mais la difficulté est de réaliser un accord pour concrétiser cette solidarité, sans mettre les américains dans une situation telle qu'ils seraient acculés à des décisions brutales, comme celles du 15 août 1971.

L'Hydro-Québec a pris livraison récemment du premier transformateur à 735,000 volts à être produit au Québec par ASEA. C'est l'un des trois transformateurs du genre fabriqués à la nouvelle usine ASEA à Varennes, ce qui représente une commande globale de près de $1½ million. Les trois transformateurs monophasés, pesant plus d'un demi million de livres chacun, seront installés au poste de Boucherville, point d'arrivée de la ligne de transmission à 735 KV venant du nord. Le deuxième transformateur subit présentement les tests d'acceptation et le troisième sera vérifié d'ici une semaine ou deux. Chaque transformateur a une puissance de 370 MVA et est conçu de façon à réduire la tension de 735 KV à 219 KV aux fins de distribution. Parmi les plus gros jamais construits au Canada, ils pèsent 250 tonnes lorsqu'ils sont remplis d'huile isolante et ils ont 23 pieds de longueur, 22 pieds de largeur et 36½ pieds de hauteur.

Le $ de Champion ne vaut que 70 cents

M. Zwaig, syndic dans l'affaire de la faillite de Champion Savings Corp. a dû annoncé hier à quelque 700 créditeurs de la compagnie que chaque dollar investi dans Champion ne serait probablement remboursé qu'à un taux de 70 à 40% de leur valeur.

L'assemblée a été convoquée par le syndic Melving C. Swaig, du bureau Riddel, Stead and Co., de Montréal, pour recevoir les réclamations des quelque 5,000 petits épargnants du Québec et du Nouveau-Brunswick menacés de perdre plus de 50 pour cent de leurs certificats d'épargne, à la suite d'une requête en faillite de quelque $2 millions accordée au fiduciaire, la Garanty Trust of Canada, de Montréal.

L'entreprise Champion Savings fut fondée en 1939 et se spécialisait dans la vente de certificats d'épargne à travers tout le pays, puis dans l'est du Canada ces dernières années. En 1967 la vente des certificats d'épargne fut suspendue et depuis lors les épargnants envoyaient leurs dépôts par mensualités.

L'entreprise fut ensuite vendue en mars 1971 à la maison Jason Investment Holding dirigée par un certain Calanis. Ce même monsieur vient d'écoper d'une peine de 6 mois de prison par un juge newyorkais à la suite de la disparition de quelque $10 millions qu'il avait en garde.

Selon M. Zwaig, il appert que près de $1.6 million furent investis dans une fiducie suisse plus fictive que réelle. La disparition de l'autre $1½ million trouble autant le syndicat que les 700 créditeurs qui ont assisté à la réunion d'hier.

Sur les marchés monétaires

Nouvel accès de faiblesse du dollar

PARIS (AFP) – Le dollar a encore vécu hier une pénible journée et a été malmené sur tous les marchés des changes.

La Bundesbank a dû se porter massivement sur le marché de Francfort pour lui éviter de sombrer. C'est un milliard et demi de dollars qu'elle a dû encore absorber hier, ce qui porte à quatre milliards les dollars entrés en Allemagne en une semaine.

Ce nouvel accès de fièvre spéculative semble avoir été créé par les rumeurs selon lesquelles l'Allemagne fédérale déciderait de créer un double marché des changes, comme en Belgique, en France et en Italie.

Ces rumeurs remettaient en effet en cause les déclarations officielles selon lesquelles la parité du DM serait maintenue puisque le DM dit financier, précisement celui sur lequel jouent les spéculateurs, flotterait en se réévaluant certainement de 8 à 10 pour cent selon les experts.

Le gouvernement de Bonn a démenti formellement. Il n'en reste pas moins que le doute est entré dans les esprits.

L'attaque ne s'est pas portée seulement sur le DM, le franc suisse flottant a aussi subi de fortes pressions. Il a fluctué largement pour finalement atteindre son taux de réévaluation contre dollar le plus important depuis le début de sa flottation le 23 janvier.

Le yen japonais a été paradoxalement moins attaqué hier que la veille, jour où la banque centrale a dû absorber 500 millions de dollars. La tension à la réévaluation est toujours forte mais l'intervention de la Banque a été beaucoup moins massive.

Quant à l'or, il a ouvert en très légère hausse hier matin à Londres: 68.90 dollars l'once, soit 10 cents de plus que mercredi en clôture. Il a toutefois baissé à Paris où il avait monté beaucoup plus que partout ailleurs ces derniers jours.

Par ailleurs, l'exode des dollars vers l'Allemagne cause, à très court terme, une telle pénurie sur le marché de l'eurodollar que l'intérêt d'hier à aujourd'hui (overnight) y atteint 25.5 p.c. au lieu de 6 p.c. seulement il y a une semaine.

Les ÉU changent d'attitude

WASHINGTON (AFP) – En 24 heures la position officielle des Etats-Unis vis-à-vis de la crise monétaire a soudainement changé et les responsables américains s'efforcent maintenant de démontrer qu'is coopèrent avec leurs partenaires éteindre l'incendie sur les marchés de change.

Ce changement d'attitude est devenu évident mercredi lorsque les plus haut responsables de l'administration, y compris le président Nixon, ont tenté de démontrer que les Etats-Unis n'assistaient pas avec indifférence aux remous monétaires sur les marchés européens.

Le président Nixon a réaffirmé pour sa part qu'il était déterminé à appliquer avec rigueur la phase trois du contrôle des prix et des salaires. Le président a assuré qu'il était prêt à annuler les augmentations de prix qui seraient incompatibles avec l'objectif de l'administration qui est de ramener la hausse des prix aux Etats-Unis aux alentours de 2.5 pour cent en fin d'année. Manifestement M. Nixon souhaitait ainsi dissiper les craintes qui se sont répandues tant en Europe qu'aux Etats-Unis sur une prochaine reprise de l'inflation de l'économie américaine, et qui selon de nombreux observateurs ont contribué en partie à la spéculation contre le dollar.

Le même jour, le secrétaire au Trésor, M. George Shultz, son adjoint pour les affaires monétaires internationales, M. Paul Volcker, et le président de la Réserve fédérale, M. Arthur Burns, qui ont déposé tous les trois devant la Commission économique conjointe du Congrès, ont tenu des propos qui se voulaient également rassurants.

Le secrétaire au Trésor a confirmé que la Réserve fédérale continuait, même si c'est à un niveau modeste, d'intervenir sur le marché des changes de New York pour soutenir le dollar, poursuivant ainsi la défense du réalignement monétaire de décembre 1971. MM. Shultz et Volcker sont restés volontairement vagues sur les implications de la crise monétaire et les intentions des Etats-Unis, avec le souci manifeste de ne pas ajouter de l'huile sur le feu.

De son côté, le président de la Réserve fédérale, M. Arthur Burns, adressait un nouvel avertissement aux banques américaines. Après avoir obtenu en début de semaine que trois des principales banques ramènent leur taux d'intérêt privilégié de 6.25 à 6 pour cent.

L'action privilégiée

Un investissement de tout repos

par Mike Williams de la PC

TORONTO – Bien que les experts soient d'accord pour affirmer qu'on ne peut jamais être sûr lorsqu'il s'agit d'investissements à la bourse, plusieurs d'entre eux soutiennent que les actions privilégiées offrent la meilleure forme de sécurité.

L'action privilégiée, comme son nom l'indique, donne certains privilèges à ceux qui en détiennent, privilèges que n'ont pas les propriétaires d'actions ordinaires.

Par exemple, les dividendes sur les action privilégiées sont décernées à un taux prédéterminé avant le paiement fait à ceux qui détiennent des actions ordinaires.

Dans le cas où une compagnie est financièrement incapable de payer les dividendes, les paiements sur les actions privilégiées doivent être effectuées avant que les profits ne soient distribués aux propriétaires d'actions ordinaires.

Il y a plusieurs sortes d'actions privilégiées, mais elles jouissent toutes d'une priorité sur les actions ordinaires. Dans la plupart des cas, cependant, les actions privilégiées ne donnent pas le privilège du droit de vote.

M. Dennis Locke, analyste à la compagnie Moss Lawson, prétend que les actions privilégiées offrent une forme d'investissement plus sûre que les valeurs ordinaires.

"Par exemple, si une compagnie fait faillite, ceux qui possèdent des actions privilégiées seront remboursés à partir de l'actif de la compagnie avant les propriétaires d'actions ordinaires".

NOMINATIONS A LA BANQUE ROYALE

P-A Fréchette **C.O. Rochon** **G.A. Bellevue**

La Banque Royale du Canada annonce trois nominations à la haute direction de sa Région du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Est de l'Ontario. M. P-A Fréchette, jusqu'ici directeur général adjoint, expansion régionale, est nommé directeur général de la région. M. Fréchette, qui est originaire de Sherbrooke, s'est joint à la Banque Royale à Drummondville et durant sa carrière a occupé plusieurs postes importants dans diverses succursales de la banque à travers la province de Québec ainsi qu'au siège de la région à Montréal. M. C.O. Rochon succède à M. Fréchette au poste de directeur général adjoint, expansion régionale. Il était auparavant directeur général adjoint, section des prêts, et il possède une riche expérience dans le domaine bancaire acquise au Québec ainsi qu'en Ontario. M. G.A. Bellevue remplace M. Rochon au poste de directeur général adjoint, prêts. Il remplissait les fonctions de surintendant des prêts jusqu'à sa récente nomination. MM. Fréchette, Rochon et Bellevue restent en poste au siège de la région à Montréal.

DIRECTEMENT DU FABRICANT AU CLIENT SANS LES ENNUIS HABITUELS

Il est certain que vous avez déjà acheté ou loué des voitures dan le passé, vous avez probablement attendu impatiemment un bon six semaines pour la livraison venant de l'usine de production.

Ceci est assez pour faire perdre tout l'entousiasme lors de l'arrivée de la nouvelle voiture.

Main Line n'entreprend pas des affaires de ce genre.
Vous pouvez louer la voiture que vous désirez.
Avec tous les extras que vous demandez.
ET LE JOUR MÊME.

Parce que nous avons en notre possession le plus vaste choix de voitures que doit posséder une compagnie de location pour satisfaire sa clientèle.

Voici tout simplement une idée sur la manière que nous dirigons notre commerce.

CADILLAC 1973
Coupe de ville

équipée avec contrôle d'AIR CLIMATISÉ, complètement assistée, vitres teintées, pneus à flanc blanc, système de contrôle pour miroir extérieur, toit vinyl et radio AM-FM.

$159.00 PAR MOIS

MODÈLES 1973...

Chevrolet Impala Custom	**$107**
Monte Carlo	**$112**
Caprice Classique	**$112**
Buick Regal	**$113**
Olds Cutlass Supreme	**$113**
Olds Vista Cruser	**$119**
Chev. Caprice Wagon	**$119**
Buick Le Sabre	**$119**
Pontica Grand Prix	**$134**
Buick Electra 225	**$139**
Buick Riviera	**$139**

Toutes les voitures ci-haut mentionnées sont équipées d'un système de climatisation, transmission automatique, servo-direction, servo-freins, radio, pneus à flanc blanc, couvercles de roues spéciaux et vitres teintées.

● 40,000 premiers milles gratuits ● 5¢ du mille additionnel ● Entretien et assurance non compris ● $300. et paiement du premier mois dû lors de la livraison ● LOCATION NETTE de 29 mois ● SANS OBLIGATION D'ACHAT.

Un spécial de MAIN LINE: tout conducteur qui roulera moins de 40,000 milles en 29 mois, recevra un rabais de 2¢ du mille.

Ex.: conduisez 30,000 milles en 29 mois et votre boni sera de $200.00 dollars.

Main Line Auto Leasing du Canada Ltée

3585 RUE BERRI, MONTRÉAL
(au nord de Sherbrooke)
Ouvert tous les jours. Samedi, jusqu'à midi.

Tél.: 844-1058

Dernière chance d'épargner sur votre impôt de 1972.

Pour vous montrer comment, ces bureaux resteront ouverts, en plus des heures habituelles:

samedi le 10 février

Un amendement à la Loi de l'impôt sur le revenu vous permet de déduire jusqu'à $4000 de votre revenu annuel, gagné et imposable en 1972.

Ceci, pourvu que vous ayez fait enregistrer un contrat comme plan d'épargne-retraite avant le 28 février 1973.

La Métropolitaine vous offre de nombreux plans enregistrables qui vous permettront d'appliquer les dollars non imposables à la constitution d'une rente de retraite.

Venez nous voir ou appelez-nous avant la fin de février.

8607 St-Laurent, Montréal	381-6211
2050 Mansfield, Montréal.	288-0131
1070 est, Bélanger, Montréal	273-2408
550 ouest, Sherbrooke, Ch. 470, Montréal.	849-8021
1600 Le Corbusier, Ville de Laval (Chomedey)	681-2586
5835 Verdun, Suite 200, Verdun	769-8574
3500 Parc Lafontaine, Ch. 405-412, Montréal	527-8641
Centre Langelier, 7373 Langelier, St-Léonard	254-4945
6 Desaulniers, St-Lambert	672-2730
345 Victoria, Westmount.	489-9358

La Métropolitaine
Cent ans au service des Canadiens

Cette annonce est publiée à titre documentaire seulement.

NOUVELLE ÉMISSION — Le 9 fevrier 1973

Can. $15,000,000

La Commission des écoles catholiques de Montréal

Obligations échéant le 15 décembre 1987

Cet emprunt a été négocié par

First Boston (Canada) Limitée — **The Bank of Tokyo, Ltd.**

The Bank of Kobe, Ltd. — **The Long-Term Credit Bank of Japan, Ltd.**

Ces obligations ont été placées privément auprès des banques suivantes:

The Bank of Tokyo, Ltd.

The Long-Term Credit Bank of Japan, Ltd. — **The Bank of Kobe, Ltd.**

The Toyo Trust and Banking Co., Ltd.

The Sumitomo Trust and Banking Co., Ltd.

The Yasuda Trust and Banking Co., Ltd.

Daniel Bouchard rejoint, dans la solitude, ses confrères canadiens

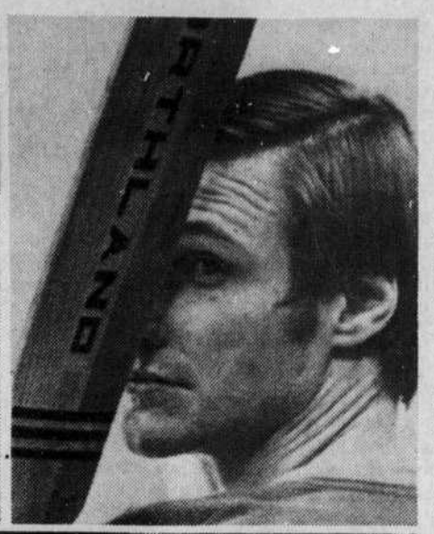

LES GARDIENS DES FLAMMES - Daniel Bouchard (en haut à g.) se prête de bonne grâce à l'inévitable autographe d'un programme, au bénéfice d'un partisan des Flammes à l'Omni. Philippe Myre (à dr.), ce soir-là, agit comme gardien réserviste et a pris place sur le banc des joueurs. En bas, c'est un Bouchard solitaire qui profite d'un moment de répit pour reprendre son souffle.(Téléphoto PA)

ATLANTA (PA) – Nous sommes seuls", a dit l'excellent Daniel Bouchard des Flammes d'Atlanta alors qu'il tentait d'expliquer la solitude qui meuble la vie d'un gardien de but.

"Nous ressentons les mêmes sentiments", a révélé le jeune homme de 22 ans qui, avant d'être l'une des figures dominantes des Flammes qui luttent présentement pour une place dans les éliminatoires, gardait les buts pour des clubs affiliés aux Bruins de Boston.

"On ne peut espérer jouer un excellent match à chaque partie", confie Myre qui complète l'un des meilleurs tandems de gardiens dans la ligue Nationale.

"C'est très dûr tant mentalement que physiquement", explique Myre. "Le plus pénible est toutefois lorsque je joue mal et que l'équipe perd. Il est d'ailleurs assez rare que je joue mal et que le club gagne".

Mais depuis le début de la présente saison, Myre et Bouchard ont très peu de choses à se reprocher tant leur fiche est éloquente. En effet, ces deux joueurs ont un dossier combiné de 2.80 buts alloués par partie, la troisième meilleure moyenne du circuit Campbell.

Fletcher emballé

"Nous avons deux des meilleurs gardiens de la ligue", révèle Cliff Fletcher, le gérant général des Flammes à qui revient une large part des succès de son équipe. A leur première saison dans la ligue Nationale, les Flammes ont côtoyé la tête de la section Ouest durant les premiers mois de la campagne et ce n'est que tout dernièrement qu'ils ont légèrement ralenti.

Malheureux de quitter la solide organisation des Bruins après qu'il eut appris qu'il venait d'être repêché par les Flammes, Bouchard est aujourd'hui un jeune homme comblé.

"Je suis extrêment heureux", se plait à répéter ce solide gaillard de 6 pieds. Au début cependant, je ne jouais que très peu et ce n'est qu'un peu plus tard que j'ai obtenu la chance de faire mes preuves".

L'instructeur Bernard Geoffrion a surnommé Bouchard "cool".

"Sur la glace, il ne semble ressentir aucune émotion", explique le "Boomer". Quelques fois, il paraît même trop calme".

De ses succès, Bouchard n'en est pas étonné. "Je savais depuis le début du camp d'entrainement que je pouvais être utile à l'équipe. J'étais jeune et je n'avais jamais joué dans la ligue Nationale, mais cela ne voulait pas dire que je n'étais pas bon".

Pour Philippe Myre, Atlanta représentait une véritable chance de prouver ce dont il était capable. Relégué au rôle d'auxiliaire avec le Canadien de Montréal après une brillante carrière dans les rangs juniors, Myre ne pouvait demander mieux. D'ailleurs il ne s'est jamais caché pour dire qu'il désirait être échangé. Ces trois années avec le Canadien ont été passablement longues et pénibles pour Myre.

"J'ai été très heureux d'obtenir une chance, a dit Myre. Et j'avais également la certitude que nous aurions une bonne équipe."

"Mon unique crainte était de rejoindre les rangs d'une équipe avec un esprit défaitiste. Mes craintes se sont vite dissipées avec Geoffrion. Il sait faire travailler les gars."

Myre et Bouchard sont parfaitement heureux d'alterner dans les buts, une coutume qui est devenue presque une règle dans la ligue Nationale.

"Psychologiquement, le fait d'alterner vous repose, explique Myre. Etant jeunes tous les deux, nous pourrions jouer plus souvent, mais le calendrier est tellement long que nos nerfs pourraient flancher."

Les deux gardiens ont la ferme conviction que les Flammes participeront aux éliminatoires.

"Nous avons une excellente équipe, mais ce sera notre rôle de mener le club aux éliminatoires," déclare Bouchard sur un ton très convaincant.

DERRIÈRE LE VOLANT...

... d'une puissante Ford Torino...

Jean-Paul Cabana, champion du circuit Québec-Vermont-New York au cours des deux dernières années, n'a pu résister à l'offre faite par Sonic Co-Op, division des huiles et pétroles à la Coopérative Fédérée du Québec. C'est ainsi que le 17 février prochain, au volant d'une puissante Ford Torino 1969, il participera, à la célèbre piste de Daytona (Floride), à la Permatex 300, une épreuve pour voitures de production modifiées.

Cabana, un résident de Beloeil, s'il est en mesure de réaliser une vitesse supérieure à 145 milles à l'heure lors des qualifications, sera assuré de prendre le départ de la course de 300 milles, parce qu'il est le champion de la piste Devil's Bowl. Il serait donc l'un des rares, sinon le seul, Québécois à participer à la classique qui sera disputée la veille des réputés 500 milles de Daytona.

Cabana vient à peine de prendre livraison de sa Ford, propulsée par un moteur Holman-Moody de 427 pouces cubes. Ce bolide a déjà été inscrit dans plusieurs épreuves de la série Grand National de Nascar, et elle est la propriétaire de l'Américain Bill Hollar. Cabana a déjà couru à Daytona en 1962, décrochant la 9ème place au classement général et la première dans la classe dernier modèle, lors de la Permatex 250.

Ventes: excellentes; service: ???

La direction de Bonaventure Ltée, concessionnaire de Chevrolet et d'Oldsmobile du nord de la métropole, semble débordée par les événements. L'industrie automobile connaît présentement, partout sur le continent nord-américain, des succès foudroyants dans les ventes. D'ores et déjà, on est assuré d'une année-record pour la vente des véhicules neufs.

Mais là où ça semble moins bien aller, chez Bonaventure du moins, c'est lorsque vient le temps d'accorder le service inhérent. Simple automobiliste comme tout le monde, sans prétention aucune à l'expertise, je me suis vite rendu compte de la chose après l'achat d'une Vega GT l'automne dernier. Non pas que cette petite voiture d'allure sportive, assemblée aux usines de General Motors du Canada à Sainte-Thérèse, soit un "citron". Loin de là. Mais il est à peu près inévitable que de petits pépins surgissent, et c'est là que Bonaventure, dont la propriété est partagée par G.M. et des intérêts privés (président: Michel Poirier), montre des lacunes inquiétantes.

Durant la période des Fêtes, je dus la confier pour quelques petites réparations mineures et un changement d'huile. C'était, je croyais, une première visite de routine. Mal m'en prit, car Bonaventure la garda durant 26 heures pour, en fin de compte, ne parvenir qu'à changer l'huile et réparer un levier qui empêchait le dossier du conducteur de rester à la position choisie. On n'avait pas eu le temps de déboucher une valve quelconque qui permet à l'eau de s'accumuler sous les pieds du conducteur et du passager immédiatement en arrière.

Claxon qui ne claxonne pas...

Un soir cette semaine, une panne électrique s'est produite qui a complètement immobilisé la voiture. Encore là, il aura fallu 26 heures à Bonaventure pour trouver le défaut, mais une fois de plus, j'ai réclamé ma Vega trop vite pour qu'on puisse enfin solutionner le problème de l'eau qui s'accumule sous mes pieds. "Ce défaut peut s'avérer très long à corriger", m'a-t-on répondu. Sans compter que le dégivreur de la grande vitre arrière ne fonctionne maintenant plus du tout. Sans compter aussi que j'ai dû absorber le coût du touage pour enlever l'auto de la rue.

Il y a aussi le problème du claxon qui ne fonctionne, par temps assez froid, qu'une fois l'intérieur de l'auto bien réchauffé (de 15 à 30 minutes). Ce problème a même failli me coûter une avarie sérieuse quand, tentant de dépasser un lourd camion des Meubles Roland Gagné, le chauffeur, ne m'ayant pas aperçu ou n'ayant pas voulu me voir, s'est interposé deux fois de suite devant moi. Comment voulez-vous vous défendre contre ça sans claxon?

Chez Bonaventure, on m'a expliqué que le claxon étant fait d'une matière plastique, il n'y avait absolument rien à faire sinon d'attendre que la chaleur lui permettre d'opérer normalement.

Enfin, je dois confier à nouveau ma Vega à Bonaventure aujourd'hui, pour la 3ème fois en 40 jours à peine, question de réparer le dégivreur et aussi, peut-être, de solutionner le problème de l'accumulement d'eau sous mes pieds. Je mentionnerai aussi que l'essuie-glace gauche ne nettoie pas également, ce qui peut parfois vous compliquer joliment la conduite par temps maussade comme ça m'est arrivé. Mais là, malgré la garantie dont jouit l'auto, je pense que je me résignerai, au lieu de perdre d'autres heures inutiles, à le remplacer à mes frais, ailleurs.

Heureusement que Bonaventure peut quand même compter sur le dévouement de la plupart de ses employés. Un Bernard Sainte-Croix, à la réception du service, vous arrache le sourire malgré tous les avatars qui peuvent vous tomber dessus. Consciencieux, il vous dira ce qui en est, et contrairement à plusieurs autres confrères, il ne vous fera jamais une promesse qu'il ne peut tenir. C'est au moins ça de consolant!

André TARDIF

EN BREF, BREF...

● Avec l'arrivée de Jackie Ickx, Dennis Hulme, Peter Revson et Mike Beuttler, avant-hier à Sao Paulo, les 20 pilotes qui participeront au Grand Prix automobile du Brésil, dimanche, sont tous sur place pour se prêter aux essais servant à déterminer l'ordre du départ. Il s'agit de la 2ème épreuve de la saison pour le championnat mondial des conducteurs de Formules 1.

● Le Britannique David Hobbs, qui fut victime d'un accident sur le circuit d'Indianapolis en 1971, est le premier pilote étranger engagé dans les 500 milles d'Indy, qui seront disputés le 28 mai. Hobbs y conduira une Eagle-Offenhauser alignée par l'écurie de l'Américain Roy Woods.

● George Follmer, vainqueur de la série Canado-Américaine l'an dernier sur une Porsche 917 de l'écurie de Roger Penske, a officiellement décidé de défendre son titre cette année dans l'épreuve nord-américaine pour voitures-sport sans limitation de cylindrée. Toutefois, bien que disposant de la même machine, il ne sera plus le co-équipier de Mark Donohue, car il courra désormais pour l'équipe de Bobby Rinzler.

LES BLUE BOMBERS de Winnipeg, de la ligue Canadienne de football, tentent présentement de ravir le quart-arrière Steve Hufnagel aux Colts de Baltimore, de la LNF. Hufnagel, un jeune colosse qui vient de terminer sa carrière amateur à l'université Penn State, a été réclamé au 14ème rang par les Colts, lors du récent repêchage universitaire. A Winnipeg, on a précisé que le quart-vedette Don Jonas refusait toujours de signer un nouveau contrat, laissant ainsi entendre qu'il pourrait bien être échangé si on obtient Hufnagel. A la Nouvelle-Orléans par contre, les Saints de l'endroit viennent de ravir aux Esquimaux d'Edmonton le solide garde offensif Wayne Dorton, un diplômé de l'université Kansas State en 1971.

Le sauteur Claude Ferragne :

Devra-t-il changer son régime pour être vraiment de classe internationale?

Claude Ferragne s'est illustré avec un saut en hauteur de 6'8" il y a deux ans, lors des épreuves annuelles d'athlétisme de la coupe de Montréal. Aujourd'hui, l'étudiant de 20 ans en éducation physique à l'Université de Montréal est l'une des meilleures attractions canadiennes lors de tournois internationaux. Son ascension vertigineuse a connu son sommet il y a deux semaines à Québec, avec un record canadien en salle de 7'2". Il est ainsi devenu le seul athlète québécois à recevoir une invitation aux championnats amateurs américains à New York, le 23 février, et aux championnats soviétiques annuels à Moscou, les 4 et 5 mars.

Contrairement aux autres athlètes qui n'aiment pas faire des prédictions, Ferragne laisse savoir ses buts futurs. Ainsi, il veut atteindre 7'3" dès cet été. "Ce qui veut dire qu'il pense en termes internationaux", déclare Larry Eldridge, directeur technique de la Fédération d'athlétisme du Québec.

Comparaison actuelle

Le Russe Valery Brumel détient présentement le record mondial de 7' 4 1/2", mais depuis son accident en moto l'an dernier, il n'a pu faire mieux que 6'8". L'Américain Pat Matzdorf détient le record mondial à l'extérieur avec 7'6 1/4".

"Tout le monde se prépare en vue de la saison estivale, affirme Ferragne, car c'est alors que vous atteignez votre sommet." Athlète d'une candeur inouïe, il avoue qu'il a commencé à sauter "tout simplement parce que j'étais bon dans ce sport". Il a amélioré graduellement son rendement depuis deux ans, grâce à des exercices constants en vue de renforcer les muscles de ses jambes en supportant des poids de 400 livres sur le dos. En compétition, il ne commence jamais vraiment à se réchauffer avant que la barre n'ait atteint 6'10".

"D'ailleurs, il a réussi presque tous ses records à son 3ème et dernier essai, révèle Elridge, ce qui est contraire à la plupart des athlètes qui réussissent leurs exploits aux 1er ou 2e essais. Claude est exceptionnel en ce qu'il doit être nerveux pour atteindre son sommet."

Un régime à améliorer

Le régime alimentaire de Ferragne ennuie considérablement Elridge. Il se contente d'une orange au déjeuner, suivi de hamburgers et de patates frites pendant la balance de la journée. Selon Elridge, il faudra certes changer ces habitudes dans les compétitions avec les meilleurs au monde. Il aimerait voir son protégé consommer davantage de protéines.

En fin de semaine dernière, aux Jeux du Maple Leaf Garden, Ferragne s'est classé 5ème avec un saut de 7'1", en comparaison de 7'3 1/2", soit un record canadien omnium, par l'Américain Dwight Stones.

"Mais ce fut surtout la façon dont il a réussi son exploit qui est impressionnante, a dit Elridge. Nous ne pouvions prendre un avion et nous nous sommes rendus à Toronto en taxi, si bien qu'il est arrivé au Gardens 25 minutes seulement avant sa compétition. Ainsi, sans aucune préparation physique et mentale immédiate, il a tout de même participé à la compétition." Les organisateurs de Toronto ont payé la course de $200 et ont insisté pour que Ferragne utilise encore le taxi la prochaine fois.

Il va sans dire que l'objectif à long terme de Ferragne demeure les jeux Olympiques de 1976 à Montréal. Mais il y aura des championnats canadiens et internationaux entre-temps.

***

LA PARTICPATION canadienne aux jeux Olympiques de Montréal en 1976 sera le thème principal du congrès annuel des Fédérations sportives du Canada, en fin de semaine à Ottawa. Les 20 disciplines (ou plus) olympiques seront alors représentées au sein de l'organisme, qui regroupe quelque 70 fédérations nationales. Le nouveau ministre de la Santé Marc Lalonde y dévoilera également le nom de la ville retenue pour l'organisation des jeux d'hiver du Canada en 1975. Enfin, les délégués tenteront de savoir comment Sports Canada, dont le budget actuel de $8.5 millions atteindra $20 millions en 1974, entend répartir ses subventions.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE
L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS
DE QUÉBEC
— Établi en 1880 —
C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagauchetière — Tél.: 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE
Comptables agréés
Donat Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
Jacques Brunetta, C.A.
240, rue St-Jacques, 6e étage
Montréal 126 - 849-1695

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C., C.A.
Michel H.-Gosselin, M.S.C., C.A.
Robert Moreau, M.S.C., C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 1201
Montréal 351 382-3080

BASTIEN, NORMANDIN BARRIERE & ASSOCIES
Comptables Agréés
F.J. Bastien, C.A. Y. Normandin, C.A.
R. Barrière, C.A. R. Normandin, C.A.
G. Borduas, C.A. J. Beaulac, C.A.
J. Marcel Daoust, C.A.
P. Beaudoin, C.A. G. Bouchard, C.A.
P. Contant, C.A. M. Gagné, C.A.
G. Guénette, C.A. M. Jalbert, C.A.
J.L. Richard, C.A.
Edifice Banque Canadienne Nationale
500 Place d'Armes, suite 1564
Montréal 126, Que. - 844-4445
Société affiliée:
BASTIEN, MENARD, NORMANDIN, SEGUIN & ASSOCIES
Montréal, Ottawa, Hull, Hawkesbury, Grand-Mère, Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières

LORENZO BÉLANGER ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
En collaboration avec:
Société d'Études Économiques et d'Expertise Comptable (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris)
Société d'Études Comptables (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Lyon)
et
Holden, Howard & Co.
(Chartered Accountants)
Montreal et Chicoutimi, Canada
Paris et St-Etienne, France
Londres, Grande-Bretagne
2055 rue Peel - Suite 1025
Montréal 110
Tél.: 849-9167

BESNER, TREMBLAY, RICHARD & CIE
Comptables agréés
Marcel Besner, C.A.
H. Denis Tremblay, C.A.
Claude Chevalier, C.A.
Louis-Philippe Chamberland, C.A.
Raymond Robillard C.A.
ASSOCIE RÉSIDENT - QUEBEC
Édouard Richard, C.A.
Michel Côté, C.A.
MONTRÉAL
222 est, Henri-Bourassa
Montréal 357, Qué.
Tél.: (514) 389-5995
QUÉBEC
7355-Ave Lière
Québec, Qué.
Tél.: (418) 626-2874

BERNIER & BISSON
Comptables agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques Suite 601
Montréal 845-0209

PAUL E. BONNIER
Comptable agréé
3100 Tour de la Bourse
861-5741
Montréal 115 (Qué.)

CAZELAIS, POUPART, PRIVÉ & ASSOCIÉS
Charles Cazelais, B.A., B. Com., L.A., C.A.
Gaetan Poupart, B.A., B.Sc. Com., C.A.
Gerard Prive, B.Sc. Com., C.A.
3737 Monselet, Mtl-Nord,
5936 St-Hubert, Montréal,
321-3832 274-0694

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
P.M. Adamson, C.A. — R.V. Barnett, C.A.
H.E. Bell, C.A. — C.W. Bissegger, C.A.
J.C. Bonnycastle, C.A. — M. Camirand, C.A.
H.M. Caron, C.A. — L.J. Carriere, C.A.
G. Chamberland, C.A. — W.A. Farlinger, C.A.
H.R. Germain, C.A. — J.B. Gick, C.A.
A.W. Gilmour, C.A. — G. Gingras, C.A.
G. Limoges, C.A. — D.G.R. Lindsay, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A. — J.J. Peacock, C.A.
R. Pearl, C.A. — R.A. Sinclair, C.A.
W.J. Smith, C.A.
Associés - résidents
Montréal - Québec
Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

COULOMBE, BEAUDOIN ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
700 Ouest,
Boulevard Crémazie
Montréal 303,
tél.: 270-3121

CLOUTIER, FONTAINE CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Luc Cloutier, M.S.C., C.A.
Raymond Fontaine C.A. Guy Croteau, C.A.
Claude Charbonneau, C.A.
Yvon Seguin, C.A.
506 est, rue Ste-Catherine
Suite 810
Montréal 132 849-9281

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Florian Fredette, c.a. Guy Charette, c.a.
Roger Poupart, c.a. Martin Lajeunesse, c.a.
Hubert Mercier, c.a. Raymond A. Poirier, c.a.
Jean-Paul Berti, c.a.
507 Place d'Armes
842-8621

DENIS, DESMARAIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
J.-P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
Germain Desmarais, C.A.
Duncan J. Mooney, C.A.
Olivier Sasseville, B.A., L.S.C. C.A.
60, rue Saint-Jacques
Montréal 845-5208

DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPÉRANCE
Comptables Agréés
50 ouest, Place Crémazie
Suite 1010 Tél. 384-1890

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 384-1430

GLENDINNING, JARRETT, GOULD & CIE
ALEXANDER GRANT & CIE
Associés de la firme internationale
ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT
Montréal, Cobourg, Toronto, Brantford, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary, Kamloops & Vancouver
715 CARRÉ VICTORIA
MONTRÉAL 126 844-3307

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
MacGILLIVRAY & CO.
Comptables Agréés
360 ouest, rue St-Jacques
849-8331
Montréal, Toronto, Hamilton, Brampton, St. Catherines, Port Colborne, Calgary, Vancouver

MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Société nationale affiliée
COLLINS, LOVE, EDOIS, VALIQUETTE, BARROW
avec bureaux à
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montreal et dans d'autres villes au Canada.
Correspondants en Grande-Bretagne et aux États-Unis d'Amérique
507 Place d'Armes (suite 1100)
Montréal 1, Qué.
Code 514 - 842-6651

MALLETTE & CIE
Comptables Agréés
Paul-E. Mallette, C.A. André Roussel, C.A.
Bertrand Dumais, C.A. Gilles Choquette, C.A.
J.-J. Lecavalier, C.A. J. E. de Repentigny, C.A.
André Massé, C.A. D. Robert Gariepy, C.A.
Jean La Couture, C.A. René Chénier, C.A.
Denis Labelle, C.A. G. De Grandpré, C.A.
Michel Hébert, C.A. Louise Doucet, C.A.
1440 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal 107
Tél.: 861-8241
Bureau à St-Jérôme

McDONALD, CURRIE & CIE
COOPERS & LYBRAND
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 2 875-5140

MESSIER, GUY, BOURGEOIS, HOUDE, OUIMET, DESMARAIS & ASSOCIÉS, C.A.
Comptables agréés
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C., C.A.
Robert Houde, B.A., C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Guy Messier, L.S.C., C.A.
Guy Messier, L.S.C., C.A.
André Montgrain, L.S.C., C.A.
Guy Ouimet, C.A.
50 Place Crémazie Suite 422
Montréal 351 387-6422

NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables agréés
Réal Mainville, C.A.
Gilles Blondin, C.A.
Michel Guerin, C.A.
E.G.M. Mulligan, C.A.
Gilles Mercille, C.A.
1420 ouest, Sherbrooke,
Ch. 502 842-6812

NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BÉDARD, LUSSIER SÉNÉCAL & ASSOCIÉS
Incorporant
ANDRÉ ROCHETTE & CIE
GEORGES AUDET & CIE
Comptables agréés
Membres de
THE MANN JUDD INTERNATIONAL GROUP
avec bureaux à Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Belgique et autres pays
Édifice B.C.N., Bureau 2000
500 Place d'Armes,
Montréal 126 - 849-7791

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables agréés
5 Place Ville-Marie 866-9701
Montreal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

PÉTRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie,
Comptables agréés,
Suite 1225,
360 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 126, Qué.,
Tél.: 288-0291

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & CIE
associés de la firme nationale
RAYMOND, CAMPBELL, BÉLANGER WALTON, CHABOT & WILLETS
comptables agréés
820 Tour de la Bourse
Place Victoria,
Montréal 115, Québec
Montréal, Sherbrooke, Lac Mégantic, Rouyn, Toronto, London, Sarnia, Edmonton, Vancouver, Victoria, Penticton

RIDDELL, STEAD & CIE
McLintock
Main Lafrentz & Co.
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
866-7351
Calgary, Corner Brook, Edmonton, Halifax, Hamilton, London, Montréal, New Westminster, Ottawa, Quebec, Regina, St-Jean T.-N., Toronto, Vancouver, Winnipeg

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
7000 Ave. du Parc, Suite 301
Montréal 15 274-2797

ST-GEORGES, HÉBERT & CIE
COMPTABLES AGREES
Incorporant K. NAKASHIMA & CIE
COMPTABLES AGREES
J.-Guy St-Georges, C.A. Eddy Ghiratto, C.A.
J.-G. Hébert, C.A. Magello Girard, C.A.
Kimiaki Nakashima, C.A. J.-C. Legault, C.A.
Réjean Paille, C.A. Jacques Lefebvre, C.A.
401 est, boulevard St-Joseph
Montréal 176 Tél.: 844-1044

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
Montreal - Quebec
Rimouski - Sherbrooke
Trois-Rivières
Suite 3100, Place Victoria
Montréal 115 861-5741

TOUCHE ROSS & CIE
FORTIER, HAWEY & CIE
Comptables Agréés
1 Place Ville-Marie 861-8531
Sydney, Halifax, Saint John, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria,
Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman
États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde

LUCIEN VIAU & ASSOCIES
Comptables agréés
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
Robert Roy, C.A.
Pierre Doray, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie - 388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun 204 -
7708, rue Édouard, LaSalle 690 - 769-3871

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

RIEL, BISSONNETTE, VERMETTE & RYAN
Avocats et Procureurs
Tour de la Bourse
800 Square Victoria
Suite 2104 - Montréal 115
Maurice Riel, C.R. — Albert Bissonnette, C.R.
Clermont Vermette — Gerald J. Ryan, C.R.
Jaime W. Duntan — Jean-Louis Tetrault
Michel Green — Marc G. Fortier
Alain Grégoire
Tél.: 866-6743
Adresse télégraphique: RIVERDIN

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

Buffalo reprend la 4ème

BUFFALO (PA) – René Robert a enfilé deux buts, hier soir, et Dave Dryden a blanchi l'adversaire pour une 3ème fois cette saison, alors que les Sabres de Buffalo ont défait les Golden Seals de la Californie 4-0.

La victoire permettait aux Sabres de redevancer les Red Wings de Détroit au 4ème et dernier rang qui assure une participation aux séries éliminatoires dans la division est. Il est à prévoir qu'une lutte épique sera livrée entre les deux équipes d'ici la fin de la saison qui s'affronteront d'ailleurs dimanche à Buffalo.

Les deux buts de René Robert, ses 31 et 32èmes de la campagne, ont été enregistrés en troisième tiers alors que Craig Ramsay qui remplace Richard Martin, blessé, a récolté deux passes.

Les Sabres avaient d'abord compté, en première reprise, à deux occasions.

1ère période

1 – BUFFALO: Wyrozub (3), Pratt, Luce 7:27
2 – BUFFALO: Rombough (2), Harris, Lorentz 9:29
Punitions: Atkinson B 13:25, Pratt B 1926.

2ème période

Aucun pointage
Punitions: Robert B 3:42, Smith C 3:57.

3ème période

3 – BUFFALO: Robert (31), Perreault, Ramsay 2:23
4 – BUFFALO: Robert (32), Ramsay, Hillman 11:24
Punition: Horton B 15:26

Lancer par:

Californie	7	10	7-24
Buffalo	13	8	9-30

Gardiens: Edwards (C); Dryden (B).
Assistance: 15,668

Blues 3, Stars 2

ST-LOUIS (PA) – Un lancer de 45 pieds de Mike Murphy a résulté en un but avec 11:28 minutes à jouer dans la partie, et les Blues de St-Louis ont défait les North Stars du Minnesota 3-2, hier.

C'était la 8ème victoire des Blues dans leurs 12 derniers matches. Pendant cette période, ils n'ont perdu qu'une partie. Par contre, pour les Stars il s'agissait de leur 6ème défaite dans leurs huit dernières parties.

1ère période

1 – ST-LOUIS: Durbano (3), Huck, Lampman 8:46
Aucune punition.

2ème période

2 – ST-LOUIS: Thomson (10), O'Shea 2:01
3 – MINNESOTA: Nanne (10), Oliver, Prentice 2:26
4 – MINNESOTA: Gibbs (9), ... 3:10
Punitions: Murphy SL 11:14, Nanne M 14:14.

3ème période

5 – ST-LOUIS: Murphy (18), Unger, Egers 8:32
Aucune punition.

Lancers par

Minnesota	8	16	8-32
St-Louis	9	14	12-35

Gardiens: Maniago (M); Caron (SL).
Assistance: 18,636.

ASSOCIATION MONDIALE

Cougars 5, Nordiques 2

CHICAGO (PA) – Rick Morris a enregistré ses 21 et 22èmes filets de la saison, et les Cougars de Chicago ont supplanté les Nordiques de Québec 5-2, hier soir.

La défaite des Nordiques les a fait glisser en cinquième position de la division est, deux points derrière les Raiders de New York, victorieux, hier.

Le premier but de Morris a été compté après un magnifique arrêt du gardien du Québec Richard Brodeur sur un lancer d'une dizaine de pieds de Dan Lodboa, Morris a pris le retour et a dirigé un lancer qui a passé outre l'épaule de Brodeur.

1ère période

1 – CHICAGO: Morris (21), Lodboa, Flemming 3:26
2 – CHICAGO: Morris (22), Anderson, Lodboa 9:21
3 – CHICAGO: Whitlock (18), Anderson, Liddington 18:22
Aucune punition.

2ème période

4 – CHICAGO: Liddington (16), Lodboa, Mavety 7:30
5 – QUEBEC: Tremblay (11) 11:05
Punitions: Leclerc Q 7:55, Sicinski C, Leclerc Q, 10:04, Zains C, Tremblay Q, (majeures), 19:21.

3ème période

6 – QUEBEC: Lacombe (5), Archambault 0:58
7 – CHICAGO: Benzelock (5), Whitlock, Navety 1:12
Aucune punition.

Lancers par:

Québec	9	15	17-41
Chicago	9	9	15-33

Gardiens: Brodeur (Q); McLeod (C).
Assistance: 3,714.

Raiders 3, Nationaux 2

OTTAWA (PC) – Inspirés par la magistrale performance du gardien Pete Donnelly, les Raiders de New York ont difficilement défait les Nationaux d'Ottawa 3-2, hier soir.

Donnelly a été particulièrement brillant après que son club eut pris l'avance 3-2 en troisième tiers, repoussant les attaques répétées des Nationaux.

1ère période

1 – NEW YORK: Ferguson (27), Peacosh, Ward 4:57
2 – NEW YORK: Block (3), Olds 7:00
3 – OTTAWA: Gibbons O 3:47, Reichmuth NY 6:00, Winograd NY 17:47.

2ème période

Aucun pointage
Punitions: Block NY 11:27, Simpson O, Ferry NY 12:51, Carleton O 17:53.

3ème période

4 – OTTAWA: King (15), Gibson 1:13
5 – NEW YORK: Peacosh (27), Ferguson, Ward 14:09
Punition: Gibbson O 13:41.

Lancers par:

New York	11	7	8-26
Ottawa	17	12	8-37

Gardiens: Donnelly (NY); Binkley (O).
Assistance: 2,123.

Jets 3, Oilers 1

1ère période

Aucun pointage.
Punitions: McCallum H 2:11, Schella H 6:40, Gratton W 14:38, Cadle W, Schella H, 19:03.

2ème période

1 – WINNIPEG: Johnson (12), Gratton, Cuddie 8:58
Punitions: Woytowich W 6:09, Labossière H 9:17, Ash W, Mortson H, Cadle W, Schella H, (majeures), 13:18.

LES JOIES D'UNE NEIGE FRAÎCHE ! Ces deux skieurs ont salué à leur façon l'arrivée d une nouvelle bordée de neige, dans la région du mont Washington (N.H.). La scène a dû également se répéter en plusieurs endroits du Québec hier. (Téléphoto PA)

Les propriétaires à l'offensive

Autre grève en perspective au baseball

(D'après PA et PC) – Les 24 équipes des ligues de baseball de calibre majeur ont pris l'initiative hier, devant la possibilité d'une répétition de la grève du printemps dernier, en mettant tout simplement le cadenas aux portes des stades où devait commencer sous peu l'entraînement printannier. Mais Bowie Kuhn, le commissaire du baseball, a insisté pour dire qu'il était très optimiste quant à l'aboutissement des négotiations secrètes qui se poursuivent actuellement à New York entre les propriétaires d'équipes et les joueurs.

Chub Feeney et Joe Cronin, présidents respectifs des ligues Nationale et Américaine, ont avisé tôt hier les dirigeants d'équipes qu'ils devaient annuler, du moins temporairement, l'ouverture des camps qui devait s'échelonner du 14 au 28 février

LES EXPOS SE SOUMETTENT

C'est ainsi que la direction des Expos a aussitôt annulé l'invitation faite aux lanceurs et receveurs de se rapporter, pour le 21 février, au nouveau site d'entraînement à Daytona Beach (Floride).

Voici ce que dit le texte en provenance du service des relations publiques de l'équipe montréalaise:

"Cette décision est venue à la suite d'un avis du comité des relations joueurs-propriétaires des ligues majeures, disant qu'il serait sage de procéder ainsi à cause de l'incertitude que laisse planer actuellement les pourparlers avec l'Association des joueurs.

"John McHale, président des Expos, et les membres du comité ont déclaré: Les négociations se poursuivent entre les deux parties, qui espèrent en arriver à une entente de façon à ce que tous les clubs entreprennent leur entraînement printannier le plus tôt possible."

L'inauguration officielle des camps d'entraînement, avec un personnel complet, est prévue pour le 1er mars.

"Il ne s'agit que d'une décision routinière, une question de logistique," de dire Kuhn, qui a ajouté qu'il ne fallait surtout pas donner une signification hors de toutes proportions à la décision. "Si on en vient à un accord sous peu, il sera toujours temps de rouvrir les camps le 1er mars tel que prévu, en Floride, en Arizona et en Californie".

L'an dernier, après une période difficile de négociations, l'Association des joueurs avait décidé, dans un geste-surprise quelques jours avant que ne commence le calendrier des matches réguliers, de déclencher une grève qui avait duré 13 jours. Plusieurs propriétaires avaient déclaré publiquement, par la suite, qu'on ne les y reprendrait plus à l'avenir.

Marvin Miller, directeur général de l'Association des joueurs des ligues majeures, a négocié dans le plus grand secret durant toute la journée hier, avec les représentants des deux ligues.

"Les négociations se poursuivent toujours, d'ajouter Kuhn. Je n'y prend pas une part active, mais naturellement je sais ce qui s'y passe. Les deux présidents pensent que les chances d'en venir à une entente sont excellentes".

Nouvelle proposition

Kuhn songeait sans doute à la proposition que devait faire à Miller, en fin de journée, John Gaherin, le négociateur pour la partie partonale.

Gaherin en effet, dans ce qu'il a appelé un précédent d'importance majeure, a dévoilé qu'il avait soumis un projet prévoyant qu'on aurait recours à l'arbitrage dans toute impasse entre un joueur et son équipe au sujet du salaire.

Il a aussi révélé que les propriétaires offrent aux joueurs une entente de trois ans couvrant tous les points litigieux. Il a également réitéré la décision des propriétaires de mettre momentanément le cadenas aux camps d'entraînement printannier, ce qui affectera surtout les lanceurs et les receveurs, jusqu'à ce qu'on en soit venu à une entente.

Marvin Miller s'est refusé à tout commentaire sur cette déclaration de son homologue.

La grève de 13 jours au tout début de la saison régulière l'an dernier a coûté en moyenne $1,200 à chaque joueur des lignes Nationale et Américaine, soit leur salaire pour neuf matches, en plus d'annuler complètement 86 parties.

Cette saison écourtée, où les équipes n'ont pas toutes disputé le même nombre de matches, a eu son influence sur la course au championnat dans la section Est de l'Américaine. Les Tigres de Détroit ont alors remporté le titre avec une fiche de 86 victoires contre 70 défaites, alors que les Red Sox de Boston se classaient 2èmes avec un bilan de 85-70.

Les vétérans seront mieux payés

TORONTO (PC) – Le commissaire de la ligue Canadienne de football Jake Gaudaur a révélé hier que, pour la première fois dans l'histoire de la ligue, les vétérans seront payés pour leur participation aux matches pré-saison de leur équipe. Gaudaur a aussi déclaré que les vétérans recevront $50 par partie. Chaque équipe se réserve toutefois le droit de désigner quels joueurs sont des vétérans. Ceux-ci recevront également $20 par jour durant la période d'entraînement. Ils devront cependant remettre la moitié de ce $20 s'ils parviennent à mériter un poste avec l'équipe. Un joueur retranché ne sera pas tenu de remettre quoi que ce soit.

La saison dernière, les joueurs percevaient $3 par jour durant le camp d'entraînement, et $7 par jour quand ils n'étaient pas au camp. Enfin, $3,000 seront versés à chaque joueur faisant partie de l'équipe championne, tandis que $2,000 seront remis à chaque membre de l'équipe finaliste lors de la partie de la coupe Grey.

***

LES RANGERS de NEW YORK sont invaincus à leurs 14 dernières parties – dont neuf victoires consécutives – , et selon l'instructeur Emile Francis, cette série de succès est dû principalement au retour en forme de ses défenseurs. Francis prétend que ses arrières jouent un rôle très important en ce qui a trait à l'offensive des Rangers.

"Lorsque nos défenseurs atteignent d'un lancer le but adverse entre 10 et 14 fois, nos chances de l'emporter sont excellentes car nous contrôlons alors le jeu. Trois exemples suffiront pour illustrer les dires de Francis. Le 18 octobre, ses défenseurs ont décoché 16 lancers et les Rangers ont battu les Bruins 7-1. Le 14 décembre, ils étaient limité à cinq tirs et les Rangers perdaient 4-2. Finalement le 24 janvier, toujours contre Boston, ses arrières ont dirigé 12 lancers et New York l'a emporté 4-2.

***

HERVE FILION a fracassé en 1972 tous les records de courses attelées d'Amérique du Nord. Le conducteur de 33 ans a en effet amassé 605 victoires en 2,665 départs alors que ses montures ont rapporté l'impressionnant montant de $2,473,265, soit autant de records. Sa brillante année lui aura permis de remporter le championnat des conducteurs pour une 5ème année consécutive, et celui de meilleur boursier pour une 3ème année d'affilée. Joe Marsh a terminé loin derrière au 2e me rang avec 307 victoires.

***

LE MAPLE LEAF GARDENS annonce des profits nets de $2.4 millions ou $3.23 la part pour l'année fiscale de 1972 se terminant au mois d'août. Ces profits quasi astronomiques sont dûs en large part aux sommes perçues lors de la dernière expansion de la ligue Nationale de hockey. L'année précédente, les profits avaient été de $934,272.

***

LE COMITE OLYMPIQUE des Etats-Unis a l'intention d'apporter de profondes réformes à ses structures ainsi qu'à sa politique sportive. Philip Krumm, président du CO des Etats-Unis, a révélé que les critiques depuis les jeux Olympiques de Munich avaient été utiles: "elles nous ont sortis de notre léthargie et de notre suffisance," a notamment déclaré le nouveau président qui considère comme son premier et urgent devoir de se pencher sur les problèmes dont souffre le comité olympique américain et d'y trouver des solutions approuvées par tous, dirigeants et athlètes.

***

LISE PAYETTE, qui a un malin plaisir d'exiger de ses invités (sportifs) une petite chanson quand ce n'est pas un poème à son émission quotidienne à la télévision d'Etat, aura l'occasion de réaliser un rêve qu'elle caresse depuis fort longtemps. En effet, Mme Payette aura la chance de garder les filets du Canadien de Montréal, ce midi, au Forum, lors de l'exercice de l'équipe!

STAN SMITH, des Etats-Unis, a été fait l'auréat pour la deuxième année consécutive de la Raquette d'Or, décernée annuellement par la presse internationale spécialisée au meilleur joueur de la saison écoulée. Il recevra le trophée, accompagné d'un prix de $7,500, lundi à New York. Smith a été préféré au Roumain Ilie Nastase. Il avait dû partager trophée et prix en espèces l'an dernier avec l'Australien John Newcombe et devint ainsi le premier non-australien à inscrire son nom au palmarès de la Raquette d'Or.

* * *

LE CANADA ainsi que 14 autres nations seront représentées dans le premier championnat du monde de course en ballon à air chaud qui aura lieu à Albuquerque, au Nouveau-Mexique, à compter de lundi. Au total, 35 des meilleurs aéronautes du monde s'affronteront au cours des quatre manches de la compétition qui n'est pas une course de vitesse à proprement parler, mais une épreuve de contrôle et d'adresse puisque c'est sur la précision de l'ascension, de l'itinéraire et de l'atterrissage que seront notés les concurrents qui ne disposent, pour tout instrument de navigation, que d'un altimètre.

* * *

GORDON EDWARD HOWE, un jeune gardien de buts âgé de 21 ans, est mort mercredi soir, après avoir été frappé à la poitrine par une rondelle au cours d'un exercice de routine. Howe, qui jouait pour une équipe de Fredericton, était déjà mort à son arrivée à l'hôpital. Une autopsie devait être pratiquée hier.

* * *

JACQUELINE ROUVIER, de France, a été créditée du meilleur temps dans la descente d'entraînement, hier après-midi sur les pentes du Piz Nair, à St. Moritz. La Canadienne Laurie Kreiner a toutefois révélé son grand talent en prenant la 3ème place derrière l'Allemande de l'Ouest Rosi Mittermaier. Les Autrichiennes, et surtout la grande favorite Annemarie Proell, très fortes sur la partie bosselée du début du parcours, n'ont pas forcé leur talent dans les virages précédant le shuss d'arrivée.

* * *

LES ARGONAUTS de Toronto ont vendu leurs droits de radiodiffusion de leurs parties au poste de radio CFTR pour une durée de deux ans au montant de $402,000. Les Argos renouvellent donc leur contrat avec ce même poste, lequel avait conclu une entente similaire en 1971 au montant de $327,295.25. A la lecture de ces chiffres, le propriétaire des Alouettes de Montréal Sam Berger doit certes rêver au jour où un poste de la métropole sera prêt à lui faire une telle offre.

* * *

LUMILA PAKHOMOVA et Alexander Gorshkov, d'URSS, ont pris hier une légère avance sur les Allemands de l'Ouest Angelika et Erich Buck pour le titre de danse des championnats de patinage artistique d'Europe qui ont lieu à Cologne. Par ailleurs, la Suissesse Karen Iten mène après les figures imposées dans l'épreuve féminine. Elle est suivie par la Britannique Jean Scot.

* * *

L'ACTION reprendra au circuit de vitesse de l'Acan alors que sera présentée la 4ème épreuve de cette série, dimanche après-midi à l'autodrome St-Guillaume.

Casper, Brewer, Sanders et Palmer à l'assaut de Nicklaus

PALM DESERT, Californie (PA) – Autant Jack Nicklaus avait pris une confortable avance après la première phase, autant cet avantage est devenu précaire après la deuxième ronde disputée, hier, au tournoi Bob Hope doté d'une bourse de $160,000.

Hier, Nicklaus s'est contenté d'un total de 70 coups ce qui le place deux coups devant une pléiade de golfeurs tels Billy Casper, Doug Sanders et Gay Brewer qui totalisent 136 et six coups sous la normale.

A 137, en plus d'Allan Miller qui est à la recherche de sa première victoire professionnelle on retrouve le non moins célèbre Arnold Palmer. Toutefois, parions que le joueur de l'année en 1972 qui a empoché plus de $320,000 en prix saura surmonter la tension et vaincre ses adversaires. Ces cinq super-golfeurs ont, ensemble, accumulé plus de 180 victoires soit plus que tous les autres joueurs qui participent à ce tournoi.

Le canadien Ben Kern qui avait surpris la veille, n'a pu faire mieux qu'un 75, hier, pour un total de 142 après deux phases.

Quant à Lee Trevino il éprouve toujours des difficultés et se situe encore loin derrière avec 144.

Par ailleurs, à Port Elizabeth en Afrique du Sud, Gary Player est à quatre coups du meneur à mi-chemin du tournoi international qui totalise quatre rondes. Le Sud-Africain est à 139, deux coups devant Duke Doucet de Windsor au Québec. Ken Trowbidge de Toronto a joué 72 hier, et est loin du meneur avec 145 coups.

Les Meneurs à Palm Desert

Jack Nicklaus	64-70-134
Doug Sanders	70-66-136
Billy Casper	68-68-136
Gay Brewer	66-70-136
Arnold Palmer	71-66-137
Allen Miller	70-67-137
John Schlee	70-68-138
Jim Wiechers	70-69-139
Orville Moody	71-68-139
Grier Jones	71-69-140
Dwight Nevil	67-73-140
Don Iverson	70-70-140
Jerry McGee	69-71-140
Johnny Miller	70-70-140
Billy Ziobro	71-69-140
Kermit Zarley	68-72-140
Miller Barber	71-69-140
Rik Massengale	69-72-141
Chuck Courtney	70-71-141
John Mahaffey	68-73-141
Lanny Wadkins	71-70-141
Lionel Hebert	71-70-141
Lloyd Monroe	71-70-141
Vic Regalado	72-69-141

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTREAL	54	35	7	12	226	120	82
RANGERS	54	37	13	4	218	130	78
BOSTON	53	32	16	5	223	165	69
BUFFALO	54	28	18	8	193	150	64
DETROIT	54	28	19	7	182	167	63
TORONTO	54	18	29	7	167	183	43
VANCOUVER	55	15	33	7	154	232	37
ISLANDERS	56	7	44	5	113	256	19
Ouest							
CHICAGO	54	31	17	6	204	156	68
PHILADELPHIE	55	24	22	9	187	187	57
MINNESOTA	54	23	23	8	166	160	54
ST-LOUIS	54	22	22	10	160	168	54
ATLANTA	56	22	25	9	146	159	53
LOS ANGELES	55	22	26	7	165	183	51
PITTSBURGH	55	22	27	6	183	185	50
CALIFORNIE	55	9	34	12	149	235	30

Mercredi
Montréal 5, Pittsburgh 2
Toronto 5, Californie 3
Rangers NY 6, Islanders NY 0
Boston 3, Minnesota 2
Detroit 5, Atlanta 3
Chicago 2, Buffalo 1
Los Angeles 2, Philadelphie 1

Hier soir
Buffalo 4, Californie 0
St-Louis 3, Minnesota 2

Ce soir
Philadelphie à Vancouver
Chicago à Atlanta

LES MENEURS

	b	p	pts
Esposito, Boston	35	48	83
Mikita, Chicago	23	52	75
Clarke, Philadelphie	23	48	71
Lemaire, Montréal	34	35	69
Gilbert, Rangers	20	47	67
Robert, Buffalo	32	34	66
Pappin, Chicago	30	35	65
Ratelle, Rangers	27	38	65
Hull, Chicago	27	38	65
Martin, Chicago	20	45	65
F. Mahovlich, Montréal	30	34	64
Dionne, Détroit	25	39	64

Avant-hier

Canadien 5, Pingouins 2

1ère période

1 – MONTREAL: Richard (5), Roberts 1:21
2 – MONTREAL: F. Mahovlich (28), Cournoyer 3:03
3 – MONTREAL: Lafleur (17), Tardif, Houle 6:43
4 – MONTREAL: Larose (8), Wilson 6:59
5 – PITTSBURGH: Edestrand (10) . . . 8:03
Punitions: Watson P 3:39, Roberts M 8:48, McDonough P 9:54, Burns P 15:49.

2ème période

6 – PITTSBURGH: McDonough (26), Polis, Edestrand 15:56
Punitions: Robinson M 7:42, Lapointe M 14:57.

3ème période

7 – MONTREAL: Wilson (11), Fichard, Larose 19:19
Aucune punition.

Lancers par:

PITTSBURGH	6	14	9 - 29
MONTREAL	13	8	10 - 31

Gardiens: Rutherford et Newton (P); Plasse (M).
Assistance: 16,028.

Kings 2, Flyers 1

Première période

1 – PHILADELPHIE: Lonsberry (10) Dupont 3:17
Punitions: Saleski P 0:54, Watson P 5:10, Clarke P 9:08, Dupont P 14:18, Corrigan LA 14:46, Watson P 15:45, Saleski P, Berry LA majeures 18:34.

Deuxième période

2 – LOS ANGELES: Goring (17) Backstrom, Bernier 4:31.
Punitions: Dornhoefer 0 3:43, Philadelphie banc 4:30, Kozak LA, MacLeish P majeures 6:55, Marotte LA 11:03, Dupont P mineure double, Harper LA 13:41, Dupont P, Harper LA majeures 17:52, Dornhoefer P, Widing LA 19:58.

Troisième période

3 – LOS ANGELES: Backstrom (20) 8:13
Punitions: Dornhoefer P, Corrigan LA 17:51.

Lancers:

PHILADELPHIE	8	9	15 - 32
LOS ANGELES	16	9	10 - 35

Gardiens: Philadelphie, Taylors, Los Angeles, Vachon.
A-8,708.

ASSOCIATION MONDIALE

Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CLEVELAND	54	33	19	2	195	153	68
N-ANG.	55	32	22	1	227	182	65
NEW YORK	57	26	31	0	229	232	53
QUEBEC	53	24	26	3	190	210	51
PHIL.	53	22	31	0	188	228	44
OTTAWA	56	20	32	4	195	239	44
Ouest							
WINNIPEG	57	31	23	3	206	178	65
HOUSTON	54	28	22	4	210	185	60
MINNESOTA	55	27	25	3	181	189	57
LOS ANGELES	53	25	24	4	186	181	54
ALBERTA	53	25	26	2	180	181	52
CHICAGO	54	20	33	1	174	203	41

Mercredi
Alberta 3, N.-Angleterre 1
Houston 5, Winnipeg 2
Québec 3, Philadelphie 0

Hier soir
Chicago 5, Québec 2
New York 3, Ottawa 2
Winnipeg 3, Houston 1
Minnesota à Los Angeles

Ce soir
Minnesota à Alberta

Avant-hier

Oilers 3, Whalers 1

Première période

1 – ALBERTA: Baird (5) Walters, Perkins 3:26
Punitions: Selwood NA 1:35, Barrie A 10:14, Dorey NA 12:07, Falkenberg A 16:20.

Deuxième période

2 – N.-ANGELTERRE: Caffery (38) . . 4:08
3 – ALBERTA: Perkins (16) Hamilton, Baird 6:34
Punitions: Ley NA 1:05, Côté A 8:06.

Troisième période

4 – ALBERTA: Walters (23) Perkins, Baird 16:42
Punitions: Patenaude A 0:33, French NA, Barrie A majeures 17:02.

Lancers par:

N.-Angleterre	7	9	7 – 23
Alberta	6	6	9 – 21

Gardiens: NA Smith, A Norris.
Assistance: 3,699.

Aeros 5, Jets 2

Première période

1 – WINNIPEG: Rizzuto (8) 7:48
2 – HOUSTON: Hughes (14) Labossière, Schella 10:06
3 – WINNIPEG: Zanussi (3) Swenson, Rousseau 13:00
Punitions: Popiel H 4:31, McCallum H 12:06.

Deuxième période

4 – HOUSTON: Stanfield (8) Popiel, Mortson 8:11
5 – HOUSTON: Hall (23) Labossière 11:20
Punitions: Popiel H 4:29, Zanussi W 18:24.

Troisième période

6 – HOUSTON: Grierson (17) Schella, Lund 0:24
7 – HOUSTON: McDonald (12) Stanfield, Hale 8:11
Punitions: Schella H 4:24, McCallum H 11:42.

Lancers par:

WINNIPEG	19	9	6 – 34
HOUSTON	8	16	6 – 30

Gardines: Winnipeg, Wakely, Houston, Rutledge.
Assistance: 6,738.

LIGUE MAJEURE DU QUEBEC

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
QUEBEC	47	37	7	3	338	163	77
CORNWALL	51	36	14	1	282	202	73
SHAWINIGAN	48	27	20	1	224	202	55
SOREL	49	24	22	3	276	290	51
SHERBROOKE	48	22	24	2	207	230	46
LAVAL	50	22	27	1	232	287	45
MONTREAL	46	17	27	2	198	226	36
T.-RIVIERES	49	15	32	2	230	270	32
DR'VILLE	48	10	37	1	219	348	21

Ce soir
Cornwall à Shawinigan
Drummondville à Québec
Sherbrooke à Sorel
Laval à Montréal

LIGUE AMERICAINE

Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
N-ECOSSE	54	29	13	12	214	137	70
BOSTON	54	27	20	7	181	178	61
ROCHESTER	51	23	19	9	168	182	55
PROVIDENCE	51	19	23	9	165	175	47
SPRINGFIELD	53	14	26	13	199	235	41
NEW HAVEN	53	12	30	11	180	243	35
Ouest							
CINCINNATI	59	41	14	4	257	164	86
HERSHEY	54	29	14	11	229	157	69
VIRGINIA	51	24	15	12	183	166	60
RICHMOND	55	21	26	8	190	201	50
JACKSONVILLE	55	18	30	7	183	213	43
BALTIMORE	52	8	35	9	146	244	25

Mercredi
Rochester 5, Jacksonville 2

Hier soir
Richmond 3, N-Ecosse 2

Ce soir
Richmond à Baltimore
Rochester à Providence
Hershey à Springfield
N.-Ecosse à Virginie

LIGUE MAJEURE DE L'ONTARIO

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
TORONTO	48	35	6	7	300	155	77
PETERB.	45	31	9	5	234	152	67
OTTAWA	45	29	10	6	261	168	64
LONDON	45	23	16	6	244	188	52
ST.CATHAR.	44	18	18	8	210	211	44
OSHAWA	46	18	21	7	218	227	43
SUDBURY	44	11	24	9	182	253	31
HAMILTON	45	12	72	6	192	260	23
KITCHENER	43	9	29	5	166	264	23
S. STE-MARIE	45	7	31	7	173	279	21

Hier soir
Toronto 8, Peterborough 6

Ce soir
Sudbury à Kitchener
Oshawa à Ottawa
London à S. Ste-Marie
Peterborough à Toronto

HOCKEY
CE SOIR À 8 HEURES P.M.
LIGUE JUNIOR MAJEURE DU QUÉBEC
LAVAL
vs
MONTRÉAL
Billets en vente maintenant
FORUM

LOTO-PERFECTA HIER SOIR

9-10-5-8

A BLUE BONNETS

Pari double: Night Cap (3) et Pick Flicka (8): $30.90.
1ère quiniela: Pretty Speedy (6) et Dough (3): $27.50.
2ème quiniela: Highland Duchess (1) et Dean Irish (8): $15.50.
3ème quiniela: Laurein B Sam (2) et Wildcart Mir (3): $49.20.
Exacta: Traeler Hanover (5) et Atarquin (1): $23.50.
Pari mutuel: $549,895.
Assistance: 7,778.

Les choix à Blue Bonnets du "Grand pronostiqueur"

Notre connaisseur avait tout prévu hier soir...même la tempête de neige! Il a désigné trois vainqueurs ce qui lui donne un total de 31 gagnants en 140 courses pour une moyenne de 21.6%. De plus trois de ses deuxièmes et un de ses troisièmes choix l'ont emporté.

Voici ses choix pour le programme de ce soir à la piste Blue Bonnets:

1ère course: 1 – Flicka Express (3); 2 – Loup Garou (2); 3 – Cornish Horn (7).
2ème: 1 – Meadow Counsel (1); 2 – Eagle Flight (5); 3 – Theo Dundee (4)
Paris doubles suggérés: 3-1, 3-5, 2-1, 2-5.
3ème: 1 – Dins Knight (6); 2 – Sterling Skip (5); 3 – Nippy Frost (2).
4ème: 1 – Gypsy M. Grattan (1); 2 – Katys Bert (3); 3 – Greg Brown (5)
Quinielas suggérées: roulette 1-3-5.
5ème: 1-Ranganui (1); 2 – Straight Talk (4); 3 – Spangler Frost (2).
6ème: 1 – Caroldon Blue (1); 2 – Miranda Girl (4); 3 – Side Effects (3).
Quinielas suggérées; roulette 1-3-4.
7ème: 1-Adios Whisky (7); 2 – Darn Good Night (2); 3 – Jesta Patch (1)
8ème: 1 – Turnabout (1); 2 – Asywynn Brook (3); 3 – Uncle's Mon (6).
Quinielas suggérées: roulette 1-3-6.
9ème: 1 – Bret Flicka (4); 2 – Jay Quick (5); 3 – McDido (3).
10ème: 1 – Raider City (3); 2 – Dale Scot (5); 3 – Marcella Lobell (7)
Exactas suggérées: 3-5, 3-7.

Il y a des automobilistes qui y goûtent à l'hiver!

D'autres goûtent les vrais plaisirs de l'hiver.

Roulez donc en Renault! Parce que c'est une traction avant équipée de pneus radiaux. Avec ça, plus besoin de pneus à neige. De plus, le poids du moteur se trouvant sur les roues avant, l'adhérence est bien meilleure. Chauffage puissant et dégivreur électrique de vitre arrière. Et le traitement antirouille au Tectyl® protègera votre "investissement" des mauvais effets de l'hiver. Une voiture vraiment faite pour les routes enneigées du Québec.

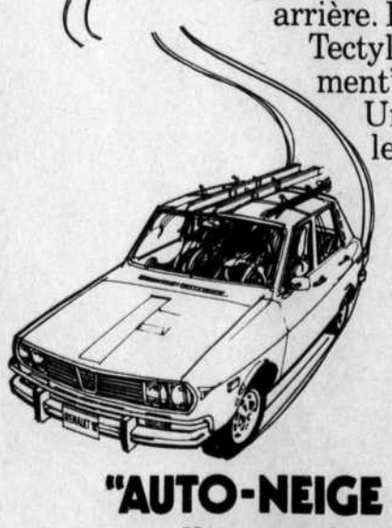

Profitez de la neige pour venir faire l'essai d'une Renault.

Et participez à notre GRAND CONCOURS "AUTO-NEIGE ET SPORTS D'HIVER"

Une semaine de ski en Europe pour deux

Voyage aller-retour offert par les "Voyages Transatlantiques" et Europ-Auto. Et pour la durée du séjour, Renault Canada met une voiture à votre disposition.

La voiture concours présentée au Salon de l'Auto sera chez:

Paris Auto Inc.
825, boul. Taschereau,
Greenfield Park, 672-6660

Renault Côte de Liesse,
6875, Côte de Liesse,
Montréal 735-1331

Montréal-Dauphine Inc.
12050, boul. Laurentien,
Montréal, 331-6130
du 26 fév. au 2 mars

Renault Longueuil,
465 ouest, boul. Curé-Poirier,
Longueuil 677-2876

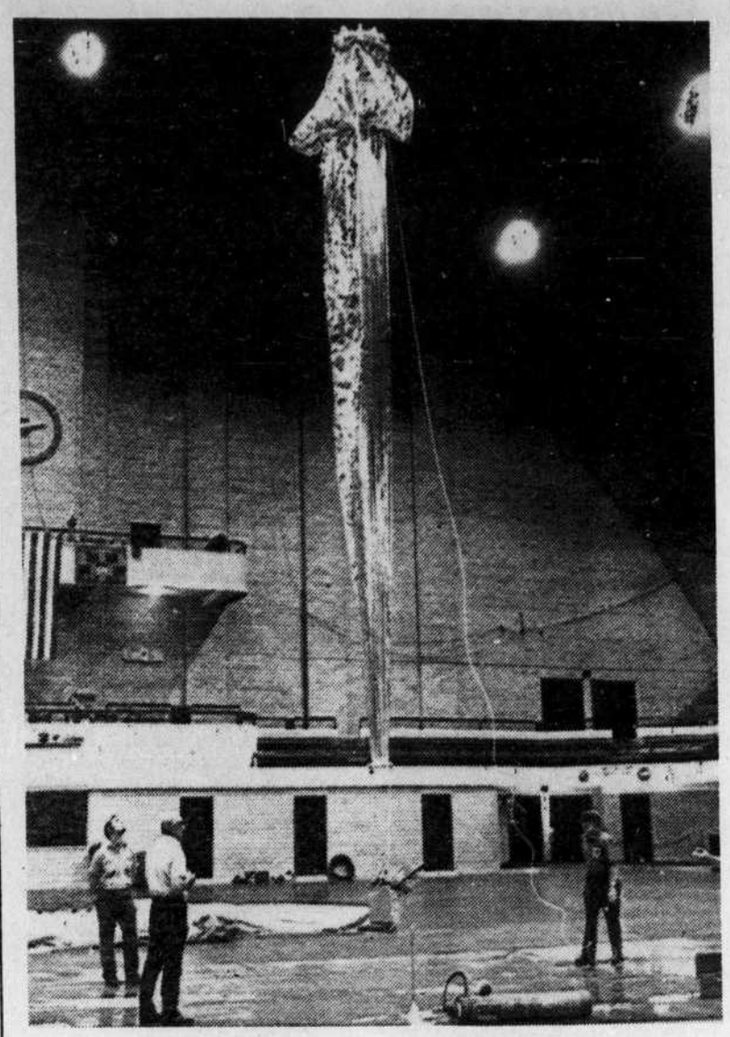

Époussetage cosmique

OTTAWA (PC) – Le Canada et les Etats-Unis travaillent de concert à la réalisation d'un vaste projet d'"époussetage cosmique" grâce auquel les scientifiques espèrent obtenir de nouvelles informations sur le processus de formation du système solaire.

La poussière cosmique qui doit ainsi être recueillie est constituée, en fait, de micrométéorites si minuscules qu'une tête d'épingle pourrait en porter des centaines, a déclaré M. Romeo Wlochowicz, spécialiste en astrophysique au Conseil national de la recherche, à Ottawa.

C'est d'ailleurs lui qui a conçu l'appareil d'une valeur de $5,000 qui servira à recueillir les micrométéorites. Cet appareil comprend trois récipients télécommandés par radio, chacun d'eux étant doté d'une plaque collectrice d'un pouce qui devrait permettre aux scientifiques de "saisir au vol" quelque 10,000 micrométéorites d'une dimension donnée.

L'une des difficultés auxquelles doivent faire face les responsables du projet réside dans le fait que la récolte des micrométéorites de dimension suffisante pour que leur composition puisse être déterminée exige une longue période de temps, à une altitude de quelque 80,000 pieds.

Par "dimension suffisante", on entend une dimension de l'ordre de 50 à 200 microns, a précisé M. Wlochowicz, au cours d'une entrevue. Un micron vaut un millième de millimetre – et il faut 25.4 millimètres pour faire un pouce.

D'après l'analyse chimique de ces particules minuscules, les scientifiques espèrent pouvoir déterminer certaines caractéristiques des comètes, des astéroïdes et des nébuleuses gazeuses, et élucider ainsi certains mystères de la formation du soleil et des planètes.

Des hommes de science de l'observatoire Dudley, à Albany, dans l'Etat de New York, étudient déjà depuis quelques temps des météorites plus grosses et plus petites que celles que l'on doit recueillir dans le cadre du projet canado-américain. La "cueillette" de particules de poussière spatiale qui ont exactement la dimension voulue est la principale difficulté, a souligné M. Wlochowicz.

Les spécialistes de Dubley eurent finalement l'idée d'un "entonnoir aérien" qui devait être soulevé dans l'atmosphère au moyen d'un ballon.

Ils conçurent et construisirent cet entonnoir, sous la direction de M. Curtis Hemenway, directeur de Dudley; le Centre américain pour les recherches atmosphériques – National Centre for Atmospheric Research – leur fournit un ballon géant et l'Australie mit à leur disposition un site de lancement à la base aérienne d'Oakey, à une centaine de milles de Brisbane.

L'entonnoir est aussi haut qu'un immeuble de cinq étages et son diamètre est de 25 pieds au sommet, diamètre qui n'est plus que d'un pouce à la base de l'entonnoir, là où le récipient de M. Wlochowicz est situé.

Le dispositif a été largué le 29 janvier, relié au ballon de 65 pieds de diamètre par un câble de 500 pieds de longueur. Il effectue présentement un voyage de 20,000 milles qui le mènera vers l'est (pour une période de 25 jours), au-dessus des régions méridionales de l'Amérique du Sud et de l'Afrique australe avant de passer à nouveau au-dessus de l'Australie, où l'engin redescendra vers le sol au moyen d'un parachute.

Le collecteur de huit livres a été construit par la section d'astrophysique du CNR. Les trois récipients collecteurs destinés à prélever des échantillons de micrométéorites à diverses périodes du vol sont placées à tour de rôle sous l'entonnoir par radiocommande.

La poussière cosmique ainsi prélevée sera ensuite expédiée à Albany et Ottawa où, pour la première fois, des météorites de cette dimension particulière pourront être examinées.

DARE

ou l'aventure au service de l'éducation

NORTH BAY, Ont. (PC) – Est-ce qu'une excursion en raquettes de 90 milles pourrait apporter une solution aux problèmes des délinquants?

Le projet DARE (Développement par l'aventure, les responsabilités et l'éducation) a été établi pour permettre à 36 jeunes, qui en sont à leur première offense, d'affronter la nature pour tenter de régler leurs problèmes.

M. Jim Purcell, un ancien professeur de collège, et M. Bert Moorcroft, un ancien animateur d'une institution de correction, sont à l'origine de l'organisation du Camp Wendigo, situé à 30 milles au nord de North Bay, Ont., où les jeunes garçons de 14 à 16 ans passent trois mois pour y apprendre à vivre en forêt.

Les garçons, qui ont été condamnés à un stage dans une école de formation par les tribunaux, sont spécialement choisis pour le Camp Wendigo.

De semblables camps de nature existent en Colombie-Britannique depuis 10 ans. L'un d'entre eux ne reçoit les délinquants que les jours de week-end. On passe chercher les garçons à leur école le vendredi après-midi pour les ramener le lundi matin. Le plus connu de ces camps en Colombie-Britannique, celui d'Agassiz, est semblable au camp Wendigo, où l'on est soumis à un entraînement très poussé se terminant par des exercices de survie qui comprennent des épreuves d'alpinisme.

Le projet DARE ne veut pas faire des coureurs des bois de ces jeunes garçons, mais il espère les aider à mieux s'adapter à la société.

Une des expériences que les jeunes garçons doivent vivre consiste à passer quatre jours, seul en forêt, avec, pour tout bagage, un canif, des allumettes, un sac de couchage et une provision de soupe en sachet. Les organisateurs prétendent que passer quatre jours, seul en forêt et pourvoir à ses besoins permet aux jeunes de méditer amplement.

M. Moorcroft a déclaré: "nous tentons de leur enseigner à faire face à l'impossible dans le but de les préparer à vivre en société et à donner le maximum d'eux-mêmes.

Au cours du premier mois, les garçons passent 110 heures à apprendre à faire des feux, à manier la hache et à construire des abris.

L'horaire commence à 6h30 le matin par une course de trois milles avant le déjeuner. Les jeunes se baignent dans le lac Wendigo le matin jusqu'en novembre, alors que la glace commence à faire son apparition.

Au cours du second mois, les garçons apprennent à canoter, à gravir les montagnes et à se débrouiller en forêtt.

Un organisme ontarien, DARE (Development through Adventure, Responsibility and Education), a créé un camp d'hiver à une trentaine de milles de North Bay (Ontario), le camp Wendigo, où de jeunes délinquants âgés de 14 à 16 ans apprennent, pendant une période de trois mois, les rudiments de la vie de campeurs. Le camp est dirigé par un ancien responsable des institutions correctionnelles de l'Ontario, Jim Purcell. (Téléphoto CP)

Le fédéral révise sa politique de subventions à la recherche

OTTAWA (PC) – Le premier discours que prononcera aux Communes le nouveau ministre d'Etat chargé de la Science et de la Technologie. Mme Jeanne Sauvé, pourrait bien fournir des indications sur la politique que le gouvernement entend suivre dans l'octroi de subventions à la recherche.

Les dirigeants du ministère n'en parlent pas, mais des études sont menées depuis environ neuf mois en vue de formuler une nouvelle politique à ce sujet.

Certaines remarques faites par le sénateur, M. Maurice Lamontagne, au début de la semaine indiquent que le ministère a porté un grand intérêt à ses propositions de repenser les structures des trois conseils qui accordent la plupart des subventions aux universités et aux organismes privés.

Le Conseil national de la recherche, le Conseil sur la recherche médicale et la section des sciences sociales et humaines du Conseil du Canada ont octroyé plus de $120 millions pour la recherche l'an dernier. Le CNR a octroyé $65 millions, le CRM $35 millions et le Conseil du Canada environ $20 millions.

La nouvelle politique du gouvernement ne coïncidera vraisemblablement pas avec les propositions émises en janvier 1972 par le comité spécial du Sénat sur la politique scientifique présidé par M. Lamontagne.

Mais il ne fait aucun doute que la proposition du comité de distinguer l'octroi des subventions des autres fonctions du CNR a eu une influence certaine sur l'orientation de la politique gouvernementale.

Dans le volume II de son rapport, le comité recommande la création d'une commission canadienne de la recherche. Cette commission serait divisée en trois sections, une qui se consacrerait aux sciences physiques, une qui se consacrerait aux sciences de la vie, auxquelles se rattacherait la recherche médicale, et une troisième aux sciences sociales et humaines.

Les pouvoirs d'octroi des trois conseils, et peut-être même d'autres organismes gouvernementaux, seraient pris en charge par cette commission.

Ainsi, estime le comité, l'octroi des subventions à la recherche sera mieux coordonné.

Chacun des trois conseils a ses méthodes propres d'évaluer et d'approuver une demande de subvention. Les méthodes utilisées par le CRM ont attiré les éloges de plusieurs dirigeants du Conseil des sciences ainsi que du secrétaire du ministère de la Science et de la Technologie, M. Aurèle Beaulnes. Si une commission de la recherche doit être mise sur pied, ses méthodes de travail seront vraisemblablement définies sur le modèle de celles employées par le CRM.

Un autre aspect de la politique en matière de subventions à la recherche qui pourrait être annoncée prochainement porte sur une répartition plus équitable des crédits disponibles entre les sciences sociales, les sciences physiques et les sciences de la vie.

Le troisième volume du rapport du comité sénatorial doit être remis vers le mois de juin. Il démontrera que des sommes beaucoup moins importantes ont été consacrées aux sciences sociales. Il se fait relativement peu de recherche fondamentale dans le domaine des sciences sociales et humaines, a déclaré au cours d'une récente entrevue, le sénateur Lamontagne.

Par contre, dans les sciences physiques comme dans les sciences de la vie, on met souvent l'accent sur la recherche fondamentale, laquelle n'a que peu sinon aucune application dans l'industrie, la médecine ou la société en général.

Dans les sciences sociales, c'est l'inverse qui se produit.

Des subventions pour l'application pratique de programmes tels que la rénovation urbaine sont accordées sans recherche préliminaire sur les conséquences possibles.

Nouvel appel lancé pour accueillir des réfugiés ougandais

OTTAWA (PC) – Le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, le prince Sadruddin Aga Khan, a indiqué qu'il ferait appel à l'humanisme du gouvernement canadien afin qu'il accepte encore quelques réfugiés asiatiques expulsés d'Ouganda, dans le but de réunir des familles dispersées.

Le haut-commissaire a tenu à louer l'effort déployé par le Canada à l'occasion de cette crise, avant de faire cette déclaration, à l'occasion d'une conférence de presse qu'il a donnée hier à Ottawa.

L'on sait que le Canada a déjà accueilli 5,134 Asiatiques depuis le début de la crise ougandaise, à la fin d'octobre dernier.

Le prince Sadruddin a rappelé que quelque 2,000 Ougandais vivent encore dans des camps de réfugiés et attendent une solution permanente et un pays pour les accueillir.

Paul VI rencontre le tribunal de la Rote

CITE DU VATICAN (AFP) – Paul VI a réaffirmé l'indissolubilité du mariage chrétien, en recevant hier, comme chaque année, le tribunal de la rote et son doyen polonais, Mgr Boleslaw Filipiak, 71 ans, qui constituent la juridiction suprême pour les cas d'annulation de mariages.

Le pape a recommandé, en latin, aux juges une justice plus rapide, plus douce et plus sereine. Plus rapide: la prudence ne s'identifie pas nécessairement avec la lenteur, qui peut constituer parfois une véritable injustice au grand dommages des âmes. Plus douce: mais l'équité canonique ne doit pas entraîner la négligence des lois, car elle deviendrait alors nuisible et cause d'incertitude. Plus sereine: mais, là encore, rien ne serait plus nuisible à l'ordre social qu'une jurisprudence qui se priverait du droit pour devenir pastorale (...) et qui dans le consentement matrimonial ne réussirait plus à distinguer le contrat de fidélité et le signe d'union qui sont les premiers fruits de l'amour dans la volonté humaine.

Une série de réformes décidées par Paul VI ont déjà permis au tribunal de la rote de rendre une justice plus rapide à meilleur compte: la procédure des procès de mariage a été simplifiée et accélérée, et les honoraires des avocats laïcs ont été réglementés en dépit de la violente opposition d'un groupe important d'avocats, en novembre dernier.

La sacrée rote romaine constitue une juridiction d'appel, en ne jugeant en première instance que deux catégories de procès:

1) les causes mineures ou l'une des parties n'a d'autre supérieur que le pape (évêque résidentiel ou ordre religieux),

2) sur commission spéciale du Saint-Père pour des affaires particulières.

En 1971, le tribunal a prononcé 252 sentences, dont 249 dans des procès en nullité de mariage, nullité qui a été accordée dans 169 cas.

Il comprend, outre le doyen, 23 auditeurs dont un Français, deux Espagnols, un Suisse et un Belge: le nom de rote vient de la roue des auditeurs, durant l'exil d'Avignon, ou pupitre à roulettes chargé des pièces du procès, que l'on faisait rouler, pendant l'audience, jusqu'à l'auditeur chargé du rapport.

Une "retraite" d'affaires. Voilà la clé de l'efficacité!

Assurez le succès de vos réunions d'affaires, congrès, séminaires, en profitant de quelques jours "d'isolement" au Montréal Aéroport Hilton. C'est un moyen sûr d'obtenir toute l'attention de vos participants, de les soustraire à leurs tracas quotidiens de transport, téléphones, distractions, dans une atmosphère propice à l'imagination et à la productivité. Vous accomplirez plus en deux ou trois jours qu'en une semaine dans un cadre ordinaire.

Nous pouvons accommoder jusqu'à 650 personnes dans des salons de petites et de grandes dimensions, avec de l'équipement d'études, des projecteurs d'audio-visuel, des systèmes d'intercommunication, des tableaux et un service de téléphone. Le stationnement est gratuit. Transport gratuit entre l'hôtel et l'aérogare. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec notre directeur commercial en composant 631-2411.

MONTRÉAL AÉROPORT HILTON

Autres hôtels administrés par Hilton au Canada: l'Hôtel Vancouver et Le Reine Elizabeth à Montréal, deux hôtels du CN, le Toronto Airport Hilton et Québec Hilton (ouverture cette année). Réservations: consultez votre agent de voyage, tout hôtel Hilton ou du CN, ou le service de réservation Hilton.